S
7363

9a 66

Digitized by the Internet Archive
in 2021 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/s7363id1398869

ANNUAIRE

DE

THÉRAPEUTIQUE

DE

MATIÈRE MÉDICALE,
DE PHARMACIE ET DE TOXICOLOGIE

POUR 1858,

contenant

LE RÉSUMÉ DES TRAVAUX THÉRAPEUTIQUES ET TOXICOLOGIQUES PUBLIÉS EN **1857**

ET LES FORMULES DES MÉDICAMENTS NOUVEAUX,

suivi

D'un mémoire sur la Genèse et le développement de la Fièvre jaune,

PAR

A. BOUCHARDAT,

Professeur d'hygiène de la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie impériale de médecine, de la Société centrale d'agriculture, et du Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine.

18e année.

PARIS,

GERMER BAILLIÈRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Rue de l'École-de-Médecine, 17.

1858.

COLL. OF SURGEONS

PRÉFACE.

Parmi les travaux que j'ai analysés dans mon annuaire de 1858, voici ceux sur lesquels j'appellerai plus particulièrement l'attention de mes lecteurs.

La *préparation de l'opium*, le dosage de la morphine, l'emploi de cet héroïque agent dans les maladies des voies digestives ont été l'objet de notes intéressantes.

Quelques-unes des *propriétés physiologiques de l'atropine*, l'emploi de la belladone dans les maladies des yeux, ont fourni des remarques qui ne sont pas dépourvues d'intérêt.

Le dosage de la *conicine* dans les semences de ciguë est un pas de plus dans cette voie nouvelle du titrage des médicaments actifs dans laquelle on était si heureusement entré à propos de l'extraction de l'opium indigène et de la préparation du quinium, je donne sur ce nouveau et important médicament les détails les plus utiles.

L'*histoire des anesthésiques* s'est enrichie de remarques pratiques très importantes sur les contre-indications de l'anesthésie par le chloroforme dans les cas d'ivresse et de *delirium tremens*. Des études sur l'amylène, l'oxyde de carbone n'ont servi qu'à mettre en évidence la supériorité du chloroforme.

J'ai rendu compte des travaux sur la *digitaline* et j'en ai déduit les règles pour manier avec sûreté et sécurité ce précieux médicament.

Les articles sur la *caféine*, le *guarana*, le *cailcedra*, le *quassit*, l'*acide gallique*, l'*hydrocotyle*, le *capricum annuum*, les *arsenicaux*, l'*huile de foie de morue*, le *sulfate de quinine* à haute dose contre la fièvre typhoïde, le *copahu* contre le psoriasis, seront lus avec profit.

Je décris un ingénieux perfectionnement pharmacologique qui permettra d'administrer facilement sous forme de *granules* la *magnésie*, le *sous-nitrate de bismuth* à haute dose, la *poudre de rhubarbe*.

Tout ce qui a été écrit cette année sur les *ferrugineux* a été analysé avec soin, j'ai fait tous mes efforts pour montrer toute la consciencieuse utilité des travaux de Quevenne sur le fer.

Sous le nom de *thérapeutique générale*, j'ai résumé plusieurs articles importants sur le traitement de la *pneumonie*, de l'*épilepsie*, de l'*asphyxie*, etc.

L'annuaire est terminé par des articles inédits de *clinique chirurgicale* dus au savant chirurgien en chef de la marine de Brest, M. Marcellin Duval, et par mon mémoire sur la *genèse* et le *développement des maladies contagieuses* en général et la *fièvre jaune* en particulier.

20 février 1858.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Acétate de potasse, 121.
Acide carbo-azotique, 189.
Acide carbonique, 64.
Acide chlorhydrique c. dyspepsie, 152.
Acide chromique, 249.
Acide gallique, 156.
Acide phosphorique, 155.
Acide sulfurique c. colique plomb, 148.
Aconitine c. surdité, 48.
Aloïne, 139.
Alun c. colique plomb, 148.
Amputation membr., 267.
Amylène et chlorof., 61.
Amylène anesthésique, 59.
Anesthésiques, 51.
Angine tonsillaire, 256.
Antispasmodiques, 51.
Appareil à pression continue, 287.
Argile, ses applicat., 272.
Armoise, 72.
Arséniate de quinine, 230.
Arsenicaux, 229.
— c. fièvre interm., 233.
Asa fœtida c. coquel., 65.
Asphyxie (trait.), 260, 265.
Atropine, act. sur pup, 25.

Bains de Pennes, 99.
Bain sudorifique, 100.
Bandage herniaire, 278.
Baume copahu, 78.
Belladone c. yeux, 28.
Belladone c. angines, 26.
Bidar Laoet, 168.
Biscuits purgatifs, 137.
Bytterine, 190.

Caféine, action toxique, 69.
Cail-cedra, 193.
Calomel c. éclampsie, 223.
Camphre empoisonn., 67.
Camphre iodé, 68.
Cannabis indica, 23.
Capsicum c. hémorrh., 89.
Caustique sulf. zinc, 242.
Cigarettes antiasthm., 30.
Ciguë extrait, 35.
Ciguë semences, 33.
Chlorate de potasse, 121.
Chlorof. dans l'avort., 53.
Chlorof. c. delirium, 54.
Chloroforme gélatiné, 57.
— c. dysménorrh., 59.
— c. photophobie, 51.
Chlorure fer, 205.
Chlor. d'or et de sod., 227.
Chocolat à la magnés., 142.
Colchicéine, 112, 116
Colchique, bulbes et semences, 116.
Collyre de Lanfranc, 232.
Collutoire boraté, 131.
Coloquinte c. leucorr., 141.
Conhydrine Wertheim, 36.
Conicine (dosage), 33.
Copahu c. psoriasis, 75.
Créosote c. sarcines, 84.

Destruction des pediculi pubis, 52.
Digitale, digitaline, action sur l'utérus, 109.
Digitaline, 101.
Digitaline substituée à digitale, 111.
Digitaline, voies éliminatoires, 107.
Diurétiques contre-stimulants, 101.

Double plan incliné pour fractures, 285.
Dragées ferrugineuses, 202.

Écoulem. leucorrhéiq., 259.
Eczema du nez, 260.
Empois. par chlorof., 55.
Épilepsie cond. réun., 256.
Extrait alcoolique de quinquina à la chaux, 175.
Extrait de sang, 217.
Extrait sem. colch., 119.

Fer Quevenne, 196.
Ferrugineux, 196.
Fer, solubilité dans huile foie morue, 203.
Fièvre jaune, genèse et prophylaxie, 289.
Fluorures dans eaux minérales, 129.

Gerçures du sein, 83.
Glycérine caustique, 239.
Glycérine c. dysentér., 146.
Glycérolé d'aloès, 144.
Goutte et rhumatisme, 116.
Granules de digitaline, 102.
Granules d'hydrocot., 89.
Guarana, 70.
— c. diarrhées, 71.

Heracleum spondyl., 79.
Huile marron d'Inde, 91.
Huile de foie de mor., 219.
Hydrocotyle asiatica, 86.
Hydropisies, 258.
Hyoscyamine, 24.

Injection alunée, 154.
Inject. nitrate d'arg., 242.
Injection iodée, 239.
Inject. perchlor. fer, 210.
Inula dyssenterica, 169.
Iodate de potasse, 128.
Iode c. antipériodiq., 236.
Iode dans eaux de Pougues, 235.
Iodure d'ammonium, 236.
Iodure d'amidon c. plaies et ulcères, 238.
Iodure chlor. merc., 242.
Iodure pot. c. érysip., 236.
Iodure souf. c. morve, 239.

Lactée (diète), 145.
Larmoiement, 273.
Laudanisés pansem., 19.
Laudanum (empois. par), 7.
Laurier-cerise, 84.
Lavement au borax, 131.
Lavement coloquinte, 141.
Lav. c. fissure à anus, 168.
Lavem. de strychnine, 49.
Lavement de tabac, 32.
Limonade c. rhumat., 121.
Liniment jusquiame, 30.
Liqueur c. migraine, 21.
Liqueur de quinquina, 186.
Liquides conserv., 276.
Lonicera brachyopod, 119.
Lotion perchlor. fer, 210.
Lotions mercurielles, 226.
— saturnines, 260.
— sulfureuses, 260.

Magnésie Mentel, 145.
Merum verum, 72.
Mauve musquée, 147.
Migraine, traitement, 111.
Millefeuille, 73.
Mixture calcaire c. diarrhée, 22.
Mixture c. fiss. à l'anus, 52
Morphine c. coquel., 15.
Morphine dosage, 25.
Musc c. spasm de la gl., 66.

Narcotiques, usage habituel, 1.
Nitrate d'argent, 241.
Nitrate potasse, empoisonnement, 121.
Noyer c. pust. maligne, 92.

Odontalgie, traitem., 271.
Opiat au chlor. pot., 127.
Opium consommé, 3.
Opium c. maladies des voies digestives, 9.
Opium du pavot œillette, 5.
Oxyde de carbone, action anesthésique, 62.

Paralysie arsenicale, 229.
Pastilles chlorate pot., 126.
Pâte anesthésique narcotique, 21.
Pâte au chlorure de zinc, antim. et arsenic, 244.
Pâte pectorale, 22.
Pâtes narcotiques, 24.
Perchlorure fer, 205, 211.
— c. cysto péritonite, 212.
Perchl. fer c. érysip., 214.
Persulfate et perchlor. de fer, comparaison, 215.
Persulfate fer soluble, 213.
Pilules anti-épileptiq., 68.
Pilules d'émétique, 112.
Pilules de quinium, 176.
Pilules sulfate quinine, 172.
Pilules écossaises, 138.
Pilules perchlor. fer, 210.
Pilules purgatives, 141.
Pince à pression continue comme hémostatiq., 280.
Plomb, sels en gargar., 248.
Pneumonie, trait., 112, 253.
Pom. perchlorure fer, 210.
Pommade précip. bl., 226.
Pommade belladone, 30.
Pommade c. fissure à l'anus, 168, 198.
Potion aconit et sulfate de quinine, 48.
Potion antiémétique, 236.
Potion borax, 130.
Potion chlor. pot., 124, 125.
Potion bellad. aconit, 27.
Potion c. bronchite, 28.
Potion contra-stimul., 131.
Potion p. réduir. hern., 26.
Poudre calmante, 23.
Poudre c. croup, 242.
Poudre charbon, ipéca, rhubarbe, 135.
Poudre c. ozène, 127.
Poudre dentifrice, 275.
Purgatifs c. hern. étr., 135.
Pyrophosphate de fer, 200.

Quassit, 190.
Quinium, 173.

Renouée, 167.
Rhubarbe Mentel, 136.
Rue c. métrorrhagie, 50.

Sabine c. métrorrhag., 50.
Sacchar. térébenthine, 80
Salicaire, 169.
Salsepareille indigène, 89.
Sangsues filiformes, 275.
Sangsues, moyen de les faire prendre, 274.
Seigle erg. c. phthisie, 50.
Sève de pin maritime, 82.
Sirop d'aconit, 49.
— belladone, 49.
— ciguë, 49.
— jusquiame, 49.
— stramonium, 49.
— de cail cedra, 196.
— de carbon. fer, 203.
— ferrugineux, 202.

Sirop d'hydroc. asiat., 88.
— lactucarium, 39.
— d'orties, 167.
— pectoral, 22.
— de perchl. fer, 209.
— de térébenthine, 79.
— avec alcoolature, 49.
Solution au chlor. zinc, 243.
Solution ferrique, 205.
Solution c. ozène, 127.
Solution opiacée, 16.
Sous-nitrate bismuth, 244.
S.-nitr. bism. Mentel, 247.
Stibiée ophthalmie, 134.
Sulfate quinine c. fièvre puerpérale, 178.
Sulf. quin. c. pneum., 171.
Sulfate quinine provoq. rétention d'urine, 172.
Sulf. zinc c. phthisie, 242.
Sulfure d'antimoine c. syphilis, 121.
Syphilis, traitement, 121.

Tabac (lavement de), 32.
Tablettes térébenthine, 81.
Tartre stib. c. chorée, 132.
Thé de Haller, 74.
Teinture de cail-cedra, 196.
Tænia tête, 249.
— traitement, 252.
Translucidité dans hydrocèle, 284.

Urée et urates, 122.

Vin de cail-cedra, 196.
Vin de quinium, 176.
Vin de quinquina ferr., 202.
Vin toni-nutritif au qninquina et au cacao, 186.

Zona, traitement, 226.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS.

Albers Cochicéine, 116.
Alegre Capricum, 89.
Alquié. Poud. anti-épil., 68
Ancelon Trait. coquel., 65.
Anciaux. Pommade précipité blanc, 220.
Ankle. Armoise, 72.
Apostolidès. Arséniate quinine, 230.
Aran. Pansements, 17.
Aubergier. Sirop lact., 39.

Babaine. Guarana, 71.
Barbeau. Sulf. quin., 178.
Bayes. Acide gallique, 156.
Beau. Sabine, 50.
Bechamp. S.-nitrate bismuth, 244.
Bellenains Chl. pot., 125.
Bernard. Acide carbo., 64.
Berthet. Pot. c. bronch., 28.
Betz. Argile, 272.
Behnett Pneumonie, 253.
Bird. Poudre, 135.
Blanchet Aconitine, 48.
Bonnet Mauve musq., 147.
Bouchut Borax, 131.
Bouley Tartre stibié, 132.
Bourdon. Iod. soufre, 239.
Brinton Ang. tonsill. 256.
Brinton Collut. borat., 131.
Brossard. Camph. iodé, 68.

Budd. Créosote, 84.
Bugeaud. Vin toni-nut., 187
Burnett. Sol. c. canc., 243.

Calvert et Moffat. Acide carbo-azotique, 189.
Castex. Iodure d'am., 238.
Caventou. Cail cedra, 193.
Chausit. Glycér. d'al., 144.
Claude. Lav. coloq., 141.
Cordon. Sulf. quinine, 171.
Cramoisy. Poud. dent., 275.

Dannecy. Cigarettes, 30.
Dannecy. Sir. carb. fer, 203.
Daudé. dysentérie, 147.
David. Potion c. hern., 26.
Debout. Poud. c. oz,. 127.
Debout. Sirop lactuc., 39.
Deleau. Perchl. de fer, 205.
Deleau. Perchlor. fer, 209.
Delioux. Byttera, 191.
Delioux. Potion contro-stimulante, 131.
Delioux. Sels plomb, 248.
Della Suda. Acide phosphorique, 155.
Demarquay. Iod. pot., 128.
Demartis. Renouée, 167
Demartis. Sir. d'orties, 167.
Dethan. Chlor. pot., 126
Deschamps. Liqueur, 186
Desmarres. Larmoiem. 273.
Desmartis. Inula dysenl., 169.
Desmartis. Salicaire, 169
Diday. Nitrate d'arg, 241.
Dupré Bandage hern., 278
Dupuy. Copahu, 75.
Durant Sève pin mar., 82.
Durhil. Trait zona, 226.
Duval. Clin. chirurg., 280.

Faure. Asphyxie, 260.
Fordos. Dos. de morph., 5.
Forget. Acét. potasse, 121.
Foucher et Bonnet. Amylène, 61.
Fremy. Médic. arsen., 233.

Gallois. Urée, 122.
Genevoix. Huile éthérée de marron d'Inde, 91.
Georgé. Pâte, 22.
Gerardias. Bytterine, 190.
Gobley. Iodure chlorure mercureux, 224.
Gros. Nitrate d'arg., 242.
Groves. Aloïne, 139.
Guillermond et Devay. Conicine, 33.
Guinier. Diète lactée, 145.
Halley. Atropine, 25.
Hamel. Pediculi pubis, 52.
Harveng. Poudre calm., 23.
Henri. Sol. c. ozène, 127.
Herpin. Épilepsie, 256.
Herr. Gr nules digit., 102.
Hoot. Pomm. bellad., 30.

Iung. Liq. c. migraine, 21.

Jacquot. Inject. alunée, 154.
Jeannel et Monsel. Perchl. de fer, 215.
Johnst. Narcotiques, 1.

Labarraque. Quinium, 173.
Ladé. Extrait c gué, 35.
Lafargue. Lot. merc., 26.
Lantieri. Inject. iodée, 239.
Leber. Poud. c. croup, 242.
Lepine. Hydrocotyle, 88.
Levrat. Goutte rhum., 118.
Liston Purgatifs, 135.
Lop z. Lav. strychn., 49.

Mackenzie. Chlorof., 51.

Maunoury. Amputat., 267
Marschall. Acide chr., 249.
Marshall Hall. Asph., 265.
Massart. Chlorof. gél., 57.
Mathey. Perchlor. fer, 214.
Meaden. Syphylis, 131.
Mentel. Magnésie, 143.
Mentel. Rhubarbe, 136.
Mentel. S nitr. bismu., 247.
Meyner. Bisc. purgat., 137.
Mialhe. Eau Pougues, 235.
Mouchon. Pr. téréb., 79.
Monsel. Persulf. fer, 213.

Nauman. Lonicera brachypoda, 119.
Nélaton. Chloroforme, 53.
Nélaton. Feuill. noyer, 92.
Nélaton. Traitement antileucorrhéique, 259.
Niklès. Fluorures, 129.

Oberlin. Colchicéine, 112.
O'Connor. Iod. potas., 236.
Ossieur. Chlor. pot.. 126.
Ozanam. Oxyd. carb., 62.

Pasi. Belladone, 26.
Pellas. Huile de mor., 219.
Pennes. Bains, 99.
Perrin. Lav. c. fissure, 168.
Petit et Ozenne. Liquides, 276.
Plouvier. Pilul. écoss., 138.
Poitevin. Borax, 130.
Pritchard. Solut. opiac., 16.

Reimonenq. Tænia, 252.
Reveil. Op., consomm., 3.
Richardson. Iodure d'ammonium, 236.
Ricord. Solut. ferriq., 205.
Robin. Opium c. gastr., 8.
Robiquet. Pyrophosphate de fer, 200.
Rouault. Chlorure d'or et de sodium, 227.
Rufz. Sulfate zinc, 242.

Saint-Pair. Colchique, 119.
Salathé. Musc c. spa. gl, 67.
Smith. Opium c. coqueluche, 15.
Schroff. Colchicine, 117.
Schroff. Hyoscyamine, 24.
Snow. Amylène, 59.
Stuhlmannn. Caféine, 69.

Teissier. Millefeuille, 73.
Toog. Odontalgie, 269.
Toog. Pâte anesthésiq., 21.
Trousseau. Fiss. à l'anus, 52.
Trousseau. Trait. de l'eczema du nez, 260.
Tourdes. Oxyde carb., 62.

Vailhe. Collyre Lanfr., 232.
Van den Corput. Sang, 217.
Van Holsbeck. Potion belladone, 27.
Verdé Delisle. Sir. pect. 22.
Venot. Cysto-périton., 212.
Vezu. Huile ferrée, 203.

Warton. Bellad. c. yeux, 28.

ANNUAIRE
DE THÉRAPEUTIQUE
ET DE
MATIÈRE MÉDICALE.

NARCOTIQUES.

Usage habituel des narcotiques (Johnston).

L'ennui est un mal d'humanité, son remède principal est le travail, mais comme il ne suffit pas toujours, l'homme dans tous les temps et dans tous les pays a recherché les substances qui en agissant sur son intelligence déterminent une perturbation qui lui fasse oublier le temps qui court cependant si vite pour celui qui sait l'employer.

Dans mes leçons d'hygiène j'apprécie l'influence de ces divers modificateurs sur la santé des populations, en y comprenant l'alcool, ce fléau de l'humanité employé pour combattre l'ennui. Arrivons au travail de M. Johnston.

« La Sibérie a ses *fongus* ; la Turquie, l'Inde et la Chine ont leur *opium* ; la Perse, l'Inde et la Turquie, avec toute l'Afrique, depuis le Maroc jusqu'au cap de Bonne-Espérance, et même les Indiens du Brésil, ont leur *chanvre* et leur *haschich* ; l'Inde, la Chine et l'archipel du Levant ont leurs *noix de bétel* et leur *poivre de bétel* ; les îles de la Polynésie ont leur *ava* quotidien ; le Pérou et la Bolivie leur interminable *coca ;* la Nouvelle-Grenade et les chaînes de l'Himalaya, leurs *pommes-épine rouges et communes ;* l'Asie, l'Amérique et le monde entier, peut-on dire, ont leur *tabac* ; les Indiens de la Floride leur *houx-émétique* ; le nord de l'Europe et l'Amérique ont leur *pedum* et leur *galle-douce ;* les Anglais et les Allemands ont le *houblon*, et le Français la *laitue*, qui ne leur enlève ni l'esprit ni la santé.

Il n'est nation si ancienne qui n'ait son narcotique habituel, depuis les temps les plus reculés ; aucune, si lointaine et si isolée, qui n'ait trouvé sur ses propres bords un allégeur de peines, et sur son sol natal un narcotique pour chasser les soucis ; aucune si sauvage, que l'instinct n'ait conduite à chercher et employer avec succès cette forme de secours physiologique. L'appel d'un tel secours et l'habitude d'en jouir sont à peine moins universels que le désir et la consommation des aliments nécessaires à l'existence.

On peut estimer que les divers narcotiques sont en usage, savoir : le tabac parmi 800 millions d'hommes ; l'opium parmi 400 millions ; le chanvre et le haschich parmi 200 à 300 millions,

le bétel parmi 100 millions ; le coca parmi 10 millions. »

Je dois ajouter que le bétel et quelques substances comprises dans la précédente énumération agissent plutôt comme stimulants sialagogues que comme narcotiques.

Quantité d'opium consommée en France, en Angleterre et en Chine.

Selon M. Reveil on peut estimer à 6000 kil. en moyenne, la quantité d'opium consommée annuellement en France. Si on rapproche de cela les quantités qui sont consommées à l'étranger, on voit sur quelles bases peut s'asseoir l'extraction de l'opium indigène fondée chez nous par M. Aubergier.

En 1830, on recevait à Londres 103,711 l. d'opium ; en 1852, le chiffre s'était élevé à 250,790. Cette augmentation a été en progressant pendant plusieurs années.

Il est à remarquer que la ville de Wissbeach, où se consomme proportionnellement la plus grande quantité de spiritueux, est aussi celle où la consommation de l'opium est le plus considérable. Quelques personnes ont cru trouver l'explication réelle de cette augmentation dans l'emploi plus général que l'on fait de cette substance dans la médecine vétérinaire.

Tableau des quantités et de la valeur totale de l'opium de l'Inde consommé en Chine pendant les années 1827 *à* 1833.

	Total des caisses, chaque caisse contenant 135 liv. 1/2.	Valeur en dollars.
1827-28. . .	9,535	10,429,075
1828-29. . .	13,152	12,533,215
1829-30. . .	14,000	12,657,157
1830-31. . .	18,760	12,904,263
1831-32. . .	14,225	11,501,584
1832-33. . .	23,693 1/2	15,350,720

Le dollar valant 5 francs 40 centimes, on a, pour les six années, un total de 303,701,088 francs, et en moyenne, 50,616,848 francs par année ; mais ces chiffres sont encore bien éloignés de la vérité. Meyen affirme que la quantité consommée par les Malais de l'archipel indien, dans la Cochinchine, Siam, aussi bien que dans l'Inde et la Perse, est si grande, que si l'on pouvait donner le vrai chiffre, il paraîtrait tout à fait incroyable.

Le commerce de l'opium donne à la Compagnie des Indes un revenu annuel de 87,000,000, et dans ce chiffre n'est pas compris l'opium que la Chine reçoit des contrées qui la bornent à l'ouest. De sorte qu'on peut porter à 125 millions de francs le prix de l'opium que les Chinois consomment annuellement.

Opium du pavot-œillette.

La richesse en morphine de l'opium-œillette, dit M. Decharmes, a été ici, en 1857, plus grande encore que dans les années précédentes, comme on en peut juger par le tableau suivant:

	Quantités de morphine pour 100 parties d'opium-œillette.
1853.	14,57
1854.	16,00
1855.	20,10
1856.	22,00 (suc frais).
1857.	23,46 (suc frais).

Tous les dosages ont été faits d'après un même procédé, celui de M. Guillermont un peu modifié. Ces résultats confirment ceux que M. Aubergier avait obtenus.

Dosage de la morphine dans l'opium (Fordos).

On laisse macérer dans 60 grammes d'eau 15 grammes d'opium coupés en tranches minces, en ayant soin d'agiter de temps en temps. Après vingt-quatre heures on verse le produit de la macération dans un mortier pour diviser exactement l'opium à l'aide du pilon. On verse alors le tout sur un petit filtre, et, lorsque le liquide est coulé, on lave le filtre avec 15 grammes d'eau, qui ont servi à laver le mortier et le flacon dans lequel s'est faite la macération.

On recommence le même lavage une deuxième et une troisième fois avec 10 grammes d'eau chaque. L'opium est alors suffisamment épuisé.

On prend un tiers de la liqueur pour déterminer la quantité d'ammoniaque nécessaire à la précipitation de la morphine. On ajoute l'ammoniaque goutte à goutte, à l'aide d'une burette graduée, et l'on s'arrête au moment où la liqueur présente une légère odeur ammoniacale : on note la quantité d'ammoniaque absorbée.

On opère le dosage de la morphine sur les deux autres tiers de la liqueur qui représentent 10 grammes d'opium. On ajoute à ces liqueurs leur volume d'alcool à 85 degrés, et une quantité d'ammoniaque double de celle exigée dans le premier essai. (Il est nécessaire d'ajouter un léger excès d'ammoniaque pour obtenir la séparation complète de la morphine.) On agite la liqueur et on abandonne à elle-même dans un flacon bien bouché. Il se dépose bientôt des cristaux, les uns en aiguilles fines, peu colorées, c'est la narcotine; les autres en prismes, plus volumineux et un peu plus colorés, c'est la morphine. Après deux ou trois jours on agite le flacon, et on laisse de nouveau en repos quelques heures, pour donner à la morphine le temps de se précipiter complétement. On recueille alors les cristaux sur un petit filtre, et on les lave avec 15 ou 20 centimètres cubes d'alcool très faible à 40 degrés centigrades; ce lavage entraîne les eaux mères et en même temps débarrasse les cristaux de la matière colorante qui les souille.

Il reste sur le filtre des cristaux de morphine peu colorés, et des cristaux de narcotine incolores. On laisse sécher le filtre sur l'entonnoir même; on verse alors sur le filtre 10 centimètres cubes d'éther sulfurique pur, et puis, en deux fois, 10 ou 15 centimètres cubes de chloroforme. Les cristaux de narcotine se dissolvent instantanément dans le chloroforme, et sont entraînés avec lui. Le chloroforme ne touche pas à la morphine. Enfin on lave le filtre avec 15 centimètres cubes d'éther, pour enlever les dernières traces de chloroforme et de narcotine. On fait sécher le filtre et l'on pèse les cristaux de morphine qui s'en détachent très facilement.

Cas d'empoisonnement d'un enfant de quatre jours, par environ deux gouttes de laudanum (Balfour).

Voici encore un nouveau fait qui commande sinon la contre-indication absolue, au moins une réserve extrême dans l'administration des opiacés pour les enfants nouveau-nés.

Le 20 mai, l'auteur fut appelé près d'un enfant de quatre jours, qu'il avait laissé la veille fort et bien vivant; il le trouva sans pouls, froid et livide, et il crut à une atélectasie des poumons, et le traita en conséquence. Les parents lui avaient dit qu'on ne lui avait rien donné; il les avait crus, et n'avait pas examiné l'état des pupilles. Malgré tout ce qui fut fait, l'enfant mourut vers six heures du soir. Ce n'est qu'après quelques

jours que le docteur Balfour sut que, pour calmer les cris de l'enfant, la nuit précédente, vers minuit, on lui avait donné deux gouttes de laudanum, et que, cinq heures après, il présentait les symptômes qu'il avait vus.

Opium dans les maladies des voies digestives (Robin, de la Côte-Saint-André).

A moins de l'avoir éprouvé, il n'est personne qui puisse concevoir la promptitude du soulagement qui survient après l'ingestion de l'opium. A la tristesse succède l'hilarité, à la lassitude, la légèreté dans les membres, à la plénitude, un sentiment de bien-être dans toutes les fonctions. Enfin les douleurs qui se faisaient sentir dans l'épigastre se taisent et un bien-être ineffable succède promptement aux malaises précédemment éprouvés.

Il est des individus, en bien petit nombre il est vrai, dont l'organisme sympathise difficilement avec l'opium; mais cette antipathie est bientôt surmontée, en employant de petites doses, 2 ou 3 centigr. par exemple, répétés suivant le besoin. On peut augmenter la dose chaque jour, en ayant soin de s'arrêter en temps convenable, afin d'éviter un narcotisme qui toutefois est rarement dangereux, surtout quand la douleur se fait sentir quelque part.

L'emploi de l'opium dans la gastralgie veut être continué jusqu'au retour d'un état meilleur, et il veut l'être d'autant plus longtemps que le

malade s'abandonnera davantage à son appétit. De hautes doses deviendront d'autant plus nécessaires, que l'on aura eu plus souvent recours à ce moyen pour faire cesser les malaises qui succèdent à des digestions laborieuses, malaises qui ne sont pas toujours la conséquence de repas trop copieux. Dans ce cas, tout est relatif à la gravité, à la durée de la maladie et aux dispositions du moment.

Le ballonnement de l'estomac produit par des gaz sans saveur, comme par des retours brûlants et acides, disparaît sous son influence, avec ou sans le secours du bicarbonate de soude ou de la magnésie calcinée. Le vomissement des aliments qui ne cède pas à une hygiène éclairée réclame également l'emploi de l'opium.

Il en est de même du vomissement noir, symptomatique d'un ulcère simple de l'estomac ou d'une affection cancéreuse du même organe. L'opium les fait cesser ainsi que les angoisses affreuses qui l'accompagnent. Lorsque l'abstinence des aliments est complète, le calme est ordinairement si parfait, que le malade se croit en voie de guérison, heureux si, croyant aux prévisions du médecin, il ne multiplie pas trop les essais d'alimentation. Dans ce cas, en effet, le malade ne peut supporter autre chose que le régime lacté, et si la guérison est impossible, au moins la mort survient sans douleur; la vie s'éteint tranquillement, sans angoisses, sans violence.

La constipation et l'accumulation de gaz in-

testinaux se dissipent également par l'usage de l'opium à petites doses. Cette assertion est bien contradictoire de l'opinion généralement reçue; cependant si l'on réfléchit que les Asiatiques, qui font un si grand usage des opiacés, ne connaissent pas certains instruments domestiques d'un usage si commun parmi nous, on reconnaîtra qu'elle n'est point erronée. Les purgatifs sont parfois utiles en cette circonstance, pour aider à la vitalité des tuniques intestinales, à qui une longue inaction a fait perdre une partie de leur tonicité et de leur ressort.

La diarrhée est un accident beaucoup plus fréquent que le précédent. En ce cas, l'irritation se calme par l'évacuation qui la suit, et l'opium ne doit être employé que lorsque la quantité et la fréquence des selles menacent sérieusement la nutrition de l'individu.

Aucun accident n'exige plus promptement l'emploi de l'opium et à de plus fortes doses que les douleurs intestinales appelées coliques. En général, on ne saurait commencer par une dose moindre d'un décigramme, répétée plus ou moins souvent, suivant la violence des douleurs ou l'effet obtenu.

L'irritation des organes digestifs, lorsqu'elle date de longtemps, excite la sympathie des autres viscères qui s'irritent à leur tour; de là naissent des complications plus ou moins fâcheuses. Bien plus, l'accumulation du sang dans les veines mésaraïques se propage de proche en proche, et ce reflux du fluide sanguin aggrave encore l'effet

des sympathies. Ainsi une lésion plus ou moins grave du cœur peut être la conséquence des maladies chroniques des organes de la digestion. Mais cela ne modifie en rien le traitement, et outre les autres moyens suggérés par les symptômes prédominants, l'opium doit être employé et trompe rarement le médecin.

C'est qu'en effet, deux ou trois heures après son ingestion, il survient un bien-être général, un sentiment de légèreté qui résulte du parfait équilibre de toutes les fonctions. Les vaisseaux précédemment engorgés reprennent leur élasticité. La circulation devient facile dans les gros troncs vasculaires, comme dans leurs plus petites ramifications. Les angoisses produites par l'obstacle que le cours du sang rencontrait dans l'organe central de la circulation cessent à l'instant même.

Combien son emploi n'est-il pas nécessaire chez les vieillards affaiblis par les excès ou épuisés par l'effet d'une alimentation insuffisante, Par suite de la stimulation énergique imprimée à tout l'appareil circulatoire, il fait cesser chez eux l'engorgement pâteux des tissus, le froid qui s'y fait sentir, la perte des forces et de l'appétit, et prévient ainsi la mortification spontanée.

Dans quelques cas il est convenable, avant de l'administrer, de faire vomir les malades. En effet, les efforts de vomissement, en éveillant la contractilité de tissu, permettent l'abord du sang dans les solides où le défaut de cette propriété vitale l'empêchait d'arriver.

L'opium excite l'expansibilité au plus haut point, et quand il a cessé d'agir, la contractilité n'est souvent pas suffisante pour suppléer à son action. De là cet état d'angoisse qui suit la privation, lorsque l'usage est habituel.

Les organes digestifs reçoivent de l'opium une impression aussi fugitive qu'elle est prompte et la transmettent sympathiquement de la même manière ; ainsi l'enchifrènement, la raucité de la voix, la rougeur des conjonctives, la démangeaison de la peau succèdent immédiatement à l'ingestion de cette substance.

Une circonstance digne d'être notée est la suppression momentanée de la sécrétion biliaire. Ainsi les premières évacuations alvines qui succèdent à son emploi sont suivies d'un ténesme très douloureux à l'anus, et les fèces, dont l'excrétion devient par cela même assez douloureuse, présentent un état de décoloration remarquable et semblable à celle qu'on observe chez les individus atteints d'une affection organique du foie.

L'action de l'opium se fait sentir d'une manière spéciale sur la moelle épinière, aussi son usage est-il suivi d'une douleur plus ou moins vive dans la colonne vertébrale.

Il exerce également une action très prononcée sur le système musculaire ; de là peut-être son peu d'utilité dans le tétanos, à moins qu'on ne l'élève, comme en Amérique, à la dose fabuleuse de 7 grammes. En effet, peu d'heures après qu'il a été ingéré, on éprouve une force insolite et une singulière aptitude à supporter la fatigue.

L'effet de l'opium se termine souvent par un éternument plus ou moins répété ; singulière analogie entre le début de la rougeole et la terminaison du narcotisme.

L'opium semble agir d'une manière contradictoire sur les voies urinaires. A hautes doses, l'urine devient rouge et rare. Il faut des efforts considérables pour l'expulser, tandis que souvent une dose moindre est suivie d'une espèce de flux urinaire. Il en est de même du sommeil, une haute dose l'éloigne pour un temps plus ou moins long.

Il est peu d'individus chez lesquels la tolérance de ce médicament ne puisse s'établir, en agissant avec prudence et en procédant par gradations. Il est aussi peu de maladies qu'il ne soulage, s'il ne peut les guérir.

Il rétablit l'équilibre des forces vitales, et ce n'est pas là le moindre de ses effets comme médicament. C'est pourquoi, toutes les fois qu'une douleur vive se fait sentir depuis quelque temps, après les maladies de longue durée, dans les affections organiques, lorsque plusieurs fonctions sont languissantes, son usage produit toujours un soulagement plus ou moins durable.

Si l'opium trouble la digestion dans l'état sain, il la rétablit le plus souvent dans l'état morbide. S'il produit la constipation dans l'état naturel, il la fait cesser dans l'état pathologique.

La bronchite complique bien souvent l'irritation des voies digestives et dans bien des cas on ne saurait dire quelle est celle des deux qui pré-

domine. L'opium rend, dans ce cas, de très grands services. Il exerce, en effet, une action spéciale sur la muqueuse bronchique, dont il facilite la sécrétion et la tarit tout à la fois. Cet effet, en apparence contradictoire, ne peut être expliqué que par la théorie de Brown. *Opium me herclè non sedat.*

Il exerce sur les bronches une action directement stimulante, de manière que lorsque cette partie de l'appareil respiratoire se trouve enflammée, on doit s'abstenir de ce médicament. C'est pourquoi l'opium, nuisible dans le début des affections pulmonaires, est de la plus grande utilité dans leur déclin et dans l'état chronique. A la fin de la pneumonie, dans la phthisie, dans les affections catarrhales de longue durée, l'opium facilite l'expectoration en en diminuant l'abondance.

On peut même assurer que l'opium se trouve indiqué toutes les fois qu'il existe une intermittence ou une rémittence marquée, évidente des accidents quels qu'ils soient.

Le bien-être indéfinissable qui succède à la cessation de la souffrance ne consiste pas seulement dans le calme dont jouit le malheureux qui vient d'échapper à la torture, c'est une sensation de désirs dans toute l'organisation, une extase, un bonheur qui rendent bien croyable l'attrait que les Orientaux trouvent dans son usage, et expliquent la répugnance invincible qu'ils éprouvent à s'en priver, malgré les horribles suites que l'abus et l'excès peuvent entraîner.

Mais le triste état des fumeurs d'opium ne doit pas plus nous effrayer, relativement à l'emploi de ce médicament, que l'état non moins déplorable des individus atteints de delirium tremens ne doit être une cause de proscription absolue pour l'usage des boissons fermentées.

Ne quid nimis. Cet aphorisme, aussi ancien que l'espèce humaine, banal à force de vérité, trouve en thérapeutique une application aussi rationnelle qu'en hygiène.

Ce médicament, véritable don du ciel, comme dit Sydenham, trésor de la médecine, consolateur de nos souffrances, brillant éclair qui illumine l'imagination, est d'autant plus précieux, qu'il laisse un assez long souvenir de sa bienfaisante influence; et il est bien étonnant que les éloges donnés par l'illustre observateur anglais à cette héroïque substance, ne soient pas gravés dans la mémoire des médecins de tous les âges.

(*Gazette médicale de Lyon.*)

Efficacité des petites doses de morphine dans le traitement de la coqueluche, de la bronchite chronique et de la phthisie (Edward Smith).

Les doses employées par l'auteur sont d'un 64e à un 24e de grain pour les jeunes enfants, et d'un 20e à un 12e de grain pour les adultes, administrées de trois à six fois en vingt-quatre heures.

Coqueluche. — Pour un enfant de 4 mois, on commence par un 64e de quatre en quatre heures

pour les trois ou quatre premières doses, et s'il ne survient pas d'assoupissement, elle est portée à un 48e, et continuée pour trois ou quatre fois, et ainsi en augmentant si la plus petite trace d'assoupissement n'est pas découverte. En deux jours, les spasmes sont sensiblement moindres, et du troisième au dixième jour la toux est entièrement réduite, ou bien près de l'être, à une toux ordinaire.

Bronchite chronique et spasmodique. — Dans cette maladie, les deux grands sujets de souffrances sont la toux et la dyspnée. Le traitement, dans ce cas, est pour un adulte d'un 16e de grain trois à six fois par jour; et dans beaucoup de cas cette dose suffit pour apporter un soulagement rapide; enfin dans quelques cas la dose a été portée à un 12e de grain.

Phthisie. — Encore ici la toux est l'agent fâcheux, surtout en troublant le repos la nuit et en occasionnant des vomissements après les repas. Dans ce cas, l'auteur adopte la préparation suivante : quassia, teinture de sesquichlorure de fer et morphine à la dose d'un 16e de grain trois fois par jour. (Pour éviter la décomposition, il est préférable de donner la morphine seule.)

Solution opiacée (Pritchard).

Extrait d'opium. . . .	20 centig.
Eau-de-vie.	60 gram.

A prendre en trois fois. Employé avec succès dans un cas de convulsions tétaniques déterminées par l'ingestion de trente baies de bryone?

Des pansements laudanisés dans le traitement de certaines affections utérines (Aran).

M. Aran a inséré dans le numéro du 15 décembre du *Bulletin de thérapeutique* une note pratique très-intéressante sur l'emploi du laudanum dans certaines affections utérines. Je vais reproduire tout ce qui se rapporte au mode d'opérer et aux indications.

« Le col de l'utérus étant mis à nu à l'aide d'un spéculum bi, tri ou quadrivalve, je laisse couler au fond de l'instrument de 30 à 50 gouttes de laudanum de Sydenham et quelquefois même davantage, suivant l'intensité des douleurs. Après avoir mis le col et le fond du vagin en contact avec le liquide, en ouvrant et en fermant alternativement le spéculum, je jette dans le fond de l'instrument, avec une cuiller ou une spatule, quelques grammes d'amidon en morceaux ou d'amidon en poudre, afin d'absorber le laudanum. En quelques secondes, surtout quand on emploie l'amidon en morceaux, le laudanum a disparu, et il ne reste plus qu'à retirer le spéculum, en abandonnant dans le vagin le magma amidonné et laudanisé. Pour cela je soutiens à mesure l'amidon placé dans le vagin, soit avec un gros pinceau de charpie, soit avec une grosse boulette de charpie ou de coton, que je laisse même à l'entrée de la vulve, si la largeur de celle-ci me fait craindre que l'amidon ne tombe aussitôt que la malade sera debout.

» Je n'étais pas sans inquiétude, je dois l'avouer, la première fois que je laissai ainsi dans le vagin une quantité aussi considérable de laudanum ; mais l'expérience, et une expérience de plusieurs centaines de cas, m'a montré qu'il n'y a guère à se préoccuper des accidents d'intoxication que peut produire le laudanum introduit par cette voie dans l'économie. Non-seulement l'absorption se fait très lentement, car il faut une heure, et quelquefois trois ou quatre, pour que les premiers effets calmants se manifestent; mais encore j'ai pu reconnaître, chez des femmes qui ne faisaient pas d'injections d'une manière régulière, la présence du laudanum dans le magma amidonné, deux et trois jours après son introduction. C'est à peine si, dans deux ou trois cas, les femmes m'ont parlé d'une grande envie de dormir qu'elles avaient eue dans la journée, et une seule malade a présenté des vomissements avec somnolence; encore cette malade est-elle aujourd'hui si familiarisée avec ce traitement, qu'elle n'en éprouve plus aucun accident. Jamais surtout le laudanum n'a donné lieu, chez mes malades, à ces troubles de la digestion qui en rendent l'emploi par la bouche si difficile, pour peu qu'on veuille le continuer,

» Ainsi maintenu dans le vagin, le laudanum est peu à peu délayé par les mucosités vaginales ou utérines, et il tombe, soit avec l'amidon, soit entraîné par les mucosités, dans un espace de temps qui peut être de plusieurs jours. Je me suis bien trouvé, du reste, de revenir à ce panse-

ment tous les deux jours, quelquefois même tous les jours; mais alors les malades doivent faire des lavages à grande eau, pour débarrasser le vagin du magma qui y est encore contenu. Sans cette précaution, un pansement nouveau du même genre est sinon impossible, au moins peu efficace.

» Depuis plusieurs mois que j'emploie ce genre de pansement sur une large échelle, j'ai pu en reconnaître les applications principales, et ces applications ont trait particulièrement à des accidents contre lesquels la médecine est précisément assez désarmée.

» A la fin, par exemple, des affections utérines d'origine inflammatoire, alors que le médecin a obtenu la disparition des phénomènes objectifs qu'il a constatés vers l'utérus, alors que le catarrhe utérin et les ulcérations, rougeurs, etc., ont disparu, les malades conservent souvent encore pendant longtemps un état d'hypéresthésie douloureuse de l'utérus et des parties génitales, qui les fait soutenir au médecin qu'elles ne sont certainement pas guéries. Quelques pansements avec l'amidon et le laudanum font justice de cette hypéresthésie.

» Mais c'est surtout contre les hypéresthésies douloureuses qui accompagnent quelquefois les déviations utérines ou les adhérences morbides contractées par l'utérus avec les organes renfermés dans le bassin; c'est dans ces cas, désignés sous le nom de cellulite chronique du petit bassin, avec inflammation chronique de l'ovaire et

de la trompe, que les pansements dont j'ai parlé rendent des services, en éteignant la sensibilité et la douleur morbidement exaltée. Dans ces cas, très souvent on chercherait vainement une indication précise ; d'inflammation, il n'y a pas trace ; de congestion, rien ne la démontre, ou déjà on a cherché à l'éteindre sans succès par des émissions sanguines locales. Quelques pansements avec l'amidon et le laudanum triomphent des accidents, et cela non pour quelques jours, mais pour des mois entiers.

» Une autre circonstance morbide qui me paraît remarquablement modifiée par ces pansements laudanisés, c'est un état particulier de l'utérus tout entier, très fréquent chez les femmes d'un certain âge, et qui est peut-être lié, chez quelques-unes d'entre elles, à la formation de petits corps fibreux : chez ces malades l'utérus n'est ni congestionné, ni enflammé ; au moins le toucher et l'examen au spéculum ne peuvent rien faire connaître de pareil, et cependant la sensibilité morbide est excessive : un faux pas, un choc violent réveillent la douleur, et le toucher pratiqué directement sur tous les points de l'utérus révèle une sensibilité partout augmentée : autrement dit, c'est l'hystéralgie dans ce qu'elle a de plus complet. Quelques pansements laudanisés tempèrent en quelques jours la sensibilité et la douleur, et les malades passent d'un état de malaise et de souffrance extrême à un état de bien-être remarquable.

» Je n'insisterai pas davantage sur un moyen de

traitement aussi simple, et je me bornerai à dire, en terminant, que j'en ai très peu fait usage dans les cancers ulcérés, me défiant beaucoup des hémorrhagies et des douleurs que le spéculum provoque, et ne voulant pas faire acheter à ce prix aux malades un soulagement malheureusement trop peu durable. Il n'en est plus de même dans le cas de cancer et d'épithélioma non ulcérés, et dans le cas de tumeurs fibreuses, ces pansements m'ayant toujours donné dans ces cas un soulagement marqué et plus satisfaisant que tous les autres moyens.

» Un mot encore : assurément on ne guérira pas toujours les malades avec ces pansements; mais en médecine, ou plutôt en thérapeutique, car la médecine est inséparable de la thérapeutique, soulager les malades, rendre leur position supportable, est souvent la seule chose à faire, et nous serions trop heureux si nos efforts dans cette voie modeste étaient toujours couronnés de succès. »

Pâte anesthésique narcotique (Toog).

Créosote	ââ q. s.
Morphine. . . .	

F. s. a. une pâte molle, dont on applique 5 centigr. sur la dent.

Liqueur contre la migraine (Jung).

Acétate de morphine.	25 centigr.
Eau distillée de laurier-cerise.	5 gram.
Acide prussique.	10 gouttes.

Faites dissoudre l'acétate à l'aide de quelques gouttes d'acide acétique. On prend 10 gouttes de ce mélange, 5 gouttes seulement pour les femmes très excitables, et une quantité égale d'eau, et on aspire fortement ce liquide par la narine correspondante au côté affecté, en ayant soin de boucher l'autre narine. On éprouve une sensation de froid dans la narine, et la douleur frontale cesse aussitôt pour ne plus reparaître. Le coryza est une contre-indication à l'emploi de ce moyen.

Sirop pectoral (Verdé-Delisle).

Sirop de baume de Tolu.	90	gram.
— diacode	60	—
— de fleurs d'oranger.	30	—

Mêlez. Une cuillerée à bouche matin et soir. Contre les bronchites et les affections catarrhales.

Pate pectorale de Georgé (Lahache).

Gomme Sénégal blonde . .	12	kilogr.
Sucre blanc	8	—
Racine de réglisse ratissée.	250	gram.
Magnésie calcinée	250	—
Chlorhydrate de morphine.	5	—
Eau.	12	litres.

F. s. a.

Mixture calcaire contre les diarrhées.
(Pharm. angl.)

Carbonate de chaux lavé.	30 gram.
Eau distillée de cannelle. .	60 —
Sirop simple.	40 —
Laudanum de Sydenham.	4 gouttes.

F. s. a. Une mixture à prendre par cuillerées dans la journée. M. le professeur Trousseau a eu, en 1856, de nombreuses occasions d'apprécier l'utilité de cette préparation qui diffère peu de la *décoction blanche* de Sydenham.

Poudre calmante (Harveng).

Oléosaccharum de fenouil.	2 gr. 50 cent.
Kermès minéral.	10 —
Extrait de jusquiame. . .	10 —
Opium	5 —

F. s. a. et divisez en deux doses; on prend une dose le soir en se couchant dans une tasse d'infusion de tilleul, contre la toux nerveuse.

Lorsque le mélange est pris dès le début des accidents, ces deux doses, prises à un jour d'intervalle, suffisent pour enrayer la maladie; du moins dit l'auteur, c'est le résultat que j'ai obtenu dans une vingtaine de cas où j'y ai eu recours.

Cannabis indica comme diurétique dans l'hydropisie (Wood, Byran).

Voici encore un nouveau remède diurétique ; sera-t-il moins infidèle que les autres? M. Byran

a prescrit la teinture et l'extrait de *cannabis indica ;* la teinture étant préparée par l'addition de 15 centigrammes d'extrait à 4 grammes d'alcool rectifié. Il a employé cette teinture à la dose de vingt gouttes, trois fois par jour, en augmentant la quantité dans quelques cas, jusqu'à une cuillerée à café.

Répression en Orient de l'abus des pâtes narcotiques.

L'emploi des pâtes narcotiques dans la préparation desquelles intervient le chanvre indien, souvent associé à l'opium, est si général en Orient que l'autorité a dû intervenir pour le limiter.

« Presque tous les voyageurs qui ont visité l'Orient parlent dans leurs récits de certains cafés spécialement destinés à la vente d'électuaires narcotiques. Les cas de folie furieuse, provoqués par l'abus de ces dangereuses drogues, ont été depuis quelque temps si nombreux et si fréquents, que l'autorité a dû remédier à un pareil état de choses. Tous ces cafés ont été fermés dernièrement par son ordre. Quelques centaines d'ocques de ces électuaires ont été saisies et jetées à la mer, et les ordres les plus sévères ont été envoyés à la douane pour en prohiber l'entrée. »

Propriétés de l'hyoscyamine (Schroff).

L'hyoscyamine est un agent efficace pour apaiser la toux et assurer le repos des nuits. Comme

hypnotique il est inférieur à la morphine, surtout lorsque l'insomnie est occasionnée par une vive douleur; mais contrairement à ce dernier médicament, il provoque plutôt qu'il ne retarde l'action de l'intestin. M. Schroff le prescrit mêlé au sucre en poudre, à doses qui varient depuis un soixantième jusqu'à un vingtième de grain. Il ajoute qu'un dixième de grain est déjà une dose trop élevée. Il a surtout la singulière propriété de dilater plus fortement la pupille qu'une autre substance dont on pourrait le rapprocher. Il n'est aucune de ces substances qui agisse sur l'iris avec une intensité, une rapidité égale. Il se distingue de l'atropine et de la daturine par la facilité avec laquelle il se dissout dans l'eau, ce qui rend son application sur l'œil bien moins irritante que celle de l'atropine et de la daturine, solubles seulement dans l'alcool. Si l'hyoscyamine doit être employée pendant un temps assez long, il est utile d'y ajouter un peu d'alcool pour l'empêcher de perdre son énergie. La formule de la solution indiquée par Schroff est la suivante : Hyoscyamine, une partie; alcool, dix parties; eau, cent parties.

Il serait à désirer qu'on pût facilement se procurer en France l'hyoscyamine et répéter les observations de M. Schroff.

Action de l'atropine sur les pupilles (Halley).

L'auteur a cherché à préciser le mode d'action de l'atropine sur les pupilles. Suivant lui, l'atro-

pine ne possède pas le pouvoir de dilater la pupille en agissant sur le grand sympathique, l'absorption précède toujours l'action ; elle agit non-seulement sur le bout périphérique mais aussi sur la racine des nerfs. Son mode probable d'action semble reposer sur la paralysie des branches ciliaires de la troisième paire et non sur la stimulation des filaments du grand sympathique qui fournit aux fibres radiées de l'iris.

Potion pour faciliter la réduction des hernies étranglées (David).

Extrait de belladone. . .	25	centig.
Eau.	100	gram.
Sirop de Tolu.	20	—

Une demie à une cuillerée à bouche de demi-heure en demi-heure.

Belladone dans les angines (Pasi).

L'auteur, vérifiant les faits connus, admet que la belladone doit être réservée pour les angines érysipélateuses et phlegmoneuses, et exclue dans le traitement des angines diphtériques et syphilitiques. Telle est la vertu de la belladone dans ces cas, dit-il, qu'elle peut être considérée comme un spécifique, surtout lorsque l'angine est le résultat de causes rhumatismales. Il l'emploie autant à l'extérieur que pour l'usage interne, et préfère l'extrait alcoolique qu'il administre à la dose de 5 centigrammes dissous dans 300 grammes d'eau, en commençant par une

cuillerée ou deux et même par trois, selon la gravité des cas, toutes les heures, puis à intervalles plus éloignés, à mesure que le mal diminue d'intensité. En même temps il s'en sert comme nous venons de le dire, en applications extérieures, et dans ce but il fait dissoudre 50 centigrammes du même extrait dans un kilogramme d'eau, et imbibe de cette solution une compresse qu'il fait appliquer en guise de cravate sur la région malade. Par cette méthode, il a obtenu la résolution d'angines très graves dans l'espace de vingt-quatre heures, ou tout au plus en deux ou trois jours; ce mode de traitement laisse en outre les malades beaucoup moins abattus que la méthode ordinaire des émissions sanguines locales et générales. Lorsque la suppuration commence à se former, la belladone n'a plus aucune utilité. Les bons résultats que ce remède lui a donnés dans l'affection indiquée font espérer à l'auteur que l'application en sera étendue encore à d'autres infirmités de nature érysipélateuse ou phlegmoneuse tout à la fois pour l'usage interne et externe.

Potion belladone aconit (Van Holsbeck).

Teinture de belladone.	}	ââ 20 gouttes.
— d'aconit. .		
Eau de tilleul.		150 gram.
Sirop de capillaire		40 —

Mêlez. Une cuillerée toutes les demi-heures dans les formes graves de la fièvre typhoïde.

Potion contre bronchite (Berthel).

Tannin	20	centigr.
Extrait de belladone.	5	—
— de ciguë . . .	15	—
Infusion de séné. . . .	90	gram.
Eau de fenouil.	50	—
Sirop de guimauve . .	50	—

M. s. à prendre par cuillerées à bouche, de deux en deux heures.

Usage et effets de la belladone dans les traitements des maladies des yeux (Warton Jones).

La belladone a pour principal effet d'influencer la pupille par son action sur les fibres radiées, dont elle détermine la contraction, eu égard à leur dépendance du système nerveux ganglionnaire. Les fibres circulaires en rapport avec le système nerveux spinal échappent-elles à cette action?

Or, l'effet de la belladone sur les petites artères est identiquement le même : ce fait, prévu dès 1847, a été démontré par l'observation microscopique. Cette substance détermine la contraction des petites artères du mésentère de la grenouille; les fibres circulaires de ces vaisseaux, comme celles radiées de l'iris, étant sous la dépendance du système ganglionnaire.

L'effet que nous annonçons ici, dit M. Jones, est démontré par la congestion, l'accumulation des globules rouges dans les capillaires obser-

vées sur la conjonctive après l'application de l'atropine.

Dans les cas d'empoisonnement par la belladone, nous pouvons observer des marques frappantes de cette constriction des petites artères : ainsi la petitesse du pouls, la sécheresse de la bouche et de la gorge, la pâleur de la face remplacée par son extrême rougeur, l'injection bleue des conjonctives, le froid, les sueurs froides, etc.

Ces effets sont directement opposés à ceux de l'opium; comme on peut s'en assurer par l'observation microscopique des tissus de la grenouille mis successivement en rapport avec ces substances.

D'autre part, on peut les rapprocher des expériences faites sur les effets de la section cervicale du grand sympathique, suivie, comme on sait, d'une augmentation de la chaleur et de la dilatation des petites artères, que l'excitation galvanique des mêmes nerfs fait au contraire resserrer sur elles-mêmes (Bernard, Brown-Séquard).

Ces considérations et ces expériences conduisent le docteur Jones à penser que, dans les affections des yeux, la rougeur de la conjonctive n'est ni la congestion, ni la stase, mais, au contraire, la preuve d'un plus grand afflux du sang comme lors de la section du grand sympathique : ce qui explique alors l'action spéciale de la belladone qui détermine la constriction des petites artères, et conséquemment amène le soulagement du malade.

Pommade belladone (Hott).

Extrait de belladone. . . . 4 gram.
Pommade de cétine . . . . 30 —

Mélangez. Appliquez, à l'aide de la charpie, autour des mamelles dans les cas d'engorgements laiteux de ces organes.

Liniment savonneux de jusquiame.

M. Beckert fait bouillir 1000 grammes d'herbe fraîche dans 2000 grammes d'huile d'olives; ainsi obtenue l'huile est mise à bouillir de nouveau avec un autre kilogramme de jusquiame, et l'on continue à opérer ainsi de nouvelles décoctions jusqu'à ce que l'huile se soit saturée des principes actifs de 4000 grammes d'herbe, et offre l'aspect d'un liquide épais. Ce produit, étant traité avec 1000 grammes de lessive des savonniers, fournit un savon sec, d'un vert grisâtre, du poids de 4075 grammes. 125 grammes de ce savon dissous dans 375 grammes d'alcool à 85°, donnent un liniment d'un usage commode.

Cigarettes antiasthmatiques (Dannecy).

» Le stramonium, la belladone, qui, fumés, jouissent à juste titre de la réputation de soulager l'asthme, et qui sont employés avec le plus incontestable succès pour combattre les névralgies, partagent quelques-unes de leurs propriétés avec les plantes nitrées; ainsi, j'ai vu des malades qui avaient éprouvé un grand soulagement par

l'usage des feuilles de bourrache et de pariétaire, plantes qui, comme tout le monde le sait, renferment beaucoup de nitrate de chaux.

Le reproche que presque tous les malades font aux plantes narcotiques, fumées dans des pipes ou sous la forme de cigarettes, est une production abondante de fumée qui les fatigue et qui quelquefois provoque la toux, que leur usage a cependant pour but de calmer.

Afin de remédier à cet inconvénient, j'ai ajouté du nitre aux feuilles de belladone et de stramonium, en arrosant ces plantes, séchées et divisées convenablement, avec une solution de nitrate de potasse, dans la proportion de 100 grammes de nitre par kilogramme de plantes. On comprend comment, cette solution pénétrant tout le tissu végétal, celui-ci, une fois sec, brûle complétement, sans la production des produits pyrogénés dont nous parlions plus haut. »

Je suis à me demander aujourd'hui après la lecture de la note de M. Dannecy, et après l'observation de quelques faits dont j'ai été témoin, si, dans les cigarettes antiasthmatiques, l'effet utile est dû au principe actif du stramonium et de la belladone ou plutôt à la combustion du papier ou du carton, sous l'influence du nitrate de potasse. Il est certain que le papier ou le carton imprégné de décoctions de plantes insignifiantes, telle que la bardane, le tussilage, puis d'une dissolution concentrée de nitrate de potasse peut former des cigarettes antiasthmatiques souvent efficaces. Or, la belladone et le

stramonium, quand ils fournissent leurs feuilles la deuxième année, après la fructification, contiennent une quantité très notable de nitrate de potasse dont la présence peut servir à expliquer les propriétés actives des feuilles de stramonium ou de belladone pour combattre l'asthme.

Des doses élevées de tabac dans le lavement de tabac dans les cas d'iléus grave et rebelle.

Depuis longtemps j'ai insisté sur les dangers que présentait l'administration du lavement de tabac à 30 grammes; des empoisonnements ont été signalés avec des doses moindres, mais des doses élevées peuvent être indispensables dans des cas graves d'iléus. M. l'a prouvé cette année par un fait très précis; mais dans ces cas, et à cause de l'action parfois si pernicieuse du tabac, le médecin doit interroger avec le plus grand soin les susceptibilités individuelles. La notion de la constitution et du tempérament peut fournir quelques indices à ce sujet, et l'on doit craindre de donner tout à coup de fortes doses chez les gens nerveux et débiles; mais ce qui doit surtout guider, c'est la connaissance des accidents idiosyncrasiques, s'il y en a. Dans le cas contraire, il faut consulter l'idiosyncrasie avec soin, donner d'abord de petites et puis de plus fortes doses. Il ne faut pas surtout juger le tabac inefficace, parce qu'il n'a pas amené un résultat satisfaisant à une faible dose; ce découragement trop précipité pourrait être funeste au

malades que l'on est chargé de guérir, quand cela est possible.

Dosage de la conicine dans les semences de ciguë comme base d'administration de semences à l'intérieur.

L'altérabilité de la conicine ou de ses sels, dans les préparations où l'on a jusqu'ici cherché à l'employer, a contribué à éloigner plusieurs praticiens à prescrire l'alcaloïde au lieu des médicaments à base de ciguë, si variables dans leur composition et dans leurs effets. Si, comme on le dit, la conicine ou la matière qui lui donne naissance ne s'altère pas tant qu'elle existe dans les semences de ciguë, il serait préférable, comme l'ont fait MM. Devay et Guillermond d'administrer en semences. Mais il est indispensable de doser la conicine qu'elle renferme de façon que l'on puisse formuler des pilules renfermant toujours la même proportion du principe actif. Voici comment MM. Devay et Guillermond arrivent à ce dosage :

« On traite les séminules de ciguë réduits en poudre par cinq fois leur poids d'alcool à 28 degrés, acidulé avec un gramme d'acide sulfurique par kilogramme, agissant par fractions et à l'aide de la chaleur. On sépare les semences épuisées des teintures alcooliques au moyen de l'appareil à déplacement et on les distille jusqu'à élimination complète de l'alcool. Le résidu est alors introduit dans un flacon avec de l'éther, qui, par

un contact de quelques heures et une agitation fréquente, s'empare de toutes les matières grasses et résineuses. Le liquide est ensuite séparé de la couche éthérée et réduit par une chaleur très modérée à une consistance demi-sirupeuse, puis mélangée avec huit ou dix fois son poids d'alcool absolu, qui précipite une assez grande quantité de matières gommeuses et salines et retient tout le sel de conicine à l'état de sulfate. On fait évaporer sur des assiettes chauffées à la vapeur de l'eau bouillante. L'alcool une fois éliminé par la chaleur, on continue à concentrer la liqueur extractive jusqu'à ce qu'elle soit arrivée à ne plus occuper qu'un volume qui doit être toujours en rapport avec la quantité de séminules employés : 1 décilitre pour 2 kilogrammes. On l'introduit alors dans un tube gradué, dont chaque division correspond au volume que peut occuper 1 gramme de conicine. On projette, peu à peu, dans ce tube, de petites pastilles de potasse caustique jusqu'à excès. Le sel de conicine est décomposé à mesure, et la conicine mise à nu s'élève à la surface sous forme de couche huileuse. Il suffit alors, pour savoir le poids de conicine obtenu, de compter les degrés qu'elle occupe dans l'éprouvette.

» Après avoir ainsi procédé à l'essai des séminules en agissant sur 1 kilogramme au moins, nous nous basons, disent les auteurs, sur la quantité de conicine qu'ils contiennent pour formuler nos pilules, variant la dose des séminules selon leur richesse en alcaloïde, de manière à maintenir dans nos préparations une régularité parfaite.

Si nous trouvons, par exemple, les fruits de ciguë riches en alcaloïde du centième de leur poids, pour que nos pilules contiennent 1 milligramme de conicine, nous ferons entrer dans leur composition 10 centigrammes de séminules récemment pulvérisés.

» Aujourd'hui que nous n'avons plus à tâtonner sur l'emploi de nos préparations, et que l'expérience nous a fait connaître les doses de conicine qui pourraient être administrées, nous avons introduit un changement capital dans nos formules pour l'usage interne. Dans nos pilules n° 1, nous portons la dose de conicine à 1/2 milligramme, et dans les pilules n° 2 à 1 milligramme.

» Telles sont les formules que nous employons et que nous venons proposer de nouveau, persuadés que nous avons doté la thérapeutique d'une arme puissante dont elle pourra tirer parti dans beaucoup d'occasions, ainsi que nous l'avons fait nous-même, non-seulement dans le cancer, mais encore dans les affections nombreuses où la ciguë avait été appliquée avec plus ou moins de succès. »

Extrait de semences de ciguë (L. Ladé).

M. L. Ladé, pharmacien à Genève, ayant fait des essais comparatifs sur l'herbe, les semences mûres, et celles-ci avant leur maturité, a trouvé que ce sont les dernières qui contiennent le plus de conicine : en effet, une fois mûres, elles sont dures, grises, contiennent beaucoup d'huile grasse

et n'ont guère d'odeur, tandis qu'avant la maturité, elles sont vertes, charnues, ne contiennent que peu d'huile et sont très odorantes. Toutefois, bien que ces semences aient été fort en usage, la seule Pharmacopée de Dublin spécifie : *Semina cicutæ, nondum matura.*

Ayant pris séparément une égale quantité de feuilles récemment séchées, de semences mûres, et de semences vertes de ciguë, et les ayant pilées grossièrement, il a extrait chacune de ces substances avec de l'alcool de 80 pour 100, auquel avait été préalablement ajouté un peu d'acide acétique, puis filtré, traité avec l'acétate basique de plomb, séparé le liquide en le filtrant, évaporé à une demi-chaleur jusqu'à consistance d'un sirop, ajouté de la potasse caustique pour décomposer l'acétate de conicine, et traité par l'éther : après avoir séparé à une douce chaleur la chlorophylle de cet éther, on peut facilement comparer la grande différence des trois produits : celui qui a été préparé avec des feuilles a le moins de conicine, et celui qui l'a été avec des semences non mûres, le plus (un peu plus de 1/100).

L'*extrait alcoolique* de semence de ciguë, récoltée avant la maturité, est une préparation forte et stable.

Conhydrine (Wertheim).

La conhydrine est un alcaloïde nouvellement extrait des fleurs de la grande ciguë. Lorsqu'on

épuise avec de l'eau aiguisée d'acide sulfurique les fleurs du *Conium maculatum*, et que l'on soumet l'extrait moyennement concentré à la distillation avec de la chaux ou de la potasse, on obtient dans le récipient une liqueur très alcaline qui renferme, indépendamment de l'ammoniaque et de la conicine, une nouvelle base organique.

Pour l'obtenir, on neutralise par l'acide sulfurique le produit de la distillation; on évapore la solution au bain-marie en consistance sirupeuse, on reprend le résidu par l'alcool absolu, on distille l'alcool et l'on traite l'extrait alcoolique refroidi par la potasse caustique que l'on ajoute par petites portions. On agite ensuite ce mélange à plusieurs reprises avec de l'éther, et l'on distille la solution au bain-marie. Le résidu, introduit dans une petite cornue tubulée, est soumis à la distillation fractionnée dans un courant de gaz. Il passe d'abord de l'éther avec de la conicine, puis de la conicine pure, et vers la fin de la distillation la voûte et le col de la cornue se recouvrent de paillettes incolores et irisées On détache cette croûte cristalline des parois de la cornue, et, après l'avoir fortement refroidie à l'aide d'un mélange réfrigérant, on l'exprime entre des feuilles de papier. On purifie les cristaux exprimés en les faisant cristalliser à plusieurs reprises dans l'éther.

280 kilogrammes de fleurs de ciguë ont donné 7 grammes de produit.

La base ainsi purifiée constitue des paillettes incolores, nacrées et irisées; elle fond à une douce chaleur, et se sublime lentement même au-

dessous de 100 degrés. A une température plus élevée elle se sublime rapidement et sans laisser de résidu, en répandant au loin l'odeur particulière de la conicine. Elle est assez soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool et dans l'éther : ses solutions sont fortement alcalines. Elle chasse l'ammoniaque de ses combinaisons, même à la température ordinaire; mais, d'un autre côté, elle paraît être déplacée elle-même par la conicine. Lorsque l'on neutralise la solution alcoolique de la nouvelle base avec l'acide chlorhydrique, et que l'on y ajoute une solution alcoolique de chlorure de platine, on obtient par l'évaporation spontanée de magnifiques cristaux d'un sel double. Ces cristaux sont des tables rhomboïdales très volumineuses et colorées en rouge hyacinthe. Ils renferment : $C^{18}H^{17}AzO^2,ClH,PtCl^2$.

La composition de la base elle-même est par conséquent représentée par la formule $C^{18}H^{17}AzO^2$. On voit qu'elle ne diffère de la conicine que par les éléments de 2HO. On peut donc la désigner sous le nom de *conhydrine*, mot qui exprime cette relation de composition. L'acide phosphorique anhydre, chauffé avec la conhydrine à une température d'environ 200 degrés, lui enlève 2 équivalents d'eau, et la transforme en conicine : $C^{18}H^{11}AzO^2 = 2HO + C^{18}H^{15}Az$.

Cette conicine artificielle possède toutes les propriétés de la conicine naturelle. Elle forme avec l'acide chlorhydrique une combinaison cristallisable en prismes rhomboïdaux. Elle est très toxique. La conhydrine l'est à un degré beaucoup moindre

Remarques à propos de la valeur du sirop de lactucarium (Aubergier et Debout).

Dans mon *Annuaire* de 1857, j'ai consacré un article étendu au lactucarium, je vais reproduire ici, d'après le *Bulletin de thérapeutique*, une note de M. Aubergier, avec les réflexions du rédacteur en chef de ce journal; toute cette polémique confirme la pensée que j'ai déjà exprimée sur la valeur thérapeutique du lactucarium. C'est un hypnotique faible, mais complétement inoffensif; les occasions où l'on veut procurer du calme sans produire aucun retentissement dans l'économie sont infiniment plus nombreuses que celles où il est nécessaire de recourir au puissant narcotique, et cela explique le succès si considérable du sirop de lactucarium de M. Aubergier.

« Le petit nombre de faits cliniques publiés à l'appui de la valeur du lactucarium nous a engagé à rassembler dans le Bulletin des hôpitaux de notre numéro du 15 décembre dernier (t. LI, p. 412), une série d'observations recueillies dans le service de l'un de nos honorables collaborateurs, M. Marotte. Nos lecteurs se trouvaient ainsi éclairés par des faits sur le degré d'importance de la substitution, proposée par M. Aubergier, du lactucarium en place de la thridace, que l'expérience avait démontré n'être qu'une préparation inerte. Tout en laissant les praticiens tirer leurs conclusions des documents que nous

placions sous leurs yeux, et parce que ces conclusions devaient être en faveur du lactucarium, nous avons cru devoir émettre quelques réserves à l'égard de la valeur du sirop, seule forme sous laquelle nous voyons prescrire le nouvel agent. Ces réserves ont paru exagérées au savant chimiste auquel nous devons le lactucarium; avant de produire le motif qui nous les a dictées, nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs les remarques que nous adresse M. Aubergier. Voici sa lettre :

« Je viens de lire un peu tardivement les observations cliniques fort intéressantes et fort instructives, sur l'emploi du lactucarium, que vous avez publiées. Je regrette que ces observations aient été précédées et suivies de réflexions sur la valeur de ce médicament, qui m'ont paru en contradiction complète avec les faits que vous avez reproduits. Déjà vous avez inséré un premier article, émettant sur le même sujet des idées tout à fait contraires à celles qu'une longue expérience m'a permis de me former. Je recherche si peu les occasions d'appeler l'attention sur mes travaux, que je me suis abstenu d'y répondre. Cependant ma réserve ne doit pas aller jusqu'à laisser s'accréditer, grâce à l'autorité de votre journal, des opinions que je puis démontrer ne pas être fondées, en m'appuyant uniquement sur les faits que je trouve dans vos colonnes. J'ai une trop haute idée de votre impartialité personnelle pour ne pas être convaincu que vous serez le premier à désirer qu'elles soient rectifiées.

» Lorsque je me suis occupé d'obtenir en grand le lactucarium, je me proposais de remplacer l'extrait de laitue, employé sous le nom de thridace et reconnu tout à fait inerte, par le suc laiteux obtenu par incisions : ce suc avait été expérimenté sous le nom de lactucarium par de nombreux observateurs, qui tous avaient signalé ses propriétés calmantes avec une sorte d'enthousiasme. Il m'avait semblé que, même en faisant la part de l'exagération, assez ordinaire chez les auteurs d'une découverte, un produit auquel on avait attribué de telles propriétés ne devait pas être complétement sans utilité, et qu'il pouvait y avoir intérêt à le mettre à la disposition des praticiens. Telles sont les considérations qui m'ont amené à chercher la solution de ce problème. Les premières expériences qui ont été faites à ma demande sur le produit que j'ai obtenu ont confirmé mes espérances. Mais je dois dire que, de toutes les observations qui m'ont été communiquées, il n'en est pas qui soient plus favorables au lactucarium que celles que vous avez publiées, qui prouvent mieux que ce médicament doit prendre une place utile dans la matière médicale.

» Pour qu'il en soit ainsi, il ne me semble pas nécessaire que le lactucarium soit doué de propriétés aussi énergiques que l'opium ; car alors il aurait comme lui les inconvénients de sa puissance ; si je ne me trompe, il suffit que l'action de ce nouvel agent soit manifeste, incontestable, quelque faible qu'elle puisse être ; cette faiblesse

relative est même à mes yeux un avantage réel, parce qu'elle permet de graduer l'emploi des narcotiques, en commençant par recourir au médicament le plus faible, le lactucarium, en s'y arrêtant, s'il suffit, pour passer ensuite à l'opium, si l'emploi d'un agent plus actif est reconnu nécessaire. Rien ne prouve mieux que les faits recueillis à l'hôpital Sainte-Marguerite, et publiés par vous, que le lactucarium satisfait à toutes ces conditions.

» En effet, sur les seize observations que vous avez rapportées, il en est deux seulement dans lesquelles le lactucarium s'est montré absolument sans action. Dans les quatorze autres, son action a été plus ou moins marquée, mais toujours sensible. Ce qui m'a surtout frappé dans ces observations, c'est qu'elles établissent, comme l'avaient annoncé, bien avant que je m'occupasse de ce produit, Coxe Scudamore, Anderson, Duncan, en Amérique et en Angleterre, Bidault de Villiers et François, en France, que le lactucarium agit même sur des malades accoutumés à l'usage de l'opium; qu'ainsi il a déterminé le sommeil d'une manière durable chez une femme atteinte d'un cancer et qui avait pris précédemment des pilules d'extrait thébaïque (obs. XV); que lorsque le lactucarium, après avoir longtemps produit un effet utile, est devenu impuissant, le malade étant sur le point de succomber, l'opium ne réussit pas mieux (obs. XIV); que des malades, qui avaient éprouvé un soulagement marqué sous l'influence du lactucarium, n'en avaient éprouvé

aucun sous l'influence de l'opium, à tel point que le lactucarium était redemandé avec instance (obs. XII); que dans les convalescences de fièvre typhoïde rendues plus pénibles par la privation du sommeil, le sommeil est si bien revenu sous l'influence du lactucarium, qu'une des malades auxquelles il a été administré, a dit avoir mieux dormi dès le premier jour qu'elle n'avait fait depuis deux mois, et qu'au bout de très peu de temps le lactucarium a pu être remplacé par des pilules de mie de pain, sans que l'insomnie ait reparu (obs. VII et XI); qu'enfin ce médicament agit (il n'est pas une de vos observations qui ne le constate), sans nausées, sans céphalalgie, sans rêves, sans la moindre pesanteur de tête; qu'il laisse, en un mot, après lui si peu de traces de son action que vos malades vous disent, je cite textuellement, non-seulement qu'ils ont bien dormi, mais encore qu'ils ne sont pas aussi engourdis le matin que lorsqu'ils ont pris des pilules d'opium (obs. XIV).

» Il ne me semble pas, qu'à moins de parti pris, on puisse considérer un médicament qui produit de tels effets comme un médicament qui ne mérite pas l'attention dont il est l'objet.

» Quant au sirop, je reconnais avec vous que si l'on veut administrer le lactucarium à haute dose, ce n'est point la forme à laquelle il faut recourir. Mais je suis loin d'admettre qu'il faille employer ce sirop à aussi haute dose que vous le dites, pour produire un effet utile. D'ailleurs on n'administre pas toujours le lactucarium dans le

seul but de ramener le sommeil. On met souvent à profit ses propriétés pour calmer la toux ou certains états nerveux, sans avoir besoin pour cela de l'administrer à dose somnifère.

» M. Bertrand, directeur de l'École de médecine de Clermont, inspecteur des eaux du Mont-Dor, a si bien caractérisé l'action du lactucarium dans la note où il a résumé ses observations, il a précisé avec tant de justesse les limites dans lesquelles elle s'exerce, que tout ce qu'il a dit à ce sujet a été confirmé par tous les faits recueillis depuis, par ceux observés dans les services de MM. Serres et Magendie, comme par ceux que vous venez de publier. Eh bien ! c'est une observation faite par M. Bertrand qui a servi de règle pour la proportion à adopter dans la formule du sirop. Cet éminent observateur rapporte que le lactucarium, administré à la dose de 30 centigrammes par jour, en trois fois, le matin, à midi et le soir, dans un cas bien déterminé de phthisie pulmonaire, *avait calmé d'une manière complète et durable une toux fréquente, profonde, convulsive, empêchant tout sommeil, et usant ainsi avec une double rapidité les forces du malade.* La formule du sirop a été calculée précisément de manière qu'une cuillerée contienne tous les principes solubles de la dose de lactucarium qui a produit l'effet indiqué par M. Bertrand. Vous reconnaissez qu'il y eût eu inconvénient à dépasser cette dose; vous reconnaîtrez aussi, je l'espère, toute la valeur de la considération qui me l'a fait adopter. Il ne faut pas

perdre de vue, d'ailleurs, que le principe actif du lactucarium étant très peu soluble, et ne pouvant être enlevé à la matière résineuse qui l'accompagne que par l'action de l'eau bouillante plusieurs fois répétée, il y a chance pour que l'extrait qui se trouve en dissolution dans le sirop agisse d'une manière plus prompte et plus efficace que lorsqu'on l'administre sous forme pilulaire. Une moindre dose sous forme de sirop doit produire plus d'effet qu'une plus forte en pilules, lorsqu'on ne laisse qu'aux sucs de l'appareil digestif le soin de remplacer l'action de l'eau bouillante pour la dissoudre.

» Il faut bien aussi tenir compte de la différence que présente l'impressionabilité des malades qu'on traite dans les hôpitaux et de ceux de la pratique civile, de la difficulté que beaucoup de personnes, et surtout les enfants, éprouvent à avaler des pilules. De là des motifs de préférence pour une forme plutôt que pour une autre. Malgré ces observations, je suis tout disposé à reconnaître que c'est par des expériences cliniques comparatives qu'il convient de juger la valeur relative des diverses préparations du lactucarium. Il serait aussi à désirer que le sirop de lactucarium fût comparé, dans ces expériences, au sirop de thridace, qu'il est surtout destiné à remplacer. Si l'intérêt de ces recherches pouvait tenter un de vos collaborateurs, je m'empresserais de mettre à sa disposition telle quantité de lactucarium qui pourrait lui être nécessaire. Je me permettrai seulement d'insister pour que le

sirop soit préparé en suivant exactement la for mule que j'ai proposée, et qui a été adoptée pa l'Académie de médecine à la presque unanimité Les modifications qui ont été indiquées ne m'on pas paru heureuses, et j'aurais tout lieu de crain dre que le sirop préparé, en en tenant compte ne justifiât par trop la critique que vous ave faite de cette préparation. Ce ne serait pas l première fois, du reste, qu'une mauvaise manièr d'opérer aurait compromis sa réputation.

» H. Aubergier. »

Les réflexions de M. Aubergier ne détruisen pas, nous le croyons du moins, les réserves qu nous avons cru devoir émettre à propos de l valeur du sirop de lactucarium; pour les légiti mer, il nous suffira de faire remarquer à ce sa vant chimiste qu'il n'a pas jusqu'ici fourni l preuve d'un fait important. M. Aubergier fai bien entrer dans la formule de son sirop la quan tité d'extrait de lactucarium nécessaire pour qu chaque cuillerée (20 gr.) contienne 10 centigram mes de lactucarium; mais comme il fait inter venir dans sa préparation de l'albumine, et qu cette substance possède la propriété de précipite la matière résineuse du lactucarium, et de dé pouiller le sirop de son amertume, nous nou sommes demandé si l'albumine n'enlevait pas e même temps une certaine portion des principe actifs de l'agent médicamenteux. M. Aubergie ne le pense pas, puisque les principes actifs son solubles dans l'eau bouillante; mais, en théra peutique, les jugements doivent se baser seule

ment sur les faits. Comme le savant chimiste n'avait pas fourni de preuves cliniques à l'appui de son assertion, et que des observations que nous insérions ressortait seulement la valeur de l'extrait alcoolique du lactucarium, nous aurions dépassé les données des expérimentations tentées par M. Marotte, si nous avions appliqué au sirop les conclusions qu'on devait tirer des essais du lactucarium. M. Aubergier le reconnaît, puisqu'il dit : « c'est par des expériences cliniques comparatives qu'il appartient de juger la valeur des diverses préparations de lactucarium.» Nous n'avons jamais prétendu autre chose. DEBOUT.

L'expérience clinique de chacun et de chaque jour a prononcé; presque tous les médecins emploient aujourd'hui le sirop de lactucarium d'Aubergier, et ils y reviennent parce qu'avec lui ils réussissent.

M. Debout croit que l'albumine dépouille ce sirop de son amertume; c'est la matière âcre et non la matière amère qu'on enlève par cet agent. On laisse donc ainsi le principe utile en séparant une matière dont le moindre inconvénient est de rendre ce sirop désagréable.

J'ai eu occasiou d'examiner un échantillon de sirop de M. Aubergier préparé depuis deux ans; j'ai constaté qu'il était à peine modifié. Est-ce la nature des principes dissous ou le procédé employé, qui assure sa longue conservation aux températures les plus variables, et pendant un temps indéfini?

Emploi de l'aconitine contre la surdité (Blanchet

Un grand nombre de malades atteints de su dité, sans autres lésions de l'oreille externe et d l'oreille moyenne qu'une diminution de vitali des organes sécréteurs, sont affectés en mêm temps de *bruits bizarres*, dont la nature varie l'infini, et qui naissent et augmentent à la moin dre émotion, et constituent dans certains cas un complication morbide, plus incommode que surdité elle-même. C'est contre cet état de surex citation que M. Blanchet, emploie l'*aconitin* qui réussit quelquefois, soulage souvent et échou d'autres fois complétement.

En général, M. Blanchet administre l'acon tine sous forme de globules d'un milligramm Le malade en prend d'abord un, puis deux ainsi jusqu'à dix dans les vingt-quatre heure Quelquefois l'aconitine est dissoute dans un l quide volatil à basse température et projetée l'état de douche gazeuse dans l'oreille moyenn à l'aide d'une sonde spéciale.

Potion d'aconit et de sulfate de quinine (Turchetti).

Sulfate de quinine. . .	2	gram.
Alcoolature d'aconit. .	4	—
Eau	120	—
Eau de Rebel	Q. s.	

F. s. a. A prendre par cuillerées dans les ving quatre heures, dans les cas d'infection puru lente.

Lavement de strychnine (G. Lopez).

Sulfate de strychnine. .	25 milligr.
Eau.	250 gram.

A prendre en deux fois et à conserver. Employé avec succès par M. G. Lopez pour faciliter la réduction d'une hernie étranglée.

Sirops avec les alcoolatures des plantes narcotiques (Martin).

Sirop d'aconit napel.

Sirop simple.	575,00
Alcoolature d'aconit. . . .	25,00
M.	600,00

Sirop de belladone.

Sirop simple	425,00
Alcoolature de belladone. .	25,00
M.	450,00

Sirop de ciguë.

Sirop simple	575,00
Alcoolature de ciguë. . . .	25,00
M.	600,00

Sirop de jusquiame.

Sirop simple	425,00
Alcoolature de jusquiame. .	25,00
M.	450,00

Sirop de stramonium (Datura).

Sirop simple	575,00
Alcoolature de stramonium.	25,00
M.	600,00

Tous ces sirops contiennent 0,05 d'extrai (obtenu par l'évaporation de l'alcoolature) pa 30 grammes.

Seigle ergoté dans la phthisie.

L'administration de la poudre de seigle ergoté à la dose de 50 centigrammes à 2 grammes pa jour, a paru très utile à plusieurs médecins ita liens pour combattre plusieurs des accidents d la phthisie; sans partager leur enthousiasm nous dirons : « C'est une ressource à laquelle médecin doit songer dans le cas où il est si dif ficile de faire sûrement du bien par l'emploi de médicaments. »

Rue et sabine dans la métrorrhagie (Beau).

Dans le cas d'une métrorrhagie, suite de fauss couche, datant de plus d'un mois, M. Beau donn une pilule par jour, de 5 centigrammes de sa bine; elle fut administrée à la malade dès so entrée à l'hôpital; du jour au lendemain, il y eu une diminution bien sensible dans l'écoulemer du sang. Le troisième jour, on commença à don ner une pilule matin et soir; l'amélioration fu plus grande encore. Cependant l'hémorrhagi n'était pas complétement arrêtée; M. Beau sus

pendit la sabine et employa la poudre de rue en pilules, à la même dose, 5 centigrammes, matin et soir. Le troisième jour, l'hémorrhagie était complétement supprimée.

ANESTHÉSIQUES.—ANTISPASMODIQUES.

L'importance des anesthésiques grandit chaque année, plusieurs nouveaux agents ont été mieux étudiés. L'emploi de l'acide carbonique, de l'oxyde de carbone, a suggéré des remarques utiles; celui de l'amylène, dont on avait beaucoup espéré dans le début, sera très borné, mais les indications de l'anesthésie par le chloroforme se précise de même que les contre-indications qu'il est si important de bien connaître.

Chloroforme en inhalations contre la photophobie (Mackenzie).

Selon MM. Mackenzie, Arnoult, Snow, le chloroforme en inhalation s'est montré efficace contre la photophobie scrofuleuse.

Dans un cas rapporté par M. Mackenzie, la maladie datait déjà de seize mois, et aucun des moyens employés n'avait pu faire céder la photophobie et le blépharospasme, qui disparurent enfin complétement après qu'il eût eu recours sept fois à l'inhalation chloroformique. Le docteur Snow a cherché à expliquer l'effet bienfaisant du chloroforme dans ces cas, par son action sur les nerfs

sensitifs, tandis que les nerfs moteurs restent tout à fait en dehors de son influence.

Mixture contre fissure à l'anus.
(Trousseau).

Alcool.	5 gram.
Chloroforme	10 —

Mêlez, portez quelques gouttes dans l'anus avec un poil de blaireau.

Les douleurs occasionnées par cette mixture sont très vives. On les calme par des lotions d'eau froide.

Destruction des pediculi pubis (Hamel).

Nous avons toujours pensé que l'action toxique du chloroforme, du sulfure de carbone, de la benzine sur les animaux inférieurs, trouverait son application en médecine. On peut y avoir recours pour détruire les acares, les *pediculi*. C'est ce qu'a fait M. Hamel pour une espèce de ce dernier genre :

« On lave les parties couvertes de poils avec de l'eau chaude et du savon ordinaire ; après, on fait plusieurs ablutions avec de l'eau pure, et quand les parties sont bien séchées, on les frotte avec le chloroforme (4 à 8 grammes) qu'on y verse lentement et goutte à goutte ; enfin, on recouvre ces parties d'un mouchoir plié en plusieurs doubles qu'on enlève au bout d'une demi-heure pour faire un nouveau lavage à l'eau chaude et au savon, afin de débarrasser la peau des cadavres des *pediculi pubis*. »

Chloroforme. Avortement déterminé (Robinson).

Des inhalations de chloroforme ont déterminé l'avortement chez une femme enceinte de cinq mois. Ce fait commande de la prudence dans leur emploi dans les cas de grossesse.

Ivresse contre-indication des anesthésiques (Nélaton).

D'après M. Nélaton, on ne doit pas avoir recours à l'emploi du chloroforme en état d'ivresse. M. Nélaton a basé ce précepte sur des cas de mort observés dans ces circonstances, et en particulier sur un fait malheureux arrivé à M. Masson, de Mirecourt, qui a perdu, pendant l'amputation de la cuisse, une femme écrasée en état d'ivresse. Mais M. Nélaton a apporté quelque chose de plus, il a fait des expériences sur les animaux, et les expériences lui ont appris que, bien loin de s'exclure, les effets des alcooliques et du chloroforme se surajoutent : chez les animaux ivres, l'anesthésie est arrivée après trois minutes au maximum, trente secondes au mininum, au lieu de neuf minutes qu'il avait fallu chez un autre animal de même espèce, mais non alcoolisé. — Nous ne pouvons que féliciter le savant chirurgien de la Clinique de son importante communication : elle nous paraît de nature à éviter des accidents graves et même mortels; seulement, ce que nous comprenons moins, c'est que l'idée ait pu venir à quelques chirurgiens de se servir du chlo-

roforme dans l'état d'ivresse. N'est-il pas établi que depuis longtemps les personnes en état d'ivresse supportent presque sans douleur les opérations les plus graves, et ne s'aperçoivent même quelquefois qu'en se réveillant de la mutilation qu'elles ont subie? N'est-il pas démontré que les personnes en état d'ivresse présentent un état de souplesse et de flaccidité générale qui permet les manœuvres les plus diverses, presque sans résistance de leur part? A quoi bon le chloroforme, dans ces circonstances? Le malade ne sentira guère la douleur et ne résistera pas beaucoup plus au chirurgien que s'il était endormi avec le chloroforme.

Chloroforme et delirium tremens. Cas de mort.

Voici encore une observation recueillie à l'hôpital Saint-Thomas à Londres (*Association medical Journal*) qui donne de la force à ce précepte de la contre-indication du chloroforme chez les malades qui sont sous l'influence des alcooliques. « Le sujet était entré à l'hôpital pour une opération à pratiquer sur le doigt. Il était évidemment d'une très mauvaise constitution et présentait, en particulier, les signes visibles du *delirium tremens*. A peine eut-il inhalé quelques inspirations de chloroforme que ses yeux devinrent fixes; des signes de syncope se manifestèrent; il parut s'évanouir. Il était mort.

La respiration artificielle fut immédiatement appliquée, et le docteur Dundas Thomson, qui

tient toujours, pour semblable occurrence, une quantité suffisante d'oxygène en réserve, chercha à le faire aspirer et recourut en outre à l'emploi de la batterie électrique. Le tout en vain, l'homme était mort, parfaitement mort.

Empoisonnement par le chloroforme pris à l'intérieur.

Obs. — A. B., âgée de 21 ans, a avalé, le 19 mai, 2 onces de chloroforme pur. Le professeur la vit vingt minutes après : elle était couchée, à moitié vêtue, sans connaissance ; elle semblait dormir profondément et on ne pouvait l'éveiller ; son haleine ne sentait pas le chloroforme. Pupilles très contractées; conjonctives tout à fait insensibles ; température du corps normale ; respiration tranquille et régulière ; pouls 78, mou, assez plein ; pas de congestion de la face. Sinapismes aux extrémités et à l'épigastre; on vide l'estomac avec la pompe. Il était impossible de lui faire prendre un émétique.

Les matières extraites n'avaient pas la *plus légère odeur de chloroforme*. On introduisit avec la sonde environ une demi-once de moutarde dans l'estomac, qu'on vida de nouveau. On introduisit environ 4 grammes d'esprit d'ammoniaque aromatique avec 1 once d'eau-de-vie dans l'estomac. Quelques efforts de vomissement eurent lieu et les pupilles se dilatèrent tout à fait. Cela continua pendant quelques minutes ; mais elles restèrent tout à fait insensibles. A ce moment,

les battements du pouls et le nombre d'inspirations augmentèrent légèrement de fréquence; mais peu après la malade retomba dans le premier état. Un lavement très stimulant fut administré. Après dix minutes, la respiration devint lente et stertoreuse; le pouls baissa sensiblement; la face devint livide et congestionnée. On eut recours au galvinisme; un courant d'air fut établi autour de la malade, et la langue fut tirée avec des pinces pour prévenir l'occlusion de la glotte. La respiration continuait à décroître; elle était tombée à 7 par minute. On augmenta la puissance de la pile; lavements de bouillon et d'eau-de-vie fréquemment administrés. On introduisit avec la sonde une forte portion de gouttes noires. Cela produisit de violents efforts de vomissements, pendant lesquels la malade fut de nouveau presque asphyxiée.

Provoquer la respiration artificielle à l'aide du galvanisme fut alors évidemment la seule ressource, et elle fut continuée, avec quelque temps d'arrêt, pendant près de deux heures. Lavement excitant de demi-heure en demi-heure. Applications chaudes aux extrémités, qui devenaient très froides. La respiration tombe à 2 par minute; pouls imperceptible au poignet. La face et le cou sont tout à fait livides. Un moment, la respiration cessa pendant près de deux minutes, et la mâchoire retomba On continua les moyens employés, et environ une demi-heure après, on vit quelques signes d'amendement. Le pouls gagna graduellement de la force, la respiration devint

moins embarrassée, et l'*haleine sentit alors fortement le chloroforme*. Deux heures et demie après (c'est-à-dire quatre heures quinze minutes depuis le commencement), les pupilles sont légèrement dilatées. La sensibilité de la conjonctive reparaît. La lividité de la face disparaît. On cessa le galvanisme. La malade est toujours sans connaissance, et les tentatives pour l'éveiller sont infructueuses.

Trois heures. Intestins très purgés ; pouls 94, prenant de la force ; respiration 28 ; température des extrémités naturelle.

Trois heures et demie. La connaissance revient lentement.

Quatre heures. Pour la première fois, la malade répond ; elle ouvre d'elle-même les yeux. Blanc d'œuf, mucilage ; lait. La malade est observée avec grand soin.

Le lendemain, la sensibilité est revenue ; pouls de 100 à 120, mou ; respiration libre ; abdomen douloureux ; soif ; nausées ; fomentations ; opium ; mucilage. La vessie fut vidée ; langue douloureuse ; selles fréquentes contenant une grande quantité de sang ; douleurs sourdes dans les reins. Lavements opiacés ; glace, etc.

Les symptômes allèrent en diminuant. Le régime fut continué, et le 25, la malade reprenait son travail.

Chloroforme gélatinisé (Massart).

M. Massart regarde le chloroforme gélatinisé comme un remède très utile, contre toutes les af-

fections que l'on combat ordinairement avec les pommades et les liniments au chloroforme.

Cette combinaison du chloroforme avec l'albumine et que l'on devrait nommer plutôt chloroforme *albuminisé*, paraît se faire facilement même à froid, en agitant un mélange de parties égales de chloroforme et de blanc d'œuf. Les deux liquides s'épaississent d'abord, prennent l'aspect du collodion, et finissent au bout de quelques heures de repos, par acquérir la consistance d'une gelée.

Quand on est pressé, la gélatinisation peut se faire en quelques minutes en opérant au bain-marie ; mais alors on peut n'employer qu'une partie d'albumine et quatre de chloroforme mélangés dans un flacon plongé dans de l'eau à une température de 50 à 60 degrés. Il paraît cependant, au dire de M. Massart, que la gélatinisation à froid est préférable parce qu'elle est plus régulière et plus complète.

Le chloroforme gélatinisé réclame quelques précautions et de la rapidité dans son emploi, car le chloroforme, en s'évaporant, abandonne de petits grumeaux d'albumine qui se roulent sous les doigts pendant la friction, sans aucun avantage pour le malade ; puis si, au lieu de continuer de frictionner, on suspend et on laisse la préparation sur la peau, l'action rubéfiante du chloroforme se manifeste et annule ses propriétés sédatives.

Chloroforme gélatinisé contre la dysménorrhée (Lausada).

Du chloroforme gélatinisé appliqué à l'aide d'un pinceau de charpie sur le col utérin a soulagé une malade atteinte de dysménorrhée.

Des vapeurs d'amylène comme agent anesthésique (Snow).

L'*amylène* fut découverte par M. Balard en 1844, car le produit que M. Cahours avait désigné sous ce nom a depuis pris celui de *paramylène*. On l'obtient dans un état de pureté convenable par le procédé suivant :

On chauffe dans une cornue de l'alcool amylique avec une dissolution de chlorure de zinc marquant 70 degrés à l'aréomètre; on agite fréquemment pendant que la température s'élève; l'essence finit par se dissoudre complétement, et l'on chauffe alors jusqu'à distillation. Le liquide est distillé et rectifié de nouveau dans une cornue tubulée munie d'un thermomètre, et on ne recueille que la partie la plus volatile. Celle-ci est agitée à plusieurs reprises avec l'acide sulfurique concentré et soumise à une distillation.

C'est un simple carbure d'hydrogène contenant dix atomes de carbone et dix d'hydrogène. Il se présente sous l'aspect d'un liquide clair, incolore : il est volatile et d'un poids spécifique très peu considérable. L'amylène bout à 39°; sa pesanteur spécifique à 56° est de 0,659, et celle de sa va-

peur est représentée par 2,45. Soluble en toutes proportions dans l'alcool et l'éther, très insoluble dans l'eau, elle demande plus de dix mille parties d'eau pour se dissoudre. Son odeur se rapproche de celle du naphthe ; agréable pour les uns, elle choque l'odorat des autres. Mais son administration est plus facile que celle du chloroforme, car elle est très peu piquante.

Pour obtenir une insensibilité complète, il est nécessaire d'avoir un mélange de 15 parties de vapeur pour 100 d'air aspiré par le malade. Dans ce but, on fait respirer à un malade 3 à 4 drachmes du fluide, et l'insensibilité s'établit dans l'espace de trois minutes.

Pendant l'inhalation, le pouls augmente de force et de fréquence, et la respiration s'accélère le plus souvent. Il s'établit un peu de rigidité dans les muscles avant l'anesthésie, mais on l'obtient alors avec moins de coma qu'avec l'emploi du chloroforme et de l'éther.

Des avantages et des inconvénients de l'amylène.

Nous extrayons du *Bulletin de thérapeutique* l'appréciation très nette sur la valeur de l'amylène.

« Les enfants acceptent l'amylène sans aucune répugnance ; l'odeur de cette substance n'irrite ni ne fatigue les voies respiratoires. Aucun appareil n'est nécessaire pour endormir les petits malades ; une éponge dans un cornet de toile ci-

rée, entr'ouvert au fond, suffit pour appliquer l'amylène.

» L'action anesthésique est rapide ; la résistance dépasse rarement une ou deux minutes. »

Les espérances qu'on avait conçues sur l'innocuité de l'amylène se sont évanouies après deux cas suivis de mort ; aujourd'hui il n'est pas un seul chirurgien à Paris qui conserve le moindre doute sur l'infériorité de cet agent qui, tout en exposant aux mêmes dangers que le chloroforme, n'a sur lui aucune espèce d'avantage, au contraire. C'est ce qui résulte du rapport de M. Jobert, à l'Académie de médecine, rapport qui n'a pas rencontré de contradicteur à l'Académie. M. Giraldès persiste cependant à le regarder comme préférable au chloroforme chez les enfants du deuxième âge que l'on doit anesthésier.

Amylène et chloroforme (Foucher et Bonnet).

L'amylène n'est un anesthésique énergique qu'à la condition que les vapeurs sont mélangées d'une très petite quantité d'air ; mais alors il a sur plusieurs fonctions de l'économie, et sur la respiration en particulier, une action qui doit faire craindre des accidents graves, et les animaux qui y ont été soumis conservent pendant longtemps un état de collapsus ou de malaise.

Le chloroforme n'offre pas les inconvénients de l'amylène en en conservant les avantages.

Avec aucune de ces substances appliquées localement on n'obtient une anesthésie soit générale, soit locale.

Action anesthésique de l'oxyde de carbone.

L'oxyde de carbone est un gaz très délétère, comme nous l'ont surtout appris les expériences de M. Leblanc. Les nouvelles expériences sur l'action physiologique de ce remarquable modificateur conduiront-elles à quelque application thérapeutique? J'en doute; quoi qu'il en soit, voici les résultats obtenus :

Action anesthésique du gaz oxyde de carbone (Ozanam, Tourdes).

A. Toute la série des corps carbonés, volatils ou gazeux, est douée du pouvoir anesthésique; plus un corps est carboné, plus il possède ce pouvoir.

B. L'*oxyde de carbone*, l'*acide carbonique*, le *cyanogène*, forment la série gazeuse que nous devons étudier ici.

C. L'oxyde de carbone est à la fois un violent excitant et un puissant anesthésique.

D. Donné en *inhalations*, il détermine quatre périodes :

1° Période *prodromique*, remarquable par son calme;

2° Période d'*excitation*, marquée par des contractions et des convulsions;

3° Période d'*anesthésie*, caractérisée par l'arrêt partiel, puis absolu de la sensibilité;

4° Période de *réveil* ou de *mort*.

E. Appliqué *localement* :

1° Sur la peau recouverte de son épiderme, le gaz est sans action;

2° Sur la peau dénudée, le gaz détermine l'arrêt plus ou moins complet de sensibilité.

F. L'*oxygène* et l'*ammoniaque* paraissent être les meilleurs antidotes du gaz anesthésique.

Après M. Ozanam, laissons maintenant parler M. Tourdes.

« L'ensemble des faits observés m'a conduit à classer l'oxyde de carbone parmi les agents anesthésiques.

» Pourra-t-on appliquer l'oxyde de carbone à la thérapeutique? Cette question est grave et on ne doit l'aborder qu'avec prudence.

» L'observation a déjà commencé à répondre; elle a constaté que l'homme pouvait supporter, sans périr, l'action de l'oxyde de carbone, qu'il pouvait être anesthésié par ce gaz et revenir complétement à la santé.

» On sait que le docteur Wytt, après deux ou trois inspirations d'oxyde de carbone, éprouva un tremblement convulsif avec oblitération presque complète de la sensibilité. Trois ou quatre inspirations déterminèrent une suspension subite des mouvements et des sensations. Cette expérience courageuse, si souvent citée, paraît enfin sous son véritable jour.

» En 1843, MM. Laurent et Thomas ont été témoins d'une trentaine d'asphyxies occasionnées par le gaz oxyde de carbone, dans les hauts fourneaux, où ce gaz est employé suivant le procédé d'Ebelmen, pour certaines opérations mé-

tallurgiques. Voici la description de ces accidents : un léger mal de tête se fait sentir, bientôt surviennent des vertiges, et l'ouvrier perd connaissance avant d'avoir pu prononcer une seule parole. L'exposition à l'air libre et des moyens très simples ont suffi pour rendre aux malades l'usage de leurs sens, et même pour leur permettre de reprendre leur travail après quelques heures de repos. Mon collègue, M. Küss, m'a déclaré que des faits semblables avaient été constatés aux forges de Niederbronn.

» Ces observations ne sont-elles pas pour l'espèce humaine un commencement de preuve de l'action anesthésique et de l'innocuité de l'oxyde de carbone ? »

Troubles généraux qui peuvent être la conséquence des injections d'acide carbonique (Ch. Bernard).

Bien que légers et sans gravité, ces accidents méritaient d'être signalés ; ils consistent en céphalalgie, étourdissement, faiblesse et obscurcissement de la vue, courbature générale, somnolence. Voilà des accidents que le chirurgien devra surveiller quand il aura recours à l'emploi des injections d'acide carbonique (*Arch. de med.*), sur lesquelles j'ai insisté dans mon précédent Annuaire.

Formule pour la préparation du valérianate d'ammoniaque, adoptée par l'Académie de médecine (Leboureur et Fontaine).

Prenez l'acide valérianique monohydraté et

pur; disposez-le en couches minces dans une capsule plate, recouverte d'une cloche parfaitement close. Faites arriver dans la cloche du gaz ammoniac anhydre jusqu'à saturation de l'acide valérianique. Conservez le valérianate d'ammoniaque par petites parties, dans des flacons bien bouchés.

Traitement de la coqueluche par l'asa fœtida en lavement (Ancelon).

M. Ancelon a trouvé que la mixture suivante amendait notablement l'état des malades dans le cours de la deuxième et au commencement de la troisième période de la coqueluche :

Sirop diacode.	25,00
— d'ipécacuanha. . .	30,00
— de Tolu.	45,00

A prendre trois ou quatre cuillerées à café dans la journée, loin des heures des repas. L'usage devra en être continué pendant huit ou dix jours, et, dans la troisième période, on aura soin de substituer au sirop de Tolu une égale quantité de sirop de quinquina.

L'auteur trouve qu'aucun narcotique ne mérite confiance, et, qu'à dose élevée, ils peuvent faire périr les enfants par lipothymie.

Le remède de prédilection de M. Ancelon est l'asa fœtida; il le déclare héroïque et fidèle. Aussi s'en tient-il à ce moyen depuis 1841.

Les doses et le mode d'administration ont une importance relative qu'il ne faudrait pas dédai-

gner. Pour les enfants de dix-huit mois à deux ans, on prescrit trois lavements, contenant chacun, dans le moins de véhicule possible, 1 gramme d'asa fœtida et 2 gouttes de laudanum de Sydenham : le premier lavement est administré le soir; le second le lendemain matin ; enfin le troisième dans la soirée, douze ou quinze heures après le second.

Comptez peu sur cette efficace médication dans la première période, qui se confond trop avec la bronchite commune; tant que le petit malade se trouve dans la deuxième période, la coqueluche peut être brusquement arrêtée, ou au moins transformée en une bronchite *grasse* et *facile*, suivant qu'elle est plus ou moins avancée au moment de l'emploi du remède ; et alors, dans le cas d'obstruction des bronches, l'ipécacuanha, à dose vomitive, s'est montré de quelque utilité. La troisième période est plus rebelle, exige plus de persistance dans l'emploi du même moyen, qui doit être continué douze ou quinze jours durant, en lui associant, comme adjuvant, des frictions sur la peau avec de la flanelle sèche ou imbibée d'alcoolat de térébenthine. Les insuccès cachent de graves complications. Ce qu'il y a de fort remarquable ici, et ce dont je me suis assuré à différentes reprises, c'est que l'asa fœtida et l'opium, pris isolément, restent sans effet marqué, ce n'est pas le premier exemple de l'utilité de l'association de médicaments actifs, mais il est indispensable d'être très réservé sur l'emploi de l'opium chez les très jeunes enfants.

Musc dans le spasme de la glotte (Salathé).

Le remède fut donné, tantôt en prises, à la dose de 10 centigrammes en seize paquets, dont quatre à prendre par jour; tantôt sous forme de potion contenant 0,05 de musc, à prendre par cuillerées à café, d'heure en heure.

Empoisonnement par le camphre (Schraaf).

Le camphre est si fréquemment administré aujourd'hui sans précautions aucunes, sous les rapports des doses et du mode d'emploi, qu'on ne saurait trop insister sur les faits d'empoisonnement qui, presque chaque année, se produisent; aussi nous empressons-nous d'emprunter à l'*Union médicale* l'extrait des observations suivantes :

« Une femme fit prendre à ses trois enfants, deux garçons de cinq et de trois ans, et une fille de dix-huit mois, environ 2 grammes de camphre en poudre. Depuis plusieurs jours déjà, une semblable administration avait eu lieu, mais à moindre quantité et jamais *encore à jeun*. Bientôt survinrent des symptômes d'empoisonnement : pâleur excessive de la face, regard stupide, hébété, délire, sentiment d'ardeur dans le cou et soif vive, puis nausées; vertiges, contractures de la face, puis vomissements, véritables convulsions avec perte de connaissance plus ou moins prolongée et aussi de fréquentes envies d'uriner. Au bout de trois heures, l'aîné fut pris d'un sommeil comateux qui termina heureusement la

scène. Le second fut plutôt délivré. Mais la petite fille mourut : chez elle, les symptômes avaient commencé plus tôt, et ils durèrent plus longtemps. Les convulsions étaient violentes, intermittentes, excepté à la face, où elles persistèrent d'un seul côté et à droite. L'ouverture de l'abdomen, seule permise, ne montra rien de remarquable, si ce n'est une pâleur considérable de la rate et du foie, et, dans une anse d'intestin grêle, d'une étendue d'un décimètre, un emphysème existant simultanément sous la tunique séreuse et la muqueuse. »

Camphre iodé (Brossard).

Bien des personnes, désirant perdre l'habitude de priser, parviennent à ce résultat en ajoutant à leur tabac du camphre iodé. Voici comment je le prépare extemporairement ; je pulvérise :

Camphre.	12 gram.
Teinture d'iode. . .	1 —

Pastilles antiépileptiques (Alquié).

Poudre de cétoine.	25 gram.
Valérianate de zinc.	1gr,25
Sucre en poudre.	75 gram.
Essence de menthe.	1 goutte.
Mucilage de gomme adragant..	q. s.

Pour faire 250 pastilles.

En prendre une matin et soir.

STIMULANTS GÉNÉRAUX.

Action toxique de la caféine.

Le docteur Stuhlmann, de Triedewald, a fait avec la caféine de nombreuses expérimentations sur des animaux de tous les ordres, et il est arrivé ainsi à poser ces conclusions : 1° La caféine est un *poison*, et non pas un aliment. — 2° Administrée d'une manière et en lieu convenables, elle détermine, à des doses relativement petites, la mort chez les animaux d'espèces les plus diverses. — 3° Elle produit la mort, non pas en agissant sur le sang et en le décomposant, mais en déterminant des paralysies lorsqu'elle arrive en contact avec le système nerveux. — 4° Les phénomènes et les attaques que la caféine détermine chez les animaux, varient suivant la susceptibilité particulière de ceux-ci, suivant la différence des doses et la manière dont elles sont administrées.

J'ai toujours pensé que la caféine était un modificateur puissant dont il importait de bien déterminer l'action physiologique ; malheureusement le résumé du mémoire de M. Stuhlmann, qui m'est seul connu, est loin de nous éclairer, et ne peut suffire pour nous guider dans les applications thérapeutiques qui sont réservées à la caféine.

Sur le guarana et le paullinia.

On confond à tort le *paullinia* et le *guarana*, il n'y a, en effet, entre ces deux substances, d'autres rapports que ceux qui existent entre une plante et un mélange dans la composition duquel elle entre en proportions inconnues.

Le paullinia est une plante de la famille des sapindacées, consacrée à la mémoire du médecin Paulli; il y en a plusieurs espèces, dont deux seulement sont employées en médecine : le *Paullinia sorbilis*, qui croît sur les bords de l'Amazone, et le *Paullinia cupana*, qui préfère ceux de l'Orénoque.

Les semences et les racines de ces deux espèces sont seules usitées; elles agissent un peu à la manière de la rhubarbe, comme tonique légèrement laxatif, et c'est à ce titre qu'elles réussissent dans la diarrhée bilieuse et dans la dysentérie épidémique, mais c'est surtout contre les migraines et certaines névralgies qu'elles donnent les meilleurs résultats.

Le guarana est un mélange composé de semences de *Paullinia sorbilis*, de cacao et d'une grande quantité de fécule. Les Indiens guaranis, qui le préparent, en conservent d'ailleurs la composition secrète avec le plus grand soin.

On le trouve dans le commerce brésilien, sous des formes très variées et souvent très bizarres; il est employé comme tonique légèrement astringent, et n'est point préférable, à notre avis, aux astringents que nous possédons, tels que le ra-

tanhia, le monésia et le cazuarina. Au Brésil, il constitue plutôt un moyen hygiénique qu'un véritable médicament.

On l'emploie sous forme de sorbets, et c'est à cela, prétend-on, que doit l'épithète de *sorbilis* le paullinia qui entre dans sa composition.

Après avoir été traité par les carbonates alcalins, il paraît jouir, quoique à un moindre degré, des propriétés de la semence du *Paullinia cupana*.

Sur l'emploi du guarana dans les diarrhées persistantes (Rabaine).

Au mois de mai 1857, M. Hervé (de Lavaur) inséra dans le *Bulletin de thérapeutique* une courte note dans laquelle il disait employer depuis longtemps, et avec succès, l'infusion du guarana, à la dose de 2 ou 3 grammes dans une tasse d'eau bouillante, qu'on avale en une seule fois, contre les diarrhées rebelles. « Ce que je puis dire, ajoute M. Hervé, c'est que, depuis cinq à six ans que je prescris journellement ce médicament, il ne m'a jamais fait défaut dans les diarrhées idiopathiques les plus rebelles, et que presque toujours il a beaucoup amélioré l'état des malades, même dans les diarrhées symptomatiques les plus graves. » — M. le professeur Denucé, de Bordeaux, a employé le même médicament avec un égal succès, et M. Rabaine rapporte quatre observations dans lesquelles des diarrhées qui étaient venues compliquer des maladies chirurgicales

ont cédé, en trois ou quatre jours, à l'usage du guarana. Le goût désagréable de cette substance répugnant aux malades, M. Denucé l'a prescrite presque toujours en pilules, à la dose de 45 centigrammes pour trois pilules, à prendre une le matin, une à midi et une le soir.

Armoise. — Son emploi (Anke).

Vieux remède bien oublié! M. Anke veut le remettre en honneur. Il rappelle des propriétés médicales de l'armoise qu'on néglige aujourd'hui. Dans l'épilepsie, par exemple, elle peut, dit-il, amener la guérison en très peu de temps, mais surtout dans les cas récents, et en particulier dans l'épilepsie qui se montre chez les femmes à l'époque de la puberté ou lorsque cette maladie se lie à une aménorrhée ou à une dysménorrhée. Dans la chorée et l'éclampsie des enfants, elle est aussi très utile, aussi bien que dans diverses autres affections utérines, dysménorrhée et aménorrhée, partielle ou complète, dépendant de l'éréthisme du système nerveux. Ce médecin donne la racine en poudre dans l'épilepsie, et l'infusion dans les affections utérines, à la dose de 4 à 60 grammes, jusqu'à 180 grammes en infusion : il emploie aussi l'extrait éthéré dans les convulsions de l'enfance.

Emploi du marum verum contre les toux spasmodiques et la coqueluche.

Cette plante, qu'on ne rencontre plus guère

dans les pharmacies, a été dans ces derniers temps employée avec succès par le docteur Lucanus, contre les affections que nous avons spécifiées dans le titre, soit sous la forme de conserve préparée avec une partie de la plante pour deux parties de sucre, soit sous la forme de sirop, préparation à laquelle il faut recourir lorsque l'herbe fraîche manque. Lorsqu'on emploie la conserve, elle doit être préparée fraîchement pour chaque cas. Pour faire le sirop, on prend une once d'herbe fraîche, et une demi-once d'herbe sèche qu'on fait macérer pendant trois heures avec une once de vin de Madère ou de Xérès. On y ajoute alors deux onces et demie d'eau bouillante, on laisse digérer pendant deux heures, on exprime, et dans trois onces de colature on fait fondre à froid quatre onces de sucre. L'auteur de cet article ne dit pas à quelles doses il convient d'administrer ces préparations.

Millefeuille contre les flux hémorrhoïdaires trop abondants (Tessier, de Lyon).

Voici le résumé du mémoire de M. Tessier, publié dans la *Gazette médicale de Lyon :*

1° La millefeuille, administrée à l'intérieur, sous forme d'infusion ou de jus exprimé, a une action puissante sur les tumeurs hémorrhoïdales (M. Tessier prescrit chaque jour trois tasses d'infusion thériforme).

2° Elle a la propriété de modérer et même de supprimer les flux hémorrhoïdaires excessifs, propriété précieuse dans les cas où l'écoulement

sanguin est assez considérable pour occasionner, comme on le voit assez souvent, la perte des forces ou même une véritable anémie.

3° Elle a encore la propriété de tarir les sécrétions muqueuses et puriformes du rectum qui tiennent seulement à des engorgements hémorrhoïdaires et non à des dégénérescences cancéreuses.

4° L'action antihémorrhagique de la millefeuille n'est point le résultat d'une simple astriction qui pourrait être répercussive; elle agit d'une manière spéciale et directe sur les vaisseaux et sur les nerfs du rectum, et cette action, comme l'on dit quelques auteurs, est en effet tout à la fois astringente, tonique et sédative,

5° L'usage de ce médicament doit être surtout réservé pour les flux hémorrhoïdaires passifs avec état variqueux et atonie du rectum, et pour les flux qui, bien qu'actifs, ont amené par leur abondance une débilité profonde et des désordres dans la santé générale.

Thé de Haller.

Sommités de sauge . . . . .)
— millefeuille . . .)
— lierre terrestre. .)
— mélisse . . . . .) àâ parties égales.
— hysope. . . . .)
— petite centaurée.)
— caille-lait . . . .)
Fleurs de camomille. . . . .)

Mêlez le tout uniformément. S'emploie en infusion comme le thé.

Traitement du psoriasis par le copahu (Paul Dupuy).

M. Dupuy a publié des observations très intéressantes recueillies dans le service de M. Hardy, sur un emploi nouveau du baume de copahu, contre le psoriasis.

Voici le résumé et les corollaires de ces observations :

Dose. — M. Hardy commence en général par la dose de 3 grammes environ; puis, pendant la durée du traitement, il l'élève à 4 grammes, puis 6 grammes. Le copahu s'administre le matin à jeun et dans l'intervalle des repas.

Phénomènes résultant de l'action du copahu. — Une seule fois, les squames ont été modifiées dans leur coloration. Lorsque les écailles épidermiques se détachent, la peau subjacente est généralement saine, quelquefois encore un peu rouge. Dans un seul cas, une sorte de vitiligo partiel a accompagné la chute des squames. Le psoriasis en plaques se convertit en psoriasis circiné, la guérison commençant par le centre de la plaque, et le psoriasis circiné se transforme lui-même en *guttata*.

Dans les affections dartreuses en voie de guérison, le plus habituellement celle-ci marche de haut en bas; il n'en est rien pour le psoriasis traité par le baume de copahu. L'amélioration

est souvent plus marquée aux membres inférieurs qu'aux membres supérieurs, et d'une manière générale, le mieux se déclare d'abord dans les points le plus légèrement atteints, et de là convergent pour ainsi dire vers les lieux d'élection.

La diarrhée, presque toujours très bien supportée par les malades, s'est montrée dans les deux tiers des cas; l'érythème copahique n'est survenu qu'une seule fois.

Durée du traitement. — Cette durée est loin d'être la même dans tous les cas. Lorsque le copahu a été employé seul, ou lorsque des bains y ont été associés, vers la fin du traitement, pour activer la guérison, la durée totale de la cure est d'environ trois mois. Dans le petit nombre d'observations où le traitement ordinaire avait été employé au préalable, les malades ont pu sortir guéris au bout d'un mois.

Nature du traitement. — Le traitement a très rarement été simple; il a été pratiqué dans trois conditions très distinctes : 1° à l'état de simplicité; 2° associé à des moyens locaux dans le dernier mois de la cure; 3° consécutif à l'emploi de la solution arsenicale et des moyens locaux; ces derniers ont été continués avec le baume de copahu.

Récidive. — Parmi tous les malades dont les observations ont été recueillies, il n'y a eu qu'une seule récidive ou, pour mieux dire, une aggravation très notable de la lésion immédiatement consécutive à la suspension du traitement. Il est

vrai de dire que tous les malades ont été perdus de vue après leur sortie de l'hôpital.

Le baume de copahu paraît supérieur à la médication topique et par les arsenicaux, au point de vue de la lésion locale.

Son influence sur la diathèse reste encore à déterminer.

La médication topique doit généralement lui être associée; mais il peut, dans certains cas, s'en passer.

Certains cas de psoriasis sont rebelles à l'action du copahu comme à celle de tous les autres médicaments.

La récidive peut avoir lieu après la guérison par le baume de copahu.

Le baume de copahu ne guérit point le psoriasis par la loi des semblables, ni par une action irritante substitutive ou dérivative.

Le baume de copahu guérit le psoriasis par une action spécifique.

Cette dernière assertion, que le baume de copahu guérit le psoriasis à titre d'agent spécifique, pouvait paraître bien grave au point de vue de la thérapeutique générale il y a quelque années, mais depuis la publication de la *première édition de mon Formulaire*, les idées se sont bien modifiées.

Par cela seul qu'il n'existe qu'un fort petit nombre de médicaments spécifiques, il ne s'ensuit nullement qu'on ne puisse encore en trouver quelque autre ; puis, si l'on veut bien y réfléchir, on verra que l'arsenic n'existe pas à un autre titre

dans la science; son action élective sur la peau, pour être moins prononcée peut-être que celle du baume de copahu, n'en est pas moins parfaitement établie par l'existence des taches arsenicales que M. Devergie a le premier signalées, et dont j'ai vu des exemples à Saint-Louis, et pour le psoriasis et pour le lichen lui-même. Son *modus agendi* est analogue à celui du mercure, puisqu'il a une influence marquée sur la diathèse contre laquelle on le dirige, et que, de même que ce médicament, il produit un résultat, sans qu'il soit possible à l'esprit de saisir le phénomène intermédiaire qui lie le médicament à son effet.

Mais, ainsi que je le disais précédemment, il y a spécifique et spécifique; l'expérience seule peut nous apprendre la portée définitive du baume de copahu dans la cure du psoriasis.

C'est aussi mon opinion, et je ne saurais trop engager les praticiens à vérifier si nous avons dans le copahu un nouvel agent efficace contre une affection aussi rebelle que le psoriasis.

Action locale du baume de copahu.

Le baume de copahu contient depuis 32 jusqu'à 47 p. 100 d'une huile essentielle, dont la composition est identique avec celle de l'essence de térébenthine. M. le docteur Ed. Langlebert, d'après des expériences qui lui sont propres et qu'il a depuis quelque temps beaucoup renouvelées, est convaincu que les propriétés antiblen-

norrhagiques du copahu ne sont dues qu'à la présence de l'huile essentielle ; et si le copahu injecté dans l'urèthre ne guérit pas la blennorrhagie, cela tient à la résine, dont l'action locale, presque toujours nuisible, paralyse l'effet utile de l'essence. Cette règle serait en contradiction avec certains faits d'observation que je dois à M. Pache, c'est qu'une sorte de copahu, modifié par une longue conservation, contenant beaucoup moins d'essence qu'un copahu récent, s'est montré plus efficace que lui. Comme pour les aloès, il y a, je crois, quelque chose de spécifique dans les copahus fournis par des arbres différents.

Gonorrhée, nouveau remède.

M. le professeur Sigmund, de Vienne, recommande à la place du copahu, qui est coûteux, souvent sophistiqué ou trop ancien, et du cubèbe, la térébenthine rectifiée et les graines de l'*heracleum spondylium*, médicament indigène actif, bien que peu employé. Cette indication mérite d'être vérifiée. L'association du cubèbe à la térébenthine est souvent très efficace et moins désagréable que le copahu.

Sirop de térébenthine ou abiétique (L. Mouchon).

Térébenthine de sapin (*abies pectinata*) .	30
Gomme arabique pulvérisée	15
Eau commune	15
Sirop simple	940

Formez, par simple trituration, dans un mor-

tier de marbre ou de porcelaine, un mucilage avec la gomme et l'eau; incorporez-y intimement la térébenthine, puis projetez peu à peu le sirop dans ce mélange gommo-résineux, en battant continuellement la masse, de manière à constituer un tout homogène, d'un blanc de lait et d'une grande fixité (1).

Saccharure de térébenthine ou abiétique (Mouchon).

Térébenthine abiétique	60
Alcool rectifié à 90 degrés centés .	120
Sucre en morceaux	1000

Faites dissoudre à froid la térébenthine dans l'alcool, à l'aide d'une forte agitation imprimée au vase contenant l'un et l'autre; laissez déposer la faible quantité de matière qui aura résisté à l'action dissolvante du menstrue; arrosez le sucre avec cet alcoolé, opérez la dessiccation dans une étuve convenablement chauffée et réduisez-le en poudre fine.

Ce saccharure se prête à la pulvérisation aussi bien que le sucre lui-même. Il est du reste, comme le sirop, agréablement aromatique, et, comme lui, il peut recevoir diverses applications utiles. Comme les saccharures en général, il peut, de plus, être converti en tablettes, à l'aide du mode opératoire suivant.

(1) Quand on veut un sirop moins actif mais plus agréable, il faut le préparer comme le sirop de tolu, et filtrer. B.

Tablettes de saccharure de térébenthine ou abiétique (Mouchon).

Saccharure abiétique	1000
Gomme adragant entière	12
Eau de fontaine.	90

Formez un mucilage et incorporez-le dans la poudre, pour constituer une pâte homogène, que vous convertirez en tablettes ovales du poids d'un gramme.

Ces tablettes ont une saveur assez agréable, quoique chaude et franchement aromatique.

Sauf quelques rares exceptions, ces trois produits peuvent se prêter à toutes ou presque toutes les applications internes qui appartiennent aux produits des conifères en général, le sirop et le saccharure pouvant subir toutes les transformations, s'approprier à toutes les formes, liquides ou solides, que voudra faire prendre le médecin, seul juge compétent, en présence des besoins du moment. Aussi croyons-nous qu'à l'aide de ce simple bagage pharmaceutique, celui-ci pourra satisfaire à la plupart des indications propres à ce genre de médication, sans aller consulter les nombreuses formules consignées dans certaines pharmacopées. N'en fût-il pas ainsi d'ailleurs, la lacune qui existait n'en serait pas moins comblée par les trois formules qui précèdent, et l'utilité que présentent celles-ci me semblerait justifier d'autant plus cette modeste publication que j'ai cru ajouter à cette utilité, en rappelant à l'atten-

tion du corps médical des agents dont il néglige beaucoup trop l'emploi, eu égard aux propriétés incontestables qu'ils possèdent, aux importants services qu'ils peuvent rendre à l'art médical.

Séve de pin maritime et son emploi thérapeutique dans les maladies de poitrine (Durant).

Le mode d'extraction de la séve de pin est de la plus grande simplicité. Un tronc d'arbre est abattu; on taille immédiatement une de ses extrémités afin d'y adapter le plus exactement possible un tube en forme d'entonnoir de 50 à 60 centimètres environ de hauteur. Le tronc est placé dans une direction verticale, et l'entonnoir est rempli d'eau. Bientôt on voit, sous la simple pression du liquide, suinter la séve qui ne tarde pas à s'écouler en nappe et qui est recueillie dans des vases préparés *ad hoc*. Le changement de couleur, de goût, indiquent que l'opération est terminée.

Dans cet état la séve ne se conserve pas longtemps, surtout pendant les fortes chaleurs de l'été. Mais soumise aux procédés d'Appert, elle se conserve bien.

Afin de reconnaître d'une manière concluante l'efficacité de la séve, on la fait prendre à la dose de deux à quatre verres par jour à des sujets atteints d'affections diverses, et particulièrement de celles qui altèrent les fonctions essentielles des organes respiratoires, et par suite de l'hématose. Les succès confirmèrent les prévisions : sous l'in-

fluence de ce médicament, des toux opiniâtres cédèrent; des expectorations sanguinolentes et de mauvaise nature reprirent peu à peu leur caractère normal et disparurent; des personnes même que l'on regardait comme phthisiques, virent leur état s'améliorer sensiblement. »

Ces faits sont intéressants sans doute, mais pour être acceptés définitivement dans la pratique, ils ont besoin d'être confirmés par de patientes observations. Tant de remèdes ont été successivement préconisés contre la phthisie, puis abandonnés, qu'on peut bien nous pardonner un peu de scepticisme.

Remède contre les gerçures du sein (M. Van Holsbeek).

Huile de cade.	2	grammes.
— d'amande. . . .	4	—
Glycérine.	30	—

M. s. a.

On peut augmenter la proportion de l'huile de cade, quand les fissures sont très larges et très profondes.

Le moyen de s'en servir est fort simple. On porte la solution, au moyen d'un pinceau de blaireau, sur les parties fendillées ou ulcérées, de manière à les couvrir complétement. Cette opération est renouvelée chaque fois que l'enfant a teté, et même plus souvent, si le besoin s'en fait sentir.

La première application cause généralement un peu de cuisson, qui persiste peu de temps. Les douleurs diminuent bientôt, et ce qu'il y a de remarquable, c'est que l'enfant continue à prendre le sein sans éprouver aucune répugnance.

Notre remède convient, dit l'auteur, à toutes les gerçures du sein, que celles-ci soient profondes ou superficielles, larges ou peu étendues, récentes ou anciennes, et elles se cicatrisent rapidement, pourvu toutefois qu'elles soient simples et indépendantes d'une diathèse quelconque, car dans ce cas il faudrait avoir recours en même temps à un traitement général.

Créosote contre les dyspepsies liées à l'existence des sarcines de l'estomac (Budd).

Créosote.	1 gramme.
Mie de pain et mucilage.	q. s.

F. s. a. quarante pilules.

Prendre une ou deux pilules après chaque repas, contre les gastralgies liées à l'existence des sarcines.

J'ai prouvé, dans mon grand travail sur l'action des poisons sur les animaux qui vivent dans l'eau, que toutes les essences agissaient comme la créosote sur la vitalité des animaux inférieurs. On peut donc remplacer les pilules de créosote par 5 ou 6 pastilles d'essence de menthe fortes.

Action toxique et thérapeutique du laurier-rose (Latour).

Le laurier-rose (*Nerium oleander*), cet ar-

brisseau d'ornement si répandu, possède des propriétés toxiques que M. Latour a cherché à nous faire mieux connaître. Voici le résumé de son travail :

« 1° Le principe toxique du laurier-rose réside dans la feuille, dans l'écorce et dans la fleur, en proportions inégales ; l'écorce en renferme une plus grande quantité, la feuille et la fleur une quantité à peu près égale. 2° Ce principe toxique est de nature résineuse, non volatil. 3° La solubilité de cette résine est singulièrement facilitée par les sels alcalins. 4° Les hydrolats (eaux distillées) obtenus avec l'écorce et la feuille possèdent une activité réelle, qui, bien étudiée, peut devenir utile dans la thérapeutique ; elle est entièrement due à de la résine entraînée par l'eau en vapeur et maintenue en dissolution sous un état particulier, analogue à celui où se trouvent les essences. 5° Orfila, dans ses expériences toxicologiques, a classé le laurier-rose parmi les poisons narcotico-âcres ; son action stupéfiante le classe plutôt parmi les narcotiques stupéfiants.— L'opinion d'intoxication directe par les émanations de la feuille et de la fleur n'est plus admissible; cet arbuste ne contient pas de principe volatil, comme on l'a prétendu : il n'est vénéneux qu'à la condition d'être mis en contact, soit avec les fluides de l'économie, soit avec un dissolvant quelconque; alors il agit par la résine jaune âcre, et détermine des accidents graves. 6° Au point de vue thérapeutique, le laurier-rose doit être classé parmi les narcotiques stupéfiants. Si l'on

reprend cette étude, on devra partir de la résine et l'administrer avec une grande prudence. Son action sternutatoire s'explique par l'irritation locale que détermine cette résine; c'est un moyen dangereux. Son action fébrifuge est très contestable; ce n'est pas un médicament amer (tonique fébrifuge); il doit être banni de la médication antipériodique. »

Emploi de l'hydrocotyle asiatica.

J'ai déjà, dans mon Annuaire de 1857, parlé de l'*hydrocotyle asiatica*, page 66, en rendant compte des observations de M. Devergie sur l'emploi de l'*extrait alcoolique d'hydrocotyle asiatica*, dans les cas d'eczéma; je vais revenir cette année sur ce médicament qui, j'en suis convaincu, constituera une conquête utile pour la thérapeutique.

L'extrait hydro-alcoolique d'*hydrocotyle asiatica* contient, suivant M. Lépine, un principe auquel il a donné le nom de *vellarine*. Il le regarde comme le principe actif de la plante; il est soluble dans l'alcool, il est volatil et facilement décomposable; à ce point que toutes les préparations d'hydrocotyle qu'on a obtenues à une température élevée et au contact de l'air, sont privées de ce principe. La plante elle-même cesse d'en contenir quand elle est avariée. Il est donc très important de n'employer que l'extrait préparé avec la plante dans un bon état de conservation, et évaporé dans le vide à la température la plus basse possible.

Il est probable qu'on parviendra à employer ce médicament dans des maladies autres que les maladies cutanées. Nous avons lu dans la monographie de M. J. Lépine beaucoup d'observations faites par les docteurs Paupeau, Boileau et Hunter; ce dernier surtout, dans un très long rapport au comité médical de Madras. appelle l'attention des médecins sur les résultats obtenus dans les hôpitaux de cette ville dans un grand nombre de cas de syphilis et de scrofules.

Il cite aussi plusieurs guérisons de rhumatismes chroniques. Cette dernière affection n'étant très souvent qu'une modification d'une maladie cutanée, il est présumable que l'hydrocotyle agit alors d'une manière spécifique.

Il serait bien à désirer que des expériences nombreuses sur des cas de syphilis fussent faites en France avec ce nouveau médicament, avant d'accepter les conclusions du rapport du docteur Hunter.

Les doses auxquelles ce médicament a été prescrit par les divers praticiens qui l'ont expérimenté sont très variables. Les premiers ont fait usage de la poudre ou de l'infusion de la plante à doses assez élevées. M. Devergie avait commencé par donner l'infusion, mais il n'a pas tardé à reconnaître que l'extrait hydro-alcoolique était beaucoup plus actif: « Plus tard j'ai été conduit, dit-il, en raison de la propriété essentiellement aromatique de la plante, à remplacer l'extrait aqueux par l'extrait alcoolique que je crois beaucoup plus actif L'analyse chimique, dont je don-

nerai tout à l'heure quelques indications, conduit naturellement à cet emploi. » Il avait commencé par 15 grammes, puis 8 grammes de la plante en infusion dans 1 litre d'eau, pour être bu dans les 24 heures. Il a ensuite donné l'extrait alcoolique à la dose de 125 milligrammes par jour.

Le docteur Cazenave déclare avoir pu porter la dose du même extrait jusqu'à 60 et 80 centigrammes par jour, avant de produire des accidents.

Les préparations d'hydrocotyle que l'on trouve aujourd'hui dans les pharmacies sont de trois sortes : un sirop, des granules et une pommade.

Les formules du sirop et des granules nous ont été communiquées par un pharmacien de Paris, M. Dalpias. Quant à la pommade, elle est préparée avec la plante fraîche dans l'Inde, et nous n'en avons pas la formule exacte.

Sirop d'hydrocotyle asiatica (J. Lépine).

Extrait hydro-alcoolique d'hydrocotyle préparé dans le vide.	2 gr.
Sucre candi.	670
Eau distillée	330

Triturez l'extrait avec le sucre candi. Ajoutez l'eau peu à peu et faites s. s. 1 kilogramme de sirop qui contiendra 5 centigrammes par cuillerée à bouche.

Granules d'hydrocotyle asiatica (J. Lépine).

Extrait hydro-alcoolique d'hydrocotyle préparé dans le vide . .	5 gr.
Poudre de guimauve	2
Poudre d'amidon.	2

Faites-en 100 pilules pour être enrobées dans du sucre.

Salsepareille indigène (smilax aspera).

Plusieurs efforts ont été tentés pour substituer le *smilax aspera* à la salsepareille de Honduras ou de la Jamaïque ; ceux que M. Serres a renouvelés cette année seront-ils plus heureux ? L'action est-elle la même ? La composition est-elle identique ? Un examen attentif sous les rapports chimique et clinique est encore nécessaire pour résoudre ces questions, sur lesquelles nous appelons d'autant plus volontiers l'attention des médecins que la salsepareille est chère et que le *smilax aspera* doit être bon marché ; on peut le prescrire sous forme de tisane aux mêmes doses que la salsepareille.

Emploi du capsicum annuum contre les hémorrhoïdes (Alegre).

La commission des remèdes nouveaux de l'Académie de médecine a fait un rapport intéressant sur un nouveau mode de traitement des hémorrhoïdes à l'aide du *capsicum annuum*, proposé par M. Allegre. Je ne puis rien faire de mieux

pour appeler l'attention sur ce sujet, comme le désirent l'auteur et la commission de l'Académie, que de donner un extrait étendu de ce rapport :

« 1° Des hémorrhoïdaires, chez lesquels les tumeurs ne se montrent qu'une ou plusieurs fois chaque année, et donnent lieu à une irritation anale plus ou moins vive, exigeant souvent le repos au lit, etc., éprouvent, dès le second jour de la prise des pilules, une amélioration très sensible dans les symptômes, et sont guéris ordinairement en quelques jours, de telle sorte qu'ils ne sont plus obligés, comme il leur arrivait souvent, d'interrompre leurs travaux.

» 2° Chez les individus dont les hémorrhoïdes sont constitutionnelles, mais seulement depuis un petit nombre d'années, et dont les exacerbations sont plus ou moins fréquentes chaque année, l'efficacité du médicament se fait un peu plus attendre, mais les douleurs diminuent, ainsi que le volume des tumeurs, après quelques jours de traitement, et tout rentre dans l'état normal : le malade conserve quelquefois à la marge de l'anus de petites tumeurs flétries, indolentes, dont il ne se plaint nullement.

» 3° D'autres individus, chez lesquels des tumeurs hémorrhoïdales existent depuis douze, quinze, vingt et vingt-cinq ans, éprouvent encore une diminution dans les symptômes inflammatoires après huit ou douze jours de traitement; mais les progrès dans l'amélioration de l'état du malade s'obtiennent plus lentement. D'ailleurs, comme dans le cas d'hémorrhoïdes passagères,

le traitement ne prévient pas les récidives, ainsi que nous en avons été témoins depuis plus de deux ans. Mais le médicament étant administré dès le début, les tumeurs cèdent, ainsi que les accidents inflammatoires, comme par le passé.

» Les céphalalgies qui accompagnent souvent les hémorrhoïdes et qui cessent momentanément lorsque les tumeurs sont le siége d'une hémorrhagie plus ou moins considérable, deviennent de plus en plus rares chez les hémorrhoïdaires traités par le piment, par suite de la diminution et de la flétrissure des tubercules hémorrhoïdaux.

» Le médicament a été administré tantôt à l'état de poudre, tantôt à l'état d'extrait aqueux; dans les deux cas sous forme de pilules. La poudre a été ainsi employée à la dose de soixante-quinze centigrammes à un gramme par jour, quelques malades en ont même pris jusqu'à trois grammes, sans qu'il en résultât d'inconvénient.

» L'extrait aqueux paraît avoir la préférence; il a été donné à la dose de soixante ou quatre-vingts centigrammes. Dans les deux cas, la dose est prise en deux fois, moitié le matin, moitié le soir. »

Huile éthérée de marrons d'Inde (Genevoix).

La poudre de marrons d'Inde à la dose d'un ou deux grammes constitue un antipériodique qui est loin d'être sans valeur.

L'huile éthérée de marrons d'Inde a été vantée depuis de longues années contre la goutte et le

rhumatisme. M. Genevoix, pharmacien à Paris, a régularisé sa préparation et son emploi.

On traite la poudre de marrons d'Inde au moyen de l'éther sulfurique, qui enlève les molécules d'huile, de gomme-résine et d'esculine contenues dans la masse féculente ; l'évaporation de l'éther permet de recueillir l'huile pure. 10 kilogrammes de marrons fournissent 10 grammes environ d'huile.

L'huile s'emploie en onctions douces sur la partie enflammée, à l'aide du petit pinceau, en onctions circulaires pour arriver peu à peu au centre, si la sensibilité est trop grande ; l'onction est continuée jusqu'à complète saturation d'huile par les pores de la peau, ce qui réclame quelquefois trois ou quatre onctions à quelques minutes d'intervalle; la partie onctionnée est recouverte de papier brouillard, de ouate ou flanelle, de taffetas gommé, superposés les uns sur les autres, et le malade garde le repos le plus absolu. Le pansement peut être renouvelé une, deux ou trois fois par jour, suivant l'intensité ou la longueur de l'accès.

Feuilles de noyer contre la pustule maligne (Raphaël, Nélaton, Robert, Bourgeois, Babaud).

Dans mes Annuaires précédents, j'ai fait connaître le travail intéressant de M. Poymarols, sur l'emploi topique des feuilles fraîches de noyer, pour combattre la pustule maligne ; cette année M. Nélaton a communiqué à l'Académie de mé-

decine quatre nouveaux faits recueillis par M. Raphaël, médecin habile à Provins, localité où l'on observe la pustule maligne, et ces quatre nouveaux faits témoignent en faveur de la découverte de M. Poymarols.

M. Vivier a publié, dans le n° de décembre de la *Revue médicale*, une observation qui confirmerait l'efficacité des feuilles fraîches de noyer.

Le point vraiment délicat de cette question est celui-ci ; MM. Poymarols et Raphaël ont-ils eu réellement affaire à des cas de pustule maligne, ou à des cas d'œdème gangréneux?

C'est ce qui sera élucidé par des observations ultérieures; en attendant, je vais donner, d'après l'*Union medicale*, 9 janvier 1858, un extrait d'une lettre de M. Babault, dans laquelle les différences entre ces deux affections sont bien établies.

Voici les symptômes de la pustule maligne :

Le virus une fois déposé sur la peau, le malade éprouve ordinairement dans cet endroit un sentiment de chaleur ou une simple démangeaison ; d'autres fois une cuisson douloureuse. Alors on aperçoit sur la peau un petit point livide, assez semblable à une morsure de puce, formant une légère saillie, entourée d'une petite aréole, au centre de laquelle ne tarde pas à s'élever une petite vésicule qui finit assez rapidement par s'ouvrir d'elle-même, lorsque le malade n'en hâte pas encore la rupture en se grattant.

Arrivé à ce point, lorsque l'aréole est pâle, la pustule maligne pourrait être confondue avec un

grain de vaccin. La vésicule ouverte, on voit qu'elle repose sur un petit tubercule dur, rénitent, grenu, de couleur livide, du volume d'une lentille, occupant presque toute l'épaisseur de la peau. Bientôt l'aréole qui l'environne s'étend, prend une couleur violacée, brune, se tuméfie et se recouvre de vésicules semblables à la première, ce qui lui donne un peu la forme des drupes qui constituent le fruit des ronces. D'autres fois ce cercle est formé d'une seule vésicule. Enfin, le tubercule central se transforme graduellement en une tache noirâtre évidemment gangréneuse.

Arrivée à ce degré, la maladie, loin de s'arrêter, continue ses progrès. L'aréole s'étend de plus en plus et se tuméfie de même, ce qui la fait paraître comme une sorte de bourrelet dont le centre, occupé par le point gangrené, a l'air d'être déprimé. Puis le mal gagne le tissu cellulaire sous-cutané, et alors survient autour de l'aréole un gonflement considérable, tenant le milieu entre l'œdème et l'emphysème, qui offre au toucher une tension et une rénitence considérables. Alors aussi, si la douleur est restée peu intense, elle augmente et devient quelquefois intolérable. Dans le cas où la maladie a son siége sur un membre, on voit presque toujours des traînées rouges partant du mal et se dirigeant le long du trajet des vaisseaux lymphatiques.

La maladie ayant son siége à la face, le gonflement devient quelquefois énorme et peut s'étendre jusqu'à la partie inférieure du tronc. Le

siége étant au cou, cette tuméfaction gagne quelquefois la face d'un côté, cas dans lequel on remarque, au niveau du menton, un sillon qui sépare la face du cou. Puis elle s'étend par en bas sur la poitrine et peut atteindre le bas-ventre. Par suite de ce gonflement énorme, certains désordres peuvent avoir lieu. Ainsi, la respiration et la déglutition peuvent être plus ou moins gênées par suite de la compression du larynx et de l'œsophage. — Il y a loin de ces symptômes à ceux donnés par M. Raphaël. En effet, dans l'observation de ce dernier, « les paupières, la joue jusqu'à la tempe en haut, jusqu'au menton en bas, sont couvertes de pustules qui sont assises sur une peau très tuméfiée, excessivement dure et d'une couleur violacée foncée. » Or, le gonflement des parties environnantes dans la pustule maligne offre toujours de l'élasticité, la peau est incolore, ne présente jamais de vésicules en dehors du cercle vésiculaire qui entoure la partie gangrenée ; de plus, cette partie n'est jamais considérable, la mort ne survenant pas par l'étendue de la gangrène, mais bien par l'absorption du virus charbonneux.

Ainsi, pour nous, toute maladie qui ne présentera pas les symptômes décrits ci-dessus n'est pas une pustule maligne.

Du reste, il y a une manière bien simple de s'assurer de l'identité de la pustule maligne, c'est l'inoculation sur des moutons. Toutes les fois qu'on ne produira pas le sang de rate sur ces animaux inoculés, on peut être certain qu'on n'a

pas eu affaire à la pustule maligne, mais bien à une affection se terminant par gangrène.

Afin de dissiper tous les doutes, je crois devoir rappeler les symptômes successifs que présente l'œdème gangréneux lorsqu'il a son siége aux paupières :

Boursouflement des paupières, accompagné de prurit, qui finit bientôt par amener l'occlusion complète de l'œil. La peau de la paupière est lisse, luisante, demi-transparente, d'une couleur rose citrine; l'œil laisse écouler une certaine quantité d'un liquide séro-purulent lorsqu'on essaie de l'entr'ouvrir; si l'on appuie sur la paupière, elle garde l'empreinte du doigt. La figure ne tarde pas à se tuméfier et à se déformer, ainsi que la tête, qui prend quelquefois un volume énorme. Cette tuméfaction, qui se propage souvent assez avant sur le tronc, affecte toujours sur les parties osseuses une dureté considérable; des vésicules laissant suinter un liquide jaunâtre, concrescible, analogue à celui qu'on remarque dans la mentagre, apparaissent sur les paupières et quelquefois sur d'autres parties de la figure. Ces diverses parties finissent par prendre une coloration violette et par se couvrir d'eschares.

Tels sont les symptômes de cette maladie, qui a été jusqu'ici la pierre d'achoppement à toute étude sérieuse de la pustule maligne, bien qu'elle fût connue depuis longtemps, et surtout par le savant mémoire de M. le docteur Bourgeois (d'Étampes.) Suivant moi, ce médecin habile ne s'est trompé que sur un seul point. Il a rap-

proché l'œdème gangréneux de la pustule maligne, d'abord, en lui donnant la dénomination d'œdème malin, ensuite, en conseillant un traitement analogue à celui de la pustule maligne. Or, si cette maladie diffère de la pustule maligne, comme on peut s'en convaincre par la comparaison des symptômes de ces deux maladies, elle en diffère encore par la terminaison. Ainsi, sur douze cas que j'ai rencontrés dans ma pratique, neuf ont été traités par les sangsues et les cataplasmes émollients. Deux malades sont morts subitement au moment où ils se croyaient sauvés, sept ont guéri avec une perte plus ou moins considérable des tissus.

Les trois autres, traités par des incisions, ont guéri sans gangrène. Ce qui me porte à croire que la gangrène est le résultat de l'excessive distension du tissu cutané.

Nous voici maintenant en mesure d'arriver au résultat pratique, celui que dans notre Annuaire nous devons surtout mettre en lumière, et j'espère que les esprits sages admettront nos conclusions.

1° S'agit-il de combattre l'œdème gangréneux? Rien de mieux à faire que d'avoir recours à la médication par les feuilles fraîches de noyer, telle qu'elle a été pratiquée d'abord par M. Poymarols, puis par M. Raphaël.

On ouvre avec des ciseaux courbes les phyctènes et les pustules granulées.

On écrase la nervure principale des feuilles de noyer fraîches, on en applique une couche épaisse qu'on fait en sorte de faire porter fortement sur

la peau à l'aide d'un bandage approprié. On renouvelle ce pansement toutes les trois heures (1).

2° S'agit-il de combattre la pustule maligne, on commence par cautériser, puis par surcroît de précaution, on pratiquera le pansement avec les feuilles fraîches de noyer.

3° Si par la position du mal ou sa nature la cautérisation est impossible, on aura recours avec vigilance et soin au traitement par les feuilles de noyer, comme l'a fait M. Raphaël.

J'ajouterai, en terminant, que pour élucider ce que présente encore d'obscur cette question thérapeutique, avant tout traitement, je conseillerais de pratiquer des inoculations sur deux moutons, le premier serait traité par les feuilles de noyer, le deuxième serait abandonné à lui-même, pour s'assurer si la maladie charbonneuse désignée sous le nom de *sang de rate* se développe, et acquérir ainsi la certitude qu'on avait bien affaire à la pustule maligne.

---

(1) Quand bien même MM. Poymarols et Raphaël n'auraient eu affaire qu'à des œdèmes gangréneux, les résultats qu'ils ont obtenus n'en seraient pas moins beaux, car ils n'ont pas perdu de malades, et M. Babaut dit en avoir perdu deux sur neuf, au moment où ils se croyaient sauvés.

Bain de M. Pennes.

Bromure de potassium. . .	1	gram.
Carbonate de chaux.. . .	1	—
— de soude. . .	300	—
Phosphate de soude.. . .	8	—
Sulfate de soude.	5	—
— d'alumine	1	—
— de fer.	3	—
Huile volatile de lavande.	1	—
— — de romarin.	1	—
— — de thym. .	1	—
Delphine (1).	2	centigram.

Voici les effets physiologiques des bains de Pennes suivant M. Lecointe :

« Lorsqu'on fait dissoudre un flacon (dose ordinaire) des sels de M. Pennes dans un bain chaud, la température du bain s'abaisse; les sujets qui s'y plongent sentent, au bout de dix à douze minutes, la peau qui s'échauffe, et chez quelques-uns, à système dermique très excitable, elle se flagelle de vergetures rouges qui éveillent une cuisson qui peut s'élever jusqu'à la douleur; le pouls devient large, plein; les sujets accusent un sentiment de turgescence générale, et chez quelques-uns les oreilles tintent ou bourdonnent C'est presque un accès de fièvre, mais sans malaise.

(1) Ce produit peut être remplacé par 50 gr. de teinture concentrée de staphisaigre.

» A la sortie du bain, en ayant soin de suivre les précautions indiquées par l'auteur, le pouls se calme ; il survient quelquefois une sueur bienfaisante, douce et perlée ; d'autres fois, au lieu de sueurs, on observe des urines abondantes, claires, limpides, de celles que nous appelons nerveuses. Un sentiment de bien-être s'empare du sujet, la peau devient fraîche, douce au toucher, l'appétit s'éveille et devient impérieux, et la seule expression qui puisse rendre ce qu'on éprouve, c'est une sensation de jeunesse. »

Les bains de Pennes ont été avantageusement employés par M. Aran et M. Lecointe contre les engorgements viscéraux, la chloro-anémie, la scrofule, les rhumatismes atoniques. M. Lecointe compare leur action à celle des bains de mer chauds. L'auteur attache une grande importance à leur emploi à haute dose dans le choléra algide.

Nouveau bain sudorifique.

Selon le docteur Tribolet (de Berne), le plus sûr moyen d'obtenir une prompte et abondante transpiration est de placer le malade dans une baignoire vide, d'y allumer une lampe à alcool et de la recouvrir d'épaisses couvertures. La sueur se manifeste aussitôt.

DIURÉTIQUES. — CONTRO-STIMULANTS.

Je crois que ce n'est pas chose aisée de séparer aujourd'hui les diurétiques des contro-stimulants. L'action diurétique est souvent équivoque ou nulle, quoique reposant sur une incontestable action physiologique : élimination du principe agissant par les urines. L'action contra-stimulante, quand on sait graduer les doses, s'observe beaucoup plus constamment, mais elle commande une grande réserve, car elle ne s'obtient souvent que par l'action soutenue d'agents puissants dont il faut savoir suspendre à propos l'administration.

Digitaline.

Chaque année, depuis la publication de mes premiers annuaires, la digitaline prend un rang plus élevé dans la thérapeutique, et cela pour deux raisons : la première, c'est qu'on apprend à manier ce remarquable agent à la fois avec plus de hardiesse et de prudence ; la seconde, que l'on commence à le substituer à la digitale dans les associations heureuses où ce médicament joue un rôle si important. Je reviendrai plus loin sur la digitaline envisagée à ces deux points de vue; mais avant je dois relater ici un exemple d'empoisonnement survenu à la suite de l'administration à très haute dose de granules de digitaline.

Empoisonnement par les granules de digitaline (Herr).

Mme X..., âgée de 23 ans, grande, bien constituée, d'un tempérament sanguin, voulant se donner la mort, prend le vendredi 26 juin, à sept heures du matin, seize granules de digitaline dont elle était parvenue à se procurer un flacon. Quelques instants après, elle prend une tasse de café qu'on lui offre; puis, se trouvant seule, se met sur son lit et attend.

Deux heures plus tard, elle est prise d'un violent frisson, accompagné de tremblement. Ayant voulu se lever, elle éprouve des vertiges, et est obligée de se remettre sur son lit. Pendant une partie de la journée, ces accidents se reproduisent et alternent avec des hallucinations étranges.

Dans la soirée, vers six heures, elle dissimule son indisposition, et s'efforce de prendre les aliments qu'on lui offre, et parmi lesquels se trouve une autre tasse de café.

Peu d'instants après, nouveaux frissons, accompagnés de claquement de dents, de sueurs froides et de dyspnée; puis, la chaleur revient peu à peu; une agitation très vive lui succède; il y a une insomnie complète; la dyspnée persiste.

A une heure du matin, la malade, ne pouvant plus respirer, dit-elle, se lève, est prise de vertiges, et se traîne avec peine jusqu'à la fenêtre, où elle reste jusque vers trois heures.

Elle se remet alors au lit; puis, peu à peu, les

accidents cessent, et la malade s'endort pour se réveiller le lendemain, samedi 27, à sept heures du matin, sans éprouver la moindre indisposition. Voyant qu'elle avait échoué dans sa tentative, Mme X... prend quarante autres granules, et s'arrange de manière à être seule.

Une heure après, les accidents suivants se déclarent : la malade éprouve des hallucinations, des vertiges, des frissons fréquents, une sueur froide lui couvre le corps; il survient des nausées qui sont suivies de vomissements très abondants, et des coliques sans résultat. La malade se sent de plus en plus faible et cherche, mais en vain, à sentir battre son pouls.

Dans la soirée, les vomissements deviennent de plus en plus fréquents; une très grande faiblesse leur succède, il n'y a ni urine, ni selles. La malade ne peut plus remuer; il lui est impossible d'émettre un son; il lui semble que ses yeux sont beaucoup plus gros et qu'ils vont s'échapper de leur orbite. Cet état persiste pendant toute la nuit, et pendant la journée de dimanche 28, jusqu'à cinq heures de l'après-midi. A ce moment, les vomissements cessent, la malade ne peut parler qu'à voix basse à une personne qui vient la voir, et à laquelle elle prétexte une indisposition nerveuse habituelle. Elle se fait donner des paquets de sous-nitrate de bismuth qu'elle avait chez elle; mais refuse de voir un médecin et finit par éloigner cette personne.

Pendant la nuit, la faiblesse augmente, les frissons, les hallucinations, les sueurs froides

persistent; il devient impossible à la malade de faire le moindre mouvement. A chaque instant elle éprouve des nausées, il lui semble qu'elle va passer; elle ne perd pas connaissance, ou du moins ne s'en souvient pas. Elle éprouve une soif ardente; mais elle ne peut ni uriner, ni aller à la selle. La nuit se passe ainsi; mais, vers le matin, la malade éprouve le désir de retour à la vie; et lorsque, dans la matinée, une personne entre chez elle, elle demande un médecin.

Lundi 29 Je la vois quelques instants après: elle est étendue dans son lit, et presque sans mouvement. La face est très pâle, et un symptôme assez curieux est une exophthalmie très considérable des deux côtés, les paupières sont largement entr'ouvertes, la conjonctive oculaire est jaune-citron, et la pupille assez dilatée. La voix est éteinte; la malade ne peut émettre aucun son. La peau est froide et couverte d'une sueur générale; le pouls est petit, faible, intermittent, 46-48 pulsations; par moment, il est presque inappréciable. La langue est sèche, blanchâtre au milieu, un peu rouge à la pointe; il y a beaucoup de soif, quelques nausées, pas le moindre appétit. La région épigastrique est le siége d'une douleur assez vive, qui s'exaspère par la pression. Depuis deux jours, il n'y a eu ni selles ni urines; la vessie ne paraît pas distendue.

Prescriptions: Deux lavements laxatifs; sinapismes répétés aux extrémités; frictions générales avec un liniment oléo-vol. camphré; cataplasme à l'épigastre; limonade édulcorée.

Dans la soirée, l'état du pouls est le même; la peau est moins froide; la malade est toujours très accablée; elle ne peut se remuer; les hallucinations persistent; la soif est la même; il y a encore quelques nausées; pas de selles; les lavements ont été rendus seuls; pas d'urines.

Prescriptions : Continuer de promener les sinapismes; le cataplasme à l'épigastre; les frictions. Donner à demi-heure de distance 3 pilules contenant chacune 5 centigr. d'aloès, de calomel et de résine de jalap.

Légère infusion de café pour boisson.

Demain matin, un verre d'eau de Sedlitz.

Mardi 30. La nuit a été très agitée, insomnie complète; le pouls est un peu relevé, 56-58; la peau est un peu moins froide; les intermittences sont moins fréquentes et moins marquées. Il y a un peu de voix; la malade se sent moins faible; mais les moindres mouvements occasionnent des vertiges; soif ardente; langue un peu rouge à la pointe; douleur à l'épigastre, il y a eu quatre selles abondantes dans la matinée. Depuis trois jours, la malade n'a pas uriné, la vessie ne paraît pas distendue.

Légère infusion de thé noir; cataplasme à l'épigastre; continuer les frictions; un bain d'une demi-heure (avec 4 kilog. de sel marin). Demain matin, un verre d'eau de Sedlitz.

Mercredi, 1er juillet. La malade s'est très bien trouvée de son bain. En sortant de son lit, elle a éprouvé quelques vertiges; mais elle n'a plus ni frissons ni sueurs froides. Les hallucinations ont

disparu. La peau est fraîche, mais non froide comme les jours derniers. Le pouls se relève, il oscille entre 60 et 64; il y a encore quelques intermittences qui semblent plus marquées qu'hier. La voix revient; la soif est moins intense; la langue est bonne; la malade dit avoir un peu d'appétit. La douleur à l'épigastre a presque complétement disparu. Il y a eu deux selles ce matin; la malade a uriné plusieurs fois après le bain : les urines sont rouges et répandent une odeur assez fétide. La face est moins pâle, mais l'exophthalmie est toujours très prononcée; la coloration jaune de la conjonctive est moins intense.

Thé léger. Un bain d'une heure (sel marin). Deux bouillons.

Demain matin, un verre d'eau de Sedlitz.

Jeudi 2. La journée d'hier s'est bien passée; mais, le soir, la malade a pris une grande quantité d'aliments, et a éprouvé une indigestion. Elle a pu dormir. Ce matin elle est fatiguée; mais ne paraît pas mal. Le pouls est assez régulier, 64 pulsations; il est plus plein; la peau est bonne; la langue est un peu blanchâtre : la malade demande à manger. La soif a cessé. Il y a eu plusieurs selles; les urines sont presque normales. En somme, à part l'exophthalmie, qui est cependant moins considérable, la malade nous semble beaucoup mieux. Elle se trouve, dit-elle, très bien. La conjonctive est moins jaune, la voix a repris son timbre normal. Elle est même assez forte.

Cesser les médicaments. Un grand bain *ut suprà.*

Promenade en voiture.

Vendredi 3. La malade se sent tout à fait bien, quoique encore un peu fatiguée : à partir de ce moment, je lui prescrivis pour tout traitement, une nourriture légère, des bains et de l'exercice.

Plusieurs faits sont remarquables dans cette observation : le premier, c'est qu'une très haute dose de digitaline administrée en une fois, n'empoisonne pas, par suite de l'action vomitive exercée par cet énergique évacuant; le second, c'est la gravité des symptômes observés, coïncidant avec la suppression de l'urine; le troisième, c'est l'aphonie et les accidents nerveux, qui ne sont pas sans analogie avec ceux déterminés par les solanées vireuses, accidents que j'ai déjà notés dans mon mémoire sur l'*oligurie* (*Annuaire* de 1857), qui n'apparaissent que lorsque l'absorption de la digitaline coïncide avec la suppression des urines.

De la vigilance sur les voies d'élimination de la digitaline de l'économie et de la nécessité d'en suspendre l'usage.

Les réflexions que je viens de faire à la suite de cette observation intéressante d'empoisonnement par les granules de digitaline à très haute dose, s'étaient depuis longtemps présentées à mon esprit et m'avaient conduit aux règles pratiques se rapportant à l'administration de la digitaline, sur lesquelles je crois utile d'insister ici.

Quand on donne la digitaline pendant plusieurs jours de suite à dose active, 3 à 5 milligrammes, par exemple, il est indispensable d'avoir l'attention toujours éveillée sur les voies d'élimination de l'économie de ce principe si énergique.

Si les urines sont secrétées en quantité plus, ou au moins aussi, élevée qu'à l'état normal, un litre et demi, par exemple, dans les 24 heures; si les selles sont faciles, régulières, une ou deux dans ce même espace de temps, on ne voit alors pas survenir d'accidents du côté du système nerveux, et l'attention peut se concentrer sur l'appareil de la circulation. Si les urines diminuent, si la constipation se prononce, il faut presque toujours suspendre, pour un temps au moins, l'emploi de la digitaline.

Je viens de parler de la nécessité de suspendre l'emploi de la digitaline quand les grands appareils d'élimination des matières fixes ne fonctionnent pas régulièrement; en admettant même une parfaite régularité dans les fonctions de ces appareils, il n'en est pas moins indispensable de suspendre l'emploi de cet énergique médicament après 8 ou 10 jours d'administration à dose active, pour le reprendre si cela est nécessaire après le même nombre de jours de repos. Il est pour moi d'observation que la digitaline n'est, en général, utile que lorsque les effets physiologiques du côté de l'appareil de la circulation apparaissent. C'est parce qu'il est indispensable d'avoir un dosage exact et bien réglé que, pour manier convenablement une arme si puissante, je préfère à la poudre

de digitale, toujours variable dans sa composition, les granules de digitaline à un milligramme d'Homolle et Quevenne, dont je puis diriger le dosage avec précision et sécurité.

Action de la digitale et de la digitaline sur l'utérus et leur emploi pour combattre les métrorrhagies (Dickenson).

Nous avons rapporté dans nos *Annuaires* précédents les observations intéressantes de M. Lucien Corvisart sur l'action modératrice qu'exerce la digitaline sur les organes génitaux de l'homme, sur son utilité contre certaines formes de spermatorrhée rebelle; aujourd'hui, nous voulons appeler l'attention de nos lecteurs sur un travail de M. Dickenson, montrant le parti qu'on peut tirer de la digitale pour combattre certaines métrorrhagies rebelles, et sur son utilité lorsqu'on l'associe au sulfate de quinine pour guérir certaines migraines qui sont sous la dépendance de troubles dans la menstruation.

Le but du mémoire de M. Dickenson est de montrer que la digitale, administrée à l'intérieur, excite les contractions musculaires des parois utérines, sans qu'elles dépendent d'aucun changement dans l'action du cœur ou dans la circulation générale. L'auteur est arrivé à ces conclusions en observant les effets de ce médicament dans les cas de métrorrhagie et dans l'accouchement. Dans tous les cas de métrorrhagie qui se sont présentés pendant un an, la digitale a été le seul médica-

ment administré, et dans tous, le résultat a été une prompte cessation de l'hémorrhagie : dans un de ces cas, la digitale n'a été donnée qu'après avoir essayé en vain tous les moyens ordinaires. Le mode d'administration était de 15 à 30 grammes d'infusion trois fois par jour. Dans plusieurs cas, chaque prise de digitale fut suivie de douleurs utérines ressemblant à celles du travail, l'expulsion d'un caillot et la cessation temporaire de l'écoulement, chaque dose du médicament apportant des périodes de cessation de plus en plus longues. Enfin, l'auteur cite un cas où la délivrance a été déterminée par l'emploi de la digitale et plusieurs cas où les douleurs du travail ont été produit par ce médicament.

Ces observations sont pleines d'intérêt et méritent d'être complétées, afin de s'assurer si la digitale ne pourrait pas être substituée au seigle ergoté, dans les cas où le travail se prolonge sous l'influence de l'atonie des parois de l'utérus. Il est à noter aussi que l'auteur n'a pas constaté une grande action sur le pouls ou sur les mouvements du cœur.

Ajoutons, et ceci a une grande importance, que rien n'est plus incertain que le dosage dans toutes les traductions qui ont été données du mémoire de M. Dickenson.

Quelques journalistes ont même supprimé le mot infusion et mis digitale tout court. Si l'on adopte leur dose de 15 grammes de feuilles, on court évidemment le risque d'empoisonner la malade. S'il s'agit d'une infusion, quelle proportion

de feuilles faut-il employer pour les 15 grammes d'infusion? Une telle incertitude est impossible pour un pareil médicament, aussi n'hésiterai-je pas à substituer à l'infusion de digitale, les granules de digitaline d'un milligramme d'Homolle et Quevenne que je donnerais aux doses de deux à quatre milligrammes.

De la substitution de la digitaline à la digitale, dans les préparations composées où intervient la poudre de ce médicament.

La digitale s'associe de la façon la plus heureuse à plusieurs médicaments : c'est ainsi que dans mon précédent *Annuaire*, j'ai insisté sur l'utilité de son union avec la scille et avec la scammonée, lorsqu'on veut obtenir un effet diurétique et un effet hydragogue. Cette année, M. Serre (d'Alais) a uni la digitale au sulfate de quinine pour combattre la migraine; M. Berthet, aux antimoniaux employés contre la pneumonie.

Voici les formules de traitement que l'on peut adopter dans ces deux conditions en substituant la digitaline à la digitale, ce que je considère comme avantageux, car on est plus sûr ainsi du dosage du principe actif :

Traitement de la migraine.

Prendre chaque soir, avant de se mettre au lit, une pilule de sulfate de quinine d'un décigramme et un granule de digitaline d'Homolle et Quevenne, d'un milligramme.

Traitement de la pneumonie par l'union des antimoniaux et de la digitaline.

Pilules d'émétique.

Émétique. . . . . 20 centigr.
Mucilage. . . . . q. s.

F. s. a. 20 pilules. En prendre une toute les deux heures.

Prendre en même temps, le matin, un granule de digitaline d'Homolle et Quevenne d'un milligramme ; autant à midi, autant le soir. Dans le traitement de la pneumonie, on peut remplacer les pilules d'émétique par des pilules de kermès, contenant chacune de deux à cinq centigrammes de kermès (voyez le mémoire de M. Berthet, *Union médicale*, 1857, n° 11).

Sur la colchicéine (Oberlin).

En 1820, à la suite de l'examen chimique de plusieurs végétaux de la famille des Colchicacées, MM. Pelletier et Caventou assimilèrent le principe trouvé dans le colchique d'automne à celui découvert par eux dans d'autres plantes de cette famille, en indiquant la présence de la vératrine dans cette plante.

En 1833, MM. Hess et Geiger firent ressortir la différence qui sépare le principe actif du colchique de celui que renferment l'ellébore blanc et la cévadille, en donnant les caractères physiques et chimiques de l'alcali qu'ils ont nommé colchicine. J'ai repris cette étude. Mais,

bien que j'aie suivi avec soin le procédé d'extraction qu'ils annoncent avoir employé, je ne suis point arrivé à un principe cristallisable, même en essayant de tous les dissolvants pour faciliter la cristallisation, et deux chimistes, qui ont bien voulu à ma prière répéter l'expérience, sont arrivés au même résultat que moi. Voici maintenant les résultats de mes recherches sur ce produit incristallisable obtenu par le procédé de MM. Hess et Geiger :

La solution aqueuse de la colchicine acidifiée par l'acide sulfurique ou chlorhydrique se colore en jaune intense, quand elle est ramenée à un certain état de concentration au bain-marie, elle précipite en blanc jaunâtre par l'eau ; ce précipité, bien lavé et débarrassé de la matière colorante, est soluble dans l'alcool, dans l'éther, et cristallise facilement. On obtient plus de produit en faisant usage d'acide chlorhydrique et en laissant la réaction s'opérer spontanément. Après quelques semaines, on trouve un grand nombre de mamelons à cristallisation aciculaire. Ces derniers, pulvérisés et bien lavés, donnent dès la première recristallisation, un produit presque blanc, tandis que si l'on se sert d'acide sulfurique, on n'obtient qu'à grand'peine des cristaux blancs et nacrés conformes à l'échantillon, la matière résineuse et colorante qui accompagne ce produit s'éliminant difficilement.

Ce principe cristallin n'est pas un sel ; il est neutre et les réactifs n'y indiquent aucune trace des acides employés dans sa préparation. Je le

nomme colchicéine, car il diffère de la colchicine de Hess et de Geiger, qui paraît être un produit complexe.

Les propriétés de la colchicéine sont : de cristalliser très facilement en lamelles nacrées, d'être complétement insoluble dans l'eau, mais de communiquer à ce véhicule une légère amertume qui augmente sensiblement lorsqu'il est porté à l'ébullition. A ce degré, il se dissout une notable partie du produit qui se dépose aussitôt après refroidissement. Les dissolvants de la colchicéine sont l'alcool, l'éther, l'alcool méthylique, le chloroforme, qui contractent, en sa présence, une amertume très intense et persistante.

La dissolution alcoolique de la colchicéine se colore par l'addition du bichlorure de platine et il ne se forme pas de précipité. L'acide nitrique pur et concentré dissout la colchicéine : elle se colore en jaune très intense, passe à une couleur violacée, puis au rouge foncé et au rouge clair, pour revenir à sa couleur jaune primitive.

L'acide sulfurique concentré en forme une solution d'un jaune très intense qui se conserve même si elle est étendue d'eau : il s'y forme à la longue des flocons brunâtres. L'acide chlorhydrique la dissout avec couleur jaune clair. Enfin l'acide acétique en opère également la dissolution, mais sans changement de couleur.

La colchicéine est soluble dans l'ammoniaque et cristallise par l'évaporation à l'air; elle est soluble dans la potasse caustique, se colore en vert par le chlorure ferrique et n'offre aucun

changement de couleur, ni trouble en présence des solutions d'acétate de plomb neutre ou triplumbique, du nitrate d'argent, du chlorure mercurique, de l'infusion de noix de galle.

La colchicéine paraît pouvoir se combiner à la baryte, car si l'on réunit des solutions saturées d'hydrate de baryte et de colchicéine dans de l'alcool méthylique, il se forme bientôt un précipité volumineux, gélatiniforme, soluble dans l'esprit de bois et même dans un excès de la solution barytique.

La colchicéine est inaltérable à l'air ; elle est sans action sur le papier de tournesol rouge ou bleu. Exposée dans un tube à la chaleur du bain d'huile, elle se ramollit d'abord et entre en fusion à 155 degrés ; si on élève la température, elle se colore à environ 200 degrés. Chauffée sur une lame de platine, elle fond, prend une couleur jaunâtre et brûle en ne laissant qu'une tache sans action sur les papiers a réactifs mouillés. Chauffée avec de la potasse caustique, elle dégage un gaz qui ramène au bleu le papier de tournesol rougi. Calcinée avec le potassium, on obtient, en suivant le procédé de M. Laissaigne, un résidu qui, traité par une dissolution de sel ferroso-ferrique et ensuite par l'acide chlorhydrique, une liqueur bleue, dont le dépôt est du bleu de Prusse.

Expériences physiologiques. — D'après les expériences faites par M. le professeur Schroff, de Vienne, la colchicine obtenue suivant le procédé de MM. Hess et Geiger détermine une action

toxique sur les lapins à la dose déjà de $0^{gr},01$: l'animal ne succombe qu'après douze à dix-huit heures. Donnée à des doses plus élevées, même d'un gramme, elle n'a amené la mort qu'après sept à huit heures.

La colchicéine est-elle injectée dans l'estomac à la dose de $0^{gr},01$, l'animal ne meurt qu'après dix à douze heures; mais à la dose de 5 centigrammes, elle détermine une paralysie complète des membres, et il succombe après quelques minutes.

Colchicine et son action (Albers).

Il résulte des recherches et des observations du professeur Albers :

1° Que la colchicine agit d'une manière spécifique sur la peau et en diminue considérablement ou même en éteint complétement la sensibilité;

2° Que le mouvement musculaire est entièrement paralysé sans que la paralysie ait été précédée de crampes ou de secousses d'aucune nature ;

3° Que le mouvement du cœur n'éprouve aucun changement et ne prend aucune part à la paralysie des muscles volontaires;

4° Que l'action de la colchicine se fait attendre très longtemps, circonstance qui explique la lenteur des effets des préparations de colchique dans le traitement des maladies.

M. Albers appelle l'attention du médecin praticien sur l'action que la colchicine exerce sur la

peau, attendu que cette action se remarque aussi dans l'emploi de l'infusion de semences de colchique. Cette dernière, faite avec un gramme et demi (1 demi-gros) de semences, produit au bout de 8 à 10 heures une sueur souvent très abondante; et en même temps la sensibilité de la peau diminue. On peut soulager par ce moyen les douleurs souvent très vives dont les tumeurs des articulations sont le siége, seulement ces effets se font plutôt ressentir chez les jeunes sujets que chez les personnes âgées.

Action comparative des bulbes et des semences de colchique (Schroff).

M. Schroff a repris et complété des expériences faites en 1850, et publiées en 1851, sur l'action comparative des bulbes du colchique à différentes époques de l'année, et des bulbes avec les semences. Il en est résulté que les bulbes ont le double d'activité en automne, pendant ou après la floraison, que les bulbes frais étaient plus actifs que les semences, et qu'il fallait dessécher les bulbes non divisés, à l'air libre et au soleil. Comme ces expériences avaient été faites avec les substances fraîches et avec les semences écrasées, M. Schroff a fait la contre-épreuve avec les semences pulvérisées et les bulbes séchés, et précisément avec ceux qui dataient de cette époque, de 1850.

Voici les nouveaux résultats obtenus :

1° Les semences sont moins actives que les bulbes de l'automne séchés;

2° Les bulbes de l'automne, séchés à l'air et au soleil, ne perdent rien de leur activité par cette préparation et par leur conservation;

3° Le bulbe de l'été, desséché, est beaucoup moins actif que celui de l'automne, ainsi qu'il a déjà été constaté pour les plantes fraîches;

4° Le mode de dessiccation, indiqué plus haut, est préférable à tous les autres;

5° La conservation pendant plusieurs années (dans ce cas cinq et demi) ne diminue pas leur activité;

6° Les symptômes observés pendant la vie et les altérations cadavériques sont les mêmes avec la colchicine qu'avec les bulbes frais et secs : la première est donc aussi le principe actif des bulbes.

Note sur le traitement de la goutte et du rhumatisme (Levrat, de Bruxelles).

« J'ai formulé trois ordres de pilules, numéro 1, numéro 2 et numéro 3. Le numéro 1 contient 25 milligrammes d'extrait acétique de colchique et 26 milligrammes d'extrait alcoolique de coloquinte. Le numéro 2 contient 5 centigrammes de chaque extrait, et le numéro 3 contient 7 centigrammes et demi de chacun des deux extraits.

» A raison de l'âge, du sexe, de la constitution du malade, de la violence de l'accès, je prescris tel ou tel numéro. Le remède n'est administré que de trois jours en trois jours. La douleur cède toujours à la première pilule, et il est rare que l'on soit obligé d'en prendre plus de trois ou

quatre. Chaque matin, hors le jour de la pilule, je prescris 40 grammes de *sirupus fraxinus excelsior*, et dans la journée deux ou trois de thé des mêmes feuilles. Les bons résultats que j'obtiens par cette méthode sont de tous les jours. »

Dans la première édition de mon formulaire, j'ai montré que l'association de l'extrait acétique de colchique à l'extrait de coloquinte était avantageuse dans le traitement de la goutte. Dans quelques cas, je substitue le sulfate de quinine à l'extrait de coloquinte. M. V. Duval a depuis adopté cette association dans les notes publiées dans le *Journal des spécialités*.

Pilules d'extrait acétique de semences de colchique dans le traitement de la colique endémique nerveuse des pays chauds (Saint-Pair).

Ext. acétique de semences de colchique. 1 gr.
F. s. a. vingt pilules.

On en administre trois par jour, une le matin, une à midi, et l'autre le soir. Le lendemain une pilule le matin et une le soir, puis une seule pilule chaque jour.

Ne pas continuer au delà de quelques jours; revenir après cinq jours de repos à cette médication, si cela est nécessaire.

Lonicera brachypoda (Naumann).

Voici un nouveau remède contre l'albuminurie. Accueillons-le avec réserve, mais enregistrons les faits annoncés.

Naumann a été conduit à l'emploi du *Lonicera brachypoda* par suite de ses relations avec Von Siebold, le célèbre explorateur du Japon, qui, à différentes reprises, lui avait fourni une provision de tiges de cette plante afin de les soumettre à l'expérimentation clinique. L'introduction en Europe de cette plante du Japon a parfaitement réussi. Voici ce que Von Siebold en a dit : « *Lonicera brachypoda* (var. *repens*); nomen japon. — sinic. *Nintô*. Per universum regnum Japònicum, necnon in China boreali, remedium laudatur diureticum, resolvens, diaphoreticum et antispasmodicum. Stipites et flores præcipue in syphilide primaria et secundaria adhibentur. Planta a nobis ex ipsa Japonica in hortum botanic. Bogoriensem in insula Java, ac anno 1843 exinde in hort. Sieboldianum Lugdun. Batavor. est introducta. » Au Japon, le *Lonicera brachypoda* est employé sous forme de tisane dans les maladies aiguës et fébriles. Les fleurs et les feuilles sont administrées à la dose d'une drachme à une demi-once par jour en infusion, les *stipites* à la dose d'une demi-once à deux onces de décoction. Dans la clinique de Bonn, cette plante a merveilleusement réussi dans trois cas. Elle provoque à un très haut degré la sécrétion rénale, mais moins celle de la peau. Ce *Lonicera* se trouvant très bien du climat de l'Europe centrale, il est désirable qu'on continue à le soumettre à l'expérimentation.

Empoisonnement par le nitrate de potasse.

Un cas d'empoisonnement par le nitrate de potasse, administré à la dose de 30 grammes dans deux tasses de thé, s'est encore présenté cette année.

Il y a longtemps que j'ai insisté sur l'action toxique des sels de potasse pris à dose élevée, et sur la nécessité, dès qu'on arrive pour le nitrate de potasse à la dose de vingt grammes, de dissoudre cette quantité *dans au moins un litre d'eau.*

Tisane à l'acétate de potasse (Forget).

Acétate de potasse de 5 à 20 grammes progressivement, dans tisane de chiendent édulcorée, un litre.

Cette tisane a très bien réussi dans *un* cas d'ascite avec albuminurie.

A essayer quand on est à bout de ressources; mais avant tout bien nourrir.

Limonade contre le rhumatisme (Nicholson).

Acétate de potasse. . . .	4 à 6 gr.
Limonade.	500 gram.

A prendre dans la journée contre la fièvre rhumatismale.

Traitement de la syphilis par le sulfure d'antimoine (Marsden).

Le docteur Marsden traite la syphilis par l'administration de remèdes stomachiques et toni-

ques, auxquels il adjoint un régime nourrissant et l'emploi des poudres suivantes :

Pr. Soufre. . . . . 4 gram.
Sulfure d'antimoine. . } aa 25 cent.
Nitrate de potasse. . . }

M. F. Une poudre à prendre en deux fois, matin et soir.

Ce traitement, que le docteur Marsden emploie surtout dans les cas de syphilides, est continué jusqu'à complète disparition des taches cutanées. Depuis vingt-sept ans que le docteur Marsden suit ce mode de traitement, il n'a pas observé un cas de récidive sur cent. Contre la syphilis primitive, il se contente de prescrire un bon régime et l'emploi des stomachiques. Ces faits sont intéressants et méritent de fixer l'attention.

Expériences sur l'urée et les urates (Gallois).

L'urée a été vantée comme diurétique ; voici des expériences exécutées par M. le docteur Gallois qui pourront nous éclairer sur son action physiologique :

« J'ai administré l'urée à la dose de 20 grammes à cinq lapins, dont le poids variait entre 1500 et 2000 grammes, et tous ont succombé avec les mêmes symptômes. Les symptômes de l'empoisonnement par l'urée, chez les lapins, peuvent se résumer ainsi : accélération de la respiration, affaiblissement des membres, tremblements avec soubresauts, convulsions générales, puis tétanos et mort. Les lésions cadavériques sont le plus souvent nulles.

» J'ajoute, et j'insiste à dessein là-dessus, que l'urée naturelle empoisonne les lapins exactement comme l'urée artificielle et qu'on ne peut imputer la mort aux cyanures qui seraient contenus dans l'urée artificielle, car les réactifs chimiques n'avaient nullement décelé la présence de ces corps dans celle dont je me suis servi.

» De plus, je crois pouvoir conclure de mes expériences que l'urée empoisonne en tant qu'urée, et sans se transformer en carbonate d'ammoniaque, car, au moment où mes animaux succombaient en proie aux accidents les plus aigus, jamais, dans l'air qu'ils expiraient, je n'ai pu constater la présence du carbonate d'ammoniaque.

» D'après MM. Wœhler et Frerichs, l'acide urique, introduit dans l'économie, contribuerait à la génération des calculs mûraux, en se transformant en acide oxalique, en urée et en allantoïne. Ces savants observateurs n'ont point retrouvé l'allantoïne, mais ils disent avoir constaté la production de l'acide oxalique et de l'urée. Pour moi, voici ce que j'ai observé : la proportion d'urée n'a point été augmentée dans l'urine du lapin auquel j'avais injecté dans l'estomac une première fois 2 grammes 50 centigrammes, une seconde fois 7 grammes 30 centigrammes d'urate de potasse; au contraire, elle a paru moindre qu'avant l'administration de l'urate, et le résultat opposé obtenu par MM. Wœhler et Frerichs me paraît tenir à ce qu'ils ont peut-être analysé l'urine d'une émission quelconque, au

lieu d'analyser l'urine des vingt-quatre heures.

» L'examen microscopique de cette urine ne m'y a point fait trouver d'oxalate de chaux. Je n'en ai point observé non plus dans l'urine du chien auquel j'avais injecté dans la jugulaire 3 grammes d'urate d'ammoniaque en deux fois. Enfin, j'ai fait deux expériences sur moi-même : la première fois, j'ingérais 5 grammes d'urate de potasse, la seconde 4 grammes 10 centigrammes. Après la première ingestion, je trouvai de nombreux cristaux d'oxalate de chaux dans mon urine, et après la seconde je n'en trouvai aucun.

» De ces expériences je crois pouvoir conclure qu'il y a probablement un rapport entre les diathèses urique et oxalique. Mais l'acide urique, en s'oxydant dans l'organisme, ne donne point toujours de l'urée, de l'allantoïne et de l'acide oxalique. Sans tenir compte des produits intermédiaires et qui me semblent variables, l'acide oxalique paraît être réellement un produit de la combustion de l'acide urique dans l'économie, et en se combinant à l'ammoniaque, il peut, par des réactions ultérieures, engendrer de l'oxalate de chaux. »

Potion au chlorate de potasse contre la fièvre typhoïde (Bellentani).

Eau gommée.	60	grammes.
Sirop de limon	40	—
Chlorate de potasse . . .	2	—

Tous les deux jours, dit l'auteur, j'augmente

le sel de potasse de 1 gramme; jamais je n'ai dépassé la dose de 6 grammes dans les vingt-quatre heures. Pour boissons, des tisanes acidules; le plus souvent, de l'eau fraîche en abondance; un lavement chaque jour à l'eau fraîche; des applications sur l'abdomen de compresses froides trempées dans la solution suivante :

Eau	1000	grammes.
Chlorate de potasse . .	32	—
Acide chlorhydrique. .	10	—

La potion est donnée chaque jour; on continue jusqu'à l'amendement des symptômes; quand la convalescence est entrevue imminente, alors je cesse toute médication, je nourris le malade.

J'ai traité par ce moyen un grand nombre d'affections typhoïdes, toutes ont parfaitement guéri dans un temps très bref. Les malades sont entrés en convalescence au quinzième, vingtième ou trentième jour; pas un n'a dépassé cette dernière époque.

Chlorate de potasse c. fièvre typhoïde (Osseur).

Suivant M. Osseur, le chlorate de potasse n'est d'aucune utilité contre la fièvre typhoïde, il est utile seulement pour combattre dans cette affection les plaques diphthériques sur les gencives.

Chlorate de potasse dans la grossesse (Grimdsale).

Voici une application du chlorate de potasse qui a besoin d'un contrôle attentif pour être acceptée. Quoi qu'il en soit, comme elle ne présente aucun inconvénient je vais l'indiquer: On

sait qu'un certain nombre d'enfants parvenus sans entrave à une époque avancée de la grossesse succombent avant la naissance, ou naissent dans un tel état qu'ils ne tardent pas à succomber, et, chose singulière, le même phénomène se reproduit souvent dans plusieurs grossesses successives, sans qu'on puisse en faire remonter la cause, soit à des violences extérieures, soit à des accidents syphilitiques des parents, etc. C'est dans ces circonstances que M. Grimdsale, à l'exemple de M. Simpson, recourt à l'emploi du chlorate de potasse et avec des résultats qui semblent assez favorables. L'auteur rapporte cinq cas dans lesquels les femmes soumises à l'usage du chlorate de potasse, à la dose de 75 centigrammes à 1gr,50 par jour, en trois fois, à dater du quatrième ou cinquième mois de leur grossesse, parvinrent très bien à terme et accouchèrent heureusement d'un enfant plein de vie. Toutes ces femmes avaient eu des grossesses antérieures avec mort du fœtus ; les unes avaient eu ainsi deux ou trois enfants mort-nés, deux en avaient eu quatre, et une autre sept. (*Liverpool med. chir. Journal* et *Gazette méd. de Lyon.*)

Pastilles au chlorate de potasse (A. Dethan).

Sucre en poudre	800	parties.
Chlorate de potasse . .	200	—
Eau aromatique Gomme adragante	aa q. s.	

Ayant fait selon l'art une pâte homogène, on

la divise en pastilles de 1 gramme, qui de cette façon contiennent chacune 20 centigrammes de chlorate de potasse. — Cinq pastilles représentent 1 gramme de sel. De dix à vingt pastilles dans la stomatite mercurielle, l'amygdalite les affections diphthériques, ulcéreuses, scorbutiques.

Opiat au chlorate de potasse (A. Dethan).

Phosphate de chaux en poudre . .	1000	parties.
Crème de tartre —	500	—
Alun —	125	—
Chlorate de potasse —	500	—
Iris en poudre	500	—
Carmin	aa q. s.	
Miel		
Essence de menthe		

F. s. a. Un opiat ou collutoire contre les ulcérations de la bouche, et les ulcérations en général.

Solution contre l'ozène (Henri).

Chlorate de potasse . . .	5	grammes.
Eau	150	—

Faites dissoudre. — Aspirez fréquemment ce liquide par le nez.

Poudre contre l'ozène (Debout).

Sous-nitrate de bismuth .	10	grammes.
Chlorate de potasse . . .	1	—

Mêlez entièrement. Portez sur la muqueuse malade.

Propriétés thérapeutiques de l'iodate de potasse (Demarquay et Gustin).

Les résultats heureux que nous avions obtenus avec le chlorate de potasse, dans diverses affections de la muqueuse buccale, nous ont naturellement conduits à nous demander si les propriétés thérapeutiques de ce sel ne lui étaient pas communes avec les autres sels, dont l'analogie avec le chlorate est si frappante au point de vue chimique : nous voulons parler des iodates et bromates alcalins. Guidés par cette idée purement théorique, l'année dernière, nous avons tenté nos premiers essais avec le concours de M. Monod, dans le service duquel nous avons fait nos expériences.

Nous nous sommes d'abord servis d'iodate de potasse que nous avions préparé nous-mêmes, afin de pouvoir répondre de sa pureté chimique; nos succès ont dépassé nos espérances. Pendant l'année qui vient de s'écouler, nous avons constamment substitué l'iodate de potasse au chlorate de la même base.

Notre confiance en l'action de ce médicament augmente chaque jour; aujourd'hui nous pensons que l'iodate peut remplacer le chlorate, attendu qu'il agit plus vite, plus énergiquement et à moindre dose.

L'iodate de potasse nous a donné de très bons résultats dans quelques cas où le chlorate avait échoué.

La dose à laquelle nous le donnons varie de 0,gr25 à 1gr,50.

Nous avons donné ce sel dans la diphthérite, dans la stomatite mercurielle surtout, et dans un cas de stomatite gangréneuse; dans une dernière affection, l'efficacité du médicament fut très prompte.

Son action sur les muqueuses pharyngienne et buccale, à l'état sain, est des plus remarquables. A la dose de 1gr,50 à 2 gr., il détermine, dans la bouche et dans la gorge, un sentiment d'astriction tout spécial. La sécrétion glandulaire semble diminuer considérablement, et si, une fois encore, nous nous laissons guider par une idée toute spéculative, nous pensons que, par l'introduction des iodates et bromates alcalins dans la thérapeutique, on fera un pas, peut-être, vers la guérison des affections pseudo-membraneuses.

Fluorures dans les eaux de Plombières et de Contrexéville (Nicklès).

Le peu de rapport qu'il y a entre la composition chimique et les propriétés thérapeutiques des eaux de Plombières et de Contrexéville, conduit à penser que ces dernières contiennent des principes dont on n'a pas encore signalé la présence; conformément à cette vue, j'y ai cherché le fluor, et j'en ai trouvé en quantités sensibles à l'état de fluorures.

L'eau de Contrexéville en est bien plus riche que celle de Plombières : elle imprime à la lame de cristal de roche des marques visibles à l'œil

nu, tandis qu'une même quantité d'eau de Plombières, 4 litres, n'impressionne cette lame que passagèrement.

L'eau de Vichy, si riche en principes minéralisateurs, contient également des fluorures, mais en proportions moindres que les eaux de Plombières et de Contrexéville; de telle sorte que, pour en trouver, il faut opérer sur une plus grande quantité d'eau, 8 litres au moins.

Il est presque superflu de dire que les réactifs employés dans cette recherche doivent être préalablement éprouvés; qu'il faut rejeter l'emploi de la lame de verre et suspecter l'acide sulfurique, même *pur*, des laboratoires; n'employer pour dégager l'acide fluorhydrique que des acides exempts de ce composé fluoré, ou, s'il y a lieu, purifier, au moyen de la silice, l'acide sulfurique que l'on se propose d'employer.

Le fait de la présence des fluorures dans les eaux minérales qui jouissent d'une réputation si méritée, me semble de nature à appeler l'attention des médecins sur les propriétés thérapeutiques de ces combinaisons, propriétés non encore étudiées, bien qu'on sache qu'elles ne sont pas toxiques.

Potion au borax (Poitevin).

Borate de soude.	15	gram.
Eau..	180	—
Sirop de fleur d'oranger.	30	—

A prendre par cuillerée toutes les heures; on

éloignera l'administration suivant les efforts obtenus dans la métrorrhagie.

Lavements au borax (Bouchut).

Borax.	de 4 à 8 gram.
Décoction d'orge. . . .	150 —

Contre les catarrhes intestinaux chez les enfants, quand la muqueuse s'ulcère au pourtour de l'anus.

Collutoire boraté (Brinton).

Borax.	5 gram.
Glycérine.	60 —
Eau.	250 —

Mêlez. Employé avec succès contre les gerçures de la langue.

ÉVACUANTS.

Potion contro-stimulante aromatique (Delioux).

Tartre stibié.	50 centigr.
Hydrolat de { fleurs d'oranger. / menthe. . . . / cannelle. . . . }	15 gram.
Sirop de gomme.	30 —
Infusion de tilleul.	150 —

A prendre par cuillerées d'heure en heure.

Suspendre s'il survient des vomissements, et reprendre quand l'état nauséeux s'est dissipé.

Les hydrolats de menthe et de cannelle sont de meilleurs correctifs que celui de fleurs d'oranger; celui-ci d'ailleurs a pour certains malades un goût écœurant, qui contrarie l'effet que l'on attend. Le plus puissant de tous, c'est l'eau de laurier-cerise, non-seulement parce que sa saveur franche et agréable plaît à la plupart des individus, mais parce qu'elle semble avoir, à l'égal de l'opium, une influence directe sur la tolérance. La potion *laurinée* est presque aussi souvent supportée que la potion *opiacée*. Notre dose ordinaire d'hydrolat de laurier-cerise est de 4 grammes; nous ne dépassons point 10 grammes.

Tartre stibié dans la chorée (Bouley, Marrotte).

Tartre stibié.	50 centigr.
Julep.	120 gram.

A prendre en deux fois à une heure d'intervalle pour un adulte.

Le tartre stibié avait déjà été prescrit contre la chorée mais sans grands succès par Laënnec, Breschet; ils donnaient l'émétique d'abord à faible dose, très étendu d'eau, à des distances éloignées; en un mot, ils cherchaient à établir la tolérance. M. Bouley, au contraire, a prescrit le tartre stibié à dose élevée, dans une petite quantité de véhicule, à distances rapprochées. Au reste, nous trouvons dans les observations de Laënnec la confirmation de ce que nous avançons ici. Quand le médicament n'a pas déterminé d'action physiologique énergique, comme dans son troi-

sième fait, la maladie n'a pas été influencée par le traitement; quand, au contraire, l'émétique a eu une action physiologique forte et rapide, quand il a déterminé des vomissements et des superpurgations, comme dans le premier cas cité par Laënnec, alors la maladie a cédé promptement; dès le second jour, avons-nous dit, les mouvements convulsifs avaient cessé complétement. Or, si nous avons rejeté la première méthode de traitement, nous pouvons espérer que la seconde, bien qu'elle n'ait encore à son appui qu'un nombre de faits assez limité, deviendra le moyen le plus utile à employer contre la chorée. Son efficacité, si rapide et si incontestable, lui vaudra la supériorité, surtout lorsqu'il s'agira de ces cas graves où, comme nous l'avons vu, la vie du malade est en péril.

Les grands avantages du tartre stibié seront-ils amoindris par ses inconvénients? Sans doute l'administration de 50 centigrammes, de 1 gramme d'émétique occasionne un malaise assez grand, jette pendant un instant le malade dans un état voisin de la syncope; mais quelques heures suffisent pour amener la disparition complète de ces légers accidents. Les forces reviennent, l'appétit renaît, et la santé est rétablie. Le tartre stibié, depuis un demi-siècle surtout, a été employé par un nombre immense de médecins, à des doses quelquefois énormes, et l'on ne peut citer aucun accident bien sérieux. C'est à peine si Orfila, dans sa *Toxicologie*, peut inscrire deux faits où l'emploi de cette substance chez l'homme ait occa-

sionné la mort; encore les trouve-t-il chez des individus suicidés, qui ne peuvent préciser la quantité du poison ingéré.

Est-ce à dire qu'une fois que les mouvements choréiques cesseront, le médecin n'aura plus à s'inquiéter de son malade ? Non, certes. Il aura à remplir des indications qu'il tirera de l'état général de la constitution, et, comme le plus souvent il se trouvera en présence de la chloro-anémie, il aura recours aux préparations ferrugineuses, à la gymnastique, aux bains sulfureux, au régime analeptique, jusqu'au rétablissement de la régularité des fonctions; il pourra rencontrer des indications différentes, il les remplira comme dans toute autre circonstance.

(*Bulletin de thérapeutique.*)

Ophthalmie stibiée (Bamberger).

On sait que les frictions avec la pommade stibiée, qui constituent un moyen si efficace de dérivation, présentent aussi plus d'un inconvénient: état fébrile, inflammation gangréneuse de la peau, cicatrices difformes, dénudation des cartilages costaux, carie du sternum. M. Bamberger nous a appris que quelques parcelles de pommade stibiée, portées accidentellement dans les yeux chez les personnes frictionnées avec cette pommade, pouvaient déterminer l'ulcération de la cornée avec perte de transparence. Une solution concentrée de nitrate d'argent est le moyen le plus efficace à opposer à cet inconvénient.

Poudre de charbon, ipéca, rhubarbe (Bird).

Charbon de bois en poudre. 50 cent. à 1 gr.
Poudre de rhubarbe . . . . 20 cent.
Poudre d'ipéca. . . . . 5 cent.

Mêlez. A prendre au moment du coucher. Très utile dans les affections intestinales des enfants, compliquées de la présence de vers intestinaux.

Purgatifs dans la hernie étranglée (Liston).

Lorsque l'intestin est sain, qu'il n'y a pas ou peu de péritonite, un lavement huileux doit être administré, une heure ou deux après l'opération; s'il manque son effet, on le renouvellera au bout de trois ou quatre heures, ou on administrera par la bouche un purgatif doux.

Si l'inflammation péritonéale est intense, lors même que les intestins seraient en bon état, on aura d'abord recours aux antiphlogistiques; on pourra, dans les premières heures, donner un lavement simple, le répéter même au besoin; mais on devra attendre au lendemain pour prescrire des lavements plus actifs ou des purgatifs par la bouche.

S'il y a menace de gangrène intestinale, on emploiera l'opium et on se gardera des purgatifs ou des lavements jusqu'à ce que tout danger de perforation intestinale soit passé.

Ces règles de conduite, continue l'auteur, seront des guides précieux pour le praticien; mais le plus sûr de tous, c'est d'observer avec soin les sym-

ptômes dans chaque cas en particulier, d'en étudier les indications et de venir en aide à la nature, sans se laisser arrêter par un système; l'âge et la constitution du malade, la position, les dimensions, l'ancienneté de la hernie, la durée de l'étranglement, son intensité, l'absence ou la présence de l'inflammation sont autant de circonstances qui doivent influer sur la conduite du chirurgien, et s'il est juste de blâmer les auteurs qui s'opposent systématiquement à l'emploi des purgatifs après la herniotomie, il ne faut pas non plus se ranger tout à fait de l'avis de ceux qui les recommandent toujours.

Rhubarbe Mentel.

Le mode d'administration de la poudre de rhubarbe à dose stomachique de 25 à 50 centigrammes, offre très peu de difficultés pour les personnes minutieuses. Cette prise de rhubarbe s'avale communément entre deux tranches de soupe, ou dans du pain azyme; mais combien est-il encore de malades qui, relevant mal les bords du pain azyme mouillé, se remplissent la bouche de la poudre amère, puis les pâtes féculentes telles que tapioka, gluten, semoule se substituent partout aux anciennes tranches de pain dans le potage de chaque jour. Aussi applaudissons-nous à l'idée qu'a eue M. Mentel, pharmacien à Paris, de granuler avec trois parties de sucre une partie de poudre de rhubarbe de Moscovie, et d'obtenir ainsi une préparation d'une administration très

facile et qui ne coûte pas plus que la poudre de rhubarbe.

Veut-on en effet prescrire la rhubarbe pour ramener l'appétit, un gramme de granules, qui est exactement mesuré dans le couvercle de la boîte, représente 25 centigrammes de poudre. Veut-on l'ordonner pour obtenir un effet tonique et légèrement laxatif, 2 grammes de granules correspondent à la classique prise de rhubarbe. Cette poudre granulée s'avale très commodément à l'aide de quelques gorgées d'eau, sans inconvénient aucun et sans pour ainsi dire laisser percevoir la saveur de la rhubarbe qui est rapidement mise à nu dans l'estomac par la dissolution du sucre.

En associant 2 grammes de granules de rhubarbe à une cuillerée à café de granules de magnésie, on obtient un effet laxatif plus sûr et plus soutenu (voy. page 143); en effet, tous les médecins réunissent très souvent la magnésie à la rhubarbe, mais les granules permettront d'en varier facilement les doses suivant l'effet obtenu et de combattre sans difficulté ces constipations opiniâtres qui bien souvent sont le point de départ de tant de dérangements de la santé.

Biscuits purgatifs à la résine de scammonée (Meynet).

La dose de résine contenue dans chaque biscuit est de 45 centigrammes, dose qui a paru la plus convenable à plusieurs médecins après ex-

périmentation faite. Chaque boîte de deux biscuits contient donc 90 centigrammes de résine pure, et le médecin pourra, suivant les cas, prescrire un biscuit entier ou une fraction.

Pilules écossaises modifiées (Plouviez).

Poudre d'aloès	4 gram.
Gomme-gutte	5 —
Tartre stibie	5 cent.
Huile volatile d'anis	2 goutt.
Sirop simple	q. s.

F. s. a. Pilules argentées de 20 centigrammes.

Pilules écossaises.

Formule primitive trouvée par M. Foy dans les notes de Morisset, ancien pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu) :

Agaric blanc	30 gram.
Sel de tartre	8 —
Gomme arabique	16 —
Myrrhe	2 —
Huile de ricin	12 —
Sirop de nerprun	60 —
Sel de nitre	2 —
Extrait de genièvre	8 —
Aloès succotrin	90 —

Faites bouillir l'agaric dans une suffisante quantité d'eau, avec le sel de nitre ; ajoutez à la colature les autres ingrédients et évaporez doucement jusqu'à consistanc epilulaire.

Divisez le tout en pilules de 1 décigramme que vous conserverez dans le lycopode.

A prendre quatre par jour, deux le matin, deux le soir.

Sur l'aloïne (Groves).

M. Groves prend 30 grammes d'aloès succotrin qu'il réduit en poudre grossière et qu'il porte dans l'eau bouillante en l'y agitant constamment pendant vingt minutes. Après refroidissement il acidule la liqueur à l'aide de l'acide chlorhydrique, et la soumet, après filtration, à la chaleur du bain-marie jusqu'à ce ce qu'elle ait acquis la consistance d'un sirop épais. A ce terme, il la place dans une capsule en porcelaine, et l'abandonne à elle-même dans un lieu chaud et tranquille.

En moins de huit jours, la cristallisation commence à se manifester : au bout de quinze, elle est devenue très considérable. Il recueille avec soin tous les cristaux formés, et les comprime graduellement entre des doubles de papier joseph, jusqu'à ce qu'ils aient perdu la totalité de leur eau d'imbibition. Leur apparence est alors celle d'une masse brune et brillante. Il les purifie par une cristallisation nouvelle à l'aide de l'eau bouillante, et obtient en dernier résultat des cristaux d'une belle couleur citrine claire, constitués par de l'aloïne chimiquement pure.

M. Groves a trouvé que le poids des cristaux ainsi purifiés s'élevait à 2gr,40. C'est donc 10 pour 100 environ de la quantité d'aloès employée.

L'aloïne, préparée comme il vient d'être dit et

séchée avec soin à une température d'environ 100 degrés, ne paraît plus susceptible d'éprouver d'altération, au moins dans les conditions atmosphériques ordinaires. Mais si les cristaux sont humides, et si l'air dans lequel ils se trouvent est moyennement chaud, ils s'oxydent rapidement, et prennent alors l'apparence de l'aloès d'où ils ont été tirés.

Ce n'est pas à l'état vitreux ou amorphe, transparent ou opaque, que l'aloès doit la propriété de fournir plus ou moins d'aloïne quand on le soumet aux traitements chimiques qui ont pour but d'en extraire cette matière cristalline. La condition déterminante paraît être la composition du suc qui varie dans les diverses espèces ; et la conviction de M. Groves est qu'on peut l'obtenir indistinctement de toutes celles qui n'ont pas été brûlées pendant leur préparation.

Quant à la propriété purgative de cette matière cristalline, propriété que M. Robiquet regarde comme à peu près nulle, et qu'on doit considérer au moins comme très douteuse, M. Groves pense, comme ce chimiste, que ce n'est que quand elle a été oxydée à l'air qu'elle la possède à un degré appréciable. Il est impossible d'admettre que l'aloïne puisse traverser les intestins sans éprouver la moindre oxydation, et il faut reconnaître en outre, que le degré de cette oxydation doit varier suivant les circonstances au milieu desquelles il se produit. C'est là ce qui explique pourquoi on a reconnu de si grandes différences dans l'action médicale de cette substance, et surtout dans son

action purgative, qui est la seule qu'on ait étudiée convenablement jusqu'ici.

Le résultat pratique le plus net qui ressort de toutes les études sur l'aloïne, c'est qu'il est préférable d'administrer les bons aloès commerciaux, tels que celui des Barbades, que l'aloïne. C'est une exception à ce que nous savons pour les autres substances, qu'il est bon de consacrer.

Pilules purgatives (Boutt).

Aloès.	3	grammes.
Extrait de rhubarbe. .	3	—
Extrait alc. de noix vomique.	2	—

F. s. a. Quatre-vingts pilules.

A prendre une le soir en se couchant. On obtient aussi une ou deux selles abondantes au réveil.

L'extrait de noix vomique n'a pas réussi seul à M. Boutt pour combattre la constipation, mais associé à l'aloès et à la rhubarbe il a été utile.

Lavement de coloquinte contre la leucorrhée des petites filles (Claude).

Sur une pomme de coloquinte de volume ordinaire, on jette deux verres d'eau chaude et on laisse macérer pendant vingt-quatre heures, en couvrant le vase. Le tiers de ce macératum bien exprimé est la dose pour un enfant de sept à huit ans. Après un grand lavement simple rendu, le lavement de coloquinte est administré. Le temps pendant lequel l'enfant le conserve est très va-

riable : d'un quart d'heure à une demi-heure; l'effet est en raison de la durée. Dans la journée même, chaque enfant a eu de 7 à 8 selles, les dernières sanguinolentes, le lendemain de 4 à 10; de l'eau de gomme est administrée abondamment en boisson. Si l'enfant demande à manger, on lui donne un peu de potage léger.

Le deuxième ou troisième jour, la santé est parfaite, l'appétit très excité. Le cinquième ou sixième, on peut recommencer. Sur les cinq petites malades, trois ont pris la coloquinte trois fois; les deux autres, quatre. Chez toutes, l'écoulement a été considérablement diminué après la première administration; chez trois, complétement supprimé après la seconde. Toutes les cinq ont été observées pendant une quinzaine de jours après la guérison. Trois ont été revues depuis à la consultation. La guérison était parfaitement maintenue; mais l'auteur ne saurait nier que c'est à l'aide d'un remède violent que beaucoup de médecins hésiteront à employer; si quelques-uns étaient tentés d'y avoir recours, ils devront surveiller la fabrication et les effets d'un lavement si énergique.

Chocolat à la magnésie.

Chocolat ordinaire. . . 44 grammes
Magnésie calcinée. . . 16 —

Ramollissez le chocolat dans un mortier de fer légèrement chauffé et incorporez-y la magnésie; emmanchez dans deux moules, chaque tablette

de 30 grammes contiendra 8 grammes de magnésie, dose ordinaire pour purger les adultes.

Magnésie Mentel.

Il est peu de médicaments plus employés que la magnésie calcinée et qui mérite plus de l'être; en effet elle remplit deux indications importantes qui se rencontrent bien souvent dans les conditions de santé que nous font nos habitudes des grandes villes, celle de saturer les acides qui se développant en excès dans les premières voies incommodent en entravant la digestion, et celle de rendre les garderobes faciles sans inconvénient aucun. Malgré sa saveur très peu prononcée, sa complète innocuité, l'administration de la magnésie n'est rien moins qu'agréable; cette poudre blanche, crayeuse, délayée dans un demi-verre d'eau sucrée à la dose d'une cuillerée à café, forme un breuvage déplaisant, qui le devient plus encore quand on porte la dose à une cuillerée à bouche pour obtenir un effet purgatif. M. Mentel lève très heureusement cette difficulté par la granulation de la magnésie. Il obtient des granules aussi fins que des grains de millet, qui contiennent exactement le quart de leur poids de magnésie calcinée et qui, par une heureuse coïncidence, sont quatre fois plus pesants pour le même volume. Il n'y a donc rien à changer à ce mode de dosage si commode de la magnésie calcinée, et on prendra la magnésie Mentel à la dose d'une cuillerée à café, comme anti-acide et laxatif très léger, et à la dose de

4 à 10 cuillerées à café quand on voudra obtenir un effet purgatif décidé. Le couvercle de la boîte renfermant les granules représente une cuillerée à café de magnésie calcinée, soit 1gr,30 de magnésie.

Le mode d'administration est très simple, il suffit d'avaler immédiatement les granules contenus dans une cuillerée à café à l'aide de quelques gorgées d'eau. Quand on veut obtenir un effet purgatif, on boit un verre de limonade.

L'association de 3 de sucre à 1 de magnésie est très heureuse, car on sait, d'après les recherches de M. Fremy, que le sucre, sous l'influence des membranes, se convertit en acide lactique et favorise ainsi naturellement la dissolution et l'action de la magnésie.

Je le répète, la granulation de la magnésie, telle que M. Mentel, pharmacien à Paris, l'a pratiquée, lève toutes les petites difficultés d'administration de ce précieux médicament.

Glycérolé d'aloès contre les maladies de la peau (Chausit).

Aloès des Barbades.	10 gram.
Glycérine.	100 —

F. s. a. Appliqué par M. Chausit au traitement des fissures et ulcérations qui compliquent fréquemment le *lichen agrius*, notamment lorsqu'il est fixé à la peau de la face dorsale des articulations phalangiennes, aux poignets et aux plis de flexion des grandes articulations des membres.

Dans quatre observations rapportées par M. Chausit, l'éruption avec ses complications a été complétement modifiée en quelques jours, sous la seule influence de l'application de ce moyen. — Pour se convaincre que les résultats étaient bien dus réellement à l'action du topique, M. Chausit a cherché, entre autres faits, un cas de lichen fixé aux deux mains. Il a appliqué sur l'une d'elles seulement le glycérolé d'aloès, et sur celle-là seulement aussi l'éruption a été modifiée, tandis qu'elle est restée stationnaire sur l'autre. (*Bull. de thérap.*)

ALIMENTS. — ÉMOLLIENTS.

De la diète lactée dans l'anasarque de la maladie de Bright (Guinier).

Je donne ici le résumé d'un travail de M. Guinier inséré dans le *Bulletin de thérapeutique*, travail dans lequel est très sagement appréciée l'influence de la diète lactée dans l'anasarque déterminée par l'albuminurie.

1° L'emploi du lait dans le traitement des hydropisies, connu des anciens, et administré à titre d'aliment exclusif par Chrestien et M. Serre (d'Alais), peut rendre d'utiles services.

2° Par son action adoucissante et tempérante, il convient dans les hydropisies de nature hypersthénique, dans celles ou l'excitation domine; son action affaiblissante doit le faire proscrire dans les hydropisies de nature asthénique, à moins

qu'une surexcitation momentanée et purement artificielle ou spasmodique ne vienne se surajouter à la maladie.

3° L'anasarque de l'affection rénale de Bright étant le plus souvent de nature hypersthénique, et ses caractères les plus ordinaires étant ceux des hydropisies dites actives, il peut être heureusement modifié par la diète lactée.

4° Mais l'anasarque n'étant qu'un des symptômes de l'affection rénale de Bright, sa disparition n'entraîne pas nécessairement la guérison radicale de la maladie ; l'action de la diète lactée reste nulle contre la cause affective; elle se limite à la cause seconde (irritation) qui a directement produit l'accumulation séreuse.

5° Bien que la diète lactée n'amène pas une cure radicale de la maladie de Bright, et qu'elle ne puisse être considérée que comme un moyen palliatif, la prompte amélioration de l'anasarque doit en faire conseiller l'emploi dans certains cas déterminés. En effet, si, dans son origine, l'hydropisie est dominée par la cause affective, rien ne démontre qu'une fois l'hydropisie formée aucune cause ne vienne réagir à son tour sur la marche de la maladie générale et nuire à sa guérison. Les moyens qui cherchent à la faire disparaître ont donc un double effet : 1° débarrasser le malade d'un accident incommode, fatigant, et qui use ses forces; 2° déblayer le terrain autour de la cause affective, et faciliter l'action de la thérapeutique qui cherche à la guérir radicalement.

6° Dans ces circonstances, la formule de M. Serre (d'Alais), rend d'utiles services et mérite d'être conservée.

Glycérine; son emploi contre la dysentérie (Daudé).

M. Daudé employa avec succès la glycérine contre la dysentérie, sous les formes suivantes :

Lavement.

Glycérine.	10 gram.
Décoction de son.	150 —

Deux lavements par jour.

Potion.

Glycérine.	15 gram.
Eau de fleur d'oranger . . .	10 —
Eau.	140 —
Sirop.	30 —

Deux cuillerées toutes les deux heures.

Bien que l'on n'aperçoive pas nettement comment la glycérine peut agir utilement, les essais de M. Daudé doivent être enregistrés.

Mauve musquée.

Selon le docteur D. Bonnet, le *malva moschata* formerait la base des bonbons laxatifs de Duvignay. (*Moniteur des hôpitaux.*)

ACIDES. — ASTRINGENTS. TEMPÉRANTS.

De l'emploi de l'alun, de l'acide sulfurique et des opiacés dans le traitement de la colique de plomb (Briquet).

Ce fut Kapeler qui préconisa chez nous l'emploi de l'alun dans le traitement de la colique de plomb. Plus tard, M. Gendrin y substitua l'acide sulfurique. Ces deux agents qui, dans ces conditions, paraissent similaires, n'étaient plus guère employés. M. Briquet a fait sur ce sujet des études nouvelles très dignes d'attention; il en a consigné les résultats dans le *Bulletin de thérapeutique*, d'où je les extrais.

« Le traitement a été le suivant : tous les jours deux litres d'eau sucrée acidulée avec 4 grammes d'acide sulfurique par litre, pour tisane; dans le cours de la journée, une potion gommeuse additionnée de 4 grammes, et, dans quelques cas rares, de 6 grammes d'alun, prise par cuillerées à bouche; le soir, une pilule de 5 centigrammes d'extrait aqueux d'opium. A partir du premier jour de traitement un bain sulfureux, renouvelé tous les deux jours, tant que la peau se couvre d'une couche noire de sulfure de plomb. Quelquefois, et pour céder aux obsessions des malades, on donnait un lavement à la décoction de séné ou à la solution de sel marin. La diète était

observée, tant que l'appétit ne se faisait pas nettement sentir. Tel est l'ensemble des moyens qui ont été régulièrement et constamment employés chez chacun des cinquante-sept malades qui ont été reçus dans mes salles, à l'hôpital de la Charité, pour la colique saturnine sans complication et à tous les degrés. Parmi ces cas, il s'en trouvait de graves, d'autres qui étaient légers, et dans la proportion où cela se trouve dans les hôpitaux.

» Voici maintenant les résultats de ce traitement: Tous les malades ont guéri, ce qui n'a rien de bien extraordinaire, puisque tous avaient la colique de plomb sans complication grave. Les douleurs ont cédé quelquefois le premier jour, plus souvent le second et le troisième. C'est seulement dans des cas rares que les douleurs ont persisté d'une manière notable après le quatrième jour du traitement. Deux malades seulement n'ont point été soulagés, et j'ai dû pour eux avoir recours au traitement purgatif, après six jours de traitement infructueux par les acides; et chez eux la guérison a été lente.

» L'absence ou la présence des garderobes n'a pas eu d'influence appréciable sur la disparition de la douleur.

» Le plus habituellement, les malades sont restés constipés et n'ont eu de selles qu'au bout de trois, quatre et même cinq jours de traitement, et cela n'a pas, comme on le voit, empêché les douleurs de ventre de disparaître.

» Cette disparition de la douleur, qui est le point

capital du traitement, puisque, dans les cas simples, c'est à peu près le seul trouble pénible pour les malades, m'a paru différer peu de ce qui arrive après le traitement par les purgatifs; j'estime qu'en mettant les choses au pis, il y a au plus un jour de retard dans la disparition complète de la douleur, avec les acides. Aussi, lorsque la colique est fort douloureuse, il y a rarement du soulagement après la première journée du traitement, tandis qu'avec les purgatifs il y en a quelquefois.

» Dès la seconde nuit du traitement, le sommeil est assez généralement revenu.

» Les douleurs sympathiques des membres se sont constamment dissipées en même temps que les douleurs abdominales.

» La constipation a persisté le plus souvent plusieurs jours après la disparition complète des douleurs. Le plus ordinairement, l'appétit s'est fait sentir du troisième au quatrième jour du traitement, et alors j'accordais des aliments dont la digestion se faisait très bien.

» La tisane acidulée avec l'acide sulfurique est une boisson agréable que les malades ont toujours prise avec plaisir, et qu'ils n'ont vomie que dans des circonstances rares où tous les *ingesta* étaient rejetés. Comme ils étaient altérés, ils ont toujours recherché cette boisson.

» Le sulfate d'alumine à 4 grammes, dans une potion gommeuse, n'agace pas les dents comme on le croirait; les malades trouvent leur potion sucrée, âcre ou amère, mais ils ne se sont jamais

plaints de son acidité désagréable. Ce sel ne donne aucun signe qui indique de l'irritation dans la bouche ni dans le tube digestif. Peu de malades se plaignent de douleurs d'estomac, et la potion n'est vomie que par exception. Elle est, comme on le voit, loin de donner la diarrhée.

» En général, son usage a été continué pendant cinq à six jours.

» Les forces des malades sont toujours revenues de bonne heure, et comme le traitement ne les fatigue pas, beaucoup d'entre eux ont quitté le lit du troisième au quatrième jour.

» L'état cachectique s'est en général dissipé, comme dans le traitement par les purgatifs, du quatrième au septième jour.

» Aucun incident particulier au traitement n'est survenu pendant son cours.

» Il reste à établir un point fort important, c'est-à-dire à déterminer la durée moyenne de ces cinquante-sept cas de colique de plomb. Afin d'éviter toute erreur et toute tendance involontaire à corriger les chiffres, j'ai pris pour chaque malade la date de son entrée à l'hôpital et la date de sa sortie, bien assuré d'avoir ainsi un chiffre plutôt plus fort que plus faible, attendu que les malades, en général, ne sortent des hôpitaux que quand ils sont bien guéris.

» Il y a eu en tout 515 jours pour 57 malades, ou 9 jours par malade; or, comme la sortie n'a eu généralement lieu que plusieurs jours après la guérison, il en résulte qu'il a dû y avoir en moyenne à peu près six à sept jours de traite-

ment. On peut consulter l'ouvrage de M. Tanquerel des Planches, et l'on y verra que sur 345 malades atteints de colique de plomb simple et traités par la méthode des purgatifs, la durée du traitement a été de six à sept jours.

» Ainsi, de quelque manière qu'elle ait été traitée, la colique de plomb simple a eu la même durée, et le seul avantage qu'on puisse concéder au traitement par les purgatifs, c'est qu'il paraît abréger d'une journée la durée des douleurs abdominales; mais ce que ce dernier gagne d'un côté, il le perd de l'autre, car les malades traités par l'alun, moins fatigués que ceux qui sont traités par les purgatifs, ont une convalescence plus courte que les autres.

» Enfin, si dans deux cas on a été obligé d'avoir recours aux purgatifs, il est en revanche beaucoup de cas, tels sont, par exemple, les temps d'épidémie cholérique, où ces derniers ne peuvent pas être employés sans danger.

» Et, en dernier lieu, quand un traitement violent n'a pas sensiblement plus d'avantages qu'un traitement doux, il n'y a pas le moindre doute que, dans la très grande majorité des cas, ce dernier ne doive être préféré.

» Je terminerai cet article par une réflexion qui me paraît avoir une certaine importance et qui est la suivante : si tous les malades traités par les acides ont vu disparaître leurs douleurs abdominales et autres, avant d'avoir eu des selles, c'est que l'expulsion, par les selles, des matières contenues dans le tube digestif, n'a pas la moindre

influence sur ces douleurs ; c'est que ces matières ne tourmentent pas ce tube autant qu'on le suppose ; c'est qu'enfin, si la méthode du traitement dit chimique repose sur une hypothèse, il est certain que celle par les purgatifs repose sur une erreur (1). »

Bisulfate de soude contre les dyspepsies déterminées par les sarcines (Budd).

Bisulfate de soude.	10 gram.
Eau.	40 —

M. s. a. Une cueillerée à café dans un verre d'eau immédiatement après le repas.

Indication spéciale de l'emploi de l'acide chlorhydrique dans la dyspepsie.

L'idée de combattre les dyspepsies par l'administration des acides qui existent physiologiquement dans l'estomac au moment de la digestion, a conduit à divers essais sur la valeur desquels la thérapeutique est loin d'être fixée. Tandis que la plupart, se fondant sur la prédominance de l'acide lactique dans l'acte de la chylification, conseillent cet acide pour favoriser les fonctions de l'estomac, M. Carron, dont j'ai fait connaître les observations dans mes précédents *Annuaires*, a démontré, par des faits, que l'emploi de l'acide chlorhydrique fournissait de meilleurs et de plus constants résultats. M. le professeur Trousseau,

(1) Je crois cependant que ce n'est pas une erreur de chercher à évacuer le plomb de l'économie. B.

expérimentant cette médication, est arrivé à conclure que l'administration des acides est surtout indiquée dans les formes de dyspepsie liées à des affections chroniques du thorax et de l'abdomen. Quatre malades de sa clinique, atteints les uns de phthisie, les autres d'affections intestinales graves et présentant tous les accidents dyspeptiques portés à un haut degré, ont vu ces accidents disparaître rapidement, et, par suite, leur état général s'améliorer sous l'influence de l'acide chlorhydrique. Le remède était donné à la dose progressive d'une à trois gouttes dans un demi-verre d'eau sucrée que les malades prenaient après chaque repas.

Injection vaginale alunée (Jacquot).

45 à 50 grammes d'alun par litre auxquels on ajoute de la teinture d'iode, selon les cas.

Acide chlorhydrique contre le croup (Jacquot).

Depuis 1820, le docteur Jacquot emploie avec succès les vapeurs de vinaigre bouillant, ou mieux d'acide chlorhydrique fumant, dans le croup, l'angine diphthéritique qui menace d'envahir les voies aériennes. En 1838 il a indiqué ce moyen à M. Bretonneau, qui en retire aussi de bons effets. M. Isambert a vanté de nouveau, en 1857, les vapeurs des acides concentrés dans les mêmes cas. (*Note remise par feu Jacquot fils, professeur agrégé au Val-de-Grâce.*)

Action diurétique des citrons (Trinkowski).

On a déjà employé les citrons contre certaines formes de l'hydropisie ; parmi les observations

résumées par l'auteur, voici une des plus remarquables. Les citrons sont pelés, coupés en morceaux, saupoudrés de sucre et mangés dans cet état. Les trois premiers jours, le malade mangea un citron en six fois ; plus tard il en mangea trois par jour et alla successivement jusqu'à en manger dix-huit dans le même laps de temps ; arrivé à ce nombre, il en prit en quantité graduellement moindre. Le docteur Wertheimber, qui a résumé cet article dans l'*Aerztliches Intelligenz-Blatt*, ajoute que l'emploi des citrons à titre de diurétique est depuis longtemps usité en Allemagne, particulièrement contre l'hydropisie, résultat de la maladie de Bright. (*Jour. de méd. de Bruxelles.*)

De la préparation de l'acide phosphorique médicinal (G. Della Suda.)

L'acide phosphorique étant l'acide caractéristique, et certes le plus essentiel, de l'organisme vivant, j'ai la conviction qu'il recevra de bonnes applications thérapeutiques ; c'est pour cela que j'enregistre le procédé suivant de préparation de cet acide tel qu'il a été institué par M. G. Della Suda.

On prépare d'abord l'acide phosphorique ordinaire, en traitant une partie de phosphore par 5 parties d'acide azotique concentré, qu'on étendra préalablement de son poids d'eau (1) ;

(1) Cette proportion, quoique plus forte que celle qu'on indique ordinairement, nous a bien réussi.

le tout étant introduit dans une cornue de verre tubulée, munie d'un récipient et chauffée au bain de sable, il se manifestera d'abord une vive réaction accompagnée d'un fort dégagement de vapeurs rutilantes, et le liquide passera en partie, par distillation, dans le récipient. On recohobera en continuant de chauffer.

Le phosphore aura presque toujours disparu avant la fin de cette distillation ; alors seulement on ajoutera au liquide de la cornue, et par sa tubulure, une partie d'eau régale, et, par une nouvelle application de la chaleur, on verra d'abondantes vapeurs rouges se dégager quelque temps, puis cesser brusquement; on retirera le liquide de la cornue pour le transvaser dans une capsule de platine, et on terminera la concentration (une capsule de platine est nécessaire à cette opération, puisque l'acide phosphorique suffisamment concentré attaque le verre et la porcelaine). L'acide phosphorique, bien privé d'acide azotique et chlorhydrique par une chaleur suffisante, mais incapable de le déshydrater, sera ensuite étendu d'eau pour être ramené à 45° aréométriques.

Emploi thérapeutique de l'acide gallique (W. Bayes).

Malgré les articles empruntés à la médecine anglaise que j'ai consignés dans mes précédents *Annuaires*, l'acide gallique, qui est certainement efficace, est à peine employé en France. On le

remplace par le tannin qui peut ne pas satisfaire aux mêmes indications. Avant de rapporter les opinions de M. Bayes disons que, employé par M. Gardner dans l'albuminurie et dans l'hémoptysie, l'acide gallique n'a pas répondu à ses espérances.

Voici maintenant, d'après le *Bulletin de thérapeutique*, un extrait du mémoire de M. Bayes :

§ 1. L'administration de l'acide gallique, dans le cas d'hémorrhagie active, ne s'oppose nullement à l'emploi de déplétions sanguines, pour peu que l'état pléthorique du malade semble le réclamer. Dans ma propre pratique, je n'ai jamais eu recours qu'à l'acide gallique et à l'application locale du froid, et je n'ai jamais été déçu dans mon attente ; mais il peut se trouver des cas dans lesquels il soit nécessaire de soulager immédiatement l'engorgement du système vasculaire, et alors l'acide gallique sera l'auxiliaire le plus utile des moyens qu'on mettra en usage.

Dans les cas d'hémorrhagie active, l'indication dominante est d'introduire le remède dans l'organisme, de telle manière qu'il pénètre le plus rapidement possible dans la circulation. Le temps a ici une grande importance, puisque la vie s'écoule, en quelque sorte, à moins qu'on n'arrête l'hémorrhagie. C'est dans ces cas qu'il convient d'administrer, toutes les quatre ou cinq minutes, une grande cuillerée d'une solution saturée d'acide (0,25 environ), tandis que le doigt placé sur la radiale suit les variations de la

circulation qui s'éteint. On voit alors le sang couler moins rapidement ou s'arrêter entièrement, sa coloration devenir de plus en plus foncée et souvent presque noire. Lorsqu'il en est ainsi, la saturation par l'acide est complète, on peut l'administrer à de plus longs intervalles et en cesser l'emploi après quelques jours.

Ce mode d'administration est applicable aux hémorrhagies de tous les organes, sauf à celles de l'œsophage et de l'estomac, et cette exception tient seulement à ce qu'administré ainsi, il pourrait être vomi et n'entrerait pas par conséquent dans la circulation. Il faut alors l'administrer en grande quantité par la voie rectale. On pourrait cependant encore faire avaler au malade des pilules récemment préparées avec l'acide gallique, dans l'espoir d'agir topiquement sur les vaisseaux sanguins, de coaguler le sang déjà versé et de calmer les vomissements.

Dans les hémorrhagies utérines, il est aussi assez souvent utile de combiner à l'administration de l'acide gallique à l'intérieur des injections avec une solution de cet acide ou du tannin; en agissant par ces deux voies en même temps, l'amélioration et la guérison marchent plus vite. Mais je n'hésite pas à affirmer que l'acide gallique ne trompera pas plus dans ce premier groupe de cas que dans celui qui va suivre, les espérances que le médecin placera en ses propriétés curatives.

§ 2. Dans le traitement des hémorrhagies passives, il suffit de doses bien moins considé-

rables d'acide; on peut aller sans crainte jusqu'au point où l'on obtiendra un résultat utile. Ce point coïncide en général avec *un sentiment de constriction vers le front et au-dessus des yeux* ou avec *un bourdonnement dans les oreilles ou dans la tête.* Quand on en est là, c'est que l'hémorrhagie sera bientôt arrêtée; et en continuant le médicament à plus petites doses et à de plus longs intervalles pendant quelques jours après la curation totale de l'écoulement, on évitera une rechute. Du reste, dans les hémorrhagies passives et chroniques, il vaut mieux donner le médicament sous forme de pilules, parce que la solution se décompose lorsqu'on la garde longtemps.

§ 3. Le troisième groupe de cas réclame un peu plus de discernement relativement au choix des conditions auxquelles cette méthode de traitement est applicable. Il est certain que, tandis que dans certains cas la sécrétion excessive est par elle-même une action morbide, c'est dans d'autres un effort de la nature pour chasser quelque poison ou matière peccante circulant dans le sang, et, comme tel, un effort curatif. Nous avons un exemple d'une sécrétion du premier genre dans le pyrosis, et du second dans les sueurs des rhumatismes, dans la diarrhée qui précède l'érysipèle et dans quelques autres désordres qui servent de crise aux fièvres. Même en rejetant ces derniers cas, comme peu convenables pour l'administration de l'acide gallique, il en reste encore un grand nombre dans lesquels les sécrétions excessives résultent de la débilité

ou d'un état de relâchement général des organes ou des capillaires des parties qui fournissent la sécrétion. Lorsqu'on tombe sur ces conditions morbides, il n'est certainement aucun remède qui agissse d'une manière plus certaine et plus admirable que l'acide gallique, qui redonne, pour ainsi dire, le ton et la vigueur, sans la moindre tendance à allumer la fièvre.

§ 4. Depuis M. Scott Alison, j'ai essayé l'acide gallique sur une assez grande échelle, dans le rachitisme et le carreau, et j'ai vu constamment les sécrétions devenir normales sous son influence, perdre leur odeur désagréable et leur aspect morbide, tandis que les muscles reprenaient leur fermeté ancienne; les enfants de deux ou trois ans, qui étaient dans l'impossibilité de marcher, devenaient en deux ou trois mois vifs, animés, actifs, se tenaient droit et marchaient bien. Dans ces cas, l'acide gallique agit certainement comme tonique et même comme le meilleur tonique, par suite de son astringence, contractant les vaisseaux relâchés, arrêtant les pertes de nutrition, et imprimant en même temps de la fermeté et du ton à tous les tissus musculaires et élastiques. Seulement, si j'ai remplacé l'acide tannique par l'acide gallique, c'est, ainsi que je l'ai dit plus haut, parce que l'acide gallique est mieux supporté et passe plus facilement dans la circulation.

Il est encore une autre grande classe de malades, ou plutôt il est une autre classe de personnes pour la constitution particulière des-

quelles l'acide gallique est un correctif presque sans prix ; je veux parler de ces personnes que l'on regarde trop souvent comme pléthoriques, parce qu'elles sont fortes et colorées, tandis que leur pouls est faible, leur système musculaire relâché ; le froid les cyanose aisément, la chaleur les fait transpirer en abondance ; elles sont facilement oppressées et languissantes, incapables d'un exercice un peu violent. Ce ne sont pas des cas de pléthore, mais de congestion passive, et les vaisseaux sanguins, participant à l'état d'atonie et de relâchement général du corps, se déchirent parfois ; de là des hémoptysies et des apoplexies à la suite d'un exercice modéré ou d'une excitation insolite. C'est chose surprenante que de voir avec quelle rapidité, sous l'influence de l'acide gallique, leur santé générale s'améliore, combien chaque fibre reprend sa force avec rapidité, et combien les fibres relâchées reprennent vite leur tonicité : l'aspect congestionné de la face disparaît et les petits vaisseaux capillaires distendus se suivent dans la coloration normale, tandis que la langue devient plus ferme et le pouls plus plein et plus puissant.

§ 5. Dans la première classe de cas d'hémorrhoïdes, plaies, etc., ce que l'on sait des effets de l'acide tannique à l'extérieur doit faire comprendre ce qu'on peut demander à l'acide gallique. Dans les cas où de petites plaies donnent lieu à des pertes de sang abondantes, comme cela se produit dans la diathèse hémorrhagique, l'administration à l'intérieur de l'acide gallique

aide beaucoup à arrêter l'hémorrhagie. Nul doute que l'acide gallique ne réussît aussi bien dans quelques affections de la peau et dans les varices. J'ajouterai en terminant que, dans les cas graves l'hémorrhagie, l'acide gallique doit être donné sans hésitation et continué jusqu'à saturation complète de l'économie.

Dans la diarrhée et la dysentérie, j'ai toujours vu, après l'emploi d'un demi-laxatif pour expulser tous les matériaux irritants, l'administration de doses modérées d'acide gallique, toutes les deux ou quatre heures, avec une petite cuillerée à café d'huile de ricin chaque matin, faire cesser la maladie et rendre facilement la tonicité à la muqueuse intestinale.

Il est un certain nombre de phthisiques pour lesquels l'acide gallique est un trésor presque inestimable: je veux parler de ceux chez lesquels l'expectoration est souvent teinte de sang, et qui n'éprouvent pas plus tôt un peu d'amélioration dans leur santé générale ou dans leurs forces qu'ils sont pris d'une légère hémoptysie, qui les ramène de nouveau à leur point de départ. J'ai en ce moment sous les yeux plusieurs malades de ce genre, chez lesquels l'amélioration marche d'une manière lente mais certaine, en leur faisant prendre cinq grammes d'acide gallique trois fois par jour, en même temps que l'huile de foie de morue et d'autres remèdes. L'un de ces malades est maintenant depuis un an entre mes mains. Lorsque je le vis pour la première fois, il était presque réduit à l'extrémité

par une hémoptysie continuelle et une expectoration profuse ; il souffrait tellement de sa dyspnée, qu'il lui était impossible de travailler. Trois vomiques se sont vidées depuis que je le traite, et cependant il va mieux ; depuis deux mois il a pu reprendre ses travaux et les continuer pendant l'hiver, monter des échelles ou des escaliers sans grande gêne. En continuant l'huile de foie de morue et l'acide gallique, il va bien ; s'il interrompt l'un, l'hémoptysie reparaît ; s'il cesse l'autre, il devient faible et languissant.

L'acide gallique est encore utile associé à l'huile de foie de morue, en ce qu'il permet à l'estomac de la supporter sans nausées.

Un autre des grands avantages que présente l'administration de l'acide gallique chez les phthisiques, c'est le ton qu'il donne à l'estomac, calmant l'appétit excessif et activant la puissance digestive. L'estomac est souvent considérablement dilaté dans cette maladie, les parois relâchées et frappées d'atonie ; de là les bons effets de ce médicament.

Dans les sueurs nocturnes et la diarrhée, qui caractérisent quelques périodes de la phthisie, l'acide gallique, bien qu'encore très utile, réclame cependant un certain choix et une certaine réserve. Il faut commencer par de petites doses, qu'on augmente avec prudence, car on aggraverait sensiblement la toux, si l'on supprimait trop brusquement les sécrétions. Mais si les doses sont augmentées peu à peu, non-seulement on modère la diarrhée et les sueurs, mais la respiration

devient plus facile, l'expectoration moins pénible et les digestions meilleures. Tous ces effets favorables me paraissent s'expliquer facilement par la simple action de l'acide gallique, sa solubilité et sa pénétration dans le sang. Il contracte les capillaires et les glandules du canal alimentaire, resserre les parois et diminue leur calibre général, donne la même puissance de contraction aux tissus élastiques et musculaires du poumon, facilite l'expulsion des mucosités ou du pus, et produit enfin la même action sur la peau, dont il suspend l'exsudation, sueur d'épuisement.

Dans la bronchite chronique, mêmes précautions quand il s'agit de suspendre l'expectoration; mais aucun remède ne peut être plus facilement ménagé, aussi il est plus convenable pour arrêter d'une manière permanente les sécrétions morbides et pour rendre du ton aux tuyaux bronchiques et à leur membrane interne. La dose d'acide est de 25 à 50 centigrammes trois fois par jour. (J'ajouterai que pour calmer la toux dans la phthisie et la bronchite, je me suis toujours bien trouvé de toucher matin et soir les amygdales et la luette avec un pinceau trempé dans une solution de nitrate d'argent, de 25 à 50 centigrammes par gramme.)

Le diabète me semble encore une maladie dans laquelle l'acide gallique pourrait avoir quelque avantage. Je n'ai pas eu souvent l'occasion de l'employer, mais un fait que j'ai observé me porte à croire que son usage suffisamment continué pourrait peut-être arrêter la maladie dans

quelques cas. C'était un homme de cinquante-cinq ans, ouvrier, jadis fort et bien constitué, mais d'une maigreur très prononcée et d'une grande faiblesse, par suite d'une déperdition énorme d'urines, qui étaient chargées de glycose. Sous l'influence de l'acide gallique, à la dose de 1 à 4 grammes par jour, la quantité d'urine tomba de douze à dix pintes, et le séjour à la campagne, pendant quatre mois, acheva de faire tomber la quantité d'urine à six pintes. En même temps, le pouls avait repris sa force et les symptômes avaient disparu du côté de la tête, de sorte que l'on se demandait, en présence d'un pareil résultat obtenu en quelques jours, si l'on ne fût pas arrivé à la guérison complète, en continuant plus longtemps le traitement.

Les plus heureux résultats suivent en particulier l'emploi de l'acide gallique dans le pyrosis, toutes les fois que la maladie n'est pas accompagnée d'ulcérations étendues, ni de maladie organique de l'estomac, ni de maladie du foie. Non-seulement l'acide gallique supprime la sécrétion avec une certitude et une rapidité que l'on ne voit jamais après un autre remède, mais encore il donne du ton à l'estomac, augmente l'appétit, et, ce à quoi on s'attendrait difficilement au premier abord, il fait cesser la constipation. Il faut donc admettre, en pareil cas, que le relâchement atonique de l'estomac qui favorise le pyrosis se continue dans tout le canal alimentaire, et que la constipation résulte de ce manque de puissance dans les parois musculaires de l'intestin.

L'acide gallique remédie à ce défaut de tonicité.

Les cas de pyrosis dans lesquels j'ai pu employer l'acide gallique sont peu nombreux encore; cela tient à ce que cette forme de maladie paraît assez rare à Brighton. Sur neuf cent quarante-cinq cas de maladie qui ont passé sous mes yeux au dispensaire en une année, je n'ai pu trouver que huit cas de cette affection, tous sur des femmes. J'ai conservé des notes sur cinq de ces cas : le premier était celui d'une femme non mariée, âgée de vingt-cinq ans, souffrant depuis dix-huit mois de pyrosis et d'une constipation rebelle. Elle avait été soumise sans succès à presque tous les moyens recommandés en pareil cas. Guérison en deux jours. Je ne l'ai pas perdue de vue pendant trois semaines, continuant l'acide gallique et l'huile de ricin de temps en temps. Je l'ai revue plusieurs mois après : pas de rechute. Dans un second cas, chez une femme de quarante-neuf ans, le pyrosis céda à la seconde dose du médicament. Le traitement fut interrompu après huit jours. Légère atteinte le lendemain; l'acide gallique en fit de nouveau justice, et, en continuant les pillules pendant trois semaines, la malade se rétablit parfaitement. Dans un troisième et un quatrième cas, succès non moins certain. Dans le cinquième, les symptômes, qui duraient depuis neuf mois chez une femme de trente-cinq ans, avaient beaucoup diminué au quatrième jour, et entièrement cessé au huitième. Je ne l'ai vu échouer que dans un seul cas. Tous ces cas offraient une analogie très

grande sous le rapport du relâchement de la fibre musculaire et de l'aspect pâle et bouffi des membranes muqueuses.

Renouée (Desmartis).

La renouée (*polygonum aviculare*) est peu employée de nos jours, quoiqu'elle ait joui d'une grande réputation dans les temps anciens, la bistorte elle-même qui est plus active est aussi bien délaissée. M. Levrat, M. Cazin et surtout M. Desmartis (de Bordeaux) ont cherché à réhabiliter la renouée ; une décoction de cette plante (20 grammes de feuilles sèches de renouée pour un litre de décoction) est un astringent léger qui peut rendre de grands services dans les diarrhées rebelles, l'hématurie et même contre certaines formes de la dysentérie.

Sirop d'orties (Desmartis).

Suc dépuré d'orties.	1000
Sucre.	2000

F. s. a. Se prescrit par cueillerées à bouche à différentes époques de la journée, pour combattre l'hémoptysie et les autres accidents de la la phthisie pulmonaire.

Le suc pur de la plante peut s'employer à l'intérieur à la dose de 50 à 150 grammes. On peut appliquer le suc sur des plaies atoniques. L'huile extraite des semences a été vantée sous forme de frictions.

Bidar laoet de Java.

Racine dure, rouge, fournie par une espèce du genre *Zizyphus*. 10 grammes de cette racine rapée infusée dans 200 grammes. Remède employé à Java contre la dysentérie.

Lavement c. fissure à l'anus (Perrin).

Eau commune.	1 lit.
Extrait de monésia.	5 gram.
Extrait de ratanhia.	5 —
Alcool.	5 —

Ce lavement, autant que possible, doit être gardé, et s'il arrive que donné peu de temps après l'émission de la garderobe, il ne le soit pas, il faut attendre quelque temps, et en administrer un second en tout semblable, et alors l'injection est définitivement tolérée; ce même lavement peut être renouvelé dans les vingt-quatre heures qui mesurent généralement l'intervalle entre deux garderobes.

Pommade c. fissure à l'anus (Perrin).

Onguent populéum, ou beurre de cacao.	20 gram.
Extrait de monésia.	4 —
Acétate de plomb cristallisé. .	4 —
Extrait de belladone.	2 —

On a soin de donner à la pommade une consistance douce, onctueuse, parfaitement homogène, et cela, en y faisant ajouter une proprotion suffisante d'huile d'amandes douces.

Emploi de l'inula dysenterica (Desmartis).

M. Desmartis a employé la décoctions concentrée d'*inula dyssenterica* en tisane et en lavement pour combattre efficacement la diarrhée prodromique du choléra. Elle a également servi à combattre l'état morbide dans les diarrhées épidémiques de l'été, qui sont causées par un état de faiblesse, dans les débilités d'estomac, où les malades éprouvent, le matin surtout, de fréquentes envies de vomir. C'est le seul moyen, dit l'auteur, qui, durant l'épidémie qui vient d'avoir lieu, nous ait débarrassé des nausées incessantes que nous éprouvions, soit le matin à jeun, soit après nos repas, ou dès que la moindre odeur désagréable venait frapper notre odorat.

Emploi de la salicaire (Desmartis).

Nous avons, dit M. Desmartis, expérimenté la salicaire dans les diarrhées surtout; et nous sommes assuré que sa décoction agit d'une manière moins prompte que le décocté d'*inula*. Cependant, lorsque cette décoction d'*inula* répugne aux malades, à cause de son arome amer, et lorsque les enfants surtout refusent d'en prendre, nous avons recours à la salicaire, qui est d'une saveur assez agréable. Elle nous paraît aussi bien convenir dans les diarrhées chroniques.

Les parties de la plante que l'on doit employer de préférence sont les sommités des fleurs.

On peut administrer la salicaire sous forme de

poudre, d'infusion, de décoction, d'extrait de sirop :

En poudre, à la dose de 1 à 10 grammes, deux ou trois fois dans la journée, suivant l'intensité du mal ; en infusion, 50 à 100 grammes et plus ; en décoction, 50 à 100 grammes et plus.

Avec l'extrait, on fait préparer des bols de 20 à 30 centigrammes, et on en fait prendre un, deux, trois ou plus, de temps en temps dans la journée, et à des distances qui doivent être plus ou moins rapprochées, suivant la gravité de l'affection.

Les bains et les lavements faits avec le décocté concentré de salicaire nous paraissent très bien convenir pour les enfants et les sujets débilités : chez les premiers, parce que souvent ils refusent de prendre les médicaments par la bouche ; chez les seconds, parce que, à la suite de l'ingestion de bien des médicaments ou par l'effet du mal, leur estomac ne peut guère plus tolérer ce qu'ils avalent. Il nous est arrivé d'unir dans ces cas l'*inula* à la salicaire, et nous nous en sommes bien trouvé.

Quoi qu'en aient dit les auteurs, la salicaire est un excellent astringent et nous sommes étonné qu'on ait avancé que les avantages que l'on en a obtenus ou que l'on prétend en avoir obtenus, comme s'expriment certains praticiens, paraissent plutôt dus au mucilage qu'au principe astringent, dont la présence se révèle à peine dans cette plante.

TONIQUES SPÉCIFIQUES. CORROBORANTS.

Observations cliniques sur la pneumonie et son traitement par le sulfate de quinine (Cordon).

L'expérience a conduit l'auteur à cette conclusion : que la pneumonie primitive reconnaît trois formes essentielles, suivant que le siége de l'effusion ou autre altération bronchique existe originairement dans les vésicules, le tissu cellulaire ou le système vasculaire.

La pneumonie qui a son siége primitif dans les capillaires est souvent épidémique, et c'est dans cette forme que le quinquina est employé avec succès, les traitements ordinaires étant reconnus inapplicables. Le sulfate de quinine a été administré avec avantage à la dose de 25 centigrammes de trois heures en trois heures, et dans quelques cas très graves, la première dose a été de 50 centigrammes. Il fut quelquefois jugé convenable de continuer pendant plusieurs jours. On n'a jamais observé de fâcheux résultats, attribuables à la quinine.

On constate quelquefois, pendant cette forme de pneumonie, la présence de l'albumine dans les urines, sans qu'il y ait d'affection primitive des reins, l'albumine disparaissant à la convalescence.

Sulfate de quinine à haute dose provoquant une rétention d'urine (Brun).

On sait que le sulfate de quinine absorbé est en grande partie éliminé par les reins. M. Ségalas avait déjà insisté sur ce fait, que l'administration de ce sel à dose élevée provoquait, dans quelques conditions, une rétention d'urine. M. Brun rapporte, dans le *Bulletin de thérapeutique*, une observation dans laquelle l'administration de 1gr,50 de sulfate de quinine fut suivie de cystite et de rétention d'urine. Des bains de siége, des lavements, une application de sangsues, 10 centigrammes d'opium dissipèrent ces accidents.

Pilules de sulfate acide de quinine (Barthe).

Sulfate de quinine.	12 décigr.
Eau distillée	âà 10 centig.
Acide sulfurique.	
Gomme	25 —
Poudre de réglisse.	q. s.

Triturez s. a. pour 12 pilules.

Santonate de quinine et de cinchonine (Pavesi de Mortara).

On sait que la santonine est une substance analogue aux acides gras, voisine jusqu'à un certain point des huiles éthérées, sans réaction, acide, mais formant avec des bases (potasse, soude, magnésie, baryte) des sels qui cristal-

lisent. Tel est le cas avec les deux alcaloïdes susmentionnés. L'auteur prend dans ce but : santonine pure et cinchonine pure ââ, 50 grammes; noir d'ivoire dépuré, 10 grammes; esprit-de-vin de 36°, 1000 grammes; fait bouillir le tout dans un petit alambic qu'il tient clos pendant quelques minutes, pour filtrer la solution bouillante à travers du papier, la distiller à une chaleur modérée au bain-marie jusqu'à réduction de 800 grammes; on le retire alors du feu pour le laisser vingt-quatre heures au frais, ce qui laisse cristalliser le santonate de cinchonine, qu'on recueille sur un filtre à la température ordinaire : les eaux mères en contenant une certaine quantité peuvent être employées pour d'autres préparations. — Si l'on chauffe pendant quelques minutes le sel pulvérisé dans un matras de verre contenant de l'eau additionnée d'une légère quantité d'acide sulfurique, la santonine se précipite.

Sur le quinium (Labarraque).

L'Académie de médecine ayant admis, dans sa séance du 24 février 1857, le *quinium* au nombre des médicaments nouveaux qui doivent être inscrits dans la prochaine édition du Codex, nous pensons être utile à nos lecteurs en donnant sa préparation et en faisant connaître les principes qui ont dirigé les auteurs de cette préparation. Il fallait :

1° Trouver une préparation permettant d'utiliser tous les quinquinas qui contiennent à la fois

de la quinine et de la cinchonine en notable proportion, et ce sont les plus nombreux (M. Soubeiran fait remarquer, dans son cours de pharmacologie, que l'association de la cinchonine à la quinine présente dans bien des cas de sérieux avantages, et que les deux bases fébrifuges se complètent l'une par l'autre, sous le rapport thérapeutique).

Cette vérité est appuyée par de nombreuses expériences, et par l'ensemble des observations consignées dans le *Mémoire sur la cinchonine*, imprimé dans le *Supplément à l'Annuaire pour* 1856.

2° Arriver à l'uniformité du produit par un dosage facile et rigoureux des alcaloïdes fébrifuges en mettant ainsi à contribution, de la manière la plus heureuse, la découverte de Pelletier et de Caventou;

3° Conserver tous les produits utiles des quinquinas en éliminant seulement les matières inertes qui s'opposent à la facile absorption des principes actifs et qui fatiguent l'appareil digestif;

4° Fixer un rapport en quinine et en cinchonine comparable à celui que l'on trouve dans le quinquina que l'expérience médicale de tous les temps a montré être le plus efficace, le *quinquina rouge vif*, qui est à peine employé aujourd'hui à cause de son prix très élevé;

5° Simplifier les opérations, de manière qu'il n'y ait rien de perdu et de façon qu'on puisse livrer le meilleur fébrifuge au plus bas prix possible.

C'est en effet une question très importante que celle du prix lorsqu'il s'agit d'un médicament cher, dont l'usage doit être continu et qui, le plus souvent, est nécessaire aux plus pauvres travailleurs des campagnes.

Voici maintenant la formule de la préparation de M. A. Labarraque, telle qu'elle a été adoptée par l'Académie de médecine et inscrite dans son *Bulletin :*

Formule de l'extrait alcoolique de quinquina à la chaux.

Prenez des écorces de quinquina dont la composition vous sera connue.

Mêlez ces écorces en quantités telles que la quinine s'y trouve, relativement à la cinchonine, dans la proportion de deux parties de quinine sur une de cinchonine.

Broyez ces écorces; mêlez la poudre avec la moitié de son poids de chaux éteinte par l'eau.

Traitez ce mélange par l'alcool bouillant jusqu'à épuisement.

Recueillez par la distillation la majeure partie de l'alcool. Achevez l'évaporation.

Le résidu est l'extrait alcoolique de quinquina à la chaux.

4^{gr},50 de cet extrait doivent donner par les procédés connus :

Sulfate de quinine	1 gram.
Sulfate de cinchonine	50 cent.

Ou 100 grammes doivent donner par les procédés connus :

Sulfate de quinine. 22gr,20
Sulfate de cinchonine 11gr,20

La tolérance pour ces proportions sera du dixième.

Pilules de quinium.

15 centigrammes de quinium en une pilule représentent 5 centigrammes d'alcaloïde fébrifuge et ne se vendent que 5 centimes aux malades. Trente pilules suffisent dans le plus grand nombre de cas pour guérir une fièvre intermittente : on en administre de 5 à 10 dans les vingt-quatre heures, le plus loin possible de l'accès à venir. Après chaque prise, boire un demi-verre de vin.

Vin de quinium.

Ce vin, qui peut rendre de grands services comme tonique, comme fébrifuge et pour prévenir le retour des fièvres intermittentes rebelles, M. A. Labarraque le prépare suivant la formule suivante :

Quinium 4gr,50

Faites dissoudre dans douze fois le poids d'alcool à 36° Cartier. Mélangez à

Vin blanc généreux . . . . . 1 litre.

Filtrez. Le vin renferme 1gr,50 des deux alcaloïdes pour 1000 grammes. Dose de 50 grammes

à 100 grammes comme tonique; de 100 à 200 grammes comme fébrifuge.

Quant aux avantages comparés du sulfate de quinine et du quinium, voici comment ils sont appréciés dans la troisième édition du *Manuel de thérapeutique et de matière médicale* :

« Toutes les fois qu'il faudra couper un accès sûrement et promptement, dit-il, le sulfate de quinine marchera toujours avant toutes les préparations de quinquina; aucune d'elles, et le quinium lui-même, ne pourront lui être comparées pour cette merveilleuse puissance. C'est pour cela que rien ne peut le remplacer lorsqu'il faut combattre des accès pernicieux. Mais lorsqu'il s'agira de guérir une fièvre ancienne, sûrement, sans secousses, c'est alors que le quinium reprendra la suprématie.

» Quand il s'agit de combattre les fièvres intermittentes dans un hôpital ou dans une localité saine éloignée des foyers où ces fièvres ont pris naissance, l'expectation seule (comme M. Chomel l'avait si bien établi pour les hôpitaux de Paris, comme M. Laveran l'a vérifié pour ceux de Blidah) suffit dans le plus grand nombre des cas; le sulfate de quinine est, dans ces conditions, l'adjuvant le plus précieux de l'expectation; il montre encore, dans ces conditions spéciales, pour débarrasser *vite* et *définitivement* les malades des fièvres intermittentes qui les tourmentaient, son incontestable supériorité.

» Mais quand les malades restent dans les localités et dans les conditions où ils ont été pris par

la fièvre, c'est alors que le remède qui use le mal sans causer d'ébranlement à l'économie, reprend à son tour sa supérorité.

« C'est dans les pays à fièvre, au milieu des causes qui leur ont donné naissance, quand ces mêmes causes persistent, que tous les avantages du quinium apparaissent. C'est dans ces conditions que M. Vahu l'a administré dans l'Algérie, M. Hudellet dans les Dombes, et moi-même dans plusieurs localités à fièvre du département de l'Yonne. »

Sulfate de quinine à haute dose dans la fièvre puerpérale (Barbeau).

La thérapeutique est si peu sûre d'elle, en présence de la fièvre puerpérale épidémique, que je m'empresse de donner un long extrait du mémoire de M. Barbeau sur l'emploi du sulfate de quinine à haute dose dans cette cruelle affection.

Trouvera-t-on dans l'emploi hardi de ce puissant modificateur une arme plus puissante que les mercuriaux et l'ipécacuanha? Toujours est-il que je regarde comme indispensable de faire précéder l'emploi du sulfate de quinine par une large évacuation, pour débarrasser au préalable l'économie de cette bile dont j'ai, dans mes expériences (*Journal de pharmacie*, 1833), constaté la profonde altération. C'est donc, en définitive, une méthode mixte que j'adopterais. Dès le début d'abondantes évacuations par l'ipéca-

cuanha à doses répétées, puis immédiatement le sulfate de quinine à dose suffisante pour provoquer l'ivresse quinique. Laissons maintenant parler M. Barbeau :

« En 1843, 44 et 45, M. le docteur Leudet (de Rouen) employa le sulfate de quinine, mais seulement à titre de *moyen prophylactique*. Aucune des femmes soumises à l'usage de ce médicament ne tomba malade. Il fut suivi dans ses essais par M. le docteur Dubreuilh, à Bordeaux, et par M. Cazeaux, mais avec des résultats bien différents.

» Quelques années plus tard, M. le docteur Leconte (d'Eu), en présence d'une épidémie de fièvre puerpérale, fit de cette méthode un emploi plus général; il donna le sulfate de quinine non-seulement comme préservatif, mais encore comme curatif. Les résultats qu'il obtint furent publiés dans l'*Union médicale* de 1851, et, on peut le dire, ils furent extrêmement favorables à la médication quinique. M. Leconte donnait le sulfate de quinine à la dose de 1 à 2 grammes, le faisant précéder ou suivre d'un vomitif, et ajoutait au traitement des onctions mercurielles sur tout le ventre, des bains, etc.

» En 1854, M. le docteur Zandyck (à Dunkerque) employa aussi le sulfate de quinine à la dose de 1 à 2 grammes, mais presque toujours en lavements, rarement en pilules; il prescrivait en même temps des onctions camphrées sur le ventre, faisait souvent appliquer des sangsues. Dans ce travail, publié en 1856, M. le docteur

Zandyck note six succès sur neuf cas graves.

» En lisant les observations publiées par ces deux médecins, nous sommes frappés de ne pas y voir mentionnée l'ivresse quinique. Aucun effet du côté des centres nerveux ou des organes des sens n'est indiqué : ni la surdité, ni les étourdissements, ni les troubles de la vue, ni le délire. Il semblerait qu'à la dose où a été employé le sulfate de quinine ces phénomènes n'eussent pas dû manquer.

» Notre méthode diffère un peu de la leur; nous donnons le médicament beaucoup plus tôt et en potion; nous le faisons *constamment* précéder d'un vomitif; nous le continuons pendant beaucoup plus longtemps. Nous cherchons toujours à obtenir l'ivresse quinique; nous n'employons ni onctions mercurielles, ni sangsues sur le ventre, mais le seul vésicatoire.

» Depuis lors, d'autres médecins ont employé le sulfate de quinine; quelques-uns ont eu des succès, mais d'autres qui n'ont pas réussi sont venus contester les résultats que nous avons obtenus. Il faut bien le dire, dans toute médication, il y a deux choses à distinguer : le médicament lui-même et son application. Le médicament a été le même pour eux comme pour nous, mais l'a-t-on administré comme nous? Dans des choses de cette importance, les détails ont de la valeur ; s'est-on tenu comme nous aux aguets de la maladie? l'a-t-on pour ainsi dire surprise dans son début, au moment même du frisson, ou quelques minutes après? a-t-on fait précéder le sulfate de

quinine de la potion vomitive, ou n'a-t-on pas plutôt attendu quelques heures, une demi-journée, une nuit même, avant d'administrer le médicament? a-t-on donné de hautes doses tout d'abord, 1 gramme, 2 grammes, ou n'a-t-on pas plutôt prescrit au commencement $0^{gr},50$ à $0^{gr},60$? a-t-on continuellement laissé la malade sous l'influence quinique? lorsque le sulfate de quinine était rejeté, a-t-on changé le mode d'administration? des pilules par exemple avec le sulfate de quinine, quand la potion est rejetée; a-t-on toujours élevé la dose à mesure que la tolérance s'établissait? Peut-être bien des résultats négatifs doivent-ils être attribués à la différence de la méthode.

» D'autres nous ont dit que ce que nous avions guéri n'était pas de la péritonite puerpérale. A cela nous répondrons que non-seulement nos malades guéries ont présenté les mêmes symptômes que celles que nous avons perdues et dont les autopsies nous ont parfaitement édifiés sur la nature de l'affection, mais encore elles ont présenté les symptômes décrits dans toutes les observations de fièvre puerpérale recueillies par les auteurs. Et ensuite, qu'on y songe bien, ce n'est pas une affection qui s'est déclarée tout d'abord dans notre hôpital, c'est la continuation de celle qui sévissait à la Maternité; la propagation s'est faite par des malades évacués de cette maison sur la nôtre, et l'on voudrait que ce ne soit pas la même maladie qui aurait sévi dans les deux établissements. On a dit enfin que nous avions affaire

à une fin d'épidémie et qu'alors le génie de la maladie s'épuisant, il n'était pas étonnant si nous avions eu quelque succès : nous répondrons en constatant le nombre considérable de personnes atteintes, et la gravité de l'affection qui, trop souvent encore, s'est terminée fatalement. D'ailleurs, nous acceptons parfaitement la différence des séries épidémiques sous le rapport de la gravité.

» Nous n'avons pas et nous n'avons jamais eu la prétention de guérir toutes les péritonites puerpérales; les faits seraient là pour nous donner un démenti. Nous devons reconnaître que le sulfate de quinine est loin de toujours réussir, surtout dans certaines épidémies où la péritonite puerpérale est remarquable par son intensité d'inflammation et de sécrétion purulente; mais, malgré cela, nous considérons cet agent comme un médicament précieux, le plus précieux même de ceux que l'on emploie dans cette redoutable maladie. Sous ce rapport, et malgré les insuccès de son emploi, le sulfate de quinine nous paraît aussi important dans la péritonite puerpérale que dans la fièvre intermittente pernicieuse, maladie dans laquelle, comme on le sait, on ne peut le remplacer, et où il est si puissant que cette médication est invoquée habituellement comme un argument décisif en faveur de l'efficacité de la médecine.

» Eh bien! pourtant le sulfate de quinine, ce précieux moyen de guérison dans les fièvres pernicieuses, ne guérit pas aussi souvent qu'on le

croit, et, à ce sujet, je vais laisser parler un homme très compétent dans la matière, M. le docteur Maillot : « Je ne sais comment a pu s'établir l'opinion que toutes les fièvres intermittentes pernicieuses sont facilement curables, et que l'art les maîtrise toujours à coup sûr ; mais depuis que Lauter a dit que, dans ces maladies, le médecin est l'arbitre de la mort et de la vie, on a traité fort légèrement le pronostic de ces terribles affections, et l'on n'hésite pas à proclamer que leur traitement est le triomphe de la médecine... A cet entraînement, opposons la sévère impartialité des chiffres. Sur 886 fièvres pernicieuses, observées en 1818 et 1819 à Rome, on indique 545 guérisons, par conséquent 341 morts; sur 281 fièvres intermittentes, M. Nepple a eu 14 fièvres pernicieuses dont 6 mortelles... Sur 186 accès du mois de juin 1834 au 1er mai 1835, j'ai eu 38 morts, c'est-à-dire 1 sur 5, à très peu de chose près... »

» Nous terminerons par la relation succincte des différentes séries d'épidémies qui ont été traitées à l'hôpital Cochin par la médication que nous venons d'exposer.

» La *première épidémie* a débuté au mois de mai, et s'étend jusqu'au mois d'août. — Pendant ce temps, nous avons eu :

Accouchements physiologiques (1) .	48
Fièvres puerpérales éphémères ayant cédé au vomitif.	30

(1) Par accouchement *physiologique*, nous

Péritonites puerpérales	38
Phlébite utérite guérie.	1
Variole purpurine, morte.	1

» Sur les 38 cas de péritonite puerpérale, il y a eu 32 guérisons et 6 morts. Sur les 6 malades qui ont succombé, 3 seulement ont été traitées par le sulfate de quinine; car on ne peut pas regarder comme ayant pris le médicament, la cinquième malade dont nous avons parlé tout d'abord.

» Dans le mois de septembre, il y a eu 4 péritonites puerpérales : 2 ont guéri et 2 ont succombé; les 2 mortes étaient accouchées à la Maternité et sont arrivées à Cochin à la dernière extrémité; elles n'ont pas été traitées.

» La *deuxième épidémie* date du commencement d'octobre, et a duré jusque vers la fin de novembre. Il y a eu :

Accouchements physiologiques. .	51
Fièvres puerpérales légères ayant cédé au vomitif.	13
Péritonites puerpérales.	20
Phthisie pulmonaire, morte . . .	1

» Sur ces 20 cas de péritonite puerpérale, nous avons eu 10 guérisons et 10 morts. Une des malades n'a succombé que le 15 novembre à une hémorrhagie intestinale abondante et à la fièvre hectique. A l'autopsie, nous avons trouvé des

---

entendons tout accouchement qui se fait sans accident aucun.

adhérences nombreuses dans tout le péritoine, et çà et là quelques foyers purulents.

» La *troisième série épidémique* (1857) s'étend du 15 février à la fin de mars.

» Sur 60 accouchements environ, il y eut 14 femmes atteintes de péritonite puerpérale. Elles furent toutes traitées par le sulfate de quinine. Il y eut 6 guérisons et 8 morts.

» Enfin la *quatrième série* s'étend de mois de juin au mois de juillet (1857); elle comprend 4 cas de péritonite puerpérale, et 1 cas de phlébite utérine, tous guéris.

» Sur les 4 malades atteintes de péritonite puerpérale, 3 furent traitées par le vomitif et la quinine; une seule fut guérie par l'ipéca stibié seul. La potion vomitive avait aussi bien amélioré l'affection chez les 3 premières.

» En présence des résultats différents de notre médication dans les quatre séries épidémiques, on pourrait dire que les malades qui ont succombé étaient atteintes de fièvre puerpérale, tandis que celles qui ont guéri n'avaient que de simples péritonites; mais pour expliquer cette différence, il n'est pas besoin de tant multiplier les espèces de maladies; nous avions tout simplement affaire à une même maladie dont la gravité était différente, et dont la nature était identique. Ainsi, la première série a été moins grave que la deuxième, la deuxième que la troisième, mais la quatrième série fut la moins sérieuse de toutes; aussi l'ipéca stibié a-t-il fait presque à lui seul les frais de la médication dans celle-ci.

» L'épidémie de février 1857 fut tellement grave que la mort arrivait en deux ou trois jours avec des symptômes *des plus alarmants* tout d'abord. Presque toutes les malades furent en outre atteintes de pleurésies purulentes.

» Enfin je dirai que, dans toutes nos autopsies, nous avons trouvé du pus dans le péritoine en plus ou moins grande abondance, et presque toujours des caillots fibrineux dans le cœur.

» Peut-être conviendrait-il, dans les cas graves surtout, d'associer au sulfate de quinine l'acoolature d'aconit à la dose de 1 à 10 grammes et plus, suivant l'effet. Ce serait aussi le cas d'administrer pour tisane de très fortes infusions de camomille, comme l'a fait dernièrement M. Ozanam dans des cas d'infection purulente. »

Liqueur de quinquina pour remplacer le vin de quinquina (Deschamp d'Avallon).

Alcool à 86 degrés centésimaux.	162 gram.
Eau	837 —
Acide sulfurique à 66 degrés. .	1 —
Quinquina jaune	100 —
Écorce d'orange.	5 —

Laissez macérer le tout pendant dix jours, passez et ajoutez à une partie du macéré une demi-partie de sucre; laissez dissoudre le sucre et filtrez.

30 grammes représentent le macéré de deux grammes de quinquina. L'écorce d'orange est employée pour aromatiser un peu la liqueur.

Cette formule pourrait servir à préparer un certain nombre de liqueurs médicinales, en remplaçant le gramme d'acide sulfurique par un gramme d'eau.

Vin toni-nutritif ou de quinquina et de cacao (Bugeaud).

B. Cacao caraque récemment torréfié.	1000
Quinquina calysaya.	500
— de Loxa.	500
Rob de genièvre	100
Vin de Malaga	20000
Esprit-de-vin à 33 degrés. . . .	4000

M. s. a. Faites une bouillie claire avec le cacao et l'esprit-de-vin, et chauffez dans un flacon au bain-mairie, jusqu'à fusion du beurre de cacao. Bouchez hermétiquement, agitez et laissez macérer pendant huit jours, en répétant une fois par jour l'opération précédente. Versez alors le mélange dans les 20 litres de vin de quinquina préalablement préparés et, après un mois de macération, retirez par la distillation au bain-marie, ou mieux encore dans le vide, la quantité d'esprit-de-vin employée pour le traitement du cacao.

Ce vin est très chargé d'extraits d'un excellent goût et se conserve indéfiniment.

Voici en quels termes M. Richelot apprécie, dans le numéro de l'*Union médicale* du 30 mai 1857, les propriétés du vin de quinquina au cacao:

« De nos jours, il n'est plus permis de prescrire, sans une véritable nécessité, un médica-

ment désagréable au goût. Le malade trouve qu'il a bien assez de ses souffrances, sans y ajouter encore l'impression pénible que produisent certains agents thérapeutiques dont l'ingestion réclame tout le courage que peut inspirer le désir impérieux de guérir. Il faut, à tout prix, que la médecine se débarrasse de ses prescriptions les plus repoussantes, et qu'elle les remplace par des préparations que le malade puisse accueillir sans répugnance. La matière médicale fait tous les jours des progrès dans cette direction, dont personne ne saurait nier l'importance, soit dans l'intérêt du malade, soit aussi dans l'interêt du médecin.

» Le vin de quinquina et de cacao répond, dans la limite de ses propriétés particulières, à ce besoin réel; c'est un vin de quinquina sans amertume, mais même doué d'un goût agréable. Aussi s'adresse-t-il tout naturellement aux enfants et aux femmes difficiles. »

Je suis convaincu que le principe amer et la caféine du cacao peuvent s'associer utilement aux principes actifs du quinquina, mais je n'aperçois pas bien dans le mode opératoire indiqué par l'auteur comment il atteint de la manière la plus sûre le but que j'indique?

Pilules de cyanoferrure de sodium et de salicine, de MM. les docteurs Duhalde et Halmagrand, préparées par M. Gaucheron.

Cyanoferrure de sodium. .	25,80
Salicine.	28,60

Ces proportions constituent un équivalent de chacune de ces deux substances.

On fait dissoudre le cyanoferrure de sodium dans l'eau. On ajoute la salicine pulvérisée et par portion. La liqueur étant portée à l'ébullition, on fait évaporer jusqu'à ce que tout se prenne en masse par refroidissement, et l'on sèche ensuite à l'étuve à une température de 35 degrés.

Prenez ensuite q. s. du sel obtenu et faites des pilules contenant chacune 0gr,20 de sel fébrifuge; chacune de ces pilules est, pour MM. Halmagrand et Duhalde, l'équivalent de 0,10 de sulfate de quinine.

Emploi thérapeutique de l'acide carbo-azotique (MM. Calvert et Moffat).

L'acide carbo-azotique et les carbo-azotates de fer et d'ammoniaque ont des propriétés analogues à celles de la quinine. Les carbo-azotates n'offrent pas l'inconvénient de causer des crampes d'estomac comme le fait l'acide. Le carbo-azotate d'ammoniaque a réussi dans des cas d'anémie, de fièvre intermittente, d'hypocondrie.

On le donne en pilules à la dose de 5 à 10 centigrammes trois fois par jour. Ces composés déterminent, au bout de sept jours en moyenne, une teinte jaune de la peau analogue à celle de l'ictère, et qui disparaît trois jours après la cessation du remède.

Ce phénomène physiologique est très intéres-

sant, mais déjà plusieurs tentatives infructueuses ont été faites pour introduire dans la thérapeutique l'acide carbo-azotique et les carbo-azotates. Celles renouvelées par MM. Calvert et Moffat seront-elles plus heureuses?

Extraction du quassit ou bytterine du quassia excelsa (Gerardias).

Le *bytter ash* est identique avec le *quassia excelsa*; le principe neutre qu'il fournit, nommé d'abord bytterine, est identique avec le quassit.

M. Gerardias est arrivé à obtenir le principe amer du bytter ash en épuisant le bois par décoction dans l'eau, traitant la décoction concentrée par le sous-acétate de plomb, et évaporant le liquide filtré après en avoir séparé l'excès de plomb par l'acide sulfurique.

La substance qui s'est séparée vers la fin de l'évaporation, sous forme de pellicules cristallines, a été dissoute dans l'alcool, décolorée par le charbon animal, et obtenue parfaitement blanche et cristallisée.

Le rendement moyen a été de 3 grammes par kilogramme de bois.

Ainsi obtenue à l'état de pureté, cette substance présente les propriétés suivantes : elle est blanche, cristalline, inodore, excessivement amère.

Soumise à une légère chaleur, elle se fond en un liquide incolore qui, par le refroidissement, se prend en une masse transparente non cristal-

line. Si la chaleur est maintenue, le liquide finit par disparaître après avoir répandu des vapeurs blanches. Par une chaleur plus forte et appliquée brusquement, elle donne un liquide brun répandant des vapeurs jaunes non ammoniacales qui se condensent en gouttelettes empyreumatiques et légèrement acides, et elle laisse un résidu charbonneux assez abondant.

Elle est presque insoluble dans l'eau froide, cependant ce liquide en retient assez pour présenter une très forte amertume ; elle se dissout beaucoup mieux à chaud.

Les acides sulfurique, nitrique et chlorhydrique concentrés la dissolvent à froid et sans coloration, mais l'addition de l'eau la précipite immédiatement.

Elle se dissout facilement à froid dans l'alcool et cette solution, qui est neutre au tournesol, n'est pas précipitée par l'eau. Cette solution alcoolique, étendue d'eau, ne précipite pas par le sous-acétate de plomb, mais précipite en blanc par le tannin et en brun par l'iodure de potassium ioduré.

Sur le bittéra (Delioux).

M. Delioux, professeur à l'École navale de Brest, a publié dans le *Bulletin de thérapeutique* un travail important sur le bittéra en particulier et sur les succédanés des quinquinas en général; bornés par l'espace, nous ne pouvons reproduire ici que les conclusions de son travail sur le *bittéra*.

« 1° Le bittéra possède réellement des propriétés antipériodiques, mais, à notre avis, elles sont inférieures à celles du quinquina, et mêmes moins sûres que celles de l'arsenic. Après ces deux médicaments, qui se maintiennent victorieusement à la tête des agents antipériodiques, il restera au bittéra un rang élevé parmi leurs meilleurs succédanés.

» 2° Comme tonique amer, sa puissance sera moins contestée, et nous croyons fermement qu'à ce titre il est appelé à jouir d'un juste crédit dans le traitement des états pathologiques qui réclament l'emploi des médicaments doués de cette double qualité.

» 3° De nouvelles études sont nécessaires pour fixer l'opinion sur la valeur définitive du bittéra dans les cas où il a été déjà expérimenté, et sur l'extension que l'on peut en faire au traitement d'autres maladies.

» 4° Le bittéra est donc un médicament sérieux; son acquisition récente ne doit pas être dédaignée par les thérapeutistes, qui trouveront en dehors des fièvres intermittentes d'assez nombreuses occasions de le placer avec avantage. S'il ne suffit pas à la cure des fièvres paludéennes, il pourra du moins suppléer le quinquina dans celles qui n'offrent point ce caractère étiologique. »

Nous avons dit, dans l'article précédent, que le bittera était le *quassia excelsa*, voisin du *q. amara*, mais plus actif.

Caïl-Cédra; préparations dont il est la base (E. Caventou).

M. Eugène Caventou a déjà publié dans sa thèse inaugurale des études intéressantes sur la composition chimique de l'écorce de caïl-cédra, qui dans ces derniers temps a été vantée comme un bon succédané du quinquina. Dans un nouveau travail fait à la demande de S. Exc. M. le ministre de la marine, il fixe avec exactitude la composition chimique de cette écorce, et apprécie avec beaucoup de justesse la portée pratique de ce nouvel agent. Voici le résumé de son travail et les formules qu'il propose :

« 1° L'écorce de caïl-cédra renferme un principe amer qui représenterait en partie les vertus fébrifuges de l'écorce, mais il y existe en si minime quantité (on n'en peut retirer que 0gr,80 par kilogramme), que son exploitation deviendrait impossible, car son prix deviendrait bien plus élevé que celui du sulfate de quinine, en admettant même que le principe amer ait un pouvoir antipériodique égal à celui de ce dernier, ce que l'expérience n'a pas encore démontré.

» 2° On peut remplacer le caïl-cédra par l'extrait aqueux de l'écorce.

» 3° M. le docteur Buland et M. Duvau, pharmacien de la marine, ont fait des essais avec l'extrait aqueux sur des malades à l'hôpital de Gorée, essais qui portent à croire que ce dernier

possède quelque valeur antifébrile, mais cependant inférieure à celle du sulfate de quinine.

» En effet, dans bien des cas ces messieurs ont donné 1 gramme de sulfate de quinine pour couper la fièvre dès l'arrivée du malade à l'hôpital, puis ils ont continué avec l'extrait de caïl-cédra pour opérer la guérison; cet extrait n'était donc pas assez énergique pour agir seul. Cependant ces messieurs citent beaucoup d'exemples où l'extrait seul a produit la guérison. On sait, du reste, quelle intensité ont les fièvres du Sénégal et surtout celles qui règnent sur les côtes du Grand-Bassam, et ce sont précisément des fiévreux venant de ces pays qui ont été traités par l'extrait de caïl-cédra; 1 gramme de sulfate de quinine seul serait impuissant à couper ces fièvres, et l'influence de l'extrait de caïl-cédra a certainement été salutaire pour achever la guérison.

» 4° La quantité si minime de principe amer contenu dans l'écorce, ne permet pas de supposer que ce soit à lui seul qu'on puisse attribuer la propriété fébrifuge du caïl-cédra; on pourrait dès lors supposer que la matière colorante rouge agit aussi dans ce sens, et je ne vois rien de déraisonnable dans cette hypothèse, malgré l'insipidité de la matière, car on connaît des corps qui agissent comme fébrifuges et qui ne possèdent nullement la saveur amère : telles sont certaines matières tannantes; l'acide arsénieux lui-même dont la saveur est faible et qui possède néanmoins, dans certains cas, une action fébrifuge énergique.

» Si l'expérience venait à prononcer à cet égard, je proposerais d'employer un extrait alcoolique préparé de la manière suivante : on traite d'abord l'écorce de caïl-cédra grossièrement pulvérisée, par l'eau, de manière à en épuiser complétement l'amertume, on fait évaporer au bain-marie en consistance d'extrait mou, on traite cet extrait par l'alcool à 26°, qui ne dissout que le principe amer et la matière colorante ; de sorte que l'on obtient ainsi un extrait concentré d'un beau rouge, amer, et astringent au goût, qui ne doit renfermer que les substances actives de l'écorce. En traitant l'écorce par l'eau, d'abord on élimine, autant que faire se peut, les matières grasses, et en reprenant l'extrait aqueux obtenu par l'alcool, on laisse de côté les matières gommeuses et amylacées, qui peuvent augmenter le poids de l'extrait comme rendement, mais qui, j'en suis certain, ne doivent apporter aucune action efficace aux propriétés antipériodiques de l'écorce. Je crois donc qu'il serait préférable d'employer cet *extrait alcoolique* à celui qu'indiquent MM. Rulland et Duvau; il lui sera certainement supérieur dans son action thérapeutique.

» Comme complément à ce travail, j'ajouterai qu'on pourrait très bien, à l'instar du vin et du sirop de quinquina, employer comme tonique et fortifiant, le vin et le sirop de caïl-cédra ; ces deux préparations ne seraient pas désagréables à prendre et pourraient être données à un prix moins élevé que celles du quinquina. Je proposais les formules suivantes :

Teinture de caïl-cédra.

Alcool à 22 . . . . . 1 kil.
Ecorces de caïl-cédra concassées. 250 gr.
F. s. a.

Vin de caïl-cédra.

Vin de Bordeaux rouge. . . . . 1 litre.
Teinture de caïl-cédra. . . . . 120 gr.
F. s. a.

Sirop de caïl-cédra.

Ecorce de caïl-cédra . . . . . 200 gr.
Sucre blanc. . . . . 1 kil.
Eau. . . . . Q. s.
F. s. a. »

Rôle des ferrugineux. — Fer Quevenne.

L'article le plus important ser les ferrugineux qui ait paru cette année, est certainement celui que M. Gelis a publié dans les numéros d'août et de septembre *du Bulletin de thérapeutique;* c'est parce que j'attache beaucoup de prix à tout ce que produit M. Gelis, que je me crois obligé, pour la mémoire de Quevenne, d'insister avec détails sur les trois questions abordées par son savant contradicteur.

1. *Est-il vrai que toutes les préparations solubles de fer soient précipitées par le suc gastrique?* — Dans l'habile discussion à laquelle il se livre, M. Gelis oppose à Quevenne les observations de MM. C.-G. Mitscherlich et Leras, et il en arrive à

conclure que les sels de fer au maximun précipitent seuls nettement le suc gastrique ; que lorsqu'on opère avec les protosels les réactions n'ont rien de tranché, et qu'enfin, le liquide employé par Quevenne est tellement complexe, qu'il est impossible de rien conclure de ces apparences de réaction.

Sur ce dernier point, nous partageons complétement l'avis de M. Gelis, le suc gastrique employé par Quevenne résultait du mélange du suc gastrique et d'une dissolution d'aliments, mais c'est précisément ce qui arrive dans les conditions physiologiques ; les préparations ferrugineuses administrées comme il convient de le faire en même temps que les aliments sont en présence du suc gastrique, tenant en dissolution des matières protéïques exactement comme cela a eu lieu dans les expériences de Quevenne.

Quant au fait important de la précipitation immédiate des sels de protoxyde de fer par le suc gastrique tenant en dissolution des aliments, j'en ai vérifié l'exactitude à bien des reprises dans le laboratoire de Quevenne, où, grâce à son chien à fistule, on pouvait avoir du suc gastrique à chaque instant du jour. Tout ce qu'il a annoncé est parfaitement exact.

S'ensuit-il que les sels de fer solubles qui sont précipités, ne soient pas dissous de nouveau? Evidemment non, mais il est certain que les sels de fer solubles déterminent une modification immédiate dans la constitution du liquide alimentaire; et dans ma pensée, le fer réduit qui se dissout

successivement avec une grande lenteur peut être plus complétement et plus sûrement utilisé, sans troubler la digestion, que les préparations solubles.

2. *Est-il vrai que l'acidité du suc gastrique ne soit pas diminuée lorsque ce liquide dissout des préparations de fer insolubles?* — Il est bien évident que Quevenne n'a pu jamais dire que le fer réduit en se dissolvant ne diminuait en rien l'acidité du suc gastrique; mais ce qu'il a prouvé de la façon la plus nette par un nombre considérable d'expériences, c'est qu'eu égard à la masse de suc gastrique sécrétée et la faible proportion du fer dissoute, l'acidité du suc gastrique était à peine modifiée; que cette saturation était si légère, qu'elle n'altérait en aucune façon les propriétés digestives du suc gastrique, et que dans certaines conditions elle pouvait les favoriser; personne ne peut révoquer en doute la parfaite exactitude des expériences de Quevenne, j'ai suivi un grand nombre de celles qu'il a exécutées, et je n'ai trouvé qu'à admirer, pour la netteté et la précision des résultats; je trouve parfaitement juste les conséquences qu'il en déduit.

3. *Est-il exact de dire, d'une manière générale, que les préparations de fer insolubles par elles-mêmes sont moins actives que les sels solubles de ce métal?* — Voilà la troisième question que M. Gelis aborde, à laquelle il répond *oui*, et à laquelle je n'hésite pas avec Quevenne à répondre *non*, si on limite les préparations insolubles au fer réduit et au protocarbonate, et si dans la question on

substitue le mot *utiles*, qui est dans la pensée de tous, à celui *actives*.

Je conviens que les expériences de Quevenne, instituées pour établir l'*équivalent thérapeutique* des différentes préparations ferrugineuses, peuvent recevoir différentes interprétations ; mais le bons sens et l'expérience conduisent facilement à celles que l'on peut regarder comme légitimes.

Il est évident que, toutes choses égales, le fer pur introduit dans le sang plus de principe utile qu'une de ses combinaisons, et qu'on peut, sous ce point de vue, les classer par rapport à la proportion de fer qu'elles renferment ; mais toutes ces préparations sont-elles également attaquées par le suc gastrique, voilà la question que Quevenne a abordée par l'expérience et à la solution de laquelle il a apporté des documents aussi nombreux qu'importants.

Les préparations de fer dissoutes sont-elles également utilisées ? C'est l'expérimentation clinique qui peut seule résoudre cette question ; or les résultats qu'elle a fournis sont favorables au fer réduit. Nous sommes, nous, complétement d'accord avec M. Gelis, quand il dit en si bons termes :

« Les expériences chimiques faites jusqu'à ce jour, dans le but de reconnaître la quantité de fer que le corps absorbe dans les différentes médications par les ferrugineux, ne peuvent rien nous apprendre touchant la valeur relative de ces produits. Le chimiste rencontrera longtemps encore de grandes difficultés dans cette recherche, parce

que la quantité de métal absorbée par l'économie, dans le temps limité de la digestion, est toujours très-petite, et que les résultats peuvent être modifiés par un grand nombre de causes. »

Ce n'est pas la quantité de fer ingérée et même dissoute qui agit pour guérir les malades ; comme pour les aliments, au rang desquels je range le fer, c'est la quantité *utilisée*. Or, celle qui à la moindre dose, sans dérangement aucun pour l'appareil digestif, fournit la quantité de fer qui peut être dissoute et utilisée, devra obtenir notre préférence. C'est ainsi qu'aujourd'hui, dans presque tous les cas où les ferrugineux sont indiqués, avec la grande majorité des praticiens j'emploie le fer Quevenne, à dose de cinq ou dix centigrammes au principal repas. Je préfère, pour ménager l'appareil digestif, demander quelque chose au temps, ne pas dépasser, ne pas atteindre même la dose qui peut être *utilisée*.

Emploi thérapeutique du pyrophosphate de fer (E. Robiquet.)

En précipitant l'une par l'autre des solutions de persulfate de fer et de pyrophosphate de soude à une température ne dépassant pas 15 degrés, on obtient un précipité gélatineux qui n'est autre chose que le pyrophosphate de fer $2Fe^2O^3,3PhO^5$, se dissolvant avec la plus grande facilité dans une solution de pyrophosphate de soude, comme M. Leras l'a le premier annoncé. Si le sel ferrique était obtenu au-dessus de 15 de-

grés, et à plus forte raison dans des liqueurs en pleine ébullition, il faudrait des quantités considérables de pyrophosphate de soude pour le dissoudre, et encore n'obtiendrait-on qu'une dissolution éphémère, se colorant en noir et prenant une saveur insupportable. Après quelques heures de repos, lorsqu'on a opéré à froid, la liqueur ferrugineuse se maintient quelque temps sans altération, et pourrait être convertie en sirop qui se conserverait assez bien pendant un ou deux mois. Toutefois, un pareil mélange contient une trop forte proportion de pyrophosphate de soude qui lui donne une saveur salée fort peu agréable, et ne l'empêche pas, après un temps plus ou moins long, de noircir à l'air en prenant un goût métallique de plus en plus prononcé. Il fallait donc chercher un autre dissolvant ; celui qui a le mieux réussi à M. Robiquet, c'est le citrate d'ammoniaque, sel qui a le double avantage de pouvoir être employé en très petite quantité et de dissimuler le fer chimiquement aux réactifs.

La dissolution des pyrophosphates de fer dans une liqueur citro-ammoniacale se conserve des mois entiers sans altération aucune, et donne un sirop n'ayant nullement la saveur insupportable des composés ferrugineux.

Le citrate de soude peut être substitué au citrate d'ammoniaque.

Sirop ferrugineux (E. Robiquet).

Pyrophosphate de fer citro-ammoniacal.	10 gr.
Sirop simple.	900
Sirop de fleurs d'oranger. . .	100

F. s. a. un sirop par simple solution, et colorez avec q. s. de teinture de cochenille ou d'orcanette; chaque gramme de ce sirop contient $0^{gr},01$ de sel de fer, et chaque cuillerée à bouche environ $0^{gr},20$.

Dragées ferrugineuses (E. Robiquet).

Pyrophosphate de fer citro-ammoniacal.	50 gr.

A diviser en 500 dragées contenant chacune $0^{gr},10$ de sel de fer.

Vin de quinquina ferrugineux (E. Robiquet).

Pyrophosphate de fer citro-ammoniacal.	10 gr.
Extrait de quinquina gris. . .	5
Vin blanc généreux.	1 kil.

Faites dissoudre à froid le sel de fer et l'extrait dans le vin, et filtrez au papier.

Chaque cuillerée à bouche de ce vin contient $0^{gr},20$ de sel de fer et $0^{gr},10$ d'extrait de quinquina.

Solubilité du fer et du protoxyde de fer gélatineux dans l'huile de foie de morue et dans les huiles fixes (Vezu).

1° Le fer métallique et le protoxyde de fer gélatineux se dissolvent à froid dans l'huile de foie de morue.

2° L'eau est indispensable, dans presque tous les cas, pour favoriser la dissolution, excepté avec le fer réduit par l'hydrogène, dont la réaction se fait sans le concours de cet auxiliaire.

3° L'huile d'amandes douces se combine aussi avec le fer, qui la colore en rouge acajou.

4° Les huiles d'olives, d'œillette et de ricin, etc., dissolvent le fer sans changer notablement de couleur.

5° L'oxyde de fer se combine avec d'autant plus de facilité, qu'il est récemment préparé et humide, et qu'il n'a pas subi le contact de l'air.

6° Le fer, dissous dans l'huile, se trouve dans tous les cas à l'état de protoxyde.

7° L'éther dissout ces huiles comme dans leur état naturel.

8° Les autres oxydes de fer ne sont presque pas solubles dans les huiles, ni à chaud, ni à froid.

Sirop de carbonate de protoxyde de fer (Dannecy).

1° Sulfate de protoxyde de fer purifié.	64 gr.
Eau distillée.	500
Sucre blanc.	60

Dissolvez par l'ébullition, filtrez.

2° Carbonate de soude cristallisé.	80 gr.
Eau distillée.	500
Sucre blanc.	60

Dissolvez par l'ébullition, filtrez.

Lorsque les deux dissolutions sont refroidies, mêlez-les dans un vase de verre, agitez un instant; il se forme un précipité d'abord blanc, qui devient bientôt gris verdâtre et qui garde cette nuance. Laissez rassembler ce précipité pendant vingt-quatre heures, décantez; ensuite, prenez une eau sucrée préparée de la manière suivante :

Sucre blanc.	80 gr.
Eau distillée.	500

Dissolvez par l'ébullition, filtrez.

Agitez le précipité dans cette eau sucrée froide, laissez-le reposer, décantez; renouvelez une fois ce lavage par décantation, afin de séparer le sulfate de soude, produit de la double décomposition. Ce lavage doit être fait rapidement pour ne pas dissoudre inutilement le précipité ferrugineux. Alors agitez de temps en temps ce précipité dans une nouvelle dose d'eau sucrée (eau 500, sucre 80), il s'y dissoudra au bout de quelques jours. Enfin :

Sucre blanc.	1200 gr.
Eau distillée.	600

Ajoutez la solution sucrée ferrugineuse, et faites cuire à 30° bouillant. Aromatisez.

Le produit sera 2000 grammes de sirop de carbonate de protoxyde de fer, presque incolore

et parfaitement limpide, dans lequel l'analyse retrouve 0,90 d'oxyde de fer pour 100 grammes.

Solution ferrique contre le chancre rongeant ou phagédénique (Ricord).

Eau distillée.	200 gr.
Tartrate ferrico-potassique. .	20

Mêlez. — On prend chaque jour trois cuillerées à bouche de la liqueur, et on panse les ulcérations, deux fois par jour, avec de la charpie imbibée du même liquide.

Je ne parle pas de la cautérisation. C'est la médication préventive par excellence, ou phagédénique. C'est aussi une excellente méthode curative.

Mode préparatoire du perchlorure de fer avec des formules pharmaceutiques (Deleau).

Frappé des inconvénients que peut présenter la grande instabilité du perchlorure de fer, dès le début de nos expériences, nous avons cherché quelle serait la forme du perchlorure de fer la plus convenable pour sa conservation et quels seraient les moyens de remédier à son instabilité.

Nos observations nous ont porté tout d'abord à adopter comme forme typique de ce médicament une solution concentrée et titrée, analogue à celle dite *de Pravaz*, comme permettant plus qu'aucune autre forme un dosage exact, présentant plus de facilité pour la conservation et se

prêtant à toutes les exigences de la thérapeutique.

Il semble, au premier abord, que toutes ces conditions se trouvent réunies au plus haut point dans le perchlorure de fer sublimé anhydre : mais l'observation attentive ne tarde pas à détruire cette erreur. Ce corps est si avide d'eau qu'il est presque impossible de le conserver et encore plus de le manier, sans qu'il attire l'humidité. Dans cette circonstance, il se sature plus ou moins complétement, suivant l'état hygrométrique de l'atmosphère et aussi suivant le temps pendant lequel il y est resté exposé, ce qui en rend le dosage incertain; en outre il s'hydrate, et partant perd la stabilité qu'il devait à son état anhydre. Il est tout à fait impossible de le faire entrer dans une préparation quelconque sans que son action se produise et souvent même sans qu'il tombe en *deliquium :* en sorte qu'en voulant proscrire l'usage du perchlorure de fer hydraté, comme peu stable, c'est précisément ce corps qu'en dernière analyse on se trouve employer.

Le perchlorure de fer hydraté cristallisé est presque aussi peu maniable que le corps précédent; il est susceptible d'être altéré par le contact de l'air, et il est d'une préparation trop minutieuse pour qu'on puisse jamais le fabriquer en grande quantité.

Le perchlorure de fer, desséché en plaque, est de toutes les formes de ce médicament la plus infidèle dans sa composition; il est en effet toujours acide, incomplétement soluble et laissant un précipité plus ou moins abondant, suivant

le soin apporté à l'évaporation, et aussi suivant son ancienneté.

C'est donc sous la forme d'une solution concentrée et exactement titrée, et par conséquent présentant toujours le même poids spécifique (ce qui s'apprécie par l'aréomètre), que le perchlorure de fer nous paraît devoir être prescrit pour entrer dans les diverses formules auxquels les praticiens voudront le soumettre.

Mais, cette solution si difficile à conserver, il n'est pas indifférent de la préparer par tel ou tel moyen. Celle que l'on fait avec le perchlorure de fer desséché est fortement acide; elle laisse déposer une poudre rouge d'ocre formée d'oxychlorure de fer, et elle s'acidifie de plus en plus.

Le perchlorure de fer sublimé laisse également un résidu considérable lorsqu'on le dissout, et sa solution dépose encore plus vite et plus abondamment que celle du précédent.

La solution préparée directement par la saturation de l'acide chlorhydrique, au moyen du peroxyde de fer hydraté humide et évaporé à *trente* degrés froids, *au pèse-sel*, nous a paru réunir les meilleures conditions de conservation, de fabrication facile et praticable sur toute échelle.

Cette solution contient exactement la moitié de son poids de perchlorure de fer hydraté; elle laisse au bout de peu de jours déposer une petite quantité d'oxychlorure de fer affectant la forme de paillettes jaune clair, en même temps que la solution, qui primitivement était à l'état de neu-

tralisation, devient légèrement acide ; mais cette condition n'est nullement indéfinie ; elle s'arrête une fois que le premier dépôt est formé ; la liqueur filtrée de nouveau se conserve ultérieurement sans aucune altération nouvelle : elle ne présente alors qu'une légère acidité qui n'offre aucun danger, comme le prouvent mes nombreuses expériences.

Si, du reste, la médecine désire un surcroît de précaution qui ne saurait être nuisible, il est à remarquer qu'au moment de l'emploi, on peut facilement ramener la liqueur à l'état de neutralisation. On emploie pour cela le moyen indiqué par M. *Burin Dubuisson*, qui consiste à agiter dans la masse du liquide une petite quantité de peroxyde de fer hydraté humide et récent.

Nous disons *récent*, parce qu'il est à remarquer que ce corps perd, au bout d'un certain temps, sa grande solubilité dans les acides faibles. Cette observation, que tous les pharmaciens ont pu faire, devrait, ce nous semble, faire renoncer à conserver dans des pharmacies ce corps pour servir de contre-poison à l'acide arsénieux, et devrait lui faire préférer le persulfure de fer de *Bouchardat*, « d'après l'opinion d'un grand » nombre de chimistes, mélange intime de proto» sulfure de fer et de soufre, » qui ne présente pas, à beaucoup près, le même inconvénient.

D'un autre côté, malgré la certitude de l'innocuité de la solution ainsi préparée, nous avons récemment entrepris, voulant satisfaire à toutes les exigences des praticiens, une série d'expé-

riences pour obtenir une inaltérabilité complète de la solution neutre et la conserver dans l'état où elle était au moment où l'on vient de la préparer. Nous pouvons dès à présent affirmer que divers agents, et entre autres le sucre, ont la propiété de conserver sans altération le perchlorure de fer.

La solution désignée plus haut, qu'on peut appeler *solution normale*, a servi de base à tous les médicaments en perchlorure de fer employés dans mes expériences et préparés suivant mes formules. Nous ferons quelques observations à leur sujet : 1° Le sirop de perchlorure de fer est d'une belle couleur jaune d'or, très limpide et tout à fait inaltérable; le sucre, en conservant le perchlorure de fer, est, par la présence de ce sel, garanti de la fermentation; 2° les pilules doivent être préparées sans mélange de gomme, ni autres, et il faut avoir soin que les poudres ou autres matières employées ne soient pas astringentes : on ne doit pas les argenter; 3° la pommade rancit avec une très grande promptitude; nous avons, avec succès, cherché récemment à opposer à cette rancidité l'emploi des matières résineuses dissoutes dans l'axonge.

Sirop de perchlorure de fer (Deleau).

Perchlorure de fer liquide à 30 degrés.	10 gr.
Sirop de sucre.	490

Ce sirop contient exactement mêlé 1 pour 100 de perchlorure de fer.

Pilules de perchlorure de fer (Deleau).

Perchlorure de fer liquide à 30 degrés . 5 gram.
P. I sans action décomposante sur le perchlorure de fer. . . . . Q. s.
pour faire 100 pilules ; chaque pilule contient 25 milligrammes de perchlorure de fer.

Injections, lotions de perchlorure de fer (Deleau).

Perchlorure de fer liquide à 30 deg. de 32 à 125 gr.
Eau . . . . . 1000 gr.

Cette prescription contient de 1 gramme à 4 grammes dans 30 grammes d'eau, suivant l'action plus ou moins énergique que l'on veut produire. Nous verrons plus loin qu'il faut l'employer avec réserve pour les injections dans l'urèthre.

Pommade de perchlorure de fer (Deleau).

Perchlorure de fer liquide à 30 deg. de 8 à 20 gr.
Axonge . . . . . Q. s.

Cette pommade peut contenir depuis un cinquième jusqu'à un dixième de perchlorure de fer suivant l'effet à produire.

Nous pouvons déclarer d'après nos nombreuses observations :

1° Que le perchlorure de fer est sans aucun danger dans son usage intérieur et son application externe ;

2° Que le perchlorure de fer est l'hémostatique le plus puissant connu;

3° Que le perchlorure de fer est un modificateur des tissus vivants, mais surtout modificateur thérapeutique des membranes muqueuses, dans les blennorrhagies, dans les lencorrhées, dans la fièvre typhoïde, dans la chlorose, etc.;

4° Que le perchlorure de fer est antisyphilitique, puisqu'il a la propriété de guérir les chancres vénériens, les ulcérations du vagin et de la matrice, sans avoir à redouter les dangers qui se manifestent par l'usage du nitrate d'argent, de l'iode, du mercure et de leurs composés;

5° Que le perchlorure de fer est un médicament d'une grande puissance médicatrice dans les affections scrofuleuses.

Cette diversité d'action du perchlorure de fer ne doit point surprendre les praticiens, si dans l'application thérapeutique ils veulent bien placer le perchlorure de fer dans la catégorie de l'iode, du mercure, puissants modificateurs de l'organisme.

Emploi chirurgical du perchlorure de fer.

C'est un hémostatique puissant, prompt et sûr. Il produit sur les plaies au moment de son application une sensation douloureuse, vive, mais il ne les enflamme pas, il les protége contre l'irritation extérieure et contre la décomposition putride des caillots.

Cysto-péritonite et deux cas d'uréthrorrhagie déterminés par l'injection d'une solution de perchlorure de fer (J. Venot).

M. Venot a publié une observation de cysto-péritonite rapidement mortelle, qui reconnaissait pour cause l'emploi d'une solution concentrée de perchlorure de fer en injections pour combattre une blennorrhée chronique ; sans avoir la gravité du premier fait, deux nouveaux méritent, d'être mis en ligne de compte dans l'évaluation thérapeutique d'un moyen dont certains praticiens cherchent à généraliser les propriétés un peu au delà de leur véritable portée. Ce n'est pas que je prétende restreindre à une seule indication, déjà parfaitement établie par une foule de preuves, l'agent médicamenteux dont le docteur Pravaz a doté la pharmacologie ; mais il importe de faire le bilan juste, exact et consciencieux des tentatives essayées en dehors des premières vues curatives attribuées au sel de fer, et de lui faire sa part réelle d'action dans le bénéfice pratique qu'on peut en tirer.

Pour ce qui tient aux écoulements uréthraux, par exemple, il demeure prouvé, dit M. Venot, jusqu'à nouvelles expériences, que le perchlorure de fer, surtout à forte dose, doit être banni de leur traitement. A dose modérée, son action lui paraît aussi devoir être appréciée avec une extrême réserve. Cette défiance lui est du reste commandée par les deux cas dans lesquels des acci-

dents d'uréthrorrhagie survinrent, quoique la dose du sel ferrique fut très modéré, six gouttes pour deux cents grammes d'eau. Y a-t-il là des idiosyncrasies spéciales?

Nouveau persulfate de fer soluble (Monsel).

Eau distillée. . . . . 100 gr.
Acide sulfurique à 60 degrés . . 10

Portez à l'ébullition dans une capsule de porcelaine d'une contenance d'un demi-litre.

Ajoutez :

Protosulfate de fer . . . . . 50 gr.

Après dissolution complète, versez peu à peu dans le liquide bouillant :

Acide azotique à 35 degrés . . . . 16 gr.

Lorsque le dégagement tumultueux des vapeurs rutilantes est terminé, ajoutez par portions :

Protosulfate de fer pulvérisé. . . 50 gr.

La dissolution de cette nouvelle quantité de sulfate de protoxyde de fer renouvelle le dégagement des gaz rutilants. Enfin, complétez le volume de 100 grammes en ajoutant q. s. d'eau distillée; laissez refroidir; filtrez.

La solution limpide marque 45° au pèse-sels. Elle est d'un rouge brun très foncé, inodore, d'une saveur extrêmement astringente, sans causticité. Lorsqu'on l'étend d'une grande quantité d'eau distillée, elle se dédouble au bout de plusieurs heures en sulfate acide soluble et en sous-

sulfate insoluble. Elle se concentre par l'ébullition jusqu'à prendre la consistance du miel ; et si alors on l'étend en couche mince sur des plaques de verre, elle se dessèche dans l'étuve à la température de + 35°, et peut être obtenue en écailles rougeâtres, brillante comme le citrate ou le tartrate de peroxyde. Ces écailles retiennent 25/100 d'eau, se dissolvent aisément dans une petite quantité d'eau distillée sans décomposition, et peuvent reproduire la solution primitive.

Perchlorure de fer contre l'érysipèle (Mathey).

Perchlorure de fer à 30 degrés.	25 gout.
Eau distillée de laitue.	50 gram.
Eau de menthe.	20 —
Sirop de gomme.	30 —

On fait prendre deux cuillerées à bouche de cette potion toutes les demi-heures.

Dans les érysipèles présentant des symptômes généraux intenses, on peut, si l'on veut forcer un peu la dose habituelle, la fractionner, et donner le matin 20 gouttes de perchlorure de fer dans une potion qui sera prise avant midi, et le soir une semblable potion qui sera administrée avant minuit.

La dose de perchlorure sera diminuée, si l'on a affaire à un enfant ou à une femme débile, et l'on ne donnera plus que 12 à 18 gouttes.

1° Les érysipèles sont avantageusement modifiés par l'emploi du perchlorure de fer à l'intérieur.

2° La cessation des accidents et des symptômes propres à l'érysipèle est quelquefois très prompte après l'administration de ce médicament.

3° Dans une série de *dix observations*, se rapportant à des cas variés, nous ne l'avons jamais vu échouer; mais nous sommes loin de prétendre qu'il en sera toujours ainsi.

4° Dans quelques-uns de nos cas, son efficacité pourra paraître contestable, mais jamais il n'a donné lieu au moindre accident.

5° Administré à la dose de 30 gouttes sur un sujet sain, il n'a donné lieu à aucune sensation pénible et n'a amené aucun trouble fonctionnel notable.

Action comparative du perchlorure et du persulfate de fer considérés comme coagulants. (J. Jeannel et L. Monsel.)

Lorsqu'on verse trois gouttes de perchlorure ou de persulfate de fer dans 5 grammes de sang, de sérum ou de blanc d'œuf, étendus de 5 grammes d'eau, il se produit un magma très épais qui ne s'écoule pas lorsqu'on renverse le verre. Le même phénomène se produit avec la solution de gomme à 20/100

L'addition d'un acide quelconque, même du vinaigre en excès, redissout immédiatement le coagulum formé, soit dans les liquides albumineux, soit dans les liquides gommeux.

Lorsqu'on a coagulé l'albumine ou la gomme au moyen d'une petite quantité de perchlorure,

on reconnaît que le coagulum se redissout dans un très petit excès de ce sel, de telle sorte que si, dans une solution d'albumine à 20/100, on verse le perchlorure sans précaution, on n'obtient aucun coagulum.

Un petit excès de perchlorure redissout le coagulum formé par le persulfate.

Le coagulum formé par la solution du persulfate à 30° Baumé, dans la solution de gomme à 10/100 ou même beaucoup plus étendue, devient opaque; mais si le persulfate est additionné d'un acide quelconque, le coagulum formé reste transparent; or, le perchlorure versé dans les solutions de gomme donne toujours un coagulum transparent.

L'eau distillée ne contenant que 1/2 millième de blanc d'œuf, donne un précipité caillebotté très manifeste lorsqu'on y ajoute un peu de persulfate de fer. C'est la limite de sensibilité de ce sel, considéré comme réactif de l'albumine.

Si l'on prend 10 grammes d'une solution d'albumine à 10/100, et qu'on y ajoute une fraction de goutte de perchlorure, il se produit un léger trouble; une goutte entière ne produit pas de précipité.

L'eau distillée contenant 3 millièmes de gomme arabique, donne un précipité caillebotté très apparent lorsqu'on y ajoute un peu de persulfate.

L'eau distillée contenant 90 millièmes de gomme n'est pas troublée par le perchlorure.

La différence de sensibilité à l'avantage du

persulfate, dans toutes les expériences, disparaît pour peu qu'il soit additionné de perchlorure ou d'un acide quelconque.

Il est donc clairement démontré que les acides étendus empêchent la coagulation de l'albumine et de la gomme, et que le perchlorure agit lui-même comme un acide étendu ou comme le persulfate acide.

Il est démontré en outre que le persulfate coagule le sang, l'albumine et la gomme, beaucoup plus énergiquement que le perchlorure; il devra donc être préféré comme hémostatique ou comme hémoplastique.

Sur l'extrait de sang (Van den Corput).

M. Angillis, pharmacien à Ypres, a présenté à la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles un mémoire sur l'extrait de sang de bœuf; un rapport a été fait sur cette communication par M. Griperkoven en son nom et en celui de M. Le Roy et de M. Van den Corput. Ce dernier, à propos de la discussion de ce rapport, a lu, à la savante compagnie une notice très intéressante sur le sang considéré comme agent thérapeutique. Nous en extrayons ici ce qui a rapport à la préparation de cet extrait d'après le *Journal de médecine de Bruxelles*, mars 1857.

En 1852, M. Mauthner (de Vienne), proposa l'*extrait de sang de bœuf* comme remède contre l'anémie chronique des enfants; il le vanta particulièrement dans les cas où les préparations de fer n'avaient produit aucun effet.

Le sang frais, d'après les indications de l'auteur, doit être battu, au sortir de la veine, afin d'en séparer la fibrine. Le cruor, passé au tamis, est ensuite évaporé à siccité, à une température d'environ 50° à 60° C., inférieure à celle qui produit la coagulation de l'albumine, et sous le vide, afin de prévenir la décomposition de la substance animale.

Le résidu sec, ainsi obtenu, est ensuite soumis à la pulvérisation.

Quant aux propriétés thérapeutiques de l'extrait de sang de bœuf, M. le docteur Hoering (d'Heilbronn), dans le *Journal des maladies des enfants*, rapporte des observations nombreuses qui attestent les bons effets de cette préparation.

J'ai, pour ma part, dit M. Ven den Corput, vu administrer cette substance par M. le docteur A. Uytterhoeven, à l'hôpital Saint-Jean de Bruxelles, et j'ai eu moi-même occasion de prescrire quelquefois l'extrait de sang de bœuf, sans que jamais j'aie pu en constater de bénéfices bien réels, autres que ceux du régime reconstituant que l'on faisait suivre en même temps au malade.

Ce remède qui, du reste, appartient à la catégorie des *homologues* ou des médicaments *par signature*, et qui rentre tout à fait dans la fameuse doctrine *similia similibus*, n'a pas même pour lui l'attrait de la nouveauté, car on sait toute la mystérieuse puissance que la médecine ascétique du moyen âge prêtait aux médicaments de cette espèce. »

J'ajouterai que j'engage mes lecteurs qui voudront approfondir ce sujet, à lire l'article très érudit et très intéressant de M. Van den Corput sur le sang considéré comme agent thérapeutique.

Huile de foie de morue de Terre-Neuve, obtenue à froid de foies frais par C.-F. Pellas (1), *sur quelques moyens de faciliter l'administration de cette huile et sur les procédés employés pour s'assurer de sa pureté.*

Les indications dans lesquelles l'huile de foie de morue peut rendre des services, sont si nombreuses, que cet agent est devenu un médicament, ou pour parler avec plus d'exactitude, un aliment populaire. Combien, en effet, ne trouve-t-on pas d'occasions d'employer une substance, qui en augmentant le plus souvent l'appetit, est facilement absorbée par les chylifères, accumulée sans inconvénients dans l'économie, et qui fournit largement aux dépenses de calorification.

L'odeur, la saveur déplaisante de l'huile commerciale en rendent l'emploi difficile pour plusieurs personnes; il est cependant admis aujourd'hui, surtout d'après les recherches de M. Deschamps (d'Avallon), qu'en employant des foies de morue récents et en ayant recours à

(1) Le dépôt est à Paris, rue des Grands-Augustins, 24.

de bons procédés d'extraction, on peut obtenir de l'huile de foie de morue très peu colorée et ayant une saveur de poisson qui n'a rien de désagréable ; si cependant jusqu'ici on n'obtenait à la grande pêcherie de Terre-Neuve que de l'huile de foie de morue colorée et d'une saveur qui, pour beaucoup de personnes, était insupportable, cela provenait de cette raison que la préparation de l'huile était sacrifiée à celle du poisson salé : on se contentait d'entasser les foies dans de grandes cuves ; l'huile se séparait par la décomposition spontanée des foies, elle s'écoulait par plusieurs ouvertures latérales avec les liquides aqueux provenant de la décomposition des foies.

C'est pour remédier à ces inconvénients que M. C.-F. Pellas a renversé le résultat pratique dans sa pêcherie à Terre-Neuve : la préparation de l'huile pour l'usage exclusif de la médecine est devenue l'objet principal, et la salaison de la morue l'objet accessoire.

Dans plusieurs établissements de Norwége, on prépare de l'huile de foie de morue, avec le plus grand soin, par l'exposition à une chaleur modérée des foies et par une expression légère. Cette huile est d'une couleur faiblement ambrée, d'une saveur de sardine qui n'est pas désagréable, mais quelques personnes pensent que l'huile de foie de morue de Norwége, préparée à l'aide des foies du *dorsh*, petite espèce de morue (*gadus callarius*), le cède en qualité à l'huile préparée sur le banc de Terre-Neuve à l'aide du *cabillaud* (*gadus*

morrhua). Il importait d'appliquer et de perfectionner les procédés suivis en Norwége pour obtenir au banc de Terre-Neuve de l'huile de foie réunissant toutes les qualités désirables pour l'emploi médical : c'est le but que M. Pellas a cherché à atteindre.

J'ai examiné avec le plus grand soin, et par comparaison avec plusieurs huiles de foie de morue d'origine certaine, l'huile qui m'a été remise de la part de M. C.-F. Pellas (de Londres); voici les résultats de cet examen, qui m'ont permis de constater la valeur des caractères sur lesquels M. Homolle a insisté dans son beau rapport sur l'huile de foie de morue pour s'assurer de la pureté de ce produit.

Couleur. — L'huile obtenue au banc de Terre-Neuve par M. Pellas a une couleur légèrement citrine très franche, surtout après filtration ; l'huile de foie de morue de Norwége est plus jaune.

Odeur. — L'huile de M. Pellas a une faible odeur de poisson qui n'offre rien de désagréable ni de repoussant.

Saveur. — Elle est franche, douce, sans âcreté, avec l'addition d'un peu de sel, comme l'a conseillé M. Leperdriel ; je suis d'avis que l'huile de M. Pellas peut être prise sans répugnance pour de l'huile de bonne qualité ayant une légère saveur de sardine.

Densité. — Le caractère de densité a selon moi une grande importance pour reconnaître les falsifications de l'huile de foie de morue. Voici les

résultats comparatifs que j'ai obtenus à la température de + 20° C.

Huile de foie de morue de Terre-Neuve, brune.		0,925
—	— de Norwége. . .	0,924
—	— blanche anglaise	0,926
—	— de Terre-Neuve de M. Pellas .	0,929

On le voit, ces huiles d'origine certaine sont très rapprochées pour leur densité ; celle de M. Pellas vient au premier rang, car les huiles que les falsificateurs emploient communément ont une densité un peu moindre que celle de l'huile de foie de morue.

Action de l'acide sulfurique. — L'huile de foie de morue de M. Pellas m'a offert au plus haut degré la coloration caractéristique déterminée par l'acide sulfurique. Instillé goutte à goutte sur cette huile, l'acide sulfurique y a produit un mouvement centrifuge particulier à l'endroit où les gouttes sont tombées; puis a apparu une belle couleur violette passant progressivement du violet au plus beau cramoisi, puis au brun.

Par l'ensemble de ses caractères, l'huile de foie de morue de Terre-Neuve, obtenue à froid de foies frais, par M. C.-F. Pellas (de Londres), est d'une excellente qualité. J'ai examiné de bien nombreux échantillons de ce produit, je n'en ai trouvé aucun qui lui fût supérieur pour la composition et la saveur.

Je regarde l'huile de foie de morue de Terre-Neuve préparée à l'aide de foies frais comme

aussi efficace que l'huile brune, et bien préférable à elle parce qu'elle n'est nullement repoussante, en combinant deux procédés qui ont été indiqués par M. Leperdriel (*Répertoire de pharmacie*, t.XIII, p. 324) et par M. Rivalz (*Annales cliniques de Montpellier*); on la prend sans aucune répugnance. C'est au déjeuner qu'il convient de l'administrer, et au milieu du repas, on place sur la langue une bonne pincée de sel, puis on avale rapidement une cuillerée d'huile de Pellas, on mâche une croûte de pain, on se rince la bouche avec quelques gorgées de vin pur ou de café, et l'on continue son déjeuner. En modérant les doses, en les graduant suivant la tolérance et les exigences de la température et l'exercice pris, on s'aperçoit à peine, dans le cours de la journée, qu'on a pris de l'huile de foie de morue. Les personnes qui ont un éloignement instinctif pour les corps gras peuvent faire une pâte avec l'huile de Pellas et le gluten en poudre impalpable de Durand (de Toulouse). Ce mélange très nutritif s'avale facilement dans du pain azyme.

ALTÉRANTS.

Calomel à dose réfractée contre l'éclampsie albuminurique.

Calomel	30 centigr.
Magnésie.	1gr,50

Divisez en trois prises ; à prendre dans la jour-

née. L'auteur assure que ce mélange est efficace dans l'éclampsie albuminurique; mais il faut agir assez rapidement pour que la salivation hydrargyrique se manifeste.

Sur l'iodure de chlorure mercureux, sel de Boutigny (Gobley).

MM. Perrens et Gobley ont publié deux notes intéressantes sur la préparation du sel de M. Boutigny, produit sur lequel j'ai déjà appelé l'attention des lecteurs de mes *Annuaires* précédents; je vais me borner ici à donner le procédé indiqué par M. Gobley, et que M. Boutigny adopte.

« Ce procédé ne laisse pas que de présenter quelque difficulté dans son exécution, et il demande une certaine habitude pour être mené à bonne fin. M. Perrens, dans une note très intéressante, a proposé de substituer à l'iodure de chlorure mercureux, le simple mélange de l'iode avec le calomel. Pour moi, j'ai cherché à rendre le procédé de M. Boutigny plus pratique, plus facile à exécuter, et j'y suis arrivé en n'opérant que sur de petites quantités à la fois. La combinaison des deux corps se fait alors avec la plus grande facilité et sans la moindre perte d'iode. Voici comment j'opère :

Calomel à la vapeur. . .	5gr,95
Iode	1gr,98 = 1gr,58

On réduit l'iode en poudre dans un mortier, on le mêle avec le calomel, et on introduit le mélange dans un petit matras en verre à l'aide d'un

tube en papier qui le porte au fond du vase. Celui-ci est placé ensuite sur du sable chaud, et quelques instants après on voit la masse prendre d'abord une teinte verdâtre, puis entrer en fusion. On retire le matras du feu, et la masse ne tarde pas à se solidifier. Dans cette opération qui ne dure que quelques instants et que l'on peut réitérer un grand nombre de fois dans un temps très court, il ne se dégage aucune vapeur d'iode, et la combinaison s'effectue sans bruit.

Le produit est d'abord verdâtre, puis à l'air il devient peu à peu rouge, et il finit par l'être complétement. Le procédé que je propose pour préparer l'iodure de chlorure mercureux est très facile à mettre en pratique, et il me paraît préférable à celui de M. Perrens, parce qu'il donne un produit tout à fait identique avec celui de M. Boutigny.

L'iodure de chlorure mercureux est employé en pommade et en pilules. La formule habituelle de la pommade est la suivante :

Iodure de chlorure mercureux en poudre. . .	75 centigr.
Axonge.	60 gram.

Mêlez avec soin.

La formule ordinaire des pilules est celle-ci :

Iodure de chlorure mercureux.	25 cent.
Gomme arabique	1 gram.
Mie de pain.	9 —
Eau de fleurs d'oranger. . . .	Q. s.

Pour 100 pilules.

Ces formules sont de M. Boutigny.

L'iodure de chlorure mercureux est, du reste, un médicament très actif, dont l'emploi doit être surveillé avec soin.

Lotions mercurielles c. mentagre (Lafargue).

N° 1.	Eau distillée.	250 gram.
	Sulfate de cuivre. .	4 —
N° 2.	Eau distillée.	200 —
	Sublimé.	4 —

Mêlez. Pour lotions plus ou moins étendues d'eau, suivant le degré d'irritation. Ces formules, sauf quelques légères modifications, ont été d'abord indiquées par M. Bazin.

Traitement du zona (Duthil).

Onguent napolitain. . .	30 gram.
Extrait de belladone. .	4 —

Pour une pommade, en frictions sur le zona. Au bout de quarante-huit heures, les vésicules ou pustules, s'il y en a, disparaissent; il ne reste que de la douleur.

Pommade au précipité blanc et à l'alun, contre l'érysipèle (Anciaux).

Alun réduit en poudre impalpable.	30 gram.
Précipité blanc	1 —

Triturez ensemble ces deux substances jusqu'à

mélange parfait, introduisez dans un flacon et ajoutez :

Glycérine. . . . . 90 à 100 gram.

Agitez le flacon jusqu'à ce que le mélange prenne la consistance d'un liquide crémeux. On renouvelle cette agitation toutes les fois qu'on se sert du médicament.

Trois ou quatre onctions chaque jour sont faites sur l'érysipèle. M. Anciaux assure en avoir retiré d'excellents effets; mais on doit employer cette pommade avec précaution, car il peut résulter de l'action de l'alun sur le précipité blanc, un composé mercuriel très actif.

Chlorure d'or et de sodium dans le traitement des tumeurs multiples (Rouault).

M. Rouault a remarqué que les préparations d'or étaient surtout utiles contre les tumeurs scrofuleuses multiples séparées ou réunies sous forme de chapelets ou de pelotons ganglionnaires; leur efficacité lui a paru bien moins évidente lorsqu'il n'existe qu'un seul ganglion, dont la résolution ne s'opère alors qu'avec une extrême lenteur, et souvent même ne s'opère pas du tout. L'or lui a paru encore utile dans les tumeurs bénignes du sein, telles que l'engorgement simple, l'hypertrophie, les tumeurs subinflammatoires. Enfin, son efficacité lui a encore paru incontestable dans certaines tumeurs évidemment de nature analogue.

C'est au chlorure d'or et de sodium que

M. Rouault a eu recours le plus ordinairement, et il l'administre d'après la formule suivante du docteur Debreyne :

Pr. Chlorure d'or et de sodium. 10 cent.
Poudre d'amidon . . . . . 2 gram.
Gomme arabique . . . . . 1/2 gram.
Eau distillée. . . . . Q. s.

Pour 40 pilules.

Tous les soirs on écrase une de ces pilules pour une friction sur la langue, les gencives et l'intérieur des joues. Chaque friction se fait pendant quelques minutes; recommandation est faite au malade de ne rien cracher et d'avaler ce qui pourrait rester de la matière de la friction. Au bout de vingt jours, on fait deux frictions par jour de la même manière, une matin et soir, et l'on continue ainsi pendant plusieurs mois, s'il est nécessaire. Quand, après un mois, on renouvelle les pilules, on met 15 centigrammes de chlorure d'or et de sodium, et on continue cette proportion les mois suivants. On n'observe ordinairement quelque effet que lorsqu'on est arrivé à la fin de la deuxième boîte de pilules, c'est-à-dire au bout de six semaines.

M. Rouault rapporte six exemples d'adénites chroniques traitées et guéries par l'or seul; un exemple de tumeur du cou qui, malgré sa nature cancéreuse, a été modifiée pendant quelque temps de la manière la plus favorable par le même traitement, et deux exemples de tumeurs cancéreuses du sein dans lesquels les pilules auriques ont également été employées avec avantage.

De la paralysie arsenicale.

L'attention des thérapeutistes a été fixée cette année sur des accidents nerveux consécutifs à l'empoisonnement arsenical. Si ces accidents n'ont point été fréquemment observés, c'est qu'ils diffèrent sous le rapport étiologique des accidents saturnins sous un point de vue très important : la colique, la paralysie, l'épilepsie saturnine apparaissent sous l'influence de très faibles doses d'une préparation plombique continuée pendant longtemps, la paralysie arsenicale ne survient pas à la suite de l'administration thérapeutique des préparations arsenicales continuées pendant longtemps ; comme on a eu de nombreuses occasions de l'observer dans les cas d'administration de l'acide arsénieux contre les maladies de la peau ou contre les fièvres intermittentes. Pour que la paralysie arsenicale apparaisse, il faut que la préparation arsenicale ait été donnée à dose toxique.

Cela résulte des observations de Christison et d'autres observations que j'ai analysées. C'est M. Leroy (d'Etiolles) fils qui a le premier chez nous éveillé l'attention sur ces accidents ; mais c'est M. Imbert Gourbeyre (de Clermont) qui a déployé une très louable érudition pour réunir tous les faits connus.

Voici les symptômes principaux de la paralysie arsenicale :

Tout en affaiblissant plus particulièrement les membres inférieurs, la paralysie arsenicale a de

la tendance à se généraliser et s'étend le plus souvent aux quatre membres : les membres supérieurs, moins gravement frappés, recouvrent d'abord le mouvement, et la paraplégie, bien limitée, persiste seule un temps très variable. La durée de cette paralysie est longue et peut varier de quelques mois à des années. Se manifestant après des empoisonnements par les préparations arsenicales, elle peut être circonscrite à des empoisonnements résultant de l'ingestion de ces préparations ou d'applications caustiques faites sur les parties malades. Si l'empoisonnement est violent, elle suit de très près les accidents gastro-intestinaux ; dans le cas contraire, elle ne peut survenir qu'à des époques variées, quinze jours, un mois. Cette paralysie est accompagnée de crampes, de secousses douloureuses, d'engourdissements, de fourmillements ; la sensibilité est presque toujours affaiblie, et la caloricité est abaissée en même temps que les malades éprouvent dans les membres une sensation de froid. La paralysie est souvent complète ; mais elle peut aussi avoir respecté un certain nombre de mouvements ou ne consister qu'en de l'affaiblissement.

Arséniate de quinine (Apostolidès).

On prépare l'arséniate de quinine en saturant une solution d'acide arsénique à l'aide d'une ébullition prolongée par un excès de quinine. Ce sel renferme à peu près un poids égal d'acide ar-

sénique et de quinine; il se présente sous forme d'une masse amorphe.

Selon M. Apostolidès, ce sel peut être utile dans certaines formes de la folie, toutes les fois qu'il y a un affaiblissement nerveux ou une stupeur qui n'implique cependant pas un besoin organique.

Administré à haute dose, c'est-à-dire dans une proportion de 10 à 15 centigrammes, l'arséniate de quinine agit à la fois comme caustique et comme toxique très violent. Il produit dans le tube digestif une injection très forte, qui peut aller jusqu'aux ulcérations; quelques selles, et surtout des vomissements très fréquents, écumeux, blanchâtres, d'une ressemblance exacte avec l'eau de savon. Ces vomissements deviennent de plus en plus écumeux, et finissent par se transformer en aqueux. On remarque en même temps une excitation très grande, qui ne tarde pas à être remplacée par une prostration suivie de crampes, et telle que les animaux peuvent à peine crier, et meurent au milieu d'un affaiblissement et d'un coma profonds. L'amaigrissement est rapide; les yeux sont enfoncés, les pupilles dilatées; les cornées commencent à s'altérer; la figure subit de profondes altérations, tandis qu'un très grand refroidissement s'empare de tout le corps. Point d'urines et très peu de selles. Toutefois, dans la dissection, les tissus sont resserrés, les poils ne tombent point, la muqueuse intestinale, devenue rouge par de fortes injections, est recouverte par un mucus sangui-

nolent et épais; le rectum et une grande partie du gros intestin se trouvent intacts.

A dose moins forte, à 5 centigrammes, par exemple, cet arséniate ne produit qu'une excitation, quelques évacuations, coliques et gargouillements sans aucuns vomissements; il est suivi d'un affaiblissement et d'une légère inflammation du tube digestif que quelques jours suffisent pour dissiper.

A petite dose de 5 ou 10 milligrammes, l'arséniate de quinine agit comme un excitant d'abord, et ensuite comme calmant, eu égard au système nerveux moteur, mais c'est toujours un excitant pour le système nerveux nutritif. Ainsi, tout en produisant le sommeil, il relève les fonctions organiques de la vie végétative. C'est alors que les fonctions anéanties commencent à reprendre peu à peu et même à devenir très actives.

Collyre de Lanfranc c. ulcères vénériens (Vailhé).

A l'exemple de M. le professeur Courty (de Montpellier), M. Vailhé préconise l'emploi du collyre de Lanfranc pour le traitement local des ulcères vénériens, lequel traitement consiste à toucher directement l'ulcère avec un pinceau imbibé de ce collyre et à le recouvrir de charpie sèche. M. Vailhé a appliqué ce mode de traitement à un grand nombre de malades. Les résultats en ont été, à ce qu'il paraît, des plus satisfaisants, soit pour les chancres simples et à toutes les périodes de leur durée, soit pour les ulcères phagédéni-

ques dont ce traitement réussit souvent à arrêter la marche.

Médication arsenicale dans le traitement de la fièvre intermittente (Fremy).

Dans mes précédents *Annuaires* je suis revenu bien souvent sur la médication arsenicale dans le traitement des fièvres intermittentes; cette année M. Fremy, après avoir employé sur une large échelle cette médication à l'hôpital du Roule, a publié dans le *Moniteur des Hôpitaux* un travail important dont je vais donner le résumé.

« L'emploi de l'acide arsénieux dans le traitement de la fièvre intermittente remonte aux temps les plus reculés. Son rang dans la thérapeutique date de plusieurs siècles. Mais c'est surtout au XVIIe siècle que son usage devint pour ainsi dire populaire en Allemagne, en Angleterre et dans l'Inde. Maintenant encore, son usage est habituel pour entretenir la santé chez les habitants du Tyrol et dans les provinces du sud de la Chine, où le tabac est toujours mélangé de cette substance. On sait, en outre, que la plupart des eaux minérales les plus actives et les plus fréquentées, notamment les eaux de Vichy, du Mont-Dor, Néris, Plombières, etc., etc., contiennent des quantités très notables d'acide arsénieux. A ce point de vue, il ne doit pas être considéré comme un médicament nuisible, comme un poison, quand il est administré sagement et selon des règles que des travaux bien précis ont établies.

» L'acide arsénieux guérit les fièvres intermittentes. Son action porte aussi bien sur le retour régulier et périodique des accès que sur l'hypertrophie de la rate qu'il réduit rapidement et sûrement à son volume normal. Son action est également avantageuse dans le traitement de la cachexie paludéenne et dans celui des accidents produits par cette espèce d'intoxication.

» L'acide arsénieux doit être employé, selon les règles prescrites, à la dose de 25 milligrammes dissous dans l'eau distillée étendue de vin blanc. La tolérance des malades doit guider le médecin, qui peut administrer également la liqueur arsenicale fébrifuge, au moyen de lavements de 40 à 80 milligrammes. La liqueur de Fowler m'a paru avoir la même action que l'acide arsénieux employé en solution.

» Je n'ai jamais constaté le moindre accident d'intoxication; plusieurs malades ont pu supporter, sans inconvénients, la dose de 55 milligrammes par la bouche, et celle de 250 milligrammes en lavement.

» On aurait tort de prétendre que l'acide arsénieux doit être préféré au sulfate de quinine dans le traitement des fièvres intermittentes. L'acide arsénieux guérit parfaitement des fièvres intermittentes rebelles au quinquina; il ne peut être préféré à cet agent thérapeutique que par son extrême bon marché. Cet avantage, futile en apparence, devient bien plus précieux pour le médecin et dans la médecine des campagnes, où l'homme de l'art se trouve désarmé par la misère

de ses clients. Il est bon néanmoins de noter que le sulfate de quinine n'est pas sans produire de fâcheux accidents, et que nombre de malades en sont arrivés à préférer conserver leur fièvre plutôt que de prendre de nouvelles doses de sulfate de quinine.

» Les fièvres intermittentes traitées étaient toutes anciennes et avaient pour la plupart récidivé. Un certain nombre était vierge de tout traitement.

» Les malades qui prennent de la liqueur arsenicale ne tardent pas à engraisser et à avoir un appétit considérable. Ils deviennent plus agiles, et leur peau prend une coloration rosée et une fraîcheur toute particulière.

» L'acide arsénieux paraît avoir, sur le sulfate de quinine, l'avantage de rendre les récidives moins fréquentes et plus tardives. »

L'action corroborante de l'acide arsénieux à faibles doses paraît bien établie par les observations de M. Fremy; il est évident qu'elle doit être soutenue par un bon régime.

Iode dans les eaux de Pougues (Mialhe).

La constatation que vient de faire M. Mialhe d'une grande quantité d'iode dans les eaux minérales de Pougues explique parfaitement le très bon résultat de leur application au traitement de la scrofule.

Aussi l'administration des hôpitaux de Nevers et celle de Paris viennent-elles de faire appro-

prier à Pougues même un local pour que les scrofuleux y soient soumis au traitement de ses eaux. Le succès a dépassé toutes les espérances.

Iode comme antipériodique (Barbas).

Teinture d'iode 30 gouttes à prendre en trois fois dans les vingt-quatre heures dans un quart de verre de tisane de chicorée.

Iodure de potassium contre l'épilepsie (O'Connor).

Iodure de potassium. . . .	25 centigr.
Infusion de quassia	50 grammes.

A prendre dans la journée ; renouveler pendant plusieurs jours. Utile contre l'épilepsie liée à l'aménorrhée.

Potion anti-émétique.

Prendre tous les jours, soir et matin, en deux fois, dans de l'eau sucrée, la potion suivante :

Eau.	120 grammes.
Teinture d'iode.	10 gouttes.
Iodure de potassium	0,50 centig.
Sirop	30 grammes.

M. Becquerel a ajouté à la formule de M. Eulenberg 0,50 d'iodure de potassium, comme dissolvant.

Iodure d'ammonium (Richardson).

Iodure d'ammonium . . .	5 à 15 cent.
Infusion de quassia	50 grammes.

A prendre dans les 24 heures.

L'iodure d'ammonium ou hydriodate d'ammoniaque a été employé, il y a une vingtaine d'année, par Magendie, puis délaissé. Le docteur Richardson l'a employé chez trente-huit malades, entre autres dans un cas de syphilis secondaire, dans quatre cas de rhumatisme chronique, dans six cas de phthisie pulmonaire au premier degré et dans des engorgements glandulaires de nature strumeuse. Son action est analogue à celle de l'iodure de potassium, mais ses effets sont plus promptement appréciables. Il produit quelquefois un peu de diurèse. Le fait qui a surtout frappé M. Richardson est la rapidité avec laquelle disparaissent, sous son influence, les gonflements glandulaires. Localement, le docteur Richardson l'a expérimenté dans deux cas d'hypertrophie ancienne des amygdales. L'un de ces cas a trait à un enfant chez lequel on avait, à plusieurs reprises, tenté inutilement de pratiquer l'excision. Notre confrère anglais prescrivit une solution de 2 grammes d'iodure d'ammonium dans 30 grammes de glycérine et fit toucher les amygdales tous les soirs avec un gros pinceau imbibé de ce topique. Au bout de deux mois, les amygdales, qui auparavant empêchaient la déglutition, avaient repris leur volume normal. Dans le second cas le succès fut tout aussi complet. »

Pour mon compte je suis convaincu que dans bien des cas l'iodure d'ammonium doit être plus actif et partant plus efficace que l'iodure de potassium, mais il est chimiquement moins stable.

Iodure d'amidon, C. plaies et ulcères (Castex).

M. Castex, chirurgien militaire en Afrique, emploie avec beaucoup de succès, depuis plusieurs années, l'iodure d'amidon, pour la guérison des plaies ulcérées, et même de tous les vieux ulcères, quelle qu'en soit la nature. (*Gazette médicale de l'Algérie.*)

On fait de l'empois avec une partie d'amidon et trois parties d'eau, et l'on y mêle, à froid, 8 grammes de teinture d'iode, en remuant jusqu'à combinaison complète. D'une consistance de pommade molle, cet empois est mis en couche épaisse sur des gâteaux de charpie, que l'on applique sur les plaies (convenablement préparées pour le pansement; raser les poils avoisinants, déterger, essuyer, etc.), en l'y pressant doucement pour mouler en quelque façon la surface de l'ulcère, et l'on termine le pansement d'après les règles ordinaires.

L'appareil ioduro-amidonné, ainsi appliqué, peut rester en place plusieurs jours; cependant, comme il détermine parfois une suppuration abondante, il est utile de le visiter, de le lever, s'il y a gêne pour le malade, grande quantité de pus, etc., et alors on devra lotionner préalablement à l'eau tiède, pour le détacher sans courir risque de nuire à des adhérences de cicatrisation. Il est le plus souvent utile d'attendre que le pansement se détache de lui-même, par l'abondance du pus.

Glycérine caustique contre le lupus (Hebra).

Iode	5	grammes.
Iodure de potassium . .	5	—
Glycérine	10	—

Appliquer tous les deux jours à l'aide d'un pinceau. Le contact est douloureux pendant deux heures, mais ce caustique présente l'avantage d'éviter les cicatrices difformes.

Injection iodée (Lantierri).

Teinture d'iode	10.
Eau	70.

Mêler. Employé avec succès dans un cas de fistule uréthrale, en aidant ces injections par une suffisante compression.

Iodure de soufre contre la morve farcineuse (H. Bourdon).

M. H. Bourdon a lu à l'Académie de médecine, dans sa séance du 8 décembre, une observation importante sur un cas de morve farcineuse terminée par guérison; voici le résumé du traitement :

« Aux toniques et aux bains sulfureux usités en pareils cas, j'ai joint un médicament qui n'avait pas encore été employé, que je sache, contre la morve, je veux parler de l'*iodure de soufre*.

» Ce médicament a-t-il eu une action réellement

efficace? Nous le croyons; car pendant son administration la maladie se modifia avantageusement et commença à rétrograder. Un incident noté dans l'observation vient encore prouver en faveur de l'iodure de soufre. Quelques troubles des fonctions digestives en ayant fait suspendre l'emploi, les symptômes parurent s'aggraver; puis après, le traitement ayant pu être repris, l'amélioration se montra de nouveau pour ne plus s'arrêter dans sa marche progressive.

» J'ajouterai que pendant tout son traitement, le malade a été soumis à des conditions hygiéniques remarquables. Il a habité une salle de l'hôpital Lariboisière dans laquelle la ventilation par insufflation est tellement active que chaque malade reçoit 124 mètres cubes d'air neuf par heure.

» Si l'on admet que le défaut d'aération, avec l'encombrement, soit une des causes les plus puissantes du développement de la morve chez les solipèdes, on pourra comprendre qu'une pareille ventilation, triple, quadruple même de celle qui existe dans la plupart des hôpitaux, ait pu être utile dans le traitement de la maladie.

» Nous nous croyons donc autorisé à conclure de ce fait et des considérations dont nous l'avons accompagné :

» 1° Qu'il ne faut pas désespérer de la guérison dans tous les cas de morve chronique, même quand elle est farcineuse;

» 2° Que les moyens qui semblent le plus favorables à la guérison sont les préparations d'iode,

et en particulier l'iodure de soufre et les bains sulfureux, unis aux toniques et à une ventilation très active;

» 3° Que les ouvertures des abcès pratiquées de bonne heure paraissent prévenir leur dégénérescence ulcéreuse et hâter leur guérison. »

SUBSTITUTIFS.

Médication abortive dans la blennorrhagie (Diday).

Agir le plus tôt possible et opérer soi-même sans perdre de temps. La solution à employer est la suivante :

Eau distillée	18 grammes.
Nitrate d'argent cristallisé	3 décigrammes.

Il n'y a besoin de mettre dans la seringue que de 6 à 8 grammes de ce liquide. Il n'est pas nécessaire de cautériser au delà des 6 centimètres antérieurs du canal, seule partie malade si l'on est consulté au début. Une première injection doit avoir pour but de laver le canal; après celle-ci, on en pousse une seconde, qui doit être gardée trois minutes. Pour la retenir, on serre le canal entre deux doigts de la main gauche, pendant que la droite ferme le méat, non en pressant le gland d'un côté à l'autre, mais en appuyant la pulpe du pouce par-dessus l'ouverture, comme sur le goulot d'une fiole que l'on bouche. Le liquide contenu dans l'urèthre doit être refoulé d'arrière en avant de manière à faire bomber le canal; il se me

ainsi en contact avec toutes les parties qu'il doit atteindre.

Injection vésicale au nitrate d'argent (Gros).

Eau distillée.	120 grammes.
Nitrate d'argent	20 à 40 centigr.
Teinture de jusquiame. .	6 grammes.

F. s. a. Contre la cystite chronique et le catarrhe vésical.

Poudre contre le croup (Leher).

Sulfate de cuivre.	1 gramme.
Sucre.	1 gramme.

Mêlez et insufflez à l'aide d'un tuyau de plume à la dose de 20 à 30 centigrammes.

Sulfate de zinc contre la phthisie (Rufz).

Le sulfate de zinc ranime l'appétit, rend la respiration plus facile, et pendant les deux ou trois jours qui suivent son emploi, les malades se trouvent très certainement mieux. L'ipécacuanha, et surtout le sulfate de zinc, remplacent l'émétique avec avantage, parce qu'ils déterminent moins de malaise nerveux et moins de sueurs, le sulfate de zinc surtout; je l'ai employé d'après la formule de Moseley, médecin anglais, qui a pratiqué longtemps avec succès à la Jamaïque.

Sulfate de zinc.	6 grammes.
Alun	4 grammes.

Teinture de cochenille. . . quelq. goutt.
Eau . . . . . 500 grammes.

Une ou deux grandes cuillerées le matin, deux heures avant de sortir du lit. Dans les cas d'hémoptysie, on peut répéter jusqu'à cinq ou six fois cette dose dans les vingt-quatre heures. Je puis certifier que je n'ai jamais eu à regretter de m'être servi de cette médication, et souvent je m'en suis félicité. (*Union médicale.*)

Caustique au sulfate de zinc.

Sulfate de zinc anhydre. . . 30 grammes.
Glycérine. . . . . 4 —

Appliqué sur les tissus sous forme de pâte étendue sur de la charpie. M. Simpson l'emploie aussi sous forme pulvérulente ; il en saupoudre les membranes muqueuses malades. M. Ericsen vient de l'expérimenter deux fois, dans un cas de cancer épithélial des deux grandes lèvres de la vulve et de la paroi supérieure du vagin.

Solution de chlorure de zinc contre le cancer (Burnett).

Chlorure de zinc. . . . . 10 grammes.
Eau . . . . . 50 à 200 gr.

Appliquez sur les cancers ulcérés ou mis à nu par l'ablation préalable de la peau. Les pansements doivent être renouvelés une ou deux fois par jour, en ayant soin d'enlever par le raclage la surface de la plaie qui se trouve racornie et mo-

mifiée. Avec du temps, on arrive ainsi à détruire par cette cautérisation et mortification graduée des tumeurs considérables.

On peut employer avec autant d'avantages et pour le même usage la solution alumineuse benzinée de Mentel. (Voyez Supplément à l'*Annuaire de therapeutique*, 1856.)

MM. Stanley et Hutchinson ont employé avec succès la solution légère de chlorure de zinc, à l'hôpital Saint-Barthélemy. Je ne saurais trop recommander cette méthode thérapeutique à l'attention des praticiens.

Pâte au chlorure de zinc, à l'antimoine et à l'arsenic (Joly).

Chlorure de zinc.	4 grammes.
— d'antimoine liquide	8 gouttes.
Acide arsénieux.	60 centigr.
Farine de seigle.	8 grammes.

Eau distillée q. s. pour une pâte molle.

M. Joly appliqua sur la peau dénudée par un vésicatoire une couche d'environ un centimètre d'épaisseur du caustique dans un cas d'anévrysme cirsoïde du coude.

Sous-nitrate de bismuth (Béchamp).

M. Béchamp, professeur de chimie à la Faculté de Montpellier, a publié, dans les *Annales cliniques*, une note sur la préparation du sous-nitrate de bismuth, où il démontre que ce produit, qui est si communément employé aujourd'hui

depuis les beaux travaux de M. Monneret, diffère beaucoup suivant les provenances.

M. Wittsheim a établi, scientifiquement, la méthode suivante, où tout est calculé :

Dissolvez une partie de bismuth pur dans un peu moins de quatre parties d'acide nitrique de densité 1,20 : n'ajoutez le métal que petit à petit et, à la fin, aidez l'action par une douce chaleur. Pesez la dissolution refroidie, et ajoutez-y la moitié de son poids d'eau distillée. Laissez déposer, filtrez sur de l'amiante et versez la liqueur limpide dans 64 parties d'eau distillée, en ayant soin d'agiter sans cesse. Laissez déposer le précipité et le recueillez sur un filtre ; laissez égoutter, rincez le vase dans lequel la précipitation a été opérée, avec autant d'eau qu'il en a été employé pour étendre la liqueur acide primitive (la moitié du poids de la solution nitrique), et servez-vous de cette eau de lavage pour laver le précipité sur le filtre. Lorsque celui-ci sera de nouveau égoutté, étendez-le sur du papier non collé et faites-le sécher à une douce chaleur ou en plein soleil ; car, contrairement à l'opinion reçue, le sous-nitrate de bismuth ne noircit point à la lumière (1).

Dans le cas où le bismuth serait arsenical, il

(1) Pour recueillir la portion d'oxyde de bismuth qui reste dans les eaux mères, on y verse un excès d'ammoniaque. L'oxyde de bismuth obtenu servira dans une nouvelle opération.

faudrait faire bouillir le précipité avec un excès de potasse caustique. Il se séparerait de l'oxyde de bismuth insoluble, et l'acide arsénique resterait uni à la potasse. En redissolvant l'oxyde de bismuth bien lavé dans une quantité exactement suffisante d'acide nitrique et en traitant la dissolution par l'eau, comme on vient de dire, on obtiendrait un produit parfaitement pur.

Tel est le procédé qu'à mon avis on devrait suivre dans toutes les pharmacies: c'est le seul qui donne un produit constamment identique avec lui-même.

Quand il s'agit du sous-nitrate de bismuth, deux choses sont à considérer : 1° examiner s'il est arsenical, 2° s'il est de composition normale.

Pour découvrir l'arsenic, il suffit de prendre 1 gramme de sous-nitrate, de le faire bouillir avec 1 gramme de potasse caustique dans 50 grammes d'eau distillée, de filtrer et de saturer la liqueur alcaline par l'acide sulfurique. La liqueur acide, versée dans un appareil de Marsh en pleine activité, ne doit pas donner de taches arsenicales.

Le sous-nitrate bien préparé ne doit contenir que 79,5 à 80 pour 100 d'oxyde de bismuth. Pour connaître la composition du sel, supposé non falsifié avec des matières étrangères, on en prend 1 gramme que l'on chauffe au rouge sombre, sur une lampe à alcool, dans une petite capsule de porcelaine ; on doit constater un dégagement de vapeurs nitreuses, et lorsque le produit sera devenu uniformément brun à chaud et jaune à

froid, on pèse. Le poids du résidu ne doit pas être inférieur à 78 pour 100 (il y aurait excès d'acide), ni supérieur à 80 ou 81 ; c'est-à-dire que 1 gramme de sous-nitrate doit laisser au moins 78 centigrammes et au plus 81 centigrammes de résidu.

Sous-nitrate de bismuth Mentel.

Depuis les belles recherches de M. Monneret, qui nous ont appris que, pour obtenir de bons effets de l'administration du sous-nitrate de bismuth, il fallait le prescrire à des doses beaucoup plus considérables qu'on n'avait coutume de le faire jusqu'à lui, il est de règle de l'ordonner à la dose de 2 à 40 grammes dans les vingt-quatre heures. C'est en prescrivant à ces doses ce sel, qui est complétement inoffensif quand il est bien préparé, que M. Monneret a trouvé un médicament d'une grande efficacité dans la curation des diarrhées, des cholérines, des flux bilieux, muqueux et dysentériques, des ulcérations chroniques du gros intestin et de ces dévoiements accompagnés de marasme qui font le désespoir des praticiens. C'est le remède le plus sûr de la diarrhée prodromique du choléra. On le donne encore dans les diarrhées séreuses fébriles ou non fébriles qui accompagnent les maladies dans lesquelles s'effectuent des résorptions purulentes ou de matières septiques, suite des opérations chirurgicales, et dans les diarrhées et les troubles digestifs qui suivent le choléra, la fièvre typhoïde et quelques autres pyrexies.

Il est bon d'ajouter que le sous-nitrate de bismuth, loin d'être une contre-indication à l'alimentation, la facilite en la régularisant.

Ce n'est pas en général une chose commode que d'avaler de 1 à 10 grammes d'une poudre aussi lourde que le sous-nitrate de bismuth. Dans du pain azyme le paquet se crève souvent; dans de l'eau sucrée la poudre pesante se précipite. M. Mentel, pharmacien à Paris, a résolu complétement ces petites difficultés en granulant le sous-nitrate de bismuth pur avec partie égale de sucre et en renfermant ces granules dans une boîte dont le couvercle mesure exactement 2 grammes de granules, soit 1 gramme de sous-nitrate. Dès lors rien n'est plus facile à administrer que le sous-nitrate de bismuth.

Il suffit de remplir autant de fois la mesure qu'on veut prendre de grammes et avaler rapidement ces granules, ce qui se fait sans dégoût et sans nulle difficulté à l'aide de quelques gorgées d'eau.

Je me suis convaincu que, grâce à cet ingénieux perfectionnement pharmacologique, les médecins pourront plus facilement employer le sous-nitrate de bismuth à haute dose et en retirer tous les avantages annoncés par M. Monneret. (Voyez *Matière médicale*, 3e édit., page 350.)

Action des sels de plomb en gargarismes sur les dents (Delioux).

Quand on emploie les sels de plomb en gargarismes (quoique l'indication utile soit probléma-

tique), le soufre du tartre des dents, en réagissant, colore les dents en noir. Cet enduit s'enlève facilement, d'après M. Delioux, à l'aide d'un gargarisme de 4 grammes de tannin dans 150 grammes d'eau édulcorée avec 30 grammes de miel rosat.

Solution d'acide chromique (Marshall).

Acide chromique .	5 grammes.
Eau distillée. . . .	15 grammes.

F. s. a. Contre les végétations des organes génitaux. Appliquer à l'aide d'un tube de verre. Les cautérisations sont moins douloureuses qu'avec le nitrate d'argent.

Solution odontalgique (Toog).

Gutta-percha ou copal. Former une solution épaisse à l'aide du chloroforme. Appliquer avec précaution dans la dent cariée, après l'avoir nettoyée avec soin.

THÉRAPEUTIQUE GÉNÉRALE.

Moyen de découvrir la tête du tænia (François).

Il est de la plus grande importance de découvrir dans la matière évacuée ce qu'on nomme la tête du tænia; car c'est du *scolex* que naissent les segments ou *cucurbitins* hermaphrodites, indépendants les uns des autres, quoique adhérents les uns aux autres. Voici le résumé d'une observation donnant le moyen d'obtenir le scolex :

» Trois heures après l'ingestion de 30 grammes de fleurs de cousso, infusées dans 300 grammes d'eau, ont eu lieu quatre évacuations dans lesquelles se voyaient des fragments de tænia dont était atteinte une cuisinière, classe de personnes qui, soit dit en passant, sont, avec les bouchers et les charcutiers, le plus fréquemment sujettes au ver solitaire... et pour cause... Toutes ces matières, ayant été reçues dans un seul vase, ainsi qu'il avait été recommandé, furent versées dans une cuvette d'eau bien claire en inclinant doucement le vase, de manière qu'elles se répandissent dans l'eau sans secousse aucune. Là, nous pûmes découvrir l'animal complexe, dit tænia, dans sa totalité, et il nous fut facile de l'enlever sans amener de rupture, puis de l'étaler dans toute sa longueur, qui était de 15 à 16 pieds environ. La partie supérieure était presque filiforme, bien que formée de petits segments visibles, et allait en s'élargissant pour constituer les cucurbitins ordinaires de deux lignes et plus ; elle aboutissait au scolex armé de ses crochets, très visible à la loupe ; l'animal était du reste encore vivant.

Cette manière d'agir est certaine et n'offre aucune difficulté ; aussi je la recommande tout particulièrement, parce que le scolex et les segments, qui forment ce que le vulgaire nomme cou du ver, sont d'une ténuité extrême et se rompent à la moindre traction ; de façon que la plupart du temps le scolex échappe aux recherches du médecin, et, à fortiori, des malades eux-mêmes quand ils sont chargés de cette recherche.

Je termine, en demandant s'il n'existe pas des précautions propres à prévenir le tænia? Il m'est avis que si. En effet, après les belles recherches faites en 1842 par le naturaliste danois Steenstrup, puis en 1848, par M. Siebold, et surtout depuis les magnifiques expériences toutes récentes de M. le professeur Van Beneden, il est avéré que la reproduction de l'entozoaire dont je m'occupe ici se fait par *generation alternante;* c'est-à-dire qu'il passe dans deux individus pour se compléter : les excréments de l'homme chargés d'œufs de tænia, avalés par le porc, trouvent dans le tube digestif de celui-ci seul, les conditions favorables à leur éclosion, puis à leur pérégrination à travers les différents solides et liquides de l'économie, où, fixés dans un point quelconque, ils se transforment en scolex en s'enveloppant d'un kyste renfermant une plus ou moins grande quantité de liquide dans lequel ils nagent : ce sont là de véritables *hydatides.*

Les parties du porc qui renferment ces hydatides viennent-elles à être ingérées par l'homme, soit crues, soumises à une coction insuffisante, le scolex se développe chez lui et devient *strobile.* C'est dans l'estomac que cette dernière phase commence, pour s'achever dans l'intestin où le tænia se complète définitivement. Que conclure de ceci? Que pour éviter le ver solitaire, il faut s'abstenir de manger de la viande de porc qui ne soit bien cuite : prophylaxie, comme on le voit, des plus simples et des plus faciles à suivre.

Panna africana contre le tænia.

Depuis quelque temps, d'après les journaux allemands, on vend à Halberstadt un nouveau médicament contre le ver solitaire. Il a été introduit sous le nom de *Panna africana*, et a beaucoup de ressemblance avec la racine de la fougère mâle. Faut-il ajouter foi aux articles qui sont consacrés à ce nouveau tænifuge, mais il faut bien le dire, qui ont tous un certain air de réclame? Cette substance serait très active : 4 à 6 grammes suffiraient pour expulser le ver. Si, ainsi qu'on l'a prétendu, le panna n'est autre chose que la racine de fougère mâle vieillie, le prix de douze francs auquel on vend la dose serait une de ces exagérations si communes dans l'histoire des remèdes secrets. Il m'est d'avis qu'il faut s'en tenir au cousso.

Traitement du tænia (Reimonenq).

Un tænia chez un homme fort et robuste, dont l'expulsion n'avait pu être obtenue par l'usage méthodique des divers moyens usités contre ce parasite, a eu lieu à la suite de l'emploi de la préparation *empirique* suivante, dont la formule lui avait été communiquée :

Graines de courge. .	n° 200 (40 gr. envir.)	
Huile de ricin. . . .	aa	30 grammes.
Miel commun. . . .		

Mondez les graines, réduisez-les en pâte, et ajoutez l'huile et le miel; à prendre en une seule fois dans un verre ordinaire qu'on remplira de lait.

Deux heures après l'ingestion de cette préparation, on administre dans un verre d'eau froide un mélange composé de :

Huile de ricin. . . } aa 30 grammes.
Miel commun . . . }
Jus d'un citron.

Le malade devra s'abstenir de manger et de quitter la chambre jusqu'après l'expulsion du tænia.

Les effets immédiats de cette médication ont été des coliques assez violentes et une purgation énergique.

Traitement de la pneumonie (Hugues Bennett).

La foi dans l'indication aussi nette que pressante des émissions sanguines dans la pneumonie commence à s'ébranler; voici comment s'exprime un des partisans les plus éclairés de cette révolution thérapeutique.

« Les principes qui ont conduit jusqu'à nos jours à l'emploi d'un traitement antiphlogistique dans les inflammations aiguës étaient erronés et ne sont plus en harmonie avec l'état actuel de la pathologie.

» La seule conduite indiquée aujourd'hui (l'exemple choisi est la pneumonie franche) consiste à ne jamais essayer de couper court, de juguler la maladie, ou d'affaiblir le pouls et les forces vitales, mais, au contraire, de faciliter l'évolution des changements naturels que les exsudations plastiques doivent subir pour être éliminées de l'économie.

» Voici ces résultats de la statistique, tels que les produit le docteur Bennett, et qu'ils ne paraissent ni contestés, ni attaqués par les adversaires mêmes de la doctrine nouvelle.

» Traitement par la saignée : sur 85 cas, 20,4 décès ou 1/4.

» Traitement par l'émétique à haute dose : sur 106 cas, 20,7 décès ou 1/5,22.

» Méthode exclusivement expectante, sur 100 cas 7,4 décès ou 1/13,5.

» Méthode rationnelle de l'auteur, sur 62 cas 3 décès ou 1/21,66.

» Cette dernière méthode, fondée sur le principe énoncé plus haut, consiste dans l'emploi, pendant la haute excitation fébrile, des boissons salines à petites doses pour diminuer la viscosité du sang.

» Aussitôt que le pouls devient plus mou, thé de bœuf et aliments ; s'il y a faiblesse, de 4 à 8 onces de vin. Sur la fin, des diurétiques et du colchique. Respect des crises, quelles qu'elles soient, par la peau ou les muqueuses.

» De ces chiffres il résulte, dit l'auteur, que les pneumonies franches marchent presque invariablement vers une terminaison heureuse, si au lieu de déprimer les forces vitales, on vient au contraire à leur secours pour débarrasser l'économie des produits malins qu'elle renferme. Ce sont précisément les cas où nous avons été élevés à ne pas marchander la saignée, dans la crainte de voir le poumon fondre en suppuration. Or on ne rencontre ordinairement cet accident que

chez quelques gens âgés ou affaiblis, chez lesquels l'alimentation est indiquée et non les antiphlogistiques. Aussi comprenons-nous fort bien que la saignée pratiquée de bonne heure chez les jeunes gens forts et pléthoriques fait moins de mal, est mieux supportée que lorsque le malade est affaibli ou la maladie avancée. Cela tient à ce que les forces vitales s'en ressentent moins. D'où l'apparente diminution de mortalité dans la deuxième série des cas de M. Louis, et probablement dans les statistiques de l'armée. Mais quant à guérir un plus grand nombre de malades ou diminuer la durée de la maladie, ce sont des allégations démenties par tous les faits en notre possession. »

J'engage les praticiens à méditer les résultats annoncés par M. Bennett. Comme boissons salines à administrer dès le début pour diminuer la vicosité du sang, j'emploirais des dissolutions de 2 à 10 grammes des sels suivants, dans un litre d'eau, bicarbonate de soude, bicarbonate de potasse, citrate de soude, édulcorées avec trois cuillerées de sirop de lactucarium d'Aubergier; mais, je le répète, c'est une très grave et très belle question que celle traitée par M. Bennet; elle ne peut être décidée que par une impartiale et longue observation. Il faut bien se garder de conclure des faits donnés par une seule épidémie. Les praticiens savent combien les pneumonies diffèrent pour la terminaison, suivant les constitutions médicales.

Traitement de l'angine tonsillaire (Brinton).

Considérant les tonsilles comme une dépendance du canal digestif, le docteur Brinton, médecin du *Royal-free Hospital*, croit que, dans la plupart des cas, la constipation est un des éléments de l'inflammation de ces glandes, et que la maladie ne cède à aucun remède aussi bien qu'à de copieuses purgations, en même temps qu'on fait usage de gargarismes et de fomentations d'eau chaude. Pour remplir la première indication, ce médecin a recours de préférence à la poudre de gaïac, administrée à haute dose, de 1 à 4 grammes, toutes les quatre heures. Il y joint souvent l'opium, l'aloès, le jalap, le tout en suspension dans un mucilage. Suivant M. Brinton, ce traitement, mis en œuvre au début des accidents, prévient la formation des abcès, et même, employé plus tard, il guérit promptement encore, sans entraîner ces convalescences si longues qui souvent sont la suite des émissions sanguines, des vésicatoires et des vomitifs.

Des conditions de réussite dans l'épilepsie (Herpin).

Voici en quels termes M. Herpin apprécie les conditions de réussite des divers remèdes contre l'épilepsie : « Pour réussir dans l'épilepsie, il faut avant tout attaquer le mal à une époque aussi rapprochée que possible de son origine. Les chances sont très favorables quand le patient n'a eu que dix attaques; elles sont encore favorables

au-dessous de cent; mais elles le sont peu de cent à cinq cents; enfin, la probabilité de réussir est très minime après cinq cents attaques.

» A égalité de nombre d'accès, la date la plus récente donne le plus d'espoir de guérir. Après dix ans, lors même qu'il n'y a eu qu'un petit nombre d'attaques, les succès ne sont plus que des exceptions.

» De tous les âges, la vieillesse est la plus favorisée; viennent ensuite l'adolescence et l'enfance; en dernier lieu, l'âge adulte.

» Les insuccès sont plus fréquents dans le sexe masculin que dans le féminin.

» Mais c'est en vain qu'on saisit le moment opportun, si l'on ne fait pas un choix heureux parmi les remèdes sans nombre qui ont été conseillés dans cette maladie. Il faut pour cela se laisser guider, non par des vues systématiques, mais par une expérience éclairée. D'après mes nombreuses et longues expérimentations, les antiépileptiques que, jusqu'à présent, je place en première ligne, sont l'*oxyde*, ou plutôt le *lactate de zinc*, le *sulfate de cuivre ammoniacal*, la *valériane*, le *selin des marais*.

» Il faut, avant de renoncer à l'une de ces médications comme insuffisante dans un cas donné, l'avoir administrée pendant quelques mois. Les doses seront graduellement et lentement accrues jusqu'à un maximum facilement tolérable; et cette dose maximum, en cas de succès, sera poursuivie encore pendant un temps aussi long que celui qui a été nécessaire pour supprimer les attaques.

» Enfin, en cas de résistance du mal, il faut faire succéder les traitements les uns aux autres, avec une infatigable persévérance. »

A la liste des moyens thérapeutiques indiqués par M. Herpin, j'ajouterais, et peut-être en première ligne, la belladone, préconisée par MM. de Breyne et Bretonneau, et surtout son alcaloïde l'atropine, qu'on peut doser avec plus de précision, que nous avons, M. Stuart et moi, les premiers employé contre cette redoutable affection.

J'ai besoin d'ajouter avec M. Herpin qu'il faut de la constance dans l'emploi des moyens que l'on a adoptés, et qu'il est très mauvais de céder aux instances des familles qui veulent changer de médication, dès qu'elles n'aperçoivent pas une amélioration immédiate. Je suis aussi d'avis qu'il ne faut pas associer plusieurs médications, mais se tenir avec fermeté à celle que l'on a adoptée pour ne l'abandonner que dans le cas d'insuccès.

Traitement des hydropisies (Forget).

1° L'élément hydropisie nécessitepar lui-même un traitement particulier, abstraction faite de la cause productrice.

2° Cette nécessité résulte forcément de l'impossibilité où nous sommes, dans bien des cas, de préciser et surtout de combattre la cause elle-même.

3° Les mêmes traitements conviennent dans toutes les espèces d'hydropisies (rénale, cardiaques, mécaniques, cachectiques, etc.), c'est-à-

dire qu'aucune espèce ne comporte de traitement spécifique, efficace à priori, dans la généralité des cas.

4° Les mêmes remèdes réussissent ou échouent dans tous les genres d'hydropisie. Ce n'est le plus souvent qu'en essayant tour à tour divers moyens qu'on parvient à découvrir le plus efficace.

5° Bien que le rationalisme et l'expérimentation puissent et doivent établir un ordre de succession dans lequel les diverses médications doivent être employées, il arrive souvent que celle qui réussit n'est pas celle sur laquelle on comptait le plus.

6° La résistance de la maladie et l'incertitude des résultats autorisent l'emploi simultané de plusieurs médications plus ou moins énergiques.

Traitement de l'écoulement leucorrhéique simple non symptomatique (Nélaton).

1° Injection vaginale matin et soir avec 500 grammes d'eau contenant en dissolution 2 gram. de sulfate de cuivre :

2° Vin de quinquina, 150 grammes;

3° Sirop d'iodure de fer, de 30 à 60 grammes, à prendre en deux fois chaque jour;

4° Régime tonique;

5° Le soir, une pilule d'extrait alcoolique de belladone de 25 milligrammes, pour prévenir la constipation.

Traitement de l'eczéma du nez (Trousseau)
Lotions saturnines.

Sous-acétate de plomb liquide .	30	grammes.
Eau de puits	500	—
Alcool à 36 degrés	25	—

Mêlez.

Lotions sulfureuses.

Sulfure de sodium	15	grammes.
Eau distillée	150	—

Dissolvez. Une cuillerée à bouche de cette solution était versée dans un litre d'eau très chaude, que la malade reniflait deux fois par jour.

Dans le cas d'eczéma prurigineux des narines, M. Trousseau s'est aussi fort bien trouvé de l'emploi du magma de bismuth ainsi composé:

Sous-nitrate de bismuth	10	grammes.
Mucilage de pepins de coing. . .	q. s.	

Donner à la mixture la consistance d'une bouillie épaisse.

Traitement de l'asphyxie (Faure).

L'asphyxie, quelle qu'en soit la cause, quelle que soit la forme sous laquelle elle se présente, est UNE. Si les symptômes qui dépendent de la manière dont elle s'est produite, si ceux qui dépendent des lésions secondaires qu'elle a occasionnées, sont variables, ses caractères propres,

c'est-à-dire ceux qui résultent de l'altération générale consécutive aux modifications du sang, par suite du défaut d'hématose, sont absolument invariables.

Elle est la représentation la plus exacte de cet état auquel on a donné le nom d'hyposthénie : du commencement à la fin, ce n'est qu'un affaiblissement graduel des forces vitales. Ce sont les facultés intellectuelles qui subissent les premières atteintes, après, ce sont les forces locomotrices, puis les fonctions organiques, et enfin les propriétés propres des tissus.

De toutes les facultés, celle dont les différentes phases sont le plus faciles à suivre dans sa disparition, c'est la sensibilité. Elle s'éteint d'abord dans les extrémités des membres, puis on la voit diminuer progressivement ; à un moment elle n'existe plus que dans une partie du corps très limitée, la pupille. Non-seulement elle suit une marche progressive, en disparaissant de la surface du corps, mais on retrouve encore une gradation déterminée dans la décroissance des divers degrés de sa force. On constate facilement que ce sont d'abord les excitations mécaniques qui cessent d'agir sur elle, puis le froid, puis le fer rouge. Quand le fer rouge, appliqué sur le haut de la poitrine, ne produit plus aucun effet, la mort est certaine.

Lorsque l'asphyxié peut être rappelé à la vie, on le voit reconquérir une à une, et dans un ordre inverse de celui de leur abandon, toutes les propriétés, toutes les fonctions et toutes les facultés.

Jamais la locomotion ne se rétablit que tardivement, et les facultés intellectuelles et morales plus tardivement encore. La sensibilité, en particulier, redevient plus puissante dans le point où elle était limitée en dernier ; puis elle augmente en étendue, et enfin elle gagne toute la surface du corps.

Le fait fondamental de l'asphyxie est, en somme, l'abolition de l'excitabilité générale; et celui du retour à la vie est le réveil de cette propriété.

On doit exclure du traitement tout ce qui peut, soit immédiatement, soit consécutivement, soustraire des forces à l'organisme. On ne prendra pas pour les effets d'une altération organique les perturbations qui peuvent se présenter : tendance au coma, convulsions, contractures, etc. Ces accidents, qui sont uniquement fonctionnels, dépendent de l'état asphyxique : ils se dissipent avec lui, ils ne réclament aucun traitement spécial. Enfin, on s'abstiendra surtout de la saignée. Il est bien entendu que ceci est dit pour l'état asphyxique seulement, ou pour les premières heures qui suivent, et non pour les accidents vraiment inflammatoires qui pourraient se développer ultérieurement.

Le seul traitement qui convienne prend exclusivement ses éléments d'action parmi les excitants. Ceux-ci perdent ou augmentent en puissance en raison du mode selon lequel ils sont appliqués. De bas en haut, c'est-à-dire dans le sens de la paralysie, si puissants qu'ils soient

d'ailleurs, leurs effets peuvent être nuls. Au contraire, malgré leur grande simplicité, ils ont une puissante efficacité si on les administre en commençant par en haut. Un noyé avait résisté pendant huit heures aux efforts les plus énergiques portés sur toutes les parties de son corps; on le fit revenir en lui excitant légèrement l'arrière-gorge avec une plume.

Des excitations légères peuvent suffire dans des cas très graves et mortels même, mais dans lesquels l'asphyxie ne dure que depuis peu de temps : il n'en est plus ainsi lorsque l'état de mort apparente s'est prolongé longtemps, car alors l'asphyxie a déterminé des désordres qui s'ajoutent à la cause première, pour rendre plus difficile encore le retour à la vie. Il faut alors agir avec persévérance et énergie, non-seulement pour obtenir les premiers signes de retour, mais encore pour lutter contre cette tendance qu'a le sujet à retomber dans sa somnolence, et à s'éteindre en définitive aussitôt qu'on cesse de le solliciter.

La première résistance devra être surmontée à l'aide des affusions froides ou des cautérisations, quelquefois par ces deux moyens employés simultanément. Les affusions atteindront toute l'étendue du corps; elles seront dirigées surtout vers la tête, de telle sorte toutefois qu'il ne pénètre pas d'eau dans la bouche, elles seront projetées avec force et à de courts intervalles. Si l'on est à proximité d'une fontaine dont le jet a une certaine puissance, on exposera au-dessous la nuque et le

sommet de la tête du sujet pendant quatre ou cinq secondes, à diverses reprises.

Pour les cautérisations, il suffira du premier objet capable d'être chauffé fortement : un morceau de fer, un charbon, une pipe ardente, etc. On pourra, pour se rendre compte de l'état du sujet, commencer par éprouver la sensibilité à partir des extrémités inférieures; mais il ne faudra jamais compter, pour le ranimer, que sur les applications pratiquées de haut en bas, à partir d'un point où la sensibilité existe encore. Le corps brûlant devra être appliqué très légèrement. On devra multiplier les applications, mais faire en sorte qu'elles n'aient pas plus de 3 millimètres en étendue, et qu'elles ne dépassent pas l'épiderme en profondeur. Aussitôt que l'on aura obtenu quelques signes de sensibilité, on étendra rapidement les cautérisations sur toute la surface du corps; on forcera le sujet à crier, à se défendre, à s'agiter. Lorsque la sensibilité sera revenue partout, on remplacera les cautérisations par la flagellation, soit avec les mains, soit avec des orties fraîches, soit avec des cordes, des lanières, des baguettes, etc.

On ne devra donc laisser aucun intervalle dans le traitement, tant que l'asphyxié ne sera pas revenu complétement à lui; si, par une circonstance ou par une autre, il retombait dans son premier état, il faudrait reprendre les cautérisations.

Enfin, une fois que l'asphyxié sera ranimé, bien loin de le laisser se reposer et s'endormir, on

devra encore, pendant plusieurs heures, non-seulement le surveiller, mais le tourmenter, le forcer de toutes les manières à prendre du mouvement, afin de surmonter cette tendance aux congestions hypostatiques qui est un des effets constants de l'asphyxie, et qui, selon toute apparence, est la cause déterminante de la mort, lorsqu'elle n'arrive que plusieurs heures après le retour à la vie. — (*Archiv. gén. de méd.*, juillet 1856.)

Traitement de l'asphyxie par submersion, de mort apparente des nouveau-nés (Marshall Hall).

1° Traiter le patient *instantanément, sur place, en plein air*, en exposant le visage et la poitrine de l'asphyxié à un vent frais (excepté dans un hiver rigoureux).

I. *Pour dégager la gorge.* — 2° Placer le malade avec précaution sur la face, une main sous le front.

(Alors tous les fluides et la langue elle-même sortent de la bouche et permettent la libre entrée de l'air dans la trachée-artère.)

Si la respiration s'établit, attendre et observer, —si elle ne reparaît pas ou si elle est irrégulière :

II. *Pour exciter la respiration* — 3° Tourner *instantanément* le malade sur le côté.

4° Exciter les narines avec du tabac, ou le gosier avec les barbes d'une plume, etc., et jeter de l'eau froide sur le visage préalablement échauffé par une friction.

Si le succès ne couronne pas ces efforts, *ne pas perdre un moment*, mais *sur-le-champ :*

III. *Pour imiter la respiration* — 5° Replacer le malade sur le visage en tenant la poitrine bien soulevée au moyen d'un habit plié ou d'une autre pièce d'habillement.

6° Tourner le corps *avec grand soin sur le côté et un peu en arrière*, et alors le replacer *brusquement* sur le visage alternativement : répéter ces manœuvres sans hésiter, avec exactitude et persévérance, *quinze* fois par minute, *variant* parfois le *côté*.

(Quand le malade repose sur la poitrine, cette cavité, comprimée par le poids du corps donne naissance à une *expiration;* quand, au contraire, on le retourne sur le côté, la compression disparaît, et on obtient une *inspiration*.)

7° Quand la position en pronation est reprise, faire des pressions égales et convenables avec un mouvement brusque le long de la partie postérieure du thorax : cesser immédiatement avant la rotation sur le côté.

(Le premier mouvement augmente l'expiration, le second commence l'inspiration.)

Le résultat de ces manœuvres consiste dans la respiration, et, s'il n'est pas trop tard, la vie.

8° Faire rougir alors les membres *supérieurs* en les soumettant à une friction énergique au moyen de mouchoirs, etc.

(On pousse ainsi le sang le long des veines vers le cœur.)

9° Conserver ainsi les membres chauds et secs,

les couvrir ensuite de vêtements que procureront les assistants.

10° Pas de bains chauds continus, pas de décubitus dorsal, pas de position inclinée.

Nous croyons que cette méthode, qui se recommande par sa simplicité et la rapidité de ses effets, doit être expérimentée en France, et nous pensons qu'elle ne tarderait pas à confirmer toutes les espérances que fait espérer le journal anglais *the Lancet*, le digne parrain de cette nouvelle méthode.

Amputation des membres au moyen de la cautérisation (Manoury).

L'amputation des membres par la cautérisation, dit M. Manoury, est une opération aussi pratique que celle qu'on fait avec le bistouri, mais elle exige un certain nombre de séances. Le chirurgien doit bien connaître la position des principaux vaisseaux du membre. Elle permet de tenter l'opération au lieu de nécessité, et non au lieu d'élection; les clapiers purulents ne doivent pas entraver la marche du chirurgien, mais lui servent fréquemment d'auxiliaire et de guide; dans certaines circonstances graves, elle peut être commencée, puis abandonnée, si les circonstances démontrent son inutilité. Nous la croyons préférable à toute autre méthode, s'il y a commencement d'infection purulente, si le malade est profondément affaibli, s'il existe dans le membre d'abondantes et récentes suppurations,

dans le cas de gangrène traumatique ou sénile.

Le malade soumis à ce genre d'amputation conservera son régime normal; l'opération aura lieu sur le lit où il est habituellement couché. Ce sera plutôt un pansement qu'une opération. Les pièces d'appareil sont celles d'un appareil de pansement ordinaire : on y ajoutera un tourniquet de J.-L. Petit, des crayons de caustique Filhos, de la potasse caustique en bâton, de la poudre de Vienne, de l'alcool, de la pâte de Canquoin et des cylindres de guttta-percha au chlorure de zinc, enfin du linge sur lequel on aura étendu de l'onguent de la mère. La pâte de Canquoin devra être très consistante; les cylindres de gutta percha au chlorure de zinc, fraîchement préparés.

Si l'on opère sur un membre dont les artères n'ont pas le volume de l'artère humérale, il ne faut pas s'occuper des vaisseaux avant l'opération; si les artères ont le volume de l'humérale, ou sont plus volumineuses, comme au creux poplité ou à la cuisse, il importe d'en rechercher nettement la direction par la palpation et même par l'auscultation. Avant d'opérer, nous croyons utile de marquer cette direction sur le membre par une ligne noirâtre, faite avec le crayon de nitrate d'argent, et de ménager de chaque côté du vaisseau un centimètre de tissus laissés intacts par la cautérisation.

Nous préférons la méthode d'opération à lambeaux à la méthode circulaire; 1° parce que la première marche plus rapidement; 2° parce

qu'elle met le membre à l'abri de la conicité du moignon après la cicatrisation. La grande étendue de la plaie qui résulte d'une amputation à lambeaux n'a pas le danger qu'elle a dans les opérations par le bistouri.

Pour faire la section de la peau, on peut opérer de deux manières. *Premier mode :* Prendre un crayon de caustique Filhos, qu'on trempera dans l'alcool, marquer avec ce crayon le contour des lambeaux, passer et repasser à plusieurs reprises sur les mêmes points, en les usant, pour ainsi dire, jusqu'à la *gélatinification* complète; la potasse caustique peut être employée dans le même but, mais son action est moins rapide. *Deuxième mode :* Quand les lambeaux sont très étendus, difficiles à attaquer, à cause de la position du membre, on pourra circonscrire entre deux bandelettes de linge couvert d'onguent de la mère la ligne qui formera le contour des lambeaux, laisser entre ces deux bandelettes un intervalle d'un demi-centimètre environ, appliquer la pâte de Vienne sur cette ligne, et recouvrir d'une troisième bandelette; laisser à demeure sans toucher pendant quinze à vingt minutes; retirer alors le tout et laver. Quel que soit le mode de destruction de la peau, l'eschare étant produite, on place sur elle une petite lanière de pâte de Canquoin, et on remet au soir ou au matin la deuxième séance. La ténuité de cette lanière doit être en raison de l'étendue de l'eschare produite, et mesurer en largeur et en épaisseur à peine le tiers de celle-ci : son action

n'a pour but, en effet, que la cautérisation en profondeur.

La partie escharifiée est alors durcie et déprimée assez profondément ; sur celle-ci, on fait avec des ciseaux une ouverture dans laquelle on passe une des lames de l'instrument, et on coupe, sans effusion de sang, la peau et le tissu cellulaire sous-cutané jusqu'à l'aponévrose ; la partie qui correspond au passage de l'artère principale est seule ménagée. Il s'agit alors d'inciser les muscles. Comme le chlorure de zinc n'a qu'une action pénétrante légère sur ce tissu, nous faisons, avec un cylindre de caustique Filhos, fixé dans un porte-nitrate, des trouées profondes au sein de ces parties, à 1 ou 2 centimètres de distance l'une de l'autre. Cette opération, qui produit une douleur assez vive, doit être pratiquée avec rapidité ; en outre, comme l'action gélatinifiante de l'alcali produirait, s'il était continué, une suffusion sanguine, nous plaçons immédiatement dans les trouées qu'il a faites des clous de chlorure de zinc à la gutta, ou encore de larges lanières de pâte de Canquoin. On appuie ensuite chaque point d'une compression directe, avec des bourdonnets de charpie serrés ; on recouvre d'onguent de la mère, et l'on maintient le tout avec une bande.

A la séance suivante, enlèvement des bâtons caustiques ; incision faite avec des ciseaux des parties mortifiées intermédiaires à chaque trouée ; trouées nouvelles avec la potasse, et répétition de l'opération précédemment décrite, jusqu'à

ce que le chirurgien soit arrivé à isoler les os.

A ce moment de l'opération, il faut abandonner les caustiques, faire la ligature de l'artère principale, si elle a été réservée par prudence, et pratiquer la section de l'os avec la scie.

Pansement avec de l'onguent de la mère. Chute de l'eschare vers le huitième jour : plaie granuleuse de bonne nature, douée d'une propriété adhésive si rapide, que les lambeaux maintenus avec des bandelettes sont rapprochés et réunis en quelques jours. La cicatrice résultant de l'opération est pour ainsi dire linéaire.

(*Union méd.*)

Traitement de l'odontalgie, (Togg.)

Application des narcotiques et des anesthésiques pour amortir la sensation ; ou bien : stimulation véhémente du nerf mis à nu, pour épuiser sa sensibilité, comme on peut le faire avec les huiles de girofle, de cinnamome, de cajeput. La créosote est à la fois stimulante et anodine ; unie à la morphine, de manière à former une pâte molle, elle constitue un agent efficace. Une solution épaisse de gutta-percha dans le chloroforme diminue la douleur et forme une couche protectrice qui couvre la nerf pendant un certain temps (1). L'extraction de la dent ou la destruc

(1) Un bourdonnet de coton, imbibé d'une solution de gomme copale dans le chloroforme, produit le même effet.

tion du nerf produit seule un soulagement durable. Pour détruire le nerf, l'agent le plus efficace est l'acide arsénieux mélangé à quatre parties de morphine, pour abattre la douleur. On applique la préparation directement sur le nerf en la plaçant sur une petite boulette de coton mouillée avec la créosote, on recouvre avec de la cire pour empêcher la pression. Cela peut produire de l'irritation.

Argile, ses applications externes (Betz).

L'auteur a employé l'argile mêlée à de l'eau, dans une foule de maladies externes, telles que les inflammations cutanées, cellulaires et lymphatiques, les distensions de ligaments, les panaris, les périostites, les périphlébites, les œdèmes secondaires, etc. Ces applications, qui se font sur un linge, en couches épaisses et en consistance de bouillie, doivent être assez souvent renouvelées; leur utilité provient de la grande affinité de l'argile pour l'eau; et, ce qui le prouve, c'est que l'argile appliquée sur des surfaces suppurantes absorbe rapidement toute humidité, sèche les globules sanguins, les albuminates, et forme ainsi une croûte à laquelle contribue encore la réduction de la lumière des vaisseaux capillaires. Ce qui le prouve encore, c'est que l'argile appliquée sur la peau, dans son état d'intégrité, lui enlève une certaine quantité de liquide, dont la conséquence est la formation de rides. En outre, l'argile agit encore en vertu de

sa température, qui est ordinairement celle de l'eau de source (ceci est une erreur), température qui peut être maintenue à la normale par le renouvellement fréquent de l'application.

Traitement du larmoiement avec oblitération du sac, à la suite d'un coup de fouet, datant de deux mois (Desmarres).

Renifler plusieurs fois par jour de l'eau de laitue tiède, par la narine malade.

Faire sept à huit fomentations par jour, avec le collyre suivant :

Sous-acétate de plomb cristallisé.	25 centigr.
Eau.	100 gram.

Se purger avec 50 grammes de sulfate de soude.

Dans ce dernier cas, il y avait oblitération du sac par turgescence de la membrane muqueuse, sans production de muco-pus.

Larmoiement avec tumeur lacrymale et blépharite ciliaire monoculaire.

Appuyer quatre à cinq fois par jour sur la tumeur pour la vider.

Renifler de l'eau de guimauve tiède.

Faire chaque soir des frictions le long du nez avec gros comme un pois vert d'une pommade ainsi composée :

Axonge.	2 grammes.
Iodure de plomb. . .	60 centigr.

Fomentation avec le collyre formulé ci-dessus.

Prendre le matin une cuillerée à bouche d'huile de foie de morue.

Ici le larmoiement datait de trois mois, et ce n'est qu'à l'absence d'une conjonctivite et à l'existence d'une blépharite ciliaire monoculaire, caractérisée par des cils collés en pinceaux, que M. Desmarres a été conduit à soupçonner une tumeur lacrymale. Celle-ci, en effet, était très petite, mais en pressant légèrement avec le doigt au-dessous du tendon, on vit sortir un peu de mucus mélangé de pus, par le pont lacrymal.

C'est dans les cas de ce genre que la médication très simple qui vient d'être indiquée peut amener la guérison. Mais quand la tumeur est ancienne, l'action d'un pareil traitement ne peut être que palliative. Cependant, à ce titre seul, elle a son utilité, et nous voyons M. Desmarres la mettre à profit chez les malades qui, par un motif quelconque, ne peuvent se soumettre à l'emploi des moyens plus puissants.

Sangsues. — Moyen de les faire prendre promptement.

Lorsqu'on a choisi l'endroit sur lequel elles doivent être appliquées, on y place et on y laisse séjourner un sinapisme, afin de déterminer la congestion des vaisseaux capillaires. Puis on essuie soigneusement l'endroit, et l'on y pose le verre à sangsues. En *quelques minutes*, elles y adhèrent toutes, et la succion s'opère avec une rapidité et une énergie remarquables.

L'application préalable du sinapisme procure un triple avantage :

1° Les sangsues prennent toutes ou presque toutes ;

2° Elles s'attachent bien plus vite aux téguments ;

3° Elles attirent plus de sang. A cela, j'ajoute qu'après leur chute les capillaires conservent assez longtemps leur état congestionnel, l'écoulement du sang par les morsures est plus abondant et dure plus longtemps. (*Scalpel.*)

Poudre dentifrice (Cramoisy).

Carbonate de chaux (blanc d'Espagne . . . . . } ââ 100 gr.
Magnésie calcinée . . . . . }
Essence de menthe anglaise . . . 30 gouttes.
M. s. a.

Cette poudre n'altère pas l'émail des dents, ne contenant aucun acide.

De la présence de sangsues filiformes dans les réservoires d'eau ; accidents causés par la présence de ces annélides dans les fosses nasales et le pharynx, et moyens d'y remédier (Payn).

M. Payn rapporte trois observations intéressantes, qui prouvent que les sangsues, ainsi ingérées, peuvent séjourner dans l'arrière-gorge pendant plusieurs semaines, et même plusieurs

mois. Dans le premier fait, il s'agit d'un enfant de six ans, qui depuis trois mois, crachait et vomissait le sang et avait des épistaxis quotidiens, dont la cause avait été méconnue, et qui l'avaient réduit à un état d'anémie prononcée. M. Payn, examinant l'arrière-gorge, put extraire deux sangsues énormes; mais il était trop tard, et l'enfant succomba le lendemain. Dans les deux cas, la terminaison n'a pas été aussi funeste, parce que les sangsues ont pu être extraites avant que la constitution fût trop affaiblie. Les accidents ont surtout consisté dans des hémorrhagies répétées, suivies d'un état anémique, et dans des symptômes de suffocation occasionnés mécaniquement par la présence de l'animal, qui change d'ailleurs fréquemment de place. — En ce qui concerne le traitement, l'auteur a remarqué que les gargarismes, breuvages et autres liquides préconisés en pareil cas, échouaient presque toujours; le meilleur moyen, c'est d'observer fréquemment le malade pour aller extraire la sangsue avec des pinces, aussitôt qu'elle est fixée dans une partie apparente.

Liquides conservateurs des mollusques (Petit et Ozenne).

Tous nos confrères qui se sont occupés de mollusques connaissent les difficultés que présente leur conservation lorsqu'ils n'ont pas reçu de la nature d'enveloppe protectrice.

Parmi les derniers modes de préparation ten-

tés pour conserver ces mollusques, on remarque la glycérine, qui est loin de rendre les services qu'on attendait d'elle, puis le liquide de M. Petit de la Saussaye. Ce liquide se compose de :

Chlorure de sodium (sel marin	125 grammes.
Alun	65 —
Bichlorure de mercure	12 centigr.
Eau.	1,000 grammes.

On filtre ce mélange, qui donne un liquide conservant bien les mollusques nus; mais il a bien divers inconvénients, parmi lesquels on remarque surtout la décoloration causée par le bichlorure de mercure et le dépôt de cristaux sur les mollusques, phénomène dû à la trop minime quantité d'eau qui se trouve sursaturée.

Un élève en médecine, M. Ozenne, a communiqué à l'*Ami des sciences* la formule de l'eau de Petit modifiée. Nous la reproduisons avec l'instruction de ce naturaliste, qui prend comme exemple la limace.

Dans un bocal à large goulot, on verse de l'eau jusqu'à ce qu'elle déborde. Puis on dépose doucement la limace dans le liquide, en prenant soin qu'elle entraîne avec elle le moins d'air possible. Alors, avec un bouchon, on ferme le flacon de manière à ne déplacer que l'eau occupant rigoureusement l'espace du bouchon. On aura la précaution de mouiller d'avance le bouchon pour empêcher que l'air n'entre avec lui. L'animal s'agite dans l'eau, on le laisse dans cette position vingt-quatre heures s'il est gros, ou seulement dix à treize heures s'il est d'une petite espèce.

Quand l'animal est au trois quarts mort, on peut rejeter un peu de l'eau du bocal, qu'on remplace par le liquide conservateur.

Ce dernier procédé a l'avantage de donner à l'animal un peu plus de consistance, et par conséquent d'éviter sa déformation. Une fois mort, l'animal est retiré du bocal, essuyé avec soin avec un linge doux pour le débarrasser du mucus qui l'entoure, puis mis dans le liquide dont voici la formule :

Sel de Bayonne. . . .	100 grammes.
Alun ammoniacal. . .	50 —
Eau filtrée	1150 —

Filtrez, puis ajoutez ;

Iodure de potassium .	10 centigr.
Bichlorure de mercure	05 —

dissous dans 50 grammes d'eau.

Au bout de huit jours, on jette le liquide, et on le remplace par une nouvelle quantité dans laquelle on peut laisser indéfiniment l'animal. M. Ozenne offre de montrer aux amateurs des limaces que depuis trois ans il conserve dans ce liquide, et qui n'ont rien perdu de leur couleur et de leur fraîcheur.

Nouveau bandage herniaire (Dupré).

M. Dupré, professeur particulier d'anatomie, si aimé des élèves, a fait connaître dans la séance du 8 décembre, de l'Académie, un bandage construit sur des bases entièrement nouvelles, et exécuté avec un grand talent par M. Robert, l'habile fabricant d'appareils de chirurgie.

Voici en quelques mots la description et les avantages du nouveau bandage.

Une tige transversale ressemblant à peu près à l'M majuscule, conformée sur la disposition de l'échancrure pelvienne, presse sur une ou deux pelotes ajustées sur elle au moyen d'une barre fenêtrée. Ces pelotes sont assujetties à la barre fenêtrée à l'aide de vis, ce qui permet de les rapprocher, écarter, incliner, remplacer à volonté.

Une demi-ceinture postérieure unie aux branches verticales de l'M, et se bouclant à la façon d'une patte de pantalon, assujettit le bandage dans la région lombaire.

La supériorité de ce système, d'après M. le docteur Dupré, est incontestable.

Plus de pression douloureuse dans la région lombo-sacrée comme en déterminent les ressorts, ni sur les hanches comme le font les ceintures.

Concentration de la pression antérieure uniquement sur les pelotes.

De petites lanières obliques partant des branches verticales pour se fixer aux deux côtés de la demi-ceinture postérieure, tiennent lieu de sous-cuisses sans en avoir les inconvénients. Point de cassure de fer à craindre, élasticité modérée opposée à l'élasticité sans frein des ressorts, commodité de l'ajustement : tels sont, avec ceux énumérés plus haut, les avantages d'un système qui, d'après l'auteur, méritera la préférence de tous les praticiens, aussitôt qu'il sera connu.

THÉRAPEUTIQUE CHIRURGICALE.

CLINIQUE CHIRURGICALE DE M. LE DOCTEUR MARCELLIN DUVAL, CHIRURGIEN EN CHEF DE LA MARINE ET PROFESSEUR DE CLINIQUE CHIRURGICALE A BREST.

A. *De l'emploi des pinces à pression continue et graduée, comme moyen hémostatique et comme moyen de réunion des plaies.*

Ces pinces peuvent servir encore pour comprimer ou atrophier certaines tumeurs. La construction de ces pinces, inventées en 1848, repose sur un principe bien différent de celui des serres-fines. L'ingénieux instrument de Vidal de Cassis n'est qu'une pincette de fumeur, en miniature, tandis que le principe de la pince à pression graduée dérive du *barillet d'une montre*. Aussi cette pince peut-elle remplir bien des indications qu'on demanderait vainement à une serre-fine.

Ces pinces sont faites de fils de fer zingué, ou d'acier bruni, ou d'argent, ou d'alliage non oxydable. Elles présentent deux ressorts construits d'après les mêmes principes que les compresseurs de l'auteur. Ces ressorts sont réunis par une tige transversale, munie d'un trou dans lequel s'engage une vis qui augmente la force de constriction des mors de la pince. Les mors affectent des formes différentes suivant les indications : ils sont ou droits, ou recourbés, ou en griffes. Cette dernière forme de pinces s'applique *à nu* (après l'opération

du phimosis, par exemple). Les autres formes ne s'appliquent qu'après avoir fait *envelopper* les mors d'un morceau d'*agaric* épais, qui se trouve ainsi en contact immédiat avec la peau ou les tissus.

Les pinces à pression graduée ont été fréquemment employées avec succès ou avantage, dans les hôpitaux de Brest et ailleurs, pour réunir certaines plaies ou pour remédier à des hémorrhagies rebelles, lorsque la ligature était impraticable ou lorsque d'autres moyens avaient échoué. On comprend que l'on doit se borner ici à la simple énumération des faits.

1° *De l'emploi des pinces à pression graduée*, comme moyen *hémostatique*, c'est-à-dire comme agent de compression *directe* ou *indirecte*. Plaies avec *hémorrhagie :* plaies — du cuir chevelu, 8; des lèvres, 3; de la racine du nez, 1; du cou, 2; des parois thoraciques, 4; des parois abdominales, 3; des bourses, 1; des doigts ou des orteils, 7: hémorrhagie de la langue, 1; hémorrhagies, suite de piqûre de sangsues, 3; id., suite de l'extraction d'un séquestre du bord alvéolaire de l'os maxillaire supérieur, 1; id., suite de l'extraction de dents, 2.

Épistaxis : sur six cas, il y a eu trois succès : on pourra donc essayer l'emploi des pinces, avant de recourir au tamponnement. — Pour l'épistaxis, pour les plaies du dos du nez, les pinces sont mises à cheval ou comme un pince-nez.

Dans la plupart des autres circonstances, on comprend entre les mors de la pince la lèvre de

la plaie ou la partie d'où s'échappe le sang, et l'on serre graduellement. D'autres fois, enfin, on rapproche les lèvres de la plaie, comme pour les réunir, et l'on applique la pince.

Comme agent de compression *indirecte*, on a utilisé et on utilisera les pinces à pression graduée, pour comprimer : l'une des artères faciales ou les deux, les coronaires ou labiales; la radiale ou la cubitale ou ces deux vaisseaux; les artères collatérales des doigts ou des orteils; la partie inférieure de la tibiale antérieure, de la tibiale postérieure; la pédieuse; etc. — Il est évident que pour certaines artères (la radiale et la cubitale, la pédieuse, par exemple), on se sert de pinces à grandes dimensions; en outre, on fixe sur l'agaric qui garnit leurs mors une ou deux petites pelotes compressives.

2° *De l'emploi des pinces à pression graduée, comme moyen de réunion* totale ou partielle de certaines plaies, — de la partie antérieure ou latérale du cou, du thorax, de l'abdomen, de la région inguinale, du scrotum, de quelques points des membres, mais à la condition que les lèvres de la plaie aient assez de longueur ou de laxité pour être affrontées par leur face interne. Ces pinces ont servi fréquemment et serviront encore, après l'ablation de quelques tumeurs, l'opération de la hernie étranglée, la castration, après les *amputations* surtout.

Dans cette notice, on n'insistera que sur ce dernier point. Les instruments en question ont été mis en usage après 25 amputations dans la

continuité (6 du bras; 4 de l'avant-bras; 7 de la cuisse, — méthode oblique-elliptique; 8 de la jambe dont 6 sus malléolaires, — méthode oblique-elliptique). On s'est proposé pour but d'obtenir la réunion d'une grande partie, mais non de toute l'étendue de la solution de continuité : ce but a été souvent atteint. Ces pinces s'opposent à l'ascension de la manchette cutanée ou musculo-cutanée : elles se placent, s'enlèvent, se serrent ou se desserrent avec promptitude et facilité. Elles se prêtent à un pansement provisoire ou définitif. Enfin, si l'on veut prendre les précautions les plus simples, leur application ou leur séjour sur nos tissus n'occasionne pas de douleur. Les agglutinatifs et la suture offrent-ils la même somme d'avantages? — Pour appliquer une pince, un aide met en contact par leur face interne ou profonde, les lèvres de la plaie, comme on le fait pour deux morceaux d'étoffe que l'on veut faufiler : le chirurgien comprend alors ces lèvres entre les mors de la pince qu'il serre graduellement : il est au moins inutile de la serrer fortement. Au bout de huit ou dix heures, elle est *desserrée*, de façon toutefois qu'elle se maintienne sans tomber. On l'enlève du deuxième au quatrième jour; mais cette règle générale souffre des exceptions que le praticien comprendra facilement. — S'il y a lieu, on place plusieurs pinces.

B. *De la translucidité complète dans certains cas d'hydrocèle de la tunique vaginale. Procédé opératoire pour éviter la lésion du testicule.*

Il n'est pas rare de constater dans les hydrocèles, d'un certain volume, une *translucidité* complète. J'en ai montré plus de quarante exemples, pendant une période de seize années, à un grand nombre de chirurgiens. — Or, si *le toucher* n'a point révélé la situation du testicule, on s'expose à blesser cet organe. Pour éviter cet accident, je fais un petit pli transversal au scrotum, vers la partie inférieure et antéro-externe de la tumeur. Ce pli est incisé perpendiculairement, dans l'étendue seulement nécessaire à l'introduction du trocart que l'on pousse *doucement* jusqu'à son entrée dans la tunique vaginale. On s'arrête alors un moment pour tirer à soi le poinçon du trocart de manière à cacher sa pointe dans la canule. Puis, on enfonce celle-ci, de bas en haut, parallèlement à l'axe du corps, dans la cavité de la tunique vaginale; et, si l'on tente la cure radicale, on injecte le liquide auquel on donne la préférence (alcool, teinture d'iode, vin, etc.).

J'agis de même, lorsque le testicule est peu appréciable au toucher, ou peu apparent à la lumière artificielle; quand la quantité de liquide est peu considérable, le scrotum très épais, etc.

Ce procédé met à la portée des plus jeunes chirurgiens l'opération de l'hydrocèle.

Paracentèse. — Si la peau est épaisse, si quelque

circonstance force à opérer avant la distension des parois abdominales, si l'on craint de pénétrer trop profondément en donnant *un coup sec*, je conseille de pratiquer, sans pli préalable, une petite incision cutanée; puis, d'enfoncer le trocart.

C. *Double plan incliné pour les fractures du fémur; description succincte.*

Le membre repose partout sur une *toile* un peu forte ou sur un tissu élastique que recouvrent des coussins de balle d'avoine, d'ouate, etc. — Par suite de la disposition de la toile et du mode d'articulation des plans fémoral et tibial, ces plans présentent, à l'endroit de leur jonction, une *surface courbe* qui répond au creux du jarret et se moule sur lui, au lieu de se réunir de manière à former une *arête* saillante, comme dans tous les appareils à double plan incliné. — Une coulisse permet d'allonger ou de raccourcir le plan fémoral suivant la longueur du fémur. Pour faire marcher la coulisse, on tourne un cylindre placé sous le plan. Le même mécanisme permet de tendre ou de relâcher la toile.

Un plan horizontal en bois sert de support à tout l'appareil. Il est creusé, vers la partie qui répond aux pieds, de sillons transversaux dans l'un desquels on fait entrer et reposer l'extrémité inférieure du plan tibial, après avoir donné à l'angle formé par les plans fémoral et tibial le degré d'ouverture convenable, c'est-à-dire après avoir fléchi plus ou moins la jambe sur la cuisse.

— D'autre part, le bassin et les fesses sont abandonnés, autant que possible, à leur propre poids. A cet effet, le blessé est couché sur le lit à *fractures*, employé dans plusieurs hôpitaux. Il se compose d'une caisse en bois, percée d'un trou circulaire, et d'un matelas, percé d'un trou analogue, matelas qui recouvre la caisse.

Le plan fémoral et le plan tibial présentent chacun deux attelles latérales que l'on peut rabattre. Elles empêchent le membre de vaciller ou d'incliner d'un côté ou de l'autre. Elles servent de soutien au bandage de Scultet, aux attelles médiates et immédiates, aux coussins que l'on interpose entre elles et le membre, etc. On peut consolider encore tout le système à l'aide de deux serviettes ou de deux pièces de linge analogues : l'une d'elles entoure le plan fémoral et le bandage à fracture ; la seconde embrasse le plan tibial.

Une sorte de collier *sus-malléolaire*, offrant aux côtés externe et interne un ou plusieurs lacs, exerce une certaine traction sur la jambe, et maintient le pied dans la position voulue. La tension des lacs s'opère, soit à l'aide de deux petits montants en bois, qui s'élèvent du plan horizontal, soit à l'aide d'un petit treuil, d'un cric, etc. Enfin, pour remplir quelques indications, on peut appliquer *une genouillère*.

Depuis 1845, cet appareil a été employé une quarantaine de fois au moins, soit à l'hôpital maritime de Cherbourg, soit dans les hôpitaux de Brest (hôpitaux maritimes et hospice civil). Ses résultats ont été avantageux.

D. *Appareils à pression continue et graduée pour les fractures de l'avant-bras; du corps du radius ou du cubitus; de l'extérmite inférieure du radius; pour la fracture de l'humérus.*

1° *Fractures de l'avant-bras ou du corps du radius ou du cubitus.* Deux coussins demi-cylindriques, dont la surface convexe regarde l'espace interosseux, sont destinés à refouler les parties molles dans cet espace et à lui conserver ou lui rendre sa largeur normale. Longs de 6 à 8 centimètres, ils renferment comme moyen de soutien et comme axe, un corps un peu dur (du liége, de la lisière de drap, par exemple), bien recouvert d'ouate, ou d'étoupe, etc. Le caoutchouc artificiel ou vulcanisé pourrait servir à la confection de ces coussins qui sont fixés, chacun sur le milieu d'une des deux attelles ordinairement employées, et parallèlement à l'axe de cette attelle. Les deux attelles sont aussi revêtues d'un coussinet d'ouate ou d'étoupe sur la face qui répond aux téguments et aux coussins demi-cylindriques.

Les attelles sont réunies à l'aide de deux tiges en fil de fer, roulées de manière à former un ressort spiral à droite et à gauche, ce qui permet d'exercer une pression *continue*. Celle-ci est *graduée* à l'aide d'une vis de rappel qui règle l'écartement des attelles et par conséquent des coussins. Cette vis est analogue à celle des compresseurs et des pinces inventées par le même auteur, instruments, de même que les appareils en

question, qui ont été présentés à l'Académie de médecine et à l'Académie des sciences par M. Charrière, en décembre 1855. Quelques-uns de ces instruments sont figurés dans l'*Union médicale*, le *Moniteur des hôpitaux* et la *Gazette médicale*. Les autres sont dessinés dans l'atlas d'anatomie et de médecine opératoire de l'auteur (1853).

2° *Fracture de l'extrémité inférieure du radius.* Un système de pression graduée, analogue au précédent, sert encore pour cette fracture. L'appareil comprend aussi deux attelles, et trois, s'il y a lieu : une attelle antérieure, une postérieure, et la troisième, externe. — Un petit coussin *longitudinal*, plus épais en bas, contenant de la ouate ou de l'étoupe (etc.), est destiné à repousser *en arrière* l'extrémité inférieure du fragment supérieur; on le fixe sur l'attelle *antérieure*, dans le lieu qui répond au fragment : en moyenne, ce coussin a 6 centimètres de longueur. Un petit coussin *transversal*, fixé de même sur la partie inférieure de l'attelle *postérieure*, qui est plus longue que l'autre, repousse *en avant* le fragment inférieur ou carpien. — S'il y a renversement du poignet et de la main, du côté *radial*, une troisième attelle, *externe*, qui se monte facilement sur le système en fil de fer, remédie à ce renversement. Elle est garnie, sur sa face interne, d'un coussinet d'ouate ou d'étoupe.

Voici quelques-uns des avantages de l'appareil indiqué ci-dessus.

Il s'applique très promptement; il ne se dé-

range pas sans cesse comme les bandages ordinaires. La constriction s'exerce au gré du chirurgien, tandis que les bandages habituellement employés sont souvent ou trop serrés ou pas assez. Enfin, puisqu'aucune bande ne masque l'avant-bras, on peut examiner la partie et rectifier la position de l'appareil ou des coussins.

3° *Fractures de l'humérus.* Un système analogue, à pression graduée, portant quatre attelles, dont une ou deux sont mobiles, est applicable à certaines fractures de l'humérus. Les coussins sont fixés sur la face interne ou profonde des attelles.

Sur la genèse et le développement de la fièvre jaune, par M. Bouchardat.

Quand on aborde la question de l'étiologie de la fièvre jaune, on s'aperçoit, d'une part, qu'elle est entourée de très sérieuses difficultés, parce qu'elle comprend des éléments complexes; et, d'une autre part, que les dissidences par rapport à sa genèse et à son développement sont actuellement beaucoup moins grandes qu'elles ne l'étaient il y a quelques années, et qu'elles sont plus apparentes que réelles; qu'enfin, sur le fait capital des mesures sanitaires, tout le monde est d'accord.

Disons, avant d'entrer en matière, les sources où nous avons puisé les éléments de notre discussion; car, moins favorisé sous ce rapport que plusieurs de nos honorables collègues, il ne nous

a pas été donné d'observer un seul cas de fièvre jaune ; et c'est seulement par la comparaison et la discussion des faits que nous ont transmis les meilleurs observateurs que nous avons pu asseoir notre opinion. Sans consulter les relations des 274 épidémies de fièvre jaune dont M. Moreau de Jonnès nous a fait connaître les principales circonstances, et qui partent de 1493, époque de la deuxième expédition de Ch. Colomb, c'est surtout des documents recueillis par les médecins français que j'ai fait usage.

Parmi les épidémies dont nos contemporains ont encore souvenir, mentionnons celle de 1801, qui décima notre armée à Saint-Domingue ; celle de Barcelone en 1822, où Mazet trouva la mort, et où d'anciens membres de l'Académie, Rochoux, Pariset et notre collègue Bailly méritèrent si bien de l'humanité ; enfin, celle de Gibraltar, où se rencontrèrent dans la même et éminente commission, Chervin, M. Trousseau et notre vénéré maître M. Louis.

Les beaux mémoires de notre cher collègue, M. Rufz, sur lesquels Chervin fit un rapport qui occupe plus de cent pages dans le tome VII du *Bulletin de l'Académie*, une première note de M. Dutroulau, insérée dans ce même rapport ; puis le mémoire de ce sage observateur, imprimé dans les *Archives* de 1855, et enfin un travail important d'un médecin brésilien, M. Valladeo-Pimentel : voilà les sources où j'ai trouvé les éléments de cette discussion. Il faut aussi faire mention de nombreuses conférences que j'ai eues

sur ce grave sujet avec plusieurs médecins de notre marine impériale, qui rencontrent dans leur pratique si variée, si riche, tout ce qu'il faut pour acquérir cette autorité que méritent à tous égards tant d'hommes éminents que possède cette branche si recommandable de notre famille médicale.

Avant d'aborder ces questions difficiles de la genèse et de la propagation de la fièvre jaune, employons la méthode synthétique pour grouper les causes qu'une saine observation peut invoquer.

Dans l'étude étiologique de la fièvre jaune à laquelle nous allons nous livrer, nous aurons à considérer successivement les quatre éléments principaux qui concourent à son développement: 1° température extérieure; 2° influence des abus des aliments de la calorification; 3° élément spécifique; 4° élément de localité.

Influence d'une température élevée sur le développement de la fièvre jaune. — On peut formuler comme une loi conforme à tous les faits d'observation, « que la fièvre jaune jusqu'ici *n'a jamais pris naissance* au delà du 48° de latitude et que même au delà de ce degré elle est très rare. » La moyenne de la température des localités où on la voit habituellement régner est de 25°, comme à nos Antilles. On comprend alors sans peine comment, dans les contrées intra-tropicales, elle disparaît quand on s'élève suffisamment au-dessus du niveau de la mer. C'est ainsi qu'au Mexique on ne l'observe plus quand on arrive à une

élévation de 2000 mètres au-dessus du niveau de la mer. On peut dire d'une manière générale, que dans l'Amérique méridionale sa fréquence suit assez habituellement la progression de la température extérieure. Voici des résultats extraits d'un travail important de M. le docteur Valladeo-Pimentel, qui nous a donné une très bonne relation de l'épidémie qui a ravagé Rio-Janeiro en 1850; résultats qui s'accordent, pour cette localité, avec la loi de la fréquence en rapport avec l'accroissement de température.

Du 10 au 30 mars, la température variant de 25° à 30° c., le nombre des entrées à l'hôpital a été de 435.

Du 1er au 30 avril, la température étant de 25° c. environ, le nombre des entrées a été de 351.

Du 1er au 31 mai, la température variant de 18° à 25° c., le chiffre des entrées à l'hôpital s'abaissa à 84.

M. Valladeo-Pimentel a remarqué, ainsi que plusieurs autres observateurs, que les vicissitudes brusques de température augmentaient la fréquence des cas et leur gravité. Sous ce dernier rapport, les orages étaient surtout à redouter.

Influence des abus des aliments de la calorification. — Les abus de régime en général, et particulièrement les abus des matériaux de la calorification, viennent au premier rang parmi les *causes prédisposantes de la fièvre jaune.* A la Nouvelle-Orléans, dans nos Antilles, il est d'ob-

servation générale que, toutes choses égales, les ivrognes endurcis, désignés sous le nom caractéristique de *sacs à vin*, fournissent à la fois et les premières victimes et le plus large contingent au fléau américain.

Après les buveurs d'eau-de-vie, viennent les non acclimatés qui arrivent d'Europe. Ces nouveaux habitants conservent longtemps, pour la plupart, les habitudes de régime des pays qu'ils ont quittés, d'où encore un excédant habituel bien manifeste des aliments de calorification, d'où cette pléthore calorifique qui conduit aux maladies du foie et qui prédispose à la fièvre spécifique de l'Amérique méridionale. Ainsi, dans l'épidémie de Rio-Janeiro en 1850, sur 840 cas, les étrangers entraient pour le chiffre énorme de 668, et les Brésiliens pour celui de 172 seulement, et dans ce nombre étaient compris 65 noirs. Nous reviendrons bientôt sur cette question des non acclimatés.

L'influence du sexe, qui paraît préservatrice, se rattache encore aux mêmes ordres de causes : c'est ainsi que, sur les 840 malades de Rio-Janeiro, soignés par M. Pimentel, on compte 780 hommes et seulement 60 femmes. Observons que la plupart des femmes sont des naturelles, et que les abus de régime, et surtout d'alcooliques, sont beaucoup plus rares chez elles que chez les hommes. Ajoutons que la condition de l'abondance de la menstruation dans les pays chauds peut encore être invoquée comme favorable. Rappelons cependant que dans la pratique de

M. Rufz, les femmes non acclimatées, et même les sœurs de la Charité, qui habitaient depuis longtemps aux Antilles, offrirent un large contingent à l'épidémie.

Elément spécifique. — Certes, il est bien évident que si l'influence de la température extérieure, de même que celle des abus de régime, ont une grande importance pour faciliter la production de la fièvre jaune, elles ne peuvent suffire sans l'intervention d'une cause spécifique.

Chervin, qui a fait de très sérieuses études sur l'étiologie de la fièvre jaune, considérant que cette terrible maladie se développait surtout sur le littoral de la mer, non loin des rives des grands fleuves, dans les lieux où s'opère le mélange des eaux douces et salées, a conclu que c'était une influence maremmatique qui lui donnait naissance, de même qu'à la peste en Égypte, et au choléra dans le delta du Gange. La même cause, se modifiant selon les localités, donnerait naissance à ces trois grandes maladies.

Laissant de côté pour un moment la question si difficile de la genèse du foyer de la fièvre jaune, question sur laquelle nous reviendrons en abordant l'étude générale des maladies miasmatiques, nous devons dire que la fièvre jaune diffère des fièvres paludéennes par les caractères les plus importants. La rareté de sa récidive, la fréquence au contraire du retour des fièvres paludéennes les distinguent très nettement; ses ravages sur les vaisseaux bien tenus, éloignés des

lieux producteurs des effluves maremmatiques, ne permettent pas de les réunir, pas plus que la nullité d'action du spécifique des fièvres paludéennes. Sans doute, nous admettrons volontiers que d'anciennes invasions de fièvres intermittentes peuvent favoriser le développement de la fièvre jaune, que des accès pernicieux peuvent dans quelques rares circonstances se confondre avec elle; mais nous n'en sommes pas moins forcés de conclure que la fièvre jaune appartient à un autre ordre de maladie que les fièvres à quinquina.

Avec M. Dutroulau, ancien médecin en chef de la marine, service colonial, nous admettons la spécificité de la fièvre jaune.

Il résulte en effet de l'expérience : 1° que ce n'est pas dans les localités où les marais sont le plus étendus et le mieux caractérisés qu'éclatent d'abord les épidémies de fièvre jaune, ou que la maladie sévit avec le plus d'intensité ; 2° que ce n'est pas aux époques où l'on observe avec plus d'intensité les fièvres d'origine paludéenne, qu'apparaissent habituellement les épidémies ou les cas sporadiques de fièvre jaune; 3° que l'existence de la fièvre jaune est bornée à une distance assez restreinte des bords de la mer, tandis que les fièvres paludéennes se montrent dans toutes les localités maremmatiques.

Élément de localité. — Cet élément spécifique de la fièvre jaune ne prend naissance, ne se maintient, ne se développe que dans certaines localités ; c'est sur le littoral des mers de l'Amérique

méridionale que ses ravages sont pour ainsi dire bornés, sauf de rares exceptions. Il est plusieurs lieux sur le littoral du continent africain, sur les bords des mers des Indes orientales, qui présentent les analogies les plus considérables avec les conditions dans lesquelles se trouvent les localités où se développe la fièvre jaune dans l'Amérique méridionale, et cependant, si cette affection s'y est montrée, ce n'est que dans des circonstances exceptionnelles. Il y a dans cette partie du problème de la genèse de la fièvre jaune une inconnue que les études les plus attentives ne peuvent encore éclairer. Mais admettons comme point de départ à la discussion à laquelle nous allons nous livrer, que la fièvre jaune éclate sous l'influence d'un miasme spécifique, que la température du milieu ambiant a une influence décisive sur son évolution, et que le régime bromatologique est un élément de la plus haute importance dans son développement.

Sous quelles influences s'est originairement produit ce miasme spécifique? Comment la fièvre jaune se développe-t-elle dans un lieu donné? une fois développée, peut-elle être propagée d'une localité infectée dans une localité qui ne l'est pas? est-elle transportée par les hommes ou par les choses?

Voilà le point vital du débat; mais, selon nous, il est impossible d'entrer dans le vif de la question, si l'on n'élargit pas le cercle d'étude et si l'on ne profite des enseignements qu'on a pu recueillir en observant la genèse et la propaga-

tion des maladies qui se rapprochent de la fièvre jaune : le choléra, la peste d'Orient, le typhus fever et la fièvre typhoïde. La vérité apparaît souvent de la comparaison des faits.

Commençons par dire, et cela simplifiera beaucoup les difficultés, que nous admettons que les cinq maladies que nous venons d'énumérer sont transmissibles par des miasmes ; mais que, usant en cela d'un procédé scientifique qui a sa raison d'être, dans l'insuffisance de nos connaissances matérielles, nous disons que la théorie des miasmes n'est qu'une hypothèse, mais une hypothèse qui, selon nous, comprend et explique les faits mieux que toutes les autres.

Comment la fièvre jaune prend-elle naissance dans un lieu donné ? Il faut bien reconnaître que c'est une question aussi difficile que la question parallèle qui se rapporterait à la fièvre typhoïde, qui ne fait cependant pas défaut à notre observation ; que la même question se rapportait à la genèse du choléra, que nous n'avons eu que trop souvent chez nous.

Pour nous aider, commençons à étudier ce qui concerne le développement et la propagation du typhus fever et de la peste, car nous rencontrerons dans cette discussion des éléments plus précis.

Avant d'aller plus loin, établissons, autant que faire se pourra, la communauté de famille entre ces cinq grandes maladies : choléra, fièvre jaune, fièvre typhoïde, typhus fever et peste d'Orient.

On ne saurait méconnaître que les unes et les

autres se sont montrées dans divers lieux, dans divers temps, sous forme d'épidémies redoutables; mais il existe un caractère commun d'une bien autre importance : c'est la modification profonde imprimée à l'économie par une première attaque, modification telle qu'on est, pour ainsi dire, préservé d'une nouvelle atteinte de la même maladie.

Mais ce qui est le plus remarquable, c'est que les individus qui ont traversé impunément une ou plusieurs épidémies, soit de choléra, soit de fièvre typhoïde, soit de fièvre jaune, sont relativement beaucoup moins exposés aux atteintes du mal qu'ils ont bravé. Sans avoir de véritables attaques, presque tous ceux qui ont subi une épidémie en ont ressenti une lente influence. Sans doute l'économie n'est ni aussi profondément modifiée, ni également préservée, que lorsque l'attaque a été complète; mais il existe une préservation relative des plus remarquables qui constitue un des caractères les plus nets de l'acclimatement. Il est bien évident que la préservation ne s'étend qu'à la maladie spéciale dont on a traversé une épidémie, et que ce que j'avance s'applique au choléra, à la fièvre typhoïde et à la fièvre jaune. On n'a pas remarqué jusqu'ici, pour ces affections miasmatiques, de préservation double et réciproque comparable à celle de l'inoculation du virus, variole ou vaccin. Certes, cette immunité relative après une première atteinte est un caractère de premier ordre

qui unit ces maladies par un lien étiologique dont on ne saurait méconnaître la portée.

Arrivons maintenant à la discussion se rapportant à la genèse du typhus fever (typhus des camps), parce que là, nous l'espérons au moins, les dissidences ne seront pas très graves.

Continuité dans les atteintes de la misère physiologique sous toutes ses formes, que j'ai étudiées dans mon cours d'hygiène, voilà le premier élément du développement du typhus fever.

Encombrement avec toutes ses conséquences, voilà le second élément.

L'appauvrissement de l'économie qui suit la continuité dans la misère survient après de longues privations alimentaires, telles qu'on les a éprouvées dans les années de détresse de l'Irlande. Elle survient plus rapidement encore dans une armée soumise à des travaux excessifs dans des tranchées, à un froid continu sans préservation suffisante; toutes ces causes conduisent évidemment au même résultat physiologique.

Elles prennent une activité plus dévorante quand des maladies antérieures, telles que convalescence du choléra, scorbut, dysentérie, ont préparé l'œuvre de la destruction.

La misère physiologique telle que je viens rapidement d'en esquisser les traits, encombrement, voilà les deux éléments de la genèse du typhus fever.

Voilà les conditions qui se trouvaient réunies chez les émigrants d'Irlande entassés sur les vaisseaux qui les transportaient en Amérique; voilà

certes, d'une manière encore moins équivoque, l'ensemble de mauvaises chances qui se trouvaient accumulées contre nos soldats qui avaient si énergiquement supporté toutes les misères dans les tranchées, sous les murs de Sébastopol.

Les occasions de voir se former les foyers où se développe la peste d'Orient ont certes été beaucoup moins fréquentes, dans ces dernières années surtout, que celles qui ont donné naissance au typhus fever; aussi les incertitudes seront plus considérables.

D'après tout ce que l'on sait de l'état social et topographique de l'Égypte et de l'Asie Mineure, ces berceaux de la peste d'Orient, on peut dire, *à priori*, avec chance de ne point se tromper, que l'élément *misère physiologique* joue là encore un rôle important. Si l'on prend en considération les conditions habituellement déplorables d'habitation dans lesquelles on est placé dans un grand nombre de localités de ces contrées, on peut avancer que l'encombrement joue aussi un rôle qui n'est pas sans valeur, surtout si l'on fait intervenir la décomposition putride spontanée d'une foule de produits animaux, circonstance sur laquelle mon illustre ami Pariset a insisté avec toute la vivacité de son talent.

Tout le monde sait que plusieurs localités de l'Asie Mineure, l'Égypte surtout, par des causes qu'il n'est pas nécessaire de rappeler ici, sont, dans certaines conditions, exposées aux effluves des marais les plus intenses.

Misère physiologique, encombrement, in-

fluence maremmatique, quand ces trois éléments atteignent une intensité suffisante, un foyer de peste d'Orient peut éclater. Heureusement que ce n'est que très exceptionnellement que ces trois causes peuvent prendre un développement suffisant.

Le typhus fever, la peste d'Orient, présentent deux caractères communs de la plus grande importance ; ici nous quittons le terrain de l'hypothèse pour nous placer sur celui de l'observation.

Une fois développées, ces deux maladies se propagent, les conditions étant favorables, avec une intensité telle qu'il est impossible de trouver une hypothèse qui s'applique mieux à l'ensemble des faits que celle de la propagation de la maladie par l'intermédiaire des miasmes; puis voici un autre caractère non moins remarquable, ces foyers si énergiques *s'éteignent complétement* et souvent pendant une longue suite d'années. Cette même netteté dans l'extinction des foyers ne se rencontre plus pour le choléra, et surtout pour la fièvre jaune, entre les tropiques en Amérique, et chez nous pour la fièvre typhoïde.

Si nous avons rencontré des difficultés considérables lorsque nous avons cherché à établir la genèse d'un foyer de peste d'Orient, elles ne seront pas moins grandes lorsque nous voudrons poursuivre ces mêmes études pour la fièvre jaune et pour le choléra lui-même. Sans doute, en interrogeant l'histoire de ces maladies, on a pu dire, et cela avec vraisemblance, que l'élément paludéen a dû jouer un rôle important dans

leur développement primitif; mais prétendre que ce rôle a été exclusif, c'est vouloir soutenir une opinion que trop de faits contredisent. Pour la fièvre jaune, comme nous l'avons établi en commençant ce débat, il est très vraisemblable que les influences de la température extérieure, des abus des aliments de calorification, et celles plus obscures de localité, ont dû concourir, avec l'élément paludéen, pour donner naissance au premier foyer où l'élément spécifique a pris naissance.

Cet élément spécifique étant formé, comment se maintient, comment se propage la fièvre jaune?

Si les foyers où le typhus fever ou la peste ont pris naissance ou se sont développés *s'éteignent complétement* et si ces mêmes maladies ne se montrent qu'à de longs intervalles quand se présentent de nouveau les circonstances qui leur ont donné naissance, il n'en est plus de même du choléra, de la fièvre jaune et de la fièvre typhoïde, conservés comme ces sporidies invisibles, pour ainsi dire, des mucédinées parasites, où des cas sporadiques entretiennent par la rénovation l'activité des miasmes, ou plutôt ces miasmes, nés des hommes, conservent beaucoup plus longtemps leur puissance, et peuvent entrer en activité quand la réunion de circonstances déterminées le permet.

Certes ce n'est là qu'une hypothèse qui attendra longtemps peut-être encore sa démonstration matérielle, mais c'est une hypothèse admise

généralement pour la variole, la scarlatine, la rougeole, et qui, en y réfléchissant bien, satisfait également l'esprit lorsqu'on l'applique à l'évolution et à la propagation de la fièvre typhoïde, du choléra et de la fièvre jaune.

Nous avons dit que le miasme conservé ne pouvait se propager que par un ensemble de circonstances favorables; nous voici arrivés au cœur de la question de la contagion, et nous allons voir ici que, adversaires ou partisans de la contagion, quand nous nous plaçons sur le terrain de l'application, nous marchons tous sous le même drapeau.

On s'est trop habitué à l'idée, même parmi les médecins, qu'en admettant l'hypothèse des miasmes, la contagion était pour ainsi dire nécessaire. Avec cette manière de voir, on ne comprend pas comment la fin des hommes sur terre n'est déjà pas arrivée ; mais il faut le répéter incessamment, pour que le miasme puisse engendrer la maladie qui lui a donné naissance, il faut qu'il trouve dans une individualité humaine une foule de circonstances convenables qu'il est certes bien difficile d'énumérer complétement, et surtout de préciser, puisqu'une première atteinte, un acclimatement, qui en apparence ne modifient rien dans l'économie d'un homme, le placent cependant dans des conditions telles, qu'il est relativement préservé.

Ici, à Paris, nous vivons continuellement sous l'influence du miasme de la variole, de la scarlatine, de la rougeole, de la fièvre typhoïde: y

pensons-nous? En vérité, non. En temps ordinaire, nous nous acclimatons en éprouvant l'action lente des miasmes; en temps d'épidémie, nous devons être vigilants pour augmenter nos conditions de résistance, pour que nous ne subissions pas l'influence du miasme dans ses mauvais jours.

Il en est exactement de même dans les Antilles, pour la fièvre jaune : c'est un ennemi toujours présent auquel il ne faut pas penser en temps ordinaire, et qu'il faut combattre par une bonne hygiène ou fuir quand il se montre avec toute sa puissance.

S'agit-il maintenant de la propagation de la fièvre jaune chez nous, dans nos ports? oh ! alors, les chances de préservation deviennent bien autrement favorables.

Nous l'avons dit en commençant cette discussion, pour que la fièvre jaune prenne racine dans une contrée, il faut que le miasme spécifique rencontre des individus qui soient sous l'influence d'une température moyenne élevée, qui le plus souvent aient concurremment abusé des aliments de calorification, et jusqu'ici l'observation nous a appris qu'il y avait encore un élément inconnu de localité d'une grande importance!

Nous admettons que l'élément spécifique, ou miasme de la fièvre jaune, est journellement apporté dans les ports de France ou d'Angleterre par les vaisseaux ou les paquebots qui ont eu des malades à bord; mais ce n'est que dans des conditions excessivement rares que ce miasme

trouvera, comme dans les cas si intéressants dont nous a dernièrement entretenus notre collègue M. Beau (*Bulletin de l'Académie*, 30 juin 1857), des éléments de développement, et, dans ces cas tout à fait exceptionnels, le foyer s'éteint aussitôt qu'il s'est allumé.

Si dans presque toutes les circonstances nous ne nous préoccupons pas, et avec raison, de la propagation miasmatique de la fièvre typhoïde, de la variole, de la scarlatine, il faut s'effrayer beaucoup moins encore de la propagation miasmatique de la fièvre jaune, dans l'état présent de la science.

Sans doute il faut être vigilant, parce qu'il faut convenir que notre ignorance des choses qui peuvent arriver est grande, que nos prévisions les plus sages peuvent être déjouées par des faits nouveaux, parce qu'il est bon de compter avec les imaginations timorées. Mais applaudissons de toutes nos forces à ces sages et grandes réformes de notre régime sanitaire, qui peuvent satisfaire encore les plus timides; réformes qui ont été préparées par nos adversaires, mais qui reçoivent une consécration nouvelle lorsqu'un partisan de l'hypothèse de la contagion miasmatique vient hautement proclamer leur excellence.

De la prophylaxie dans les maladies contagieuses en général, et dans la fièvre jaune en particulier.

Il est une phrase prononcée par M. Londe dans la discussion académique, et sur laquelle je ne puis me dispenser de revenir. Si j'ai bien compris M. Londe, il place beaucoup plus haut les progrès que la science a faits dans la thérapeutique que dans la prophylaxie des maladies contagieuses.

Il ne m'appartient pas de médire de la thérapeutique, mais en toute conscience j'aperçois des progrès dans la prophylaxie bien plus incontestables que je ne vois dans l'autre branche des sciences médicales.

S'agit-il de l'hygiène internationale? La réforme si sage, si belle, de tout ce qui se rapporte aux lazarets, aux quarantaines, aux cordons sanitaires, la création si utile des charges de médecins sanitaires, l'organisation du service médical sur tous les vaisseaux, voilà de grandes mesures d'hygiène et de prophylaxie qui ont produit et réaliseront dans l'avenir un bien immense.

S'agit-il de l'hygiène des villes en temps d'épidémie?

Je crois que personne ne soutiendra que les visites préventives générales, et surtout au domicile des personnes atteintes, n'aient produit aucun bien; que les instructions sur l'hygiène privée et les premiers secours à donner aux personnes atteintes

si largement répandus par l'administration, n'aient donné aucun résultat utile ; que la vigilance sur la propreté des habitations et des voies publiques, sur la qualité des denrées alimentaires, ne soit bonne à rien, et surtout que des secours distribués alors avec une libéralité exceptionnelle pour diminuer les angoisses de la misère, cet élément qui dans presque toutes les épidémies prépare le champ au miasme spécifique, ne soient pas un élément heureux d'hygiène publique.

Peut-on soutenir que ces prescriptions, qui éloignent des foyers épidémiques les ouvriers non acclimatés, qui retiennent dans leurs campagnes ceux qui se disposaient à se rendre dans la ville, soient sans utilité ?

S'agit-il de l'hygiène privée ? Il est quelques règles qui ont été reconnues comme ayant une importance que l'observation et la science moderne nous ont permis de mieux préciser.

La régularité dans l'alimentation en temps d'épidémie, voilà un précepte général sur lequel tout le monde est d'accord ; qu'elle soit riche et réparatrice chez nous, sans aucun abus des aliments de calorification, et surtout des alcooliques, lorsqu'il s'agit de la fièvre jaune. Mais il est un autre précepte qui, selon moi, n'a pas moins d'importance, c'est pour obtenir par un régime bien étudié la régularité des excrétions. Je ne puis entrer ici dans des détails que j'ai donnés ailleurs, et qui feraient mieux comprendre l'utilité de cette prescription.

Éviter autant que faire se peut l'encombrement

des hommes ; à moins de devoirs qui vous retiennent, fuir les foyers intenses, surtout si l'on n'a pas traversé une épidémie de même nature. Voilà des mesures de prophylaxie dont personne ne contestera l'utilité. Pour la fièvre jaune en particulier, s'éloigner des bords de la mer, gagner les lieux épargnés jusque-là par le fléau, soit à cause de leur élévation au-dessus du niveau de la mer, soit pour d'autres raisons non précisées. voilà de la prophylaxie qui a reçu sa consécration de l'expérience sur la plus vaste échelle.

Quand le devoir nous contraint de rester dans une ville en proie à une épidémie : choléra, fièvre jaune, fuir le foyer pendant la nuit pour revenir à son poste tout le jour.

Si l'on n'évite pas ainsi toutes les mauvaises chances des épidémies, tout observateur attentif conviendra qu'on les atténue.

Par cet exposé bien rapide, j'ai l'espérance que l'on admettra avec moi que la prophylaxie des épidémies, soit qu'on la considère au point de vue de l'hygiène internationale, de l'hygiène des villes ou de l'hygiène privée, est en voie de progrès.